

Rapport annuel sur la supervision bancaire

Exercice
2021



Rapport
annuel sur
**la supervision
bancaire**

Exercice
2021

Sommaire

3	Mot du Wali
6	Faits marquants
8	Chiffres-clés
13	Structure, activité et rentabilité du secteur bancaire Un redressement de l'activité du secteur bancaire conjugué à un rebond de sa rentabilité
82	Risques bancaires Résilience des établissements de crédit face aux impacts de la crise Covid-19
115	Cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés Ciblage des actions de supervision autour des priorités de la crise Covid-19
183	Annexes
221	Table des matières

Mot du Wali

En 2021, l'économie mondiale s'est graduellement redressée à la faveur notamment des mesures de relance prises par les pouvoirs publics et les banques centrales dès 2020. Cette reprise est demeurée néanmoins fragile et entachée d'incertitudes liées en particulier à l'apparition de nouveaux variants de la Covid-19, à l'intensification des tensions géopolitiques et à l'éclatement du conflit russo-ukrainien début 2022.

Au Maroc, les progrès en matière de vaccination et le maintien des stimulus budgétaire et monétaire déployés depuis le déclenchement de la crise sanitaire, conjugués aux bons résultats de la campagne agricole, ont favorisé un rebond de l'économie marocaine. Celle-ci a enregistré une croissance de 7,9% soutenue par une hausse de 17,8% de la valeur ajoutée agricole et de 6,8% du PIB non agricole.

Dans ce contexte, le secteur bancaire s'est montré résilient et a pu continuer à assurer le financement des agents économiques à la faveur des mesures d'appui public notamment sous forme de prêts Covid garantis par l'Etat. La croissance du crédit bancaire au secteur non financier s'est ainsi établie à 3% tirée par le financement des besoins de trésorerie des entreprises.

La progression des créances en souffrance s'est quelque peu atténuée à 6,7% après une hausse de 14% une année auparavant, soit un taux de risque de 8,5% en hausse de 0,3 point.

Pour leur part, les indicateurs de solvabilité des banques se sont renforcés, avec des ratios moyens de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1, atteignant 15,8% et 12% respectivement sur base sociale et 13,9% et 11,2% sur base consolidée.

Après la contraction observée en 2020, le résultat net cumulé des banques a pu se rétablir, enregistrant un rebond de 76,4% sur base sociale et 78% sur base consolidée.

La Banque a été amenée à lever certaines des mesures temporaires de soutien prudentiel qu'elle avait décidées au déclenchement de la crise Covid. Néanmoins, en matière de distribution de dividendes, et après la suspension opérée l'année précédente, les banques ont été appelées à faire preuve de prudence et à solliciter l'accord préalable de Bank Al-Maghrib.

Sur le plan réglementaire, la Banque a progressé dans la transposition des normes de Bâle III à travers notamment l'introduction d'un ratio de levier minimum à observer par les banques ainsi que l'instauration de ratios maximums d'exposition de leurs bilans aux

risques de taux d'intérêt. La Banque a également finalisé cette année le traitement prudentiel et comptable à adopter par les banques pour mitiger les risques induits par la détention des stocks d'actifs immobiliers acquis par voie de datations en paiement ou de vente à réméré auprès de débiteurs en difficulté. Elle a, par ailleurs, édicté à l'attention du secteur bancaire une directive incitant les acteurs à appréhender les risques induits par le changement climatique et l'environnement et adopter des stratégies de développement tenant compte des impératifs de durabilité.

Les impacts de la crise Covid ont confirmé l'opportunité de la création d'un marché secondaire des créances en souffrance qui permettrait aux banques de libérer des capacités de financement additionnelles de l'économie. La Banque a mobilisé, sous l'égide du Secrétariat Général du Gouvernement, une commission composée des départements ministériels concernés à l'effet d'entreprendre les réformes légales nécessaires. En parallèle, elle a finalisé la révision du cadre régissant la classification des créances à risque et en défaut et mène avec les banques et leurs commissaires aux comptes des travaux pour arrêter le traitement comptable du premier impact attendu de cette réforme sur les bilans bancaires.

Sur le plan du contrôle, la Banque a repris progressivement la réalisation des missions de contrôle sur place selon un format adapté à la situation épidémiologique. Les manquements constatés ont donné lieu, pour les cas le nécessitant, au prononcé de sanctions pécuniaires ou disciplinaires.

Pour sa part, la surveillance des risques s'est focalisée sur les sujets les plus prioritaires dans le contexte de la crise. A ce titre, la Banque a accordé une attention particulière au suivi du sort des crédits ayant bénéficié de moratoires en raison des impacts de la pandémie, au déploiement des programmes de prêts Covid garantis par l'Etat et à l'évolution des créances en défaut et à leur provisionnement. Elle a mené avec les banques un nouvel exercice de stress testing qui a montré une bonne résilience du secteur.

La Banque a également suivi de près l'évolution de la situation à l'international pour les groupes bancaires présents sur les continents africain et européen et assuré un échange d'information avec

les autorités de supervision dans les pays d'accueil sur les développements observés au plan sanitaire, économique et financier. Les réunions des collèges des superviseurs ont été dédiées cette année à l'évaluation des impacts de la crise dans les différentes juridictions de présence.

La crise a, par ailleurs, amené la Banque Centrale à accroître sa vigilance face aux cyber-risques qui ont connu une recrudescence et l'émergence de nouvelles typologies. Dans ce contexte, les actions de coordination avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information ont été intensifiées et les institutions bancaires ont été appelées à redoubler de vigilance, adapter et tester régulièrement leurs dispositifs de détection des menaces et à corriger toute vulnérabilité qui serait identifiée.

Par ailleurs, la Banque s'est mobilisée au sein des instances de coordination nationales pour accélérer la mise en œuvre du plan d'action du Maroc visant à se conformer à l'ensemble des exigences du Groupe d'Action Financière. Elle a, dans ce cadre, apporté sa contribution aux travaux de réforme de la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et d'élaboration des décrets pris pour son application, à l'opérationnalisation de la Commission Nationale en charge de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ainsi qu'à la mise en place d'un Registre national des bénéficiaires effectifs.

Cette année, la Banque a continué à accorder une attention spécifique au secteur du micro-crédit, durement touché par la crise. Elle a ainsi mis au point un mécanisme de refinancement des prêts accordés par les banques aux associations de micro-crédit. Elle a aussi œuvré avec le Ministère chargé des Finances à la mise en place d'un fonds de garantie pour couvrir les micro-crédits restructurés et les nouveaux micro-crédits accordés aux acteurs de l'économie informelle affectés par les effets de la pandémie. Elle a également contribué au parachèvement de la réforme de la loi sur la microfinance qui vise à impulser une nouvelle dynamique à ce secteur en élargissant le périmètre des services financiers accessibles aux micro-entreprises, à la gestion de la micro-épargne et à la distribution de la micro-assurance.

Pour sa part, le programme Intelaka portant sur l'appui au financement de l'entrepreneuriat des jeunes porteurs de projet et des projets d'auto-emploi a donné lieu à des réalisations intéressantes en termes d'octroi de crédit et de nombre de bénéficiaires. Sur le volet de l'accompagnement des porteurs de projet, la Banque s'est mobilisée, aux côtés des départements ministériels concernés, pour finaliser le dispositif à mettre en place visant à massifier l'offre de services au niveau régional et local en recourant à des structures spécialisées.

Dans le domaine de la finance participative, le cadre prudentiel des acteurs bancaires a été complété notamment en matière de gestion de la liquidité. Sur ce plan, Bank Al-Maghrib a été amenée à mettre au point, en réponse à la crise, une ligne de refinancement des placements financiers des banques conventionnelles auprès des banques participatives dans le respect des conditions fixées par le Conseil Supérieur des Oulémas. La Banque a également fixé le cadre devant régir le fonds collectif de garantie des dépôts de leur clientèle, dont le démarrage effectif est intervenu début 2022.

Au plan de la relation banques-clients, la Banque a renforcé les actions de communication et de sensibilisation du public à travers la diffusion de divers guides et capsules pédagogiques portant notamment sur la mobilité bancaire, la délivrance des mainlevées sur les garanties et le traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit. Des réponses réglementaires ont été apportées aux principales sources de ces réclamations telles que la clôture des comptes ou l'information des demandeurs de crédit. Par ailleurs, la Banque a œuvré, aux côtés du Groupement Professionnel des Banques du Maroc, au développement d'une plateforme digitale qui offrira au public des services d'information sur les tarifs bancaires et dates de valeur appliqués par les acteurs de la place et qui entrera en fonction en 2022.

La crise a aussi accéléré nos actions visant à accompagner la digitalisation des services financiers et à tirer profit des apports des innovations technologiques dans le domaine financier. Des initiatives ont été menées, en coordination avec la Direction Générale de la Sûreté Nationale, la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information et la Commission Nationale de la Protection des Données Personnelles, pour faire progresser

le projet structurant de mise en place d'une offre d'authentification en ligne de l'identité des usagers des services financiers, à travers un tiers de confiance national, et de renforcement du cadre de la signature électronique.

Les sujets de durabilité nous occupent également de plus en plus en tant qu'autorité de supervision. A ce titre, la Banque s'active à plusieurs niveaux et multiplie sa participation dans différents réseaux, communautés et instances nationales, régionales et internationales. Elle y joue un rôle actif dans les travaux relatifs aux politiques et aux outils susceptibles de répondre aux enjeux mondiaux de la décarbonation de l'économie verte, de la résilience climatique et de la digitalisation et à ceux plus propres à nos régions tels que la lutte contre l'exclusion financière ou encore l'inégalité des genres.

Ces nouveaux paradigmes, confirmés par la crise, continueront à faire partie de nos priorités stratégiques à moyen et long terme et à guider notre programme d'actions avec l'écosystème bancaire.

Faits marquants de l'année 2021

- 8 février** Participation de Bank Al-Maghrib à la 10^{ème} réunion du comité du pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
- 2 mars** Tenue de la réunion du comité des établissements de crédit (CEC) ayant émis son avis favorable sur 12 textes réglementaires de Bank Al-Maghrib.
- 23 mars** Participation de Bank Al-Maghrib à la 4^{ème} réunion du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive.
- 25 mars** Tenue du Conseil d'administration de la Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des dépôts bancaires (SGFG), sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 25 mars** Tenue de la réunion du conseil d'administration du Centre Marocain de Médiation Bancaire, sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 31 mars** Participation de Bank Al-Maghrib à la 36^{ème} réunion du Comité des superviseurs arabes adossés au Fonds Monétaire Arabe (FMA).
- 9 juin** Participation de Bank Al-Maghrib à la 38^{ème} réunion du Conseil des services financiers islamiques (IFSB).
- 10 juin** Organisation du Comité Afrique réunissant Bank Al-Maghrib et les trois groupes bancaires transfrontaliers, sous la présidence de Monsieur le Wali.
- 6 juillet** Tenue de la 19^{ème} réunion du comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib.
- 7 juillet** Tenue de la 13^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques, réunissant Bank Al-Maghrib, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS), l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF).
- 19 juillet** Réunion de Monsieur le Wali avec la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit.
- 20 août** Participation de Bank Al-Maghrib à la réunion du Conseil des gouverneurs de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA).
- 16 septembre** Participation de Bank Al-Maghrib à la 11^{ème} réunion du comité du pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
- 16 novembre** Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 7^{ème} réunion du Collège des superviseurs du groupe Bank of Africa.

24 novembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 8 ^{ème} réunion du Collège des superviseurs d'Attijariwafa Bank.
26 novembre	Participation de Bank Al-Maghrib à la 12 ^{ème} réunion du comité du pilotage du Réseau des Banques Centrales pour le Verdissement du Système Financier (NGFS).
2 décembre	Participation de Bank Al-Maghrib à la 37 ^{ème} réunion du Comité des superviseurs arabes adossé au Fonds Monétaire Arabe (FMA).
9 décembre	Participation de Bank Al-Maghrib à la 39 ^{ème} réunion du Conseil des services financiers islamiques (IFSB).
9 décembre	Organisation, par Bank Al-Maghrib, de la 7 ^{ème} réunion du Collège des Superviseurs du Groupe Crédit Populaire du Maroc.
14 décembre	Tenue de la réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF) sous la présidence de Bank Al-Maghrib.
16 décembre	Réunion de Monsieur le Wali avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
28 décembre	Tenue de la 20 ^{ème} réunion du comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib.
28 décembre	Tenue de la 14 ^{ème} réunion du Comité de Coordination et de Surveillance des Risques Systémiques.

Chiffres-clés du système bancaire

I. Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	:	89
• Banques	:	24
dont banques participatives	:	5
dont fenêtres participatives	:	3
• Sociétés de financement	:	28
dont sociétés de crédit à la consommation	:	12
dont sociétés de crédit-bail	:	7
• Banques offshore	:	6
• Associations de micro-crédit	:	11
• Etablissements de paiement	:	18
• Autres établissements ¹	:	2
- Réseau des établissements de crédit et organismes assimilés :		
• Banques conventionnelles et participatives		
• Au Maroc :		
- Agences bancaires	:	6.056
- Guichets automatiques bancaires	:	7.940
• A l'étranger : 51 filiales et 22 succursales	:	1.684
- dont Afrique : 45 filiales et 4 succursales	:	1.542
• Etablissements de paiement	:	19.751
- dont agences propres	:	1.429
- dont agences mandataires	:	18.322
• Associations de micro-crédit	:	1.687
• Banques offshore	:	9
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc et à l'Etranger	:	75.075
• Au Maroc	:	56.340
• À l'Etranger	:	18.735

¹ Dont un établissement de garantie doté d'une fenêtre participative

II. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques - base sociale

Montants en milliards de dirhams	2019	2020	2021
Total bilan	1.415	1.491	1.565
Crédits par décaissement (bruts) (1)	931	969	996
Dépôts de la clientèle	955	1.003	1.056
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	134	143	149
Produit net bancaire	49,5	49,5	52,7
Résultat brut d'exploitation	25,5	26,7	28,5
Résultat net	12	6,8	12,1
Rendement moyen des emplois	4,42%	4,12%	3,88%
Coût moyen des ressources	1,33%	1,21%	1,01%
Coefficient moyen d'exploitation	50,2%	50,0%	48,5%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,9%	0,5%	0,8%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,4%	4,8%	8,3%
Taux des créances en souffrance	7,5%	8,2%	8,5%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	69%	69%	68%

(1) Y compris les prêts aux sociétés de financement

III. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques et fenêtres participatives

Montants en milliards de dirhams	2019	2020	2021
Total bilan	12,2	16,8	22,1
Financements par décaissement (hors marges constatées d'avance)	6,4	9,7	14,0
Dépôts de la clientèle (y compris les dépôts d'investissement)	3,5	5,1	7,5
Fonds propres (hors résultat de l'exercice)	2,3	2,4	2,2
Produit net bancaire	0,2	0,3	0,5
Résultat brut d'exploitation	-0,4	-0,3	-0,2
Résultat net	-0,4	-0,4	-0,2
Taux des créances en souffrance	0,3%	0,4%	0,6%

IV. Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement spécialisées

Montants en milliards de dirhams	2019	2020	2021
Total bilan	122,5	120,7	123,2
Crédits par décaissement (bruts)	119,6	118,5	122,9
Produit net bancaire	5,7	5,4	6,0
Résultat brut d'exploitation	3,6	3,3	3,7
Résultat net	1,5	0,2	1,4
Rentabilité des actifs (ROA)	1,3%	0,1%	1,1%
Taux des créances en souffrance	9,9%	11,8%	12,5%

V. Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques offshore

<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2019	2020	2021
Total bilan	42,3	38,2	42,5
Encours de crédits (bruts)	17,1	17,0	20,1
Dépôts de la clientèle	8,8	9,3	12,0
Résultat net	0,3	0,4	0,3
Taux des créances en souffrance	0,4%	0,3%	0,3%

VI. Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

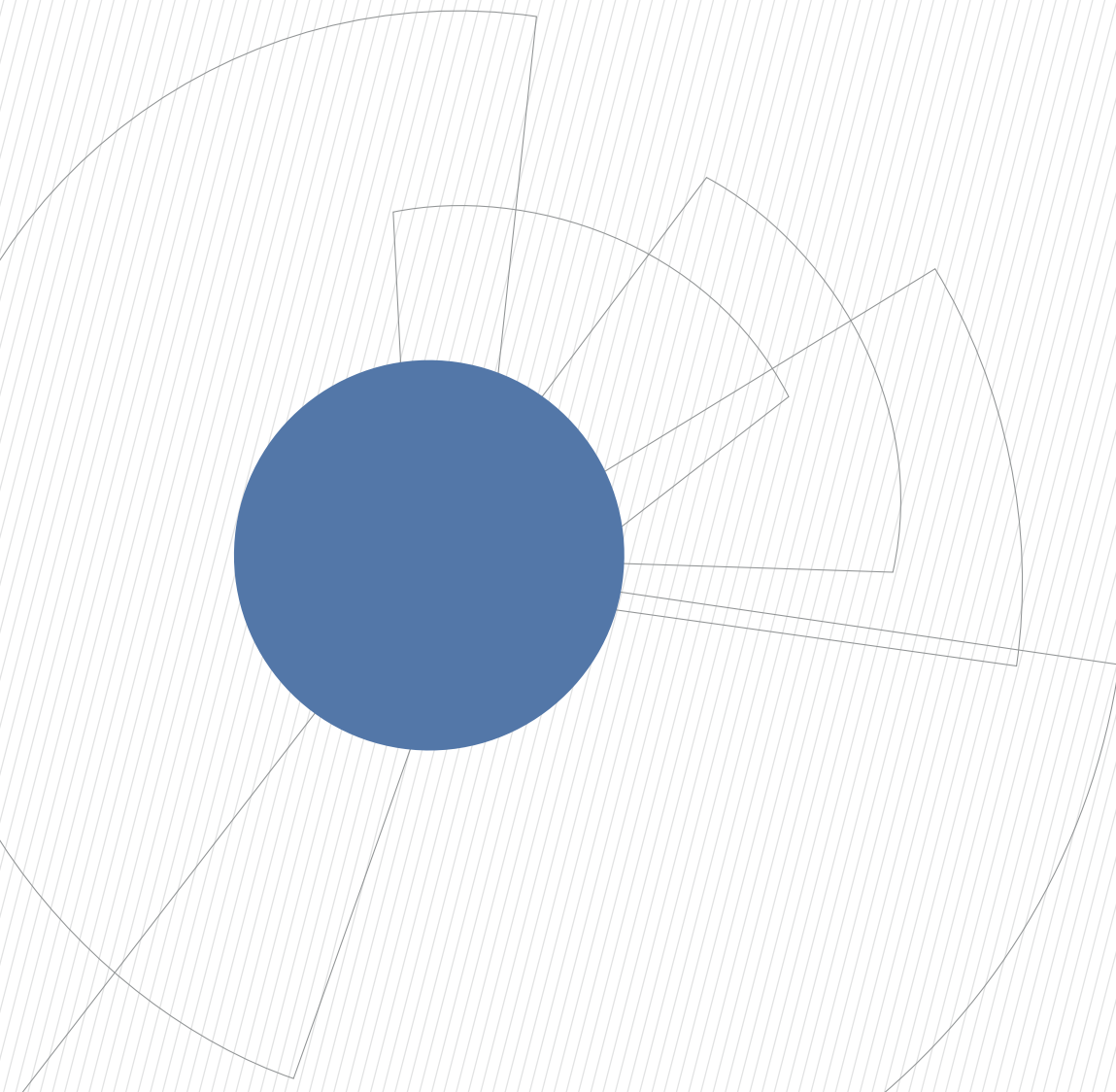
<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2019	2020	2021
Total bilan	8,1	8,6	9,0
Encours de crédits (brut)	7,5	8,1	8,2
Résultat net	0,2	-0,2	-0,07
Taux des créances en souffrance	3,1%	8,3%	10,3%

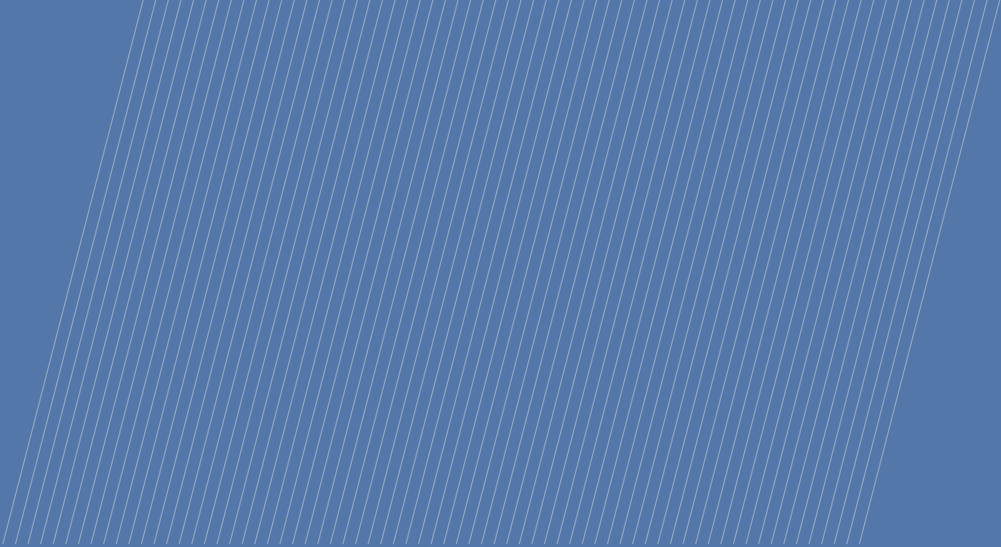
VII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des établissements de paiement

<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2019	2020	2021
Volume des transactions effectuées via comptes de paiement	0,2	1,2	5,5
Volume des transferts de fonds	64,0	78,7	92,3
Total bilan	2,7	2,9	3,4
Résultat net	0,2	0,06	0,1

VIII. Indicateurs d'activité et de rentabilité des 11 groupes bancaires

<i>Montants en milliards de dirhams</i>	2019	2020	2021
Total bilan	1.793	1.884	1.985
Crédits par décaissement à la clientèle (bruts)	1.191	1.235	1.277
Dépôts de la clientèle	1.186	1.253	1.324
Capitaux propres – Part du groupe	146,6	146,6	153,9
Produit net bancaire	75	77	80
Résultat brut d'exploitation	35	33	39
Résultat net – Part du groupe	14,3	6,8	12,1
Coefficient moyen d'exploitation	53,6%	56,8%	51,6%
Rentabilité des actifs (ROA)	0,8%	0,4%	0,6%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	9,7%	4,6%	7,8%
Taux des créances en souffrance	8,5%	9,5%	9,8%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	66%	66%	66%





Structure, activité, rentabilité et risques du secteur bancaire



Partie

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

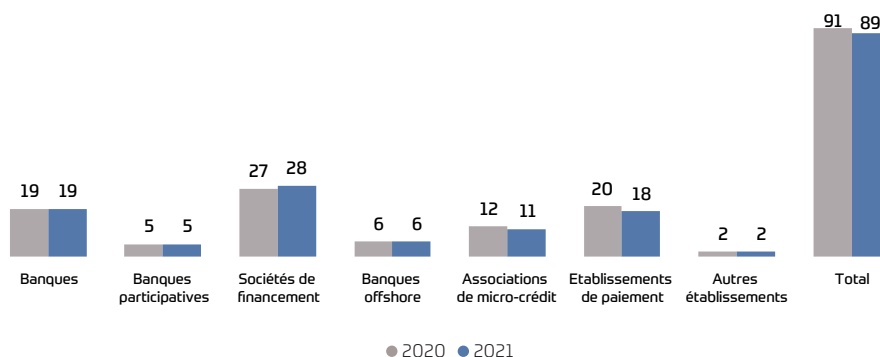
Au cours de 2021, la structure du système bancaire a connu l'agrément d'une société de financement spécialisée dans l'affacturage et le retrait d'agrément pour deux établissements de paiement et une association de micro-crédit.

Dans un contexte marqué par le recours croissant aux canaux digitaux, le réseau bancaire a de nouveau baissé cette année. Celui des établissements de paiement a, pour sa part, connu une augmentation significative.

I. Structure et actionariat du système bancaire

Le nombre d'établissements de crédit et organismes assujettis au contrôle de Bank Al-Maghrib est passé de 91 établissements en 2020 à 89 en 2021, répartis entre 19 banques conventionnelles, 5 banques participatives, 28 sociétés de financement, 6 banques offshore, 11 associations de micro-crédit, 18 établissements de paiement, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) et la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise (SNGFE). Sont également soumises au contrôle de Bank Al-Maghrib, 4 fenêtres participatives, dont une spécialisée dans la garantie des financements.

Graphique n°1 :
Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés



Sur les 52 établissements de crédit, 7 banques et 7 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par un actionariat étranger. Le nombre d'établissements de crédit à actionariat majoritairement public ressort à 12, répartis entre 7 banques et 5 sociétés de financement.

La population des établissements de crédit cotés en bourse s'est maintenue à 10 en 2021, répartie entre six banques et quatre sociétés de financement. Ces établissements représentent près de 34% de la capitalisation boursière.

A l'étranger, les groupes bancaires disposent de 51 filiales et 22 succursales présentes dans 35 pays dont 27 en Afrique, 7 en Europe et une en Asie. Ils disposent également de 55 bureaux de représentation dans 18 pays situés principalement en Europe.

En Afrique, les groupes bancaires marocains sont présents à travers 45 filiales et 4 succursales réparties au niveau de 10 pays en Afrique de l'Ouest (dont 8 dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), 6 pays en Afrique Centrale, 6 en Afrique de l'Est, 3 en Afrique du Nord et 2 pays en Afrique Australe.

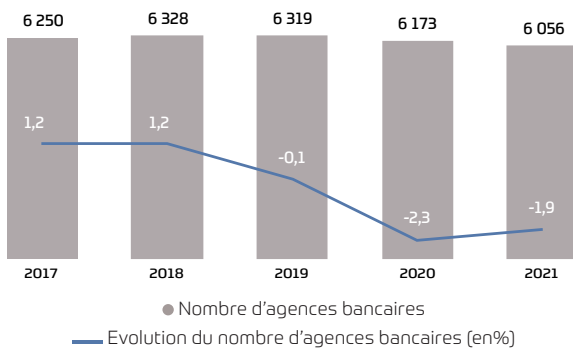
Dans le reste du monde, ils sont implantés, à travers 6 filiales et 17 succursales, dans 7 pays en Europe et à travers une succursale en Chine.

II. Evolution du réseau bancaire

Le réseau bancaire a continué à baisser parallèlement à un accroissement des services bancaires offerts sur les canaux digitaux. Cette tendance, qui a démarré il y a quelques années, s'est accentuée depuis la survenance de la pandémie en 2020. Le nombre d'agences bancaires s'est réduit de 117 unités pour ressortir à 6.056 à fin 2021. Cette évolution reflète une baisse de 140 agences pour les banques conventionnelles et une hausse de 23 agences pour les banques participatives.

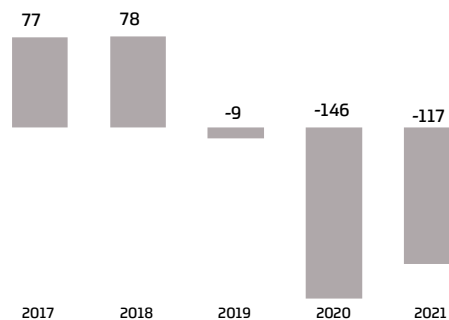
Graphique n°2 :

Evolution du réseau d'agences bancaires²



Graphique n°3 :

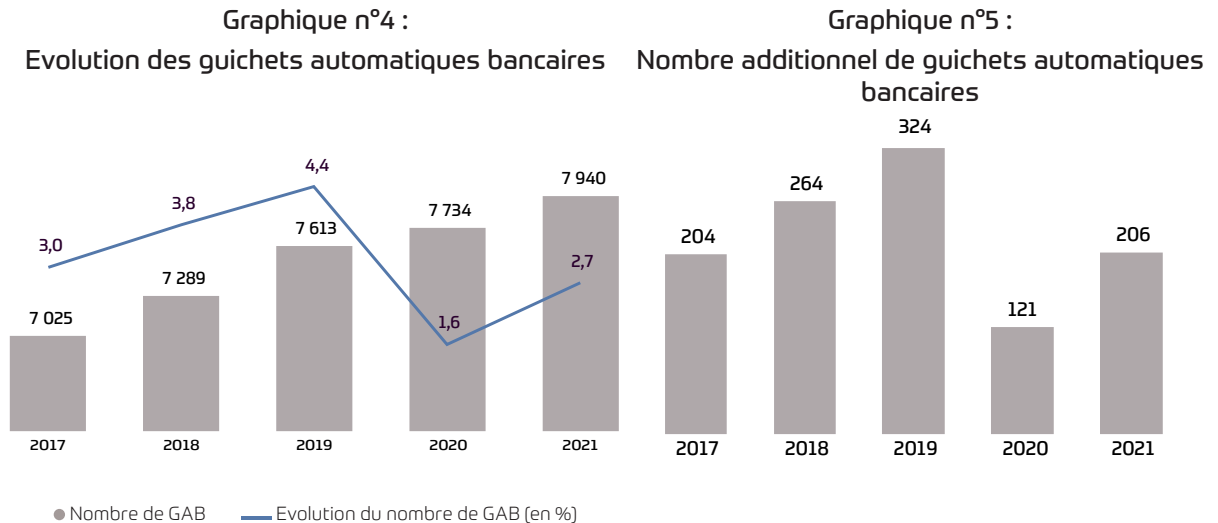
Nombre additionnel d'agences bancaires



² Chiffres 2017 à 2020 corrigés suite à des actions de fiabilisation

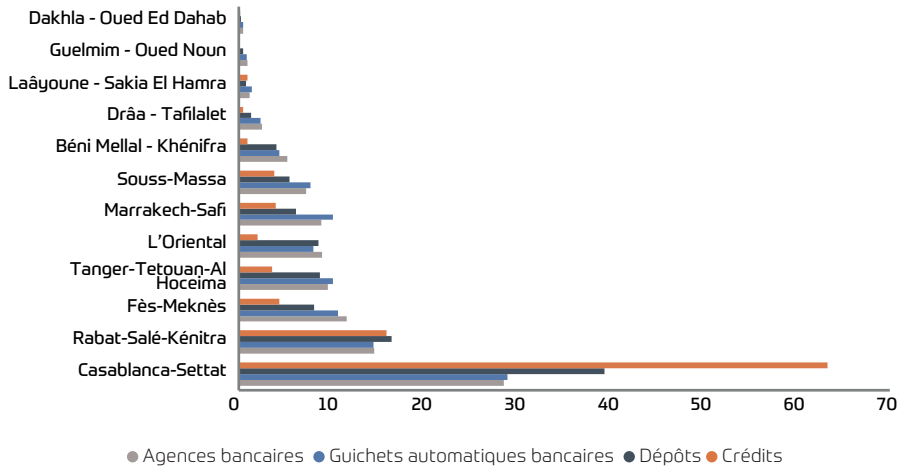
La densité bancaire, mesurée par le nombre d'habitants par guichet, ressort à 5.900 contre 5.800 une année auparavant. Pour sa part, le nombre d'agences pour 10.000 habitants s'est établi à 1,7 guichet.

Parallèlement, le parc des guichets automatiques bancaires (GAB) a progressé de 2,7%, soit +206 unités, après 1,6% l'année précédente pour s'établir à 7.940 unités.



La répartition régionale des agences bancaires, GAB, dépôts et crédits est restée globalement stable en 2021. La région de Casablanca-Settat continue d'occuper la première position, avec une part de 29% des agences, 39% des dépôts et 63% des crédits. Elle est suivie par la région de Rabat-Salé-Kénitra qui détient 15% des agences, 16% des dépôts et 16% des crédits. En 3^{ème} position, se place la région de Fès-Meknès qui concentre 12% des agences, 8% des dépôts et 4% des crédits.

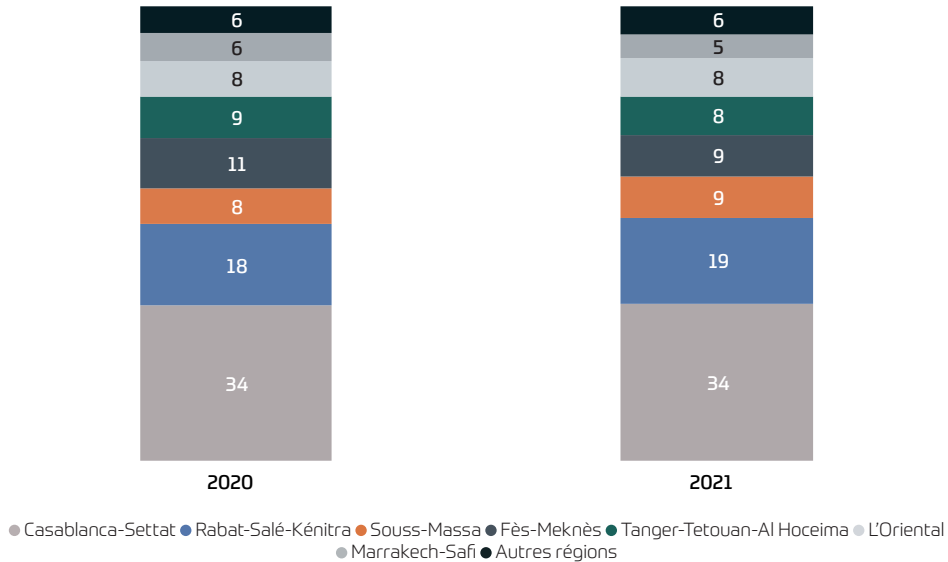
Graphique n°6 :
Part de chaque région dans le total du réseau bancaire,
des dépôts et des crédits (en %)



S’agissant de la zone offshore de Tanger, les banques y disposent de 5 filiales et une succursale, sans changement par rapport aux années précédentes. Les banques offshore sont également présentes au niveau de la zone offshore de Kénitra à travers trois agences.

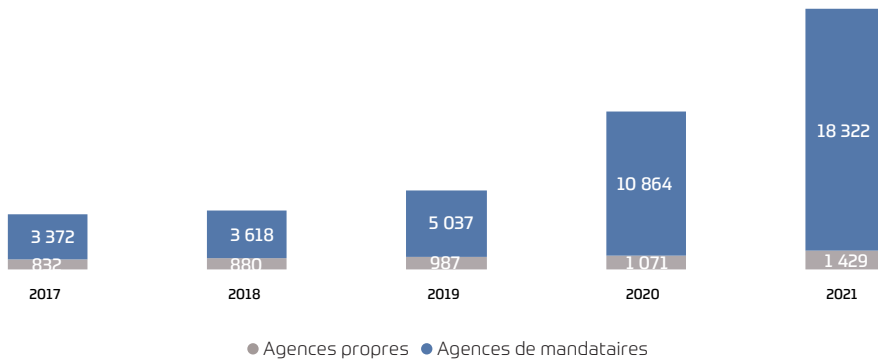
Pour ce qui est des banques et fenêtres participatives, celles-ci ont vu leur réseau d’agences et espaces dédiés progresser à 176 agences contre 153 en 2020. Ce réseau est déployé dans les 12 régions du Royaume et est concentré à hauteur de 53% au niveau de 2 régions, Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra.

Graphique n°7 :
Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)



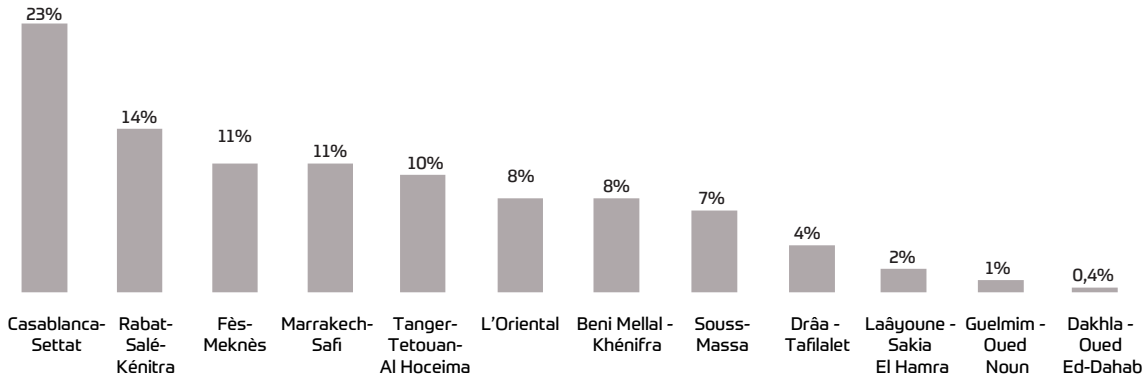
Pour sa part, le réseau des établissements de paiement s'est établi à 19.751 points de vente à fin 2021, dont 8% en zone rurale. Il s'est renforcé de 165%, soit 7.816 nouveaux points de vente, correspondant à un additionnel de 358 agences propres et 7.458 points de vente des mandataires.

Graphique n°8 :
Evolution du réseau des Etablissements de Paiement



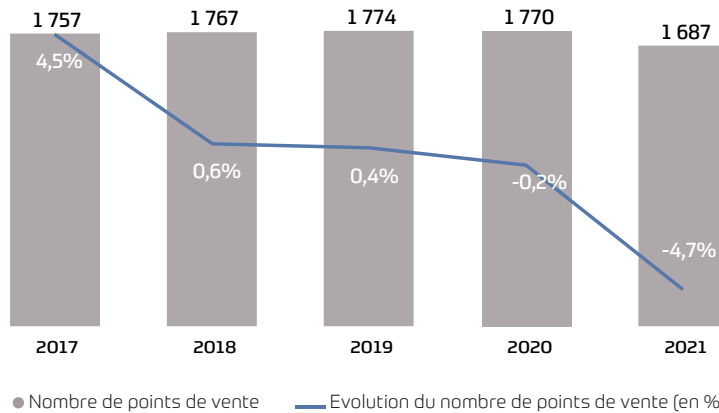
La répartition géographique du réseau des établissements de paiement ressort dans le graphique suivant.

Graphique n°9 :
Répartition du réseau des établissements de paiement par région en 2021



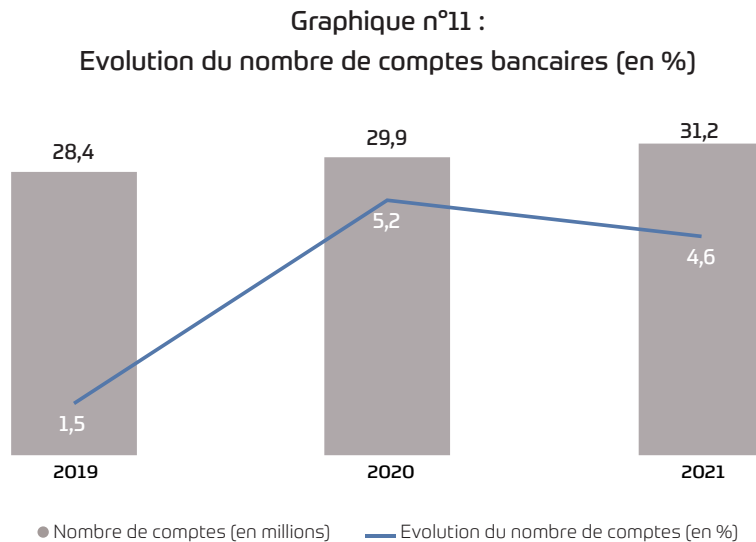
Le réseau des associations de micro-crédit s'est inscrit en baisse de 4,7% à 1.687 points de vente en 2021, après celle de 0,2% l'année passée. Cette baisse reflète un processus de digitalisation des process de crédit et d'optimisation des coûts, dans un contexte marqué par les effets de la crise pandémique.

Graphique n°10 :
Evolution du réseau des associations de micro-crédit



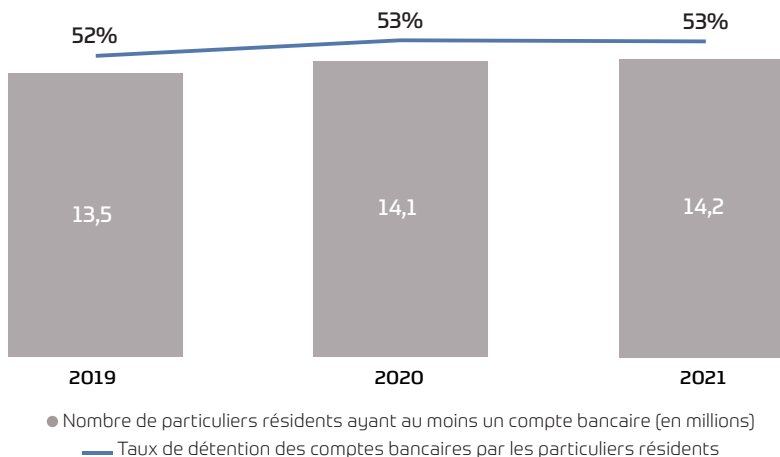
III. Evolution du nombre de comptes bancaires

A fin 2021, le nombre de comptes bancaires ouverts sur les livres des banques s'est établi à 31,2 millions de comptes, enregistrant une hausse de 4,6% après 5,2% en 2020, soit un additionnel de 1,4 million de comptes.



Le nombre de particuliers résidents ayant au moins un compte bancaire a augmenté de 0,6% contre 4,5% en 2020 pour s'établir à 14,2 millions. Le taux de détention des comptes bancaires en 2021 s'est maintenu à 53%.

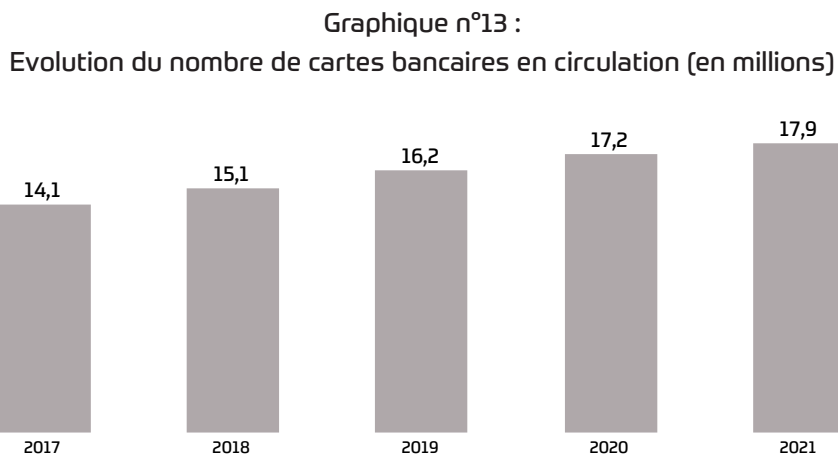
Graphique n°12 :
Evolution du taux de détention de comptes bancaires par les particuliers résidents
(nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)



Par genre, le nombre d'hommes détenant au moins un compte bancaire s'est établi à 8,8 millions à fin 2021. Les femmes détenant au moins un compte bancaire sont au nombre de 5,4 millions à la même date.

IV. Evolution du nombre de cartes bancaires

Le nombre de cartes bancaires en circulation a augmenté de 4,1% à 17,9 millions à fin 2021. L'essentiel est utilisé pour des opérations de retrait en cash qui représente 88,8%.



V. Evolution du nombre de comptes de paiement

Sur la base des données recueillies auprès des 14 établissements de paiement exerçant les activités de services de paiement, le nombre de comptes de paiement ouverts s'est établi, au terme de 2021, à 5.495.199 comptes contre 2.687.586 une année auparavant. Ils sont répartis à hauteur de 35% pour les comptes de niveau 1, de 50% pour les comptes de niveau 2 et de 13% pour les comptes de niveau 3³.

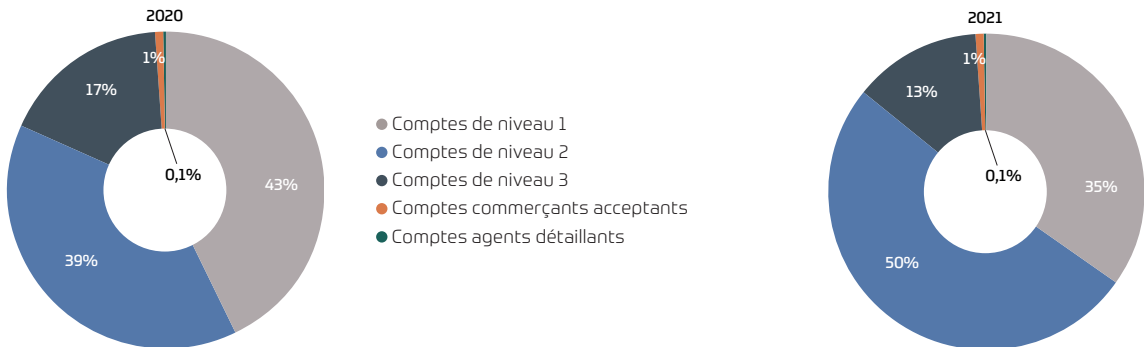
459.186 comptes de paiement sont considérés actifs⁴, soit 8,4% des comptes ouverts à fin 2021.

99% des comptes de paiement sont détenus par des particuliers. Les commerçants acceptants et les agents détaillants détiennent, pour leur part, 48.231 comptes de paiement.

³ Un compte de paiement désigne tout compte détenu au nom d'un utilisateur de services de paiement et qui est exclusivement utilisé aux fins d'opérations de paiement. Il existe 3 catégories de comptes de paiement définis en fonction de leur plafond, lequel conditionne les mesures de vigilance qui leur sont applicables. Les comptes de niveau 1, plafonnés à 200 dirhams, les comptes de niveau 2 pouvant atteindre un solde de 5.000 dirhams et les comptes de niveau 3 plafonnés à 20.000 dirhams.

⁴ Un compte est considéré comme actif dès lors qu'il a enregistré au moins une transaction au cours du dernier trimestre.

Graphique n°14 : Part des comptes de paiement ouverts⁵, par catégorie, par année



D'un autre côté, les banques ont ouvert 1.090.574 comptes électroniques (m-Wallets), adossés à des comptes bancaires. Près de 99% sont détenus par des particuliers. Les comptes détenus par des commerçants acceptants s'établissent à 14.612 comptes.

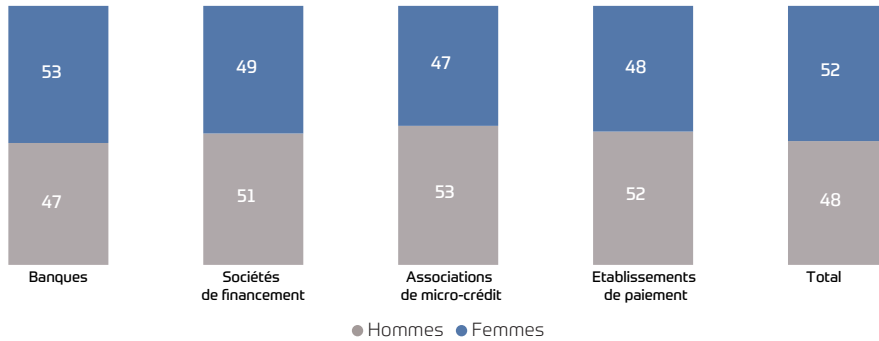
VI. Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés au Maroc s'est établi, à fin décembre 2021, à 56.340 agents, en baisse de 0,6% par rapport à 2020, dont plus de 74% sont employés par les banques, 14% par les associations de micro-crédit, 6% par les sociétés de financement et 5% par les établissements de paiement.

Selon le genre, près de 52% de l'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés sont des femmes et 48% des hommes, sans changement par rapport à l'année précédente.

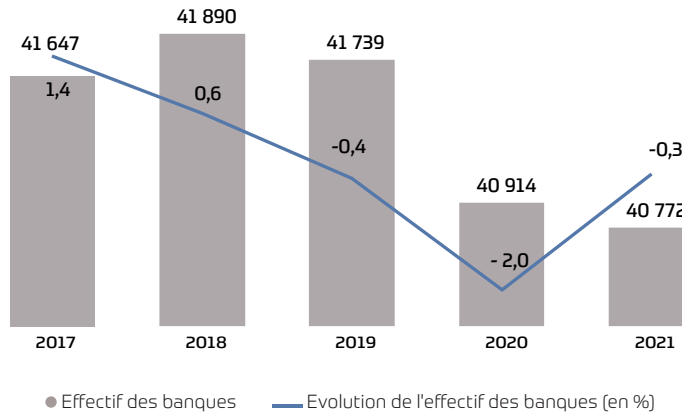
⁵ Il s'agit du stock de comptes ouverts à date d'arrêt.

Graphique n°15 :
Répartition de l'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2021 (en %)



L'effectif des banques conventionnelles a enregistré une légère baisse de 0,3% à 40.772 agents, soit 142 collaborateurs de moins, dans un contexte de contraction du réseau bancaire et de digitalisation des process. Cet effectif est composé à hauteur de 41% de personnes âgées entre 25 et 35 ans, 38% pour la tranche des 35 à 50 ans et de 17% pour la catégorie d'âge supérieure à 50 ans. La part des femmes dans l'effectif total est restée stable à 53%.

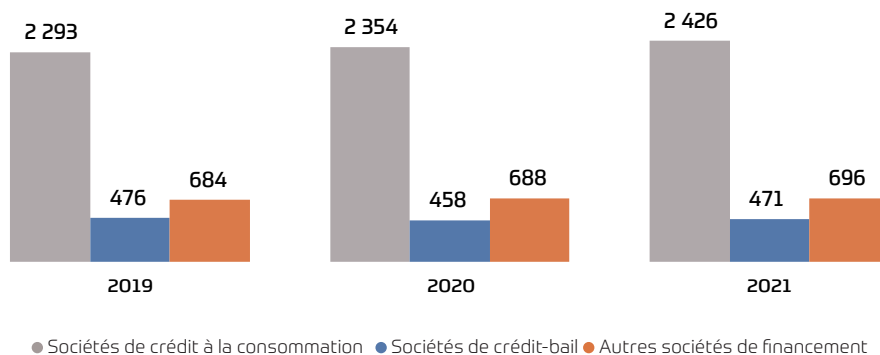
Graphique n°16 :
Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc



L'effectif employé par les banques participatives a progressé de 10,6% à 1.077 agents, après une hausse de 5,2% une année auparavant en accompagnement du développement de leur réseau. Près de 68% de cet effectif sont des femmes.

Le secteur des sociétés de financement emploie, pour sa part, un effectif de 3.593 agents, soit 93 personnes de plus par rapport à 2020 (+2,7%), composé à hauteur de 51% d'hommes et 49% de femmes. L'effectif des sociétés de crédit à la consommation s'est accru de 3,1%, celui des sociétés de leasing de 2,8% et celui des autres catégories des sociétés de financement de 1,2%.

Graphique n°17 :
Evolution de l'effectif des sociétés de financement



Pour sa part, l'effectif employé par les associations de micro-crédit s'est établi à 7.664 agents, marquant un repli de 4,1% en 2021 en relation avec la baisse de leur réseau, contre une hausse de 0,7% une année auparavant. Près de 47% de cet effectif sont des femmes.

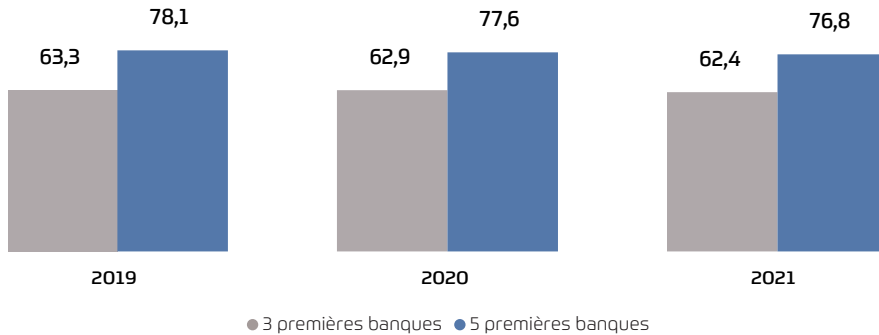
Les établissements de paiement emploient, à travers leur propre réseau, un effectif de 2.667 agents, en baisse de 2,8%, dont 52% d'hommes et 48% de femmes.

VII. Evolution de la concentration bancaire

1. Concentration de l'activité des banques sur base sociale

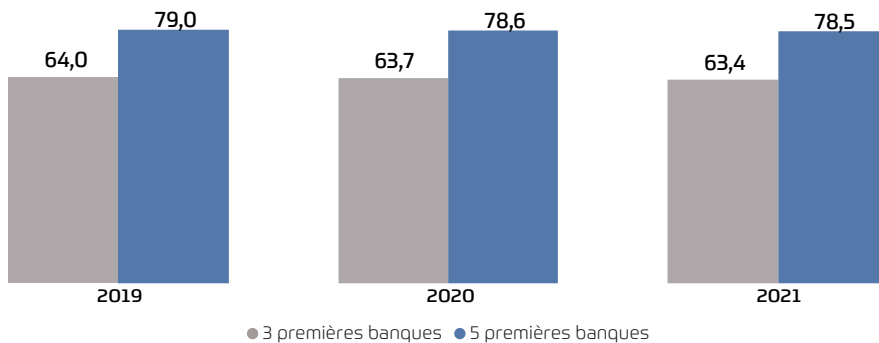
En 2021, le niveau de concentration de l'activité bancaire a continué son trend baissier enregistré ces dernières années. La part des trois premières banques dans le total-actif du secteur s'est établie à 62,4%, contre 62,9% et celle des cinq plus grandes banques s'est située à 76,8% contre 77,6% en 2020.

Graphique n°18 :
Concentration du total-actif des banques (en %)



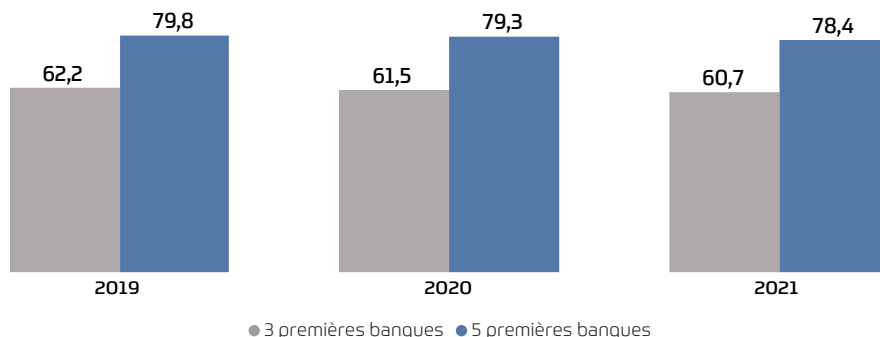
Pour ce qui est des dépôts, les trois premières banques ont disposé de près de 63,4% des dépôts collectés contre 63,7% une année plus tôt et les cinq premières détenaient une part de 78,5% contre 78,6%.

Graphique n°19 :
Concentration des dépôts des banques (en %)



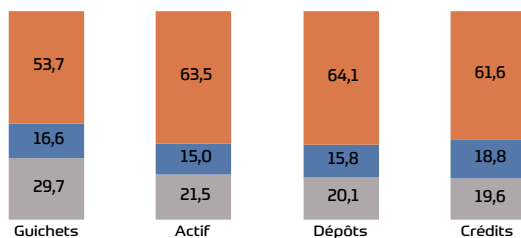
S'agissant du crédit, les trois premières banques ont concentré 60,7% des crédits distribués, contre 61,5% en 2020 et les cinq plus grandes ont représenté 78,4% des financements contre 79,3%.

Graphique n°20 :
Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)

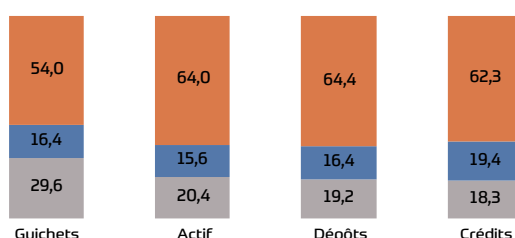


En fonction du statut de l'actionariat, les banques à capital privé majoritairement marocain détenaient 53,7% des guichets, contre 54% en 2020. Cette part est de 63,5% en termes de total-actif, 64,1% pour les dépôts et 61,6% pour les crédits, contre respectivement 64%, 64,4% et 62,3% une année auparavant.

Graphique n°21 :
Concentration en fonction du statut de l'actionariat des banques - 2021 (en %)



Graphique n°22 :
Concentration en fonction du statut de l'actionariat des banques - 2020 (en %)



● Banques à capital majoritairement public ● Banques à capital majoritairement étranger
● Banques à capital privé majoritairement marocain

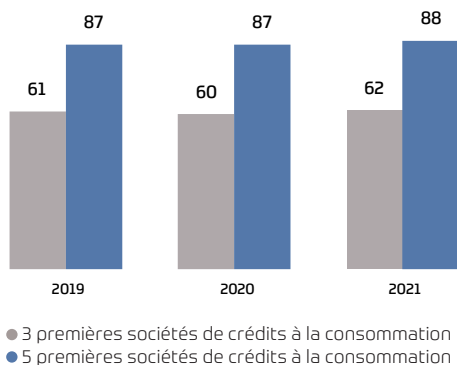
Les banques à capital privé majoritairement étranger ont vu leur part de marché augmenter à 16,6% en termes de réseau (+0,2 point). En revanche, leur part de marché en termes de total-actif, de dépôts et de crédits a reculé respectivement à 15% (-0,6 point), 15,8% (-0,6 point) et 18,8% (-0,6 point).

Pour leur part, les banques à capital majoritairement public ont renforcé leur part de marché en termes de réseau à 29,7% (+0,1 point), de total-actif à 21,5% (+1,1 point), de dépôts à 20,1% (+0,9 point) et de crédits à 19,6% (+1,2 point).

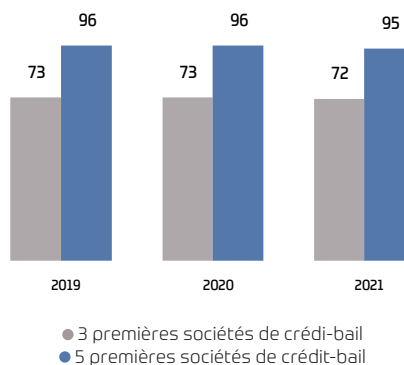
2. Concentration de l'activité des sociétés de financement

A fin 2021, la part détenue par les trois plus grandes sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur s'est établie à 62% en hausse de 2 points d'une année à l'autre et celle des cinq premières s'est accrue d'un point à 88%.

Graphique n°23 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



Graphique n°24 :
Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)



Concernant le secteur du crédit-bail, les parts des trois et cinq premières sociétés se sont situées respectivement à 72% et à 95% à fin 2021, en retrait d'un point par rapport à 2020.

3. Concentration de l'activité des établissements de paiement

La contribution des 3 premiers établissements de paiement dans le total des transferts de fonds, opérés par les sociétés offrant le service de transfert de fonds, est en baisse d'un point à 88,4% et celle des 5 premiers établissements de 1,2 point à 96,4%.

Trois établissements de paiement représentent une part de 67% des comptes de paiement ouverts et effectuent plus de 75% du volume des transactions sur les comptes de paiement, contre respectivement 85% des comptes et 93% du volume de transactions pour les 5 premiers établissements.

4. Concentration de l'activité des associations de micro-crédit

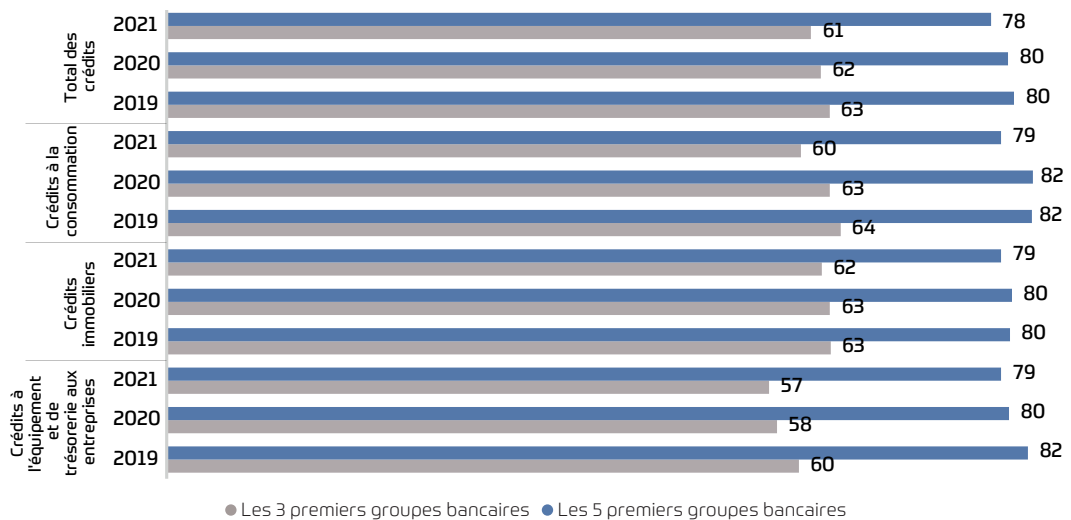
La contribution des 3 premières associations de micro-crédit dans la distribution des crédits s'est établie, à fin 2021, à 95% et celle des 5 premières associations à 98%.

5. Concentration de l'activité des banques sur base consolidée

Sur base consolidée, le niveau de concentration de l'activité de crédit des 3 premiers groupes bancaires a enregistré une baisse d'un point à 61% par rapport à 2020, De même, la part des 5 premiers groupes a reculé de 2 points à 78%.

L'analyse par objet montre que pour les crédits de trésorerie et à l'équipement, la part des groupes a baissé d'un point, à 57% pour les 3 premiers groupes et 79% pour les cinq premiers groupes. S'agissant des crédits immobiliers, ces parts se sont contractées d'un point respectivement à 62% et 79%. Concernant les crédits à la consommation, leur poids a baissé de 3 points par rapport à l'année dernière, soit 60% pour les trois premiers groupes et 79% pour les 5 premiers groupes.

Graphique n°25 :
Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée



CHAPITRE 2.

ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

I. Activité et rentabilité des banques sur base sociale

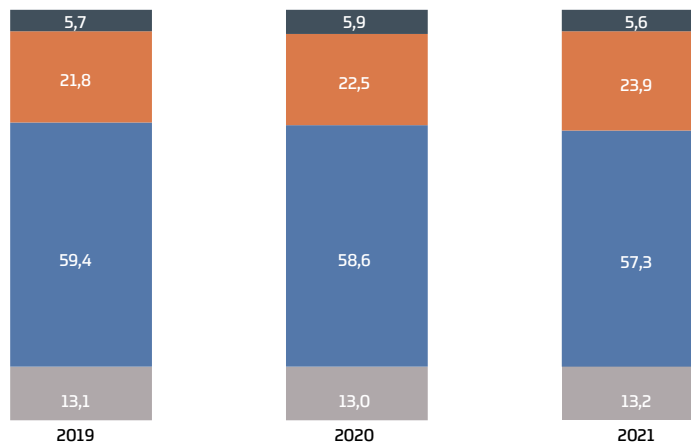
Au terme de l'année 2021, le total-actif cumulé des banques a marqué une hausse de 4,9%, contre 5,4% l'année précédente, pour s'établir à près de 1.565 milliards de dirhams. Rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB), il a représenté 122%, soit une baisse de 7 points par rapport à l'année passée qui avait été marquée par une récession économique de 7,2%.

Du côté des emplois, cette évolution reflète une hausse des crédits, notamment de trésorerie, et du portefeuille-titres. Elle recouvre, du côté des ressources, une progression des dépôts collectés auprès de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit.

1. La hausse des emplois des banques reflète une croissance des crédits au secteur privé et un renforcement de leur portefeuille-titres

La structure du total-actif des banques fait ressortir une part des créances sur la clientèle de 57,3% et une part du portefeuille-titres de 23,9%. S'agissant des créances sur les établissements de crédit, leur part s'est maintenue à 13%.

Graphique n°26 : Structure de l'actif des banques (en %)



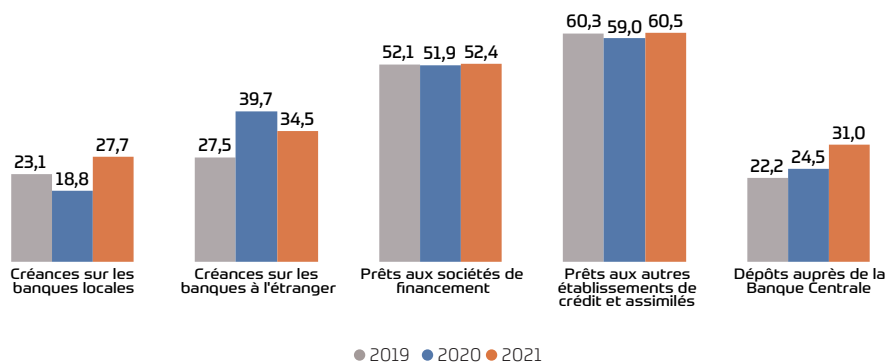
● Créances sur les établissements de crédit et assimilés ● Créances sur la clientèle ● Portefeuille-titres ● Autres actifs

Les actifs bancaires libellés en devises représentent 8,4% des emplois des banques, dont près de 3,9% sont des créances en devises sur des non-résidents.

1.1. Une hausse des créances sur les banques locales et des dépôts auprès de la Banque Centrale

Après une hausse de 4,7% en 2020, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont progressé de 6,3% à 206,2 milliards de dirhams. Cette évolution reflète notamment une hausse des dépôts auprès de la Banque Centrale et des créances sur les banques locales, celles détenues sur les banques étrangères ayant, pour leur part, baissé.

Graphique n°27 :
Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)



Les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale se sont appréciés de 26,7% à 31 milliards, après une hausse de 10,2%. Les créances sur les banques locales, d'un montant de 27,7 milliards, ont aussi connu une hausse de 47,5% en relation notamment avec l'excédent de liquidité en devises dont ont disposé les banques en particulier au cours du 2^{ème} semestre de 2021. Cette augmentation recouvre une hausse des prêts de trésorerie de 80,5% à près de 18 milliards de dirhams, des prêts financiers de 15,2% à 6 milliards et des valeurs reçues en pension de 0,9% à 3,2 milliards.

Consécutivement à une baisse de 0,4% en 2020, l'encours des prêts accordés par les banques aux sociétés de financement a enregistré une hausse de 1,1% à 52,4 milliards. S'agissant des créances sur les autres établissements de crédit et assimilés, elles ont augmenté de 2,5% à 60,5 milliards de dirhams.

Les créances sur les banques installées à l'étranger ont affiché, à la date de clôture, une baisse de 13,2% à 34,5 milliards, reflétant une diminution de l'encours des comptes en devises de 14,2%.

Par type de monnaie, les créances sur les établissements de crédit et assimilés libellées en devises se sont contractées de 6,1% à près de 57,2 milliards de dirhams, reflétant la baisse des placements auprès des banques étrangères. À l'inverse, celles libellées en dirhams se sont accrues de 12% à 148,9 milliards, après une hausse de 1,6% en 2020.

1.2. Une croissance modérée des crédits aux entreprises privées et aux ménages

Après une hausse de 4,1% en 2020, l'encours brut des crédits a augmenté de 2,8% à 996 milliards de dirhams. Cette décélération intervient dans un contexte marqué par la fin de la phase d'octroi des prêts garantis par l'Etat, mis en place dans le contexte de la Covid-19. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 78%, soit 6 points de moins par rapport à 2020, en lien avec le rebond du PIB.

Encadré n°1 : Point sur les mesures de soutien au crédit bancaire dans le contexte de la crise sanitaire

1. Moratoire sur les crédits bancaires

Dès le début de la crise, des moratoires ont été accordés par les établissements de crédit aux ménages et aux entreprises affectés par la crise sur le remboursement de leurs échéances de crédit. A fin 2021, le moratoire a concerné un encours de crédits cumulé depuis le début de la crise de plus de 122 milliards de dirhams, bénéficiant à hauteur de 68 milliards aux ménages et 54 milliards aux entreprises.

A fin 2021, 76,4% de ces crédits ont repris leur remboursement, 5,2% continuent d'être en moratoire ou ont été restructurés, 10,2% présentent des impayés et 8,2% sont en défaut.

2. Prêts garantis par l'Etat

2.1 Prêts de trésorerie d'urgence « Damane Oxygène »

Le prêt de trésorerie « Damane Oxygène » avait été mis en place pendant la phase de confinement pour répondre aux besoins de trésorerie des TPME et des entreprises de taille intermédiaire ayant connu une baisse d'activité en raison de la crise sanitaire Covid-19. A fin 2021, ce programme a couvert près de 38 mille bénéficiaires pour un encours octroyé de 13,8 milliards de dirhams, dont 63% a bénéficié à la PME, 24% à la TPE et 13% aux entreprises de taille intermédiaire (ETI). Près de 94% de ces crédits ont été transformés en crédits à moyen terme.

Encadré n°1 : Suite

Par secteur d'activité, 27% du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 20% dans le secteur du commerce et 18% dans le secteur du BTP.

2.2 Prêts de trésorerie de relance « Damane Relance »

Le prêt de trésorerie « Damane Relance » a été mis en place au cours de la période post-confinement, pour répondre aux besoins de toutes les catégories d'entreprises en vue de la relance de leurs activités. Il est remboursable sur une période n'excédant pas 7 ans, dont 2 ans de différé maximum. A fin 2021, ce programme a donné lieu à l'octroi à 42.102 bénéficiaires d'un montant de 41,5 milliards de dirhams. Les PME ont bénéficié à hauteur de 51% de l'encours, les TPE, 20%, les entreprises de taille intermédiaire (ETI), 14% et les grandes entreprises, 15%.

Par secteur d'activité, 35% du volume des crédits autorisés a été octroyé aux entreprises opérant dans le secteur des industries, 23% à celles du commerce et 16% à celles du secteur du BTP. Le taux de décaissement de ces prêts s'est établi à 82% à fin 2021.

() Source : Données déclarées par les banques à Bank Al-Maghrib*

Encadré n°2 :

Point sur le programme de financement de l'entrepreneuriat « Intelaka »

En février 2020, une offre de financement à des conditions très avantageuses a été mise en place pour soutenir la création d'entreprises en ciblant les porteurs de projets, les jeunes entreprises et les activités des TPME exportatrices vers l'Afrique. Cette offre de financement est destinée à couvrir les besoins d'investissement et d'exploitation des porteurs de projets éligibles.

A fin décembre 2021, le montant des crédits accordés s'est établi à 6,2 milliards de dirhams alloués à près de 26 mille bénéficiaires, dont 84% d'hommes et 16% de femmes. Les projets en milieu urbain représentent 83% du nombre total, contre 17% en milieu rural.

Par nombre de bénéficiaires, 43% des financements accordés sont d'un montant inférieur ou égal à 100 mille dirhams, 31% entre 100 mille et 300 mille dirhams et le reliquat de 26% des prêts supérieurs à 300 mille dirhams.

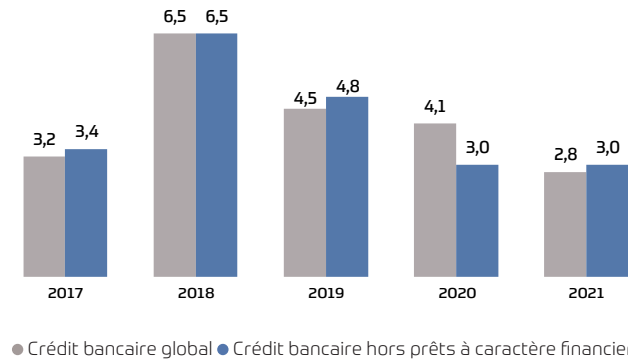
Les crédits Intelaka octroyés ont bénéficié, en termes de montants de crédits, à hauteur de 56% aux TPE et 44% aux entrepreneurs individuels et autres personnes physiques. Par objet, les crédits d'investissement représentent 89% des financements accordés et les crédits de fonctionnement 11%.

Par secteur d'activité, 20% des prêts ont été octroyés au secteur du commerce, 14% à l'agriculture, 12% à l'industrie et aux services, 11% au tourisme et 5% au BTP. Par région, Casablanca-Settat a représenté une part de 27% des crédits accordés, Rabat-Salé-Kénitra 14%, Fès-Meknès 13% et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma 11%.

() Source : Données déclarées par les banques à Bank Al-Maghrib*

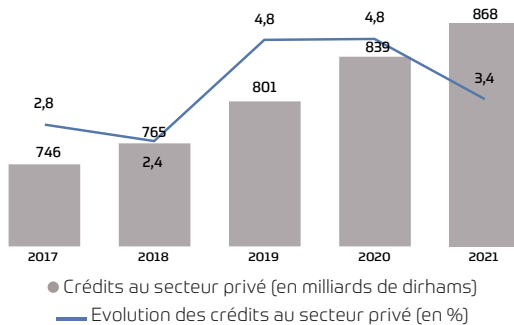
L'encours des crédits aux entreprises non financières a vu son rythme de progression s'établir à 2,4% après une hausse de 4,3% en 2020. Cette évolution retrace un accroissement de 4,1% à 439 milliards de dirhams pour les entreprises privées et une baisse de 12,2% à 44,2 milliards pour les entreprises publiques suite à des opérations de remboursement. S'agissant des ménages, ils ont bénéficié d'un encours de crédits de 309,2 milliards de dirhams, marquant une accélération à 3,2%, après 1,8% un an auparavant.

Graphique n°28 :
Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)

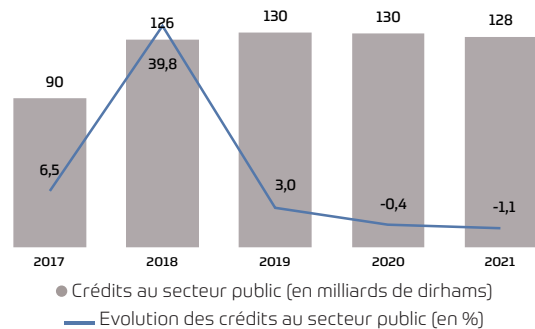


Globalement, les crédits bénéficiant au secteur privé se sont élevés à 867,6 milliards de dirhams, en hausse de 3,4%, contre 4,8% l'année précédente, tandis que ceux destinés au secteur public ont poursuivi leur baisse à 1,1 %, après celle de 0,4% en 2020.

Graphique n°29 :
Crédits des banques au secteur privé



Graphique n°30 :
Crédits des banques au secteur public

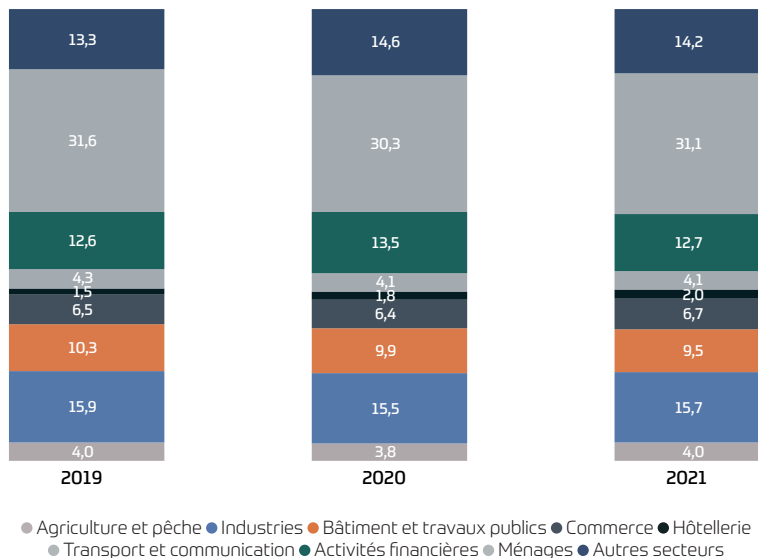


Par secteur d'activité, le secteur primaire a bénéficié, dans un contexte de bonne campagne agricole, d'un encours de crédits en hausse de 6,6% après une baisse de 0,6% une année auparavant. Sa part a ainsi augmenté de 0,2 point à 4%.

S'agissant du secteur secondaire, le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 156 milliards, en hausse de 3,7% par rapport à l'année précédente, sa part dans le total du crédit ayant reculé de 0,2 point à 15,7%. Cette évolution recouvre notamment un accroissement des financements au secteur des industries alimentaires et tabac de 12,9% et des crédits aux secteurs des industries métallurgiques de 8,5% et du textile et de l'habillement et du cuir de 11,1%. Dans le même sens, les crédits accordés au secteur de la production de l'énergie et de l'eau ont enregistré une hausse de 10,5%. En revanche, ceux accordés au secteur des industries extractives et à celui des industries chimiques ont accusé des baisses respectives de 30,9% et 11,9% faisant suite à une baisse des besoins de financement. Après une hausse de 0,3% en 2020, les crédits destinés au secteur du BTP ont baissé de 1,6% à 94,6 milliards.

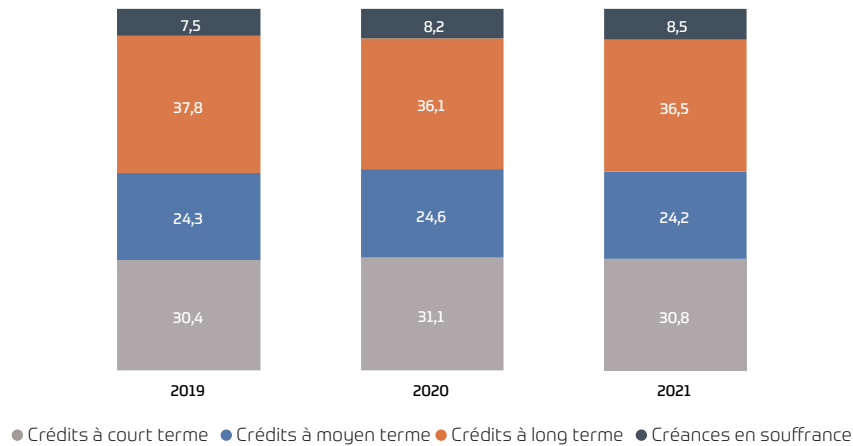
Au niveau du secteur tertiaire, les crédits accordés au secteur du commerce ont augmenté de 7,2% à 66,4 milliards. Ceux octroyés au secteur du transport et communication ont progressé de 1,7% à 40,5 milliards de dirhams, soit une part stabilisée à 4,1%. Le crédit au secteur de l'hôtellerie, avec une part en hausse de 0,2 point à 2%, a augmenté de 19% pour s'établir à 20,2 milliards de dirhams, en lien avec le recours significatif de ce secteur aux programmes de prêts Covid garantis par l'Etat.

Graphique n°31 :
Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)



Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 1,4%, leur part dans le total ayant baissé de 0,3 point à 30,8%. S'agissant des crédits à moyen et à long terme, leur encours a vu son rythme de progression s'élever à 2,9% contre 1,7% en 2020 soutenu par la transformation des prêts Covid garantis par l'Etat en crédits à moyen terme. Leur part dans le total s'est maintenue à 60,7%.

Graphique n°32 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)



1.3. Le portefeuille-titres des banques a augmenté sous l'effet de la hausse du portefeuille des Bons du Trésor

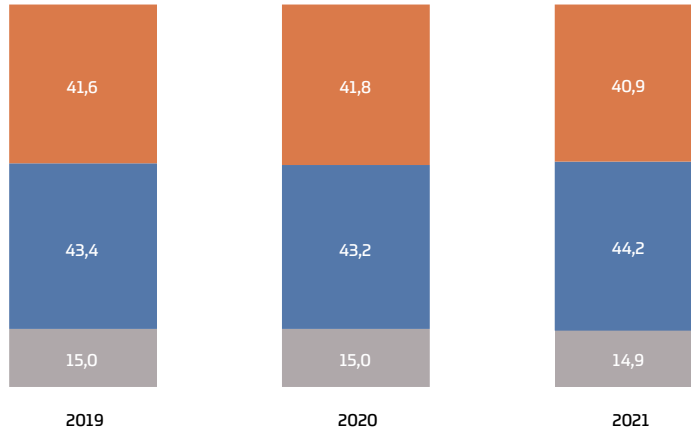
Dans un contexte marqué par une croissance modérée du crédit et une hausse des besoins de financement du Trésor, l'encours brut du portefeuille-titres détenu par les banques, représentant 23,9% du total des emplois bancaires, s'est établi, à fin 2021, à 376,7 milliards de dirhams, en hausse de 11,7%.

Selon la comptabilité d'intention, le portefeuille de transaction s'est accru de 13,8% à 202,4 milliards de dirhams, après 2,5% une année auparavant, reflétant une augmentation des Bons du Trésor de 15,7% à 119,5 milliards, des titres de propriété de 11,2% à 75,6 milliards et des autres titres de créance de 10,7% à 7,4 milliards. De même, le portefeuille de placement a vu son encours progresser de 14,7% à 70,7 milliards, en lien avec la hausse des Bons du Trésor de 12,6% et des titres de propriété⁶ de 42,8%, tandis que les autres titres de créance ont reculé de 5,2%. Les titres d'investissement ont, quant à eux, enregistré une hausse de 1,9% à 40,7 milliards, reflétant une baisse des Bons du Trésor de 0,5% et une augmentation des autres titres de créance de 16,6%.

S'agissant du portefeuille de participation, il a connu une progression de 8,8% à 62,9 milliards, en relation avec l'accroissement des participations dans les établissements de crédit à l'étranger qui ont augmenté de 9,6% à 26 milliards de dirhams, représentant 44% du portefeuille global et 17,5% des fonds propres comptables des banques. Aussi, celles détenues dans les entreprises privées, notamment à caractère financier, et dans les établissements de crédit et assimilés marocains ont augmenté respectivement de 4,9% à 24 milliards et de 6,4% à 8,7 milliards de dirhams.

⁶ Les titres de propriété comprennent les OPCVM monétaires et non monétaires et les actions

Graphique n°33 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)

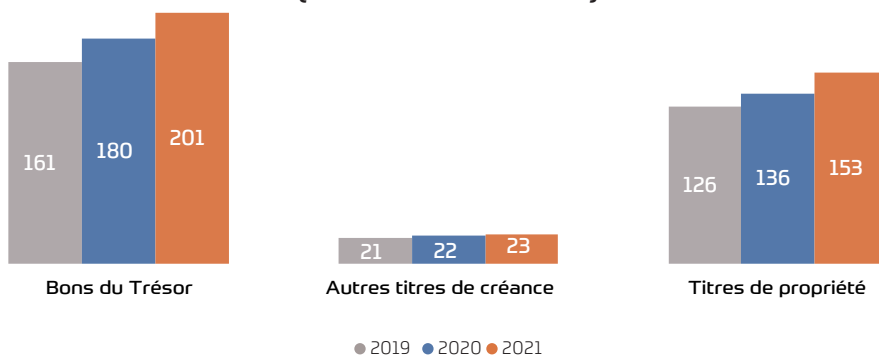


● Participations dans les établissements de crédit et assimilés marocains ● Participations dans les établissements de crédit à l'étranger ● Participations dans les entreprises privées

La ventilation du portefeuille-titres par nature juridique indique une hausse de 11,9% à 201,2 milliards de dirhams des Bons du Trésor, soit 53,2% du portefeuille global et 12,9% des emplois bancaires.

S'agissant du portefeuille des autres titres de créance, constitué essentiellement d'obligations et de titres de créance négociables, il a enregistré une augmentation de 5,2% à 23,3 milliards de dirhams tandis que les titres de propriété détenus par les banques, tous portefeuilles confondus, se sont appréciés de 12,5%, contre 8% en 2020. Leur part dans le portefeuille global s'est maintenue à 40,6%.

Graphique n°34 : Évolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)



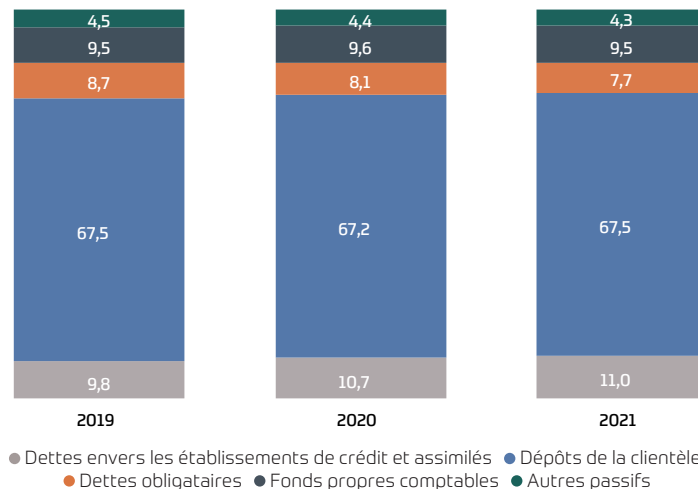
L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres a progressé de 53% pour s'établir à 4,5 milliards de dirhams, dont près de 90% sont affectées à la couverture notamment des titres de participation détenus dans les entreprises liées.

2. Les ressources bancaires se sont renforcées, soutenues par la bonne tenue des dépôts collectés auprès de la clientèle

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont progressé à un rythme de 5,3%. Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit et les fonds propres ont augmenté de 8,3% et 4,4% respectivement, tandis que les dettes obligataires ont accusé une baisse de 0,6%.

Compte tenu de ces évolutions, les parts des dépôts de la clientèle et des dettes envers les établissements de crédit dans les ressources bancaires se sont renforcées de 0,3 point chacune à respectivement 67,5% et 11%. La part des fonds propres est restée stable à 9,5% et celle des dettes obligataires s'est atténuée de 0,4 point à 7,7%.

Graphique n°35 : Structure du passif des banques (en %)



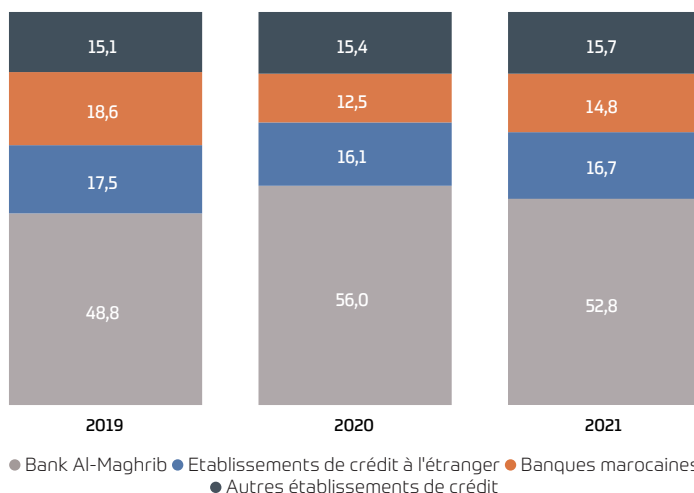
La part des ressources des banques libellées en devises collectées auprès des non-résidents s'est maintenue à un niveau limité de 1,9% du total des ressources.

2.1. Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont décéléré dans un contexte d'allègement du déficit de liquidité des banques

Après avoir atteint un niveau de 90,2 milliards de dirhams en moyenne en 2020, première année de la crise Covid-19, le besoin de liquidité des banques s'est atténué pour revenir à 70,8 milliards en 2021, suite à l'allègement progressif des restrictions des activités économiques.

Dans ce contexte, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont décéléré à 8,3% à près de 173 milliards de dirhams en 2021, après une hausse de 15,5% en 2020.

Graphique n°36 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)



L'encours des dettes auprès de la Banque Centrale s'est accru de 2,2%, après une hausse de 32,6%, pour totaliser un montant de 91 milliards de dirhams à fin 2021, ramenant leur part dans les dettes envers les établissements de crédit à environ 53%. Cet encours est constitué d'avances à 7 jours à hauteur de 47 milliards de dirhams, d'avances de long terme pour 30 milliards et de prêts garantis accordés dans le cadre du programme de refinancement de la TPME pour 14 milliards de dirhams.

Les dettes interbancaires se sont appréciées de 28% à 25,5 milliards, après une baisse de 22,1% un an auparavant. Cette évolution est induite par la hausse des emprunts de trésorerie de 74,4% et des emprunts financiers de 13,9%. Les valeurs données en pension se sont repliées de 34,1% après 11,9% en 2020.

Les emprunts auprès des autres établissements de crédit⁷ ont augmenté de 10,7% à 27,1 milliards de dirhams.

Les dettes envers les établissements de crédit à l'étranger ont progressé de 12,1% à 28,8 milliards, dont 22,7 milliards sous forme de dettes envers les banques étrangères représentant 1,4% du total des ressources des banques.

⁷ Les autres établissements de crédit recouvrent les sociétés de financement, les banques offshore, les associations de micro-crédit, la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

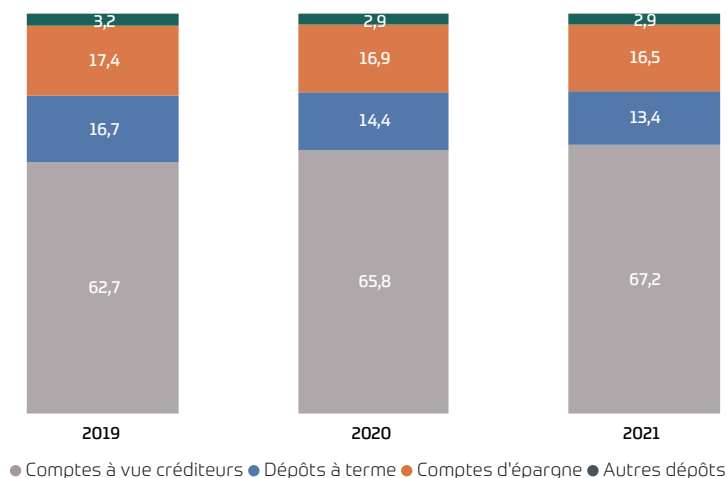
Sur le total des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, les dettes libellées en dirhams, d'un encours de 127,6 milliards, ont enregistré une hausse de 6%, tandis que les dettes en devises ont progressé de 15,6% à 45 milliards de dirhams.

2.2. Les ressources collectées auprès de la clientèle ont continué à progresser favorablement, soutenues par leur composante non rémunérée

A fin 2021, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 1.056 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,3%, après 5% une année auparavant. Il en résulte un coefficient moyen d'emploi, rapportant les crédits aux dépôts, de 94%. Représentant 97,4% du total, les dépôts libellés en dirhams se sont inscrits en hausse de 5,2% après 4,9% en 2020 et ceux en devises se sont accrus au même niveau que l'année précédente, soit 9%.

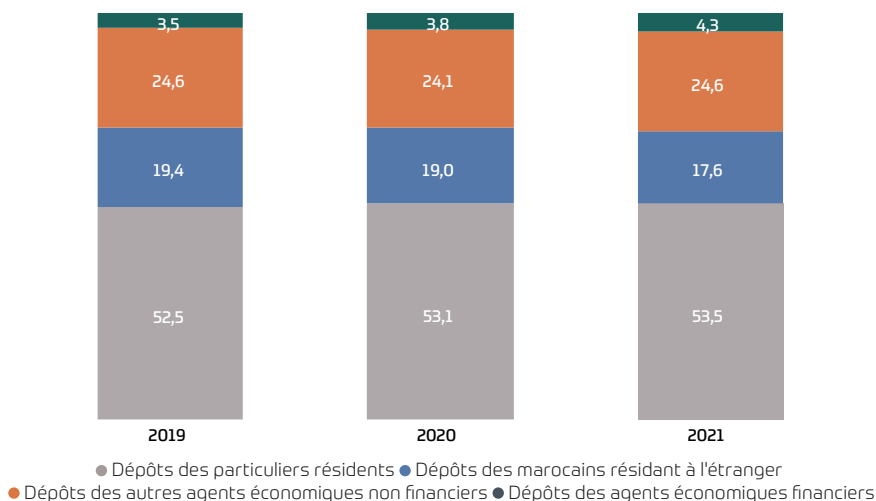
Par catégorie, les dépôts à vue se sont appréciés de 7,5% à 709,5 milliards de dirhams et les dépôts sous forme de comptes d'épargne ont augmenté de 2,7% à près de 173,7 milliards. Les dépôts à terme, d'un encours de près de 142 milliards, ont accusé une nouvelle baisse de 1,5%, après celle de 9,5% un an auparavant, dans un contexte de taux créditeurs bas. Les autres dépôts, constitués essentiellement de valeurs données en pension à caractère volatil, ont totalisé 30,7 milliards, en hausse de 4%, après une baisse de 3,9% en 2020. En conséquence, les dépôts à vue ont vu leur quote-part se renforcer à 67,2%, au détriment des dépôts à terme et des comptes d'épargne, dont les parts respectives se sont contractées à 13,4% et 16,5%.

Graphique n°37 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)



Par agent économique, les dépôts des particuliers résidents ont enregistré une hausse de 6,1% à 563,3 milliards de dirhams, après 6,3% à fin 2020, sous l'effet d'une progression de 9,1% des dépôts à vue et de 3,7% des dépôts en comptes d'épargne qui a compensé la baisse de 8,6% de leurs dépôts à terme.

Graphique n°38 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)



Parallèlement, les dépôts des marocains résidant à l'étranger, avec une part de 17,6% du total, ont accusé une baisse de 2,2% à fin 2021, pour s'établir à 185,3 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une baisse des comptes d'épargne et des dépôts à terme de 3,1% et 7,3% respectivement. Les dépôts à vue, quant à eux, se sont maintenus au même niveau qu'une année auparavant.

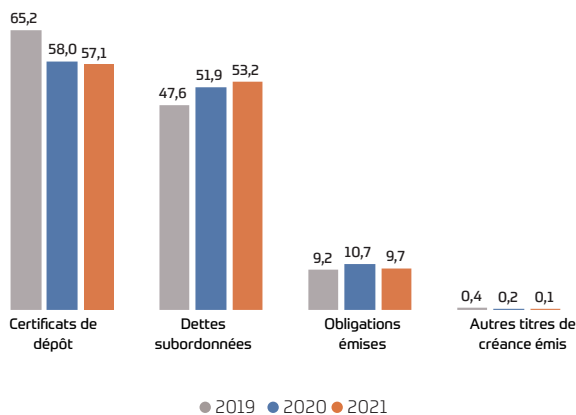
Les dépôts des entreprises privées ont enregistré une hausse de 7% à 207,7 milliards de dirhams, portée par une croissance de 9,1% à 167,4 milliards des dépôts à vue, qui a plus que compensé la baisse des dépôts à terme de 3,6% à 18,7 milliards. Les dépôts des entreprises publiques ont aussi enregistré une hausse de 15,2% à 17,9 milliards de dirhams.

Les agents financiers, constitués principalement des OPCVM, des compagnies d'assurances et des organismes de prévoyance sociale, ont vu leurs dépôts s'accroître de 16,8% à 45,4 milliards de dirhams, après une hausse de 15,9% enregistrée l'année précédente. Sur ce total, les dépôts des OPCVM, constitués de près de 68% de dépôts à terme, se sont renforcés de 14% à 17 milliards et ceux des compagnies d'assurances, représentant 15% des dépôts collectés auprès des agents financiers, se sont repliés de 17,6% à 7 milliards, dont 59% sous forme de dépôts à vue et 23% de dépôts à terme.

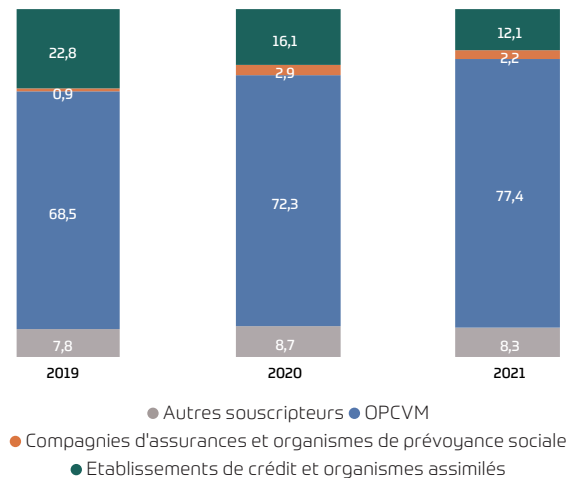
2.3. Les émissions des banques sur le marché de la dette privée se sont atténuées

A fin 2021, l'encours global des dettes obligataires s'est établi à 120,1 milliards de dirhams, en baisse de 0,6%, leur part dans le total des ressources ayant reculé à 7,7%. Cette évolution est liée notamment à la diminution de l'encours des titres de créance émis de 3% à 66,9 milliards.

Graphique n°39 :
Encours des dettes obligataires des banques
(en milliards de dirhams)



Graphique n°40 :
Encours des certificats de dépôt ventilé
par catégorie de souscripteurs (en %)



La baisse des titres de créance émis reflète un recul de 9,5% de l'encours des obligations émises et de 1,6% de l'encours des certificats de dépôt. Ces derniers sont souscrits à hauteur de 77,4% par des OPCVM, 12,1% par des établissements de crédit et assimilés et 8,3% par des particuliers.

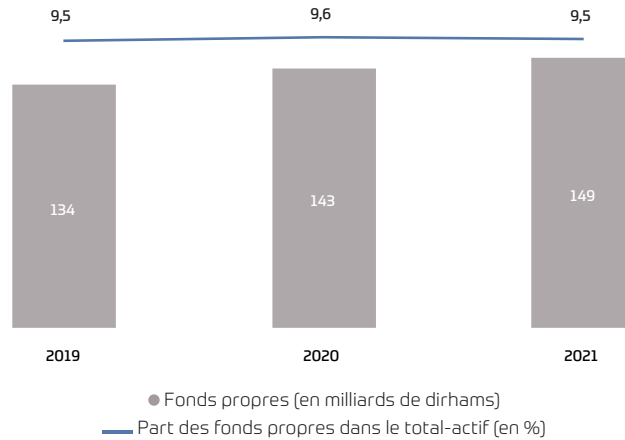
Pour leur part, les dettes subordonnées ont augmenté de 2,5% à 53,2 milliards, en soutien au renforcement des fonds propres prudentiels des banques.

La maturité des ressources levées sur les marchés de la dette privée a quasi-stagné, les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans représentant 57% du total (58% en 2020) contre 43% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans (42% l'année précédente).

2.4. Les fonds propres des banques ont continué à progresser

Les fonds propres des banques ont augmenté de 4,4% à 149 milliards de dirhams, après une hausse de 6,6% en 2020. Leur part dans les ressources est restée stable à 9,5%.

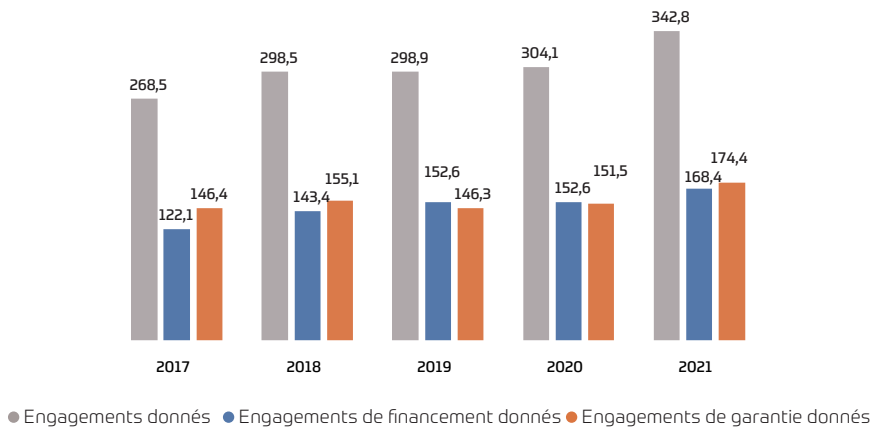
Graphique n°41 :
Evolution des fonds propres comptables des banques



3. Les engagements de financement donnés par les banques ont augmenté, de même que les opérations de couverture sous forme de produits dérivés

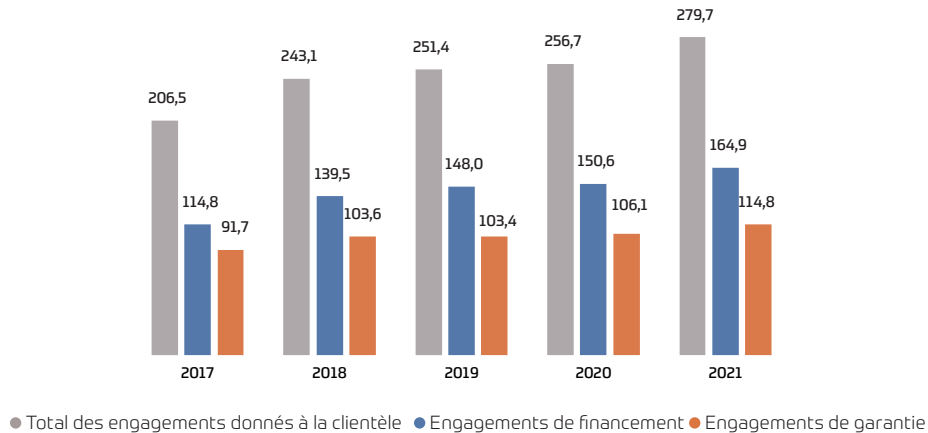
Les expositions en hors-bilan des banques sont essentiellement constituées des engagements de garantie et de financement, donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Graphique n°42 :
Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)



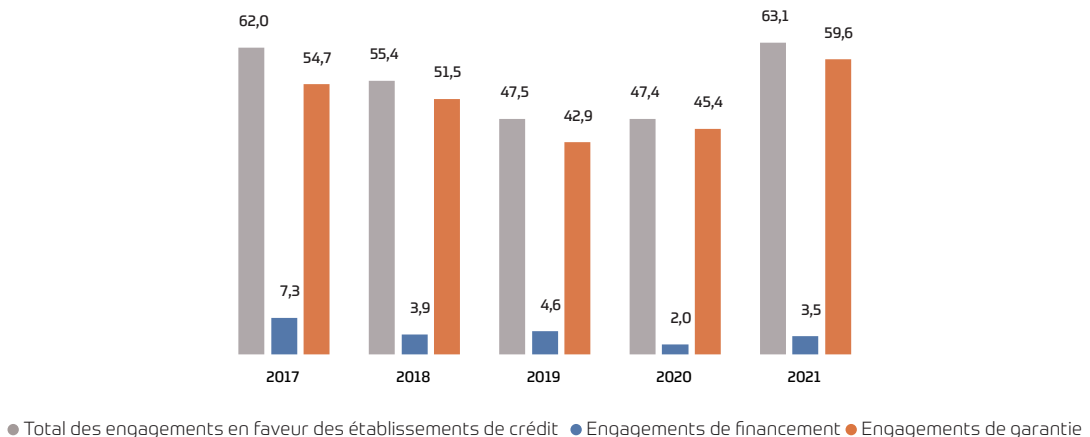
Les engagements donnés se sont inscrits en hausse de 12,7% à 342,8 milliards de dirhams, après 1,8% l'année précédente, traduisant une progression des engagements de garantie de 15,1%, à 174,4 milliards et des engagements de financement de 10,4% à 168,4 milliards.

Graphique n°43 :
Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)



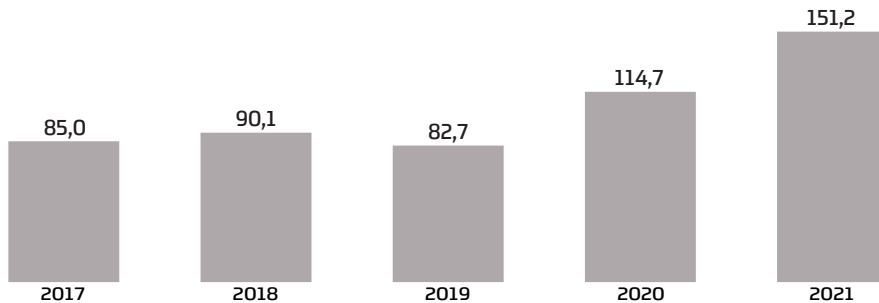
Avec une part de 82% du total des engagements donnés, les engagements en faveur de la clientèle ont augmenté de 9% à 279,7 milliards de dirhams. Sur ce total, les engagements de financement ont marqué une hausse de 9,5% à près de 165 milliards et les engagements de garantie ont progressé de 8,3% à 114,8 milliards de dirhams.

Graphique n°44 :
Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)



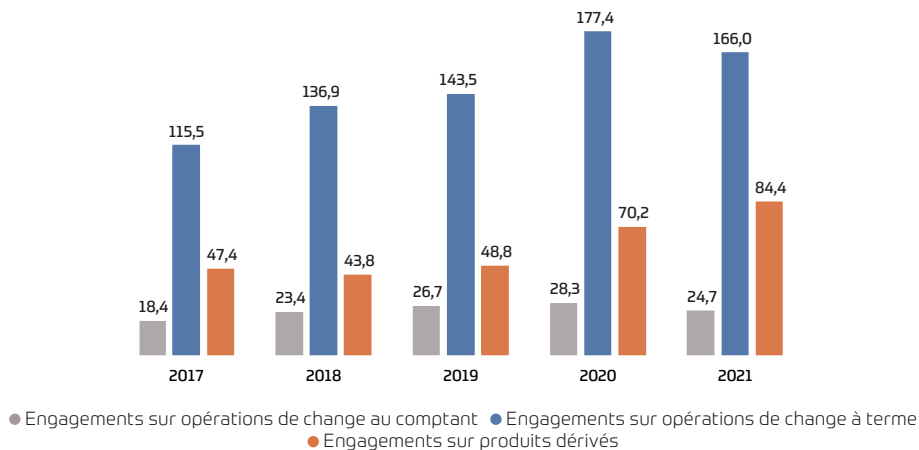
Les engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés se sont appréciés de 33% à 63,1 milliards, recouvrant une hausse des engagements de garantie de 31,2% à 59,6 milliards de dirhams, et de 74,4% à 3,5 milliards pour les engagements de financement.

Graphique n°45 :
Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)



S'agissant des engagements reçus, ils ont augmenté de 31,7% à 151,2 milliards de dirhams, sous l'effet de la hausse des engagements de garantie de 28,1% à 143 milliards de dirhams, en lien notamment avec les couvertures reçues de la Société Nationale de Garantie et du Financement de l'Entreprise. Les engagements de financement reçus ont également progressé de 168% à 8 milliards de dirhams.

Graphique n°46 :
Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)



Concernant les opérations de change, l'encours des engagements sur change à terme a reculé de 6% à 166 milliards et celui sur change au comptant de 13% à 24,7 milliards de dirhams, après des hausses respectives de 24% et 6% l'année précédente.

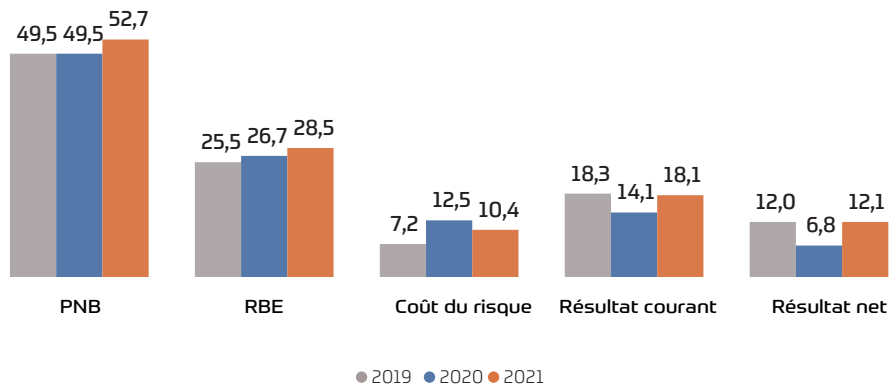
Les engagements sur produits dérivés correspondent à des opérations de couverture ou des opérations réalisées pour le compte de la clientèle. Leur encours notionnel s'est accru de 20,3% à près de 84,4 milliards de dirhams. Dans un contexte marqué par un besoin accru de couverture de la clientèle, cette évolution, consécutive elle-même à une hausse de 43,9% en 2020, a été portée essentiellement par un accroissement des engagements sur instruments de cours de change de 28,7% à 38,5 milliards et des engagements sur les autres instruments de 34,4% à 37,7 milliards de dirhams. A l'inverse, les engagements sur instruments de taux d'intérêt ont reculé de 32,6% à 8,2 milliards de dirhams.

4. Après une contraction en 2020, la rentabilité des banques a enregistré un rebond

Après une année 2020 marquée par la baisse significative de la rentabilité des banques induite notamment par la contraction de certaines activités pendant le confinement général, l'accroissement du coût du risque et la contribution des banques au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19, l'exercice 2021 a vu le résultat net cumulé des banques rebondir de 76,4% à 12,1 milliards de dirhams, soit son niveau pré-crise.

Graphique n°47 :

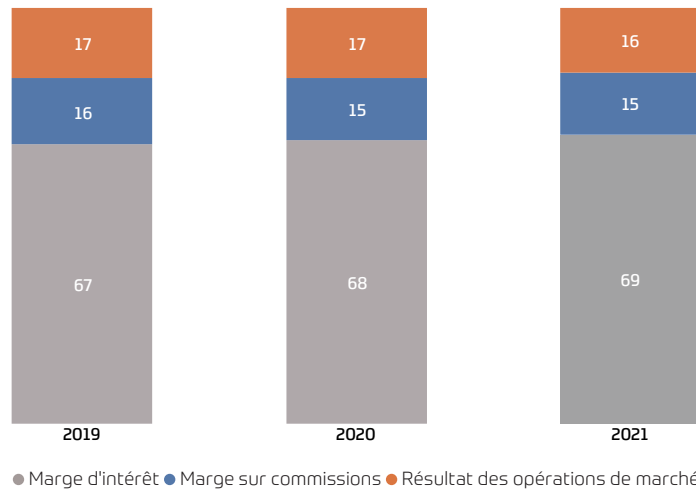
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)



4.1. Le produit net bancaire s'est redressé à la faveur de la baisse du coût des ressources et du rétablissement de la marge sur commissions

Après une baisse de 0,1% une année auparavant, le produit net bancaire s'est apprécié de 6,5% à 52,7 milliards de dirhams. Cette évolution est induite par l'amélioration de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions, les revenus résultant des activités de marché ayant, pour leur part, baissé.

Graphique n°48 : Structure du produit net bancaire (en %)



Avec une part de 69% du PNB, la marge d'intérêt s'est améliorée de 6% à 35,5 milliards de dirhams, après 3,4% en 2020, bénéficiant d'une baisse du coût des ressources collectées auprès de la clientèle et, dans une moindre mesure, du repli de la charge nette d'intérêt sur les opérations sur titres.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, composante prépondérante de la marge d'intérêt, s'est accru de 5,1% à 34,9 milliards de dirhams, reflétant l'effet de la progression des encours de crédit et une hausse limitée des intérêts perçus de 1% à 41,4 milliards, dans un contexte de baisse des taux débiteurs et d'encadrement des taux d'intérêts assortissant les prêts Covid garantis par l'Etat. Pour leur part, les intérêts servis sur les dépôts ont baissé de 16,8% à 6,4 milliards de dirhams, sous l'effet conjugué de la hausse des dépôts non rémunérés et de la baisse des taux créditeurs.

Le produit net d'intérêt sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a reculé de 11,7% à 1 milliard de dirhams, reflétant une baisse simultanée des intérêts servis sur les emprunts de 13,7% à 2,7 milliards et des intérêts perçus sur les prêts de 13,2% à 3,7 milliards de dirhams.

Tout en restant négatif, le produit net d'intérêt sur titres de créance s'est atténué d'un solde de 802 millions à 392 millions de dirhams. Cette évolution traduit une baisse des intérêts servis sur les titres de créance émis de 5,5% à 3,6 milliards de dirhams, compensée par une progression de 6,6% des intérêts perçus sur les titres détenus, à 3,2 milliards de dirhams.

La marge sur commissions s'est redressée de 7,6% à 7,9 milliards, après la baisse de 4,7% observée au cours de l'année du confinement, qui avait connu une contraction des activités de service.

A ce titre, les commissions perçues sur prestations de services ont totalisé 8,6 milliards, marquant une reprise de 9,1%, après une baisse de 4,7%. Sur ce total, les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 15,3% à 3,2 milliards à la faveur de l'enrôlement de nouveaux clients. Pour leur part, les commissions perçues sur fonctionnement de comptes se sont stabilisées à 1,6 milliard de dirhams. Les commissions sur les prestations des services de crédit ont augmenté de 15,8% à 607 millions, en lien avec la hausse de la production de crédit, et celles perçues sur ventes des produits d'assurance, portées par l'accroissement du volume des contrats d'assurance-vie, se sont accrues de 16,9% à 385 millions. Il en est de même de celles perçues sur les opérations sur titres qui ont augmenté de 18,7% à 125 millions et des commissions perçues sur titres en gestion et en dépôt qui ont progressé de 4,6% à 482 millions de dirhams. Aussi, les commissions sur opérations de change se sont accrues de 4% à 328 millions de dirhams. Les commissions perçues sur activités de conseil et d'assistance ont, quant à elles, baissé de 23,5% à 60 millions de dirhams.

Pour sa part, le résultat des activités de marché a accusé une baisse de 1,5% à 8,3 milliards de dirhams, reflétant une contraction du résultat des opérations sur titres de transaction de 20,2% à 4,3 milliards de dirhams, dans un contexte marqué notamment par une orientation à la baisse des taux obligataires. A l'inverse, le résultat des opérations sur titres de placement a augmenté de 6,9% à 353 millions de dirhams et celui des opérations de change de 24,3% à 3,5 milliards de dirhams. Le résultat des opérations sur produits dérivés, est passé d'un solde déficitaire de 131 millions à un solde excédentaire de 126 millions de dirhams.

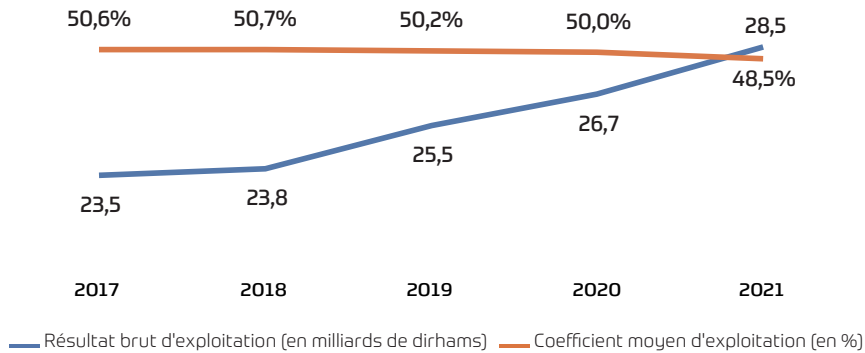
4.2. Le résultat brut d'exploitation est en amélioration

Les charges générales d'exploitation ont totalisé 25,6 milliards, en hausse de 3,4%, après une baisse de 0,4% une année auparavant. Compte tenu du redressement du PNB, le coefficient moyen d'exploitation s'est amélioré de 1,5 point à 48,5%.

La hausse des charges générales d'exploitation a été induite par la progression des charges externes⁸ de 7,1% à 10 milliards, sous l'effet de la hausse des loyers de crédit-bail et location, des rémunérations d'intermédiaires et honoraires ainsi que de l'accroissement des charges du personnel de 2,7% à 12,1 milliards de dirhams, contre une baisse de 0,7% l'an passé.

⁸ Les charges externes sont constituées notamment des frais d'entretien et de réparation, des rémunérations d'honoraires et d'intermédiaires, de transports et de déplacement et des frais de publicité.

Graphique n°49 :
Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques



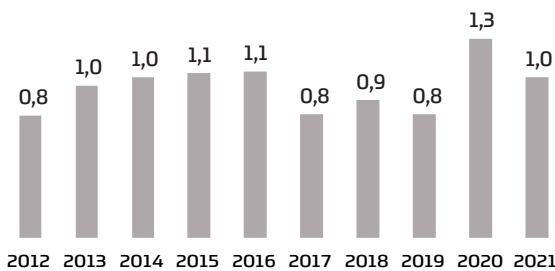
La hausse du PNB supérieure à celle des charges générales d'exploitation a induit un résultat brut d'exploitation (RBE) en augmentation de 7% à 28,5 milliards de dirhams, après 4,7% en 2020.

4.3. Le coût du risque s'est allégé sans pour autant revenir à son niveau pré-crise

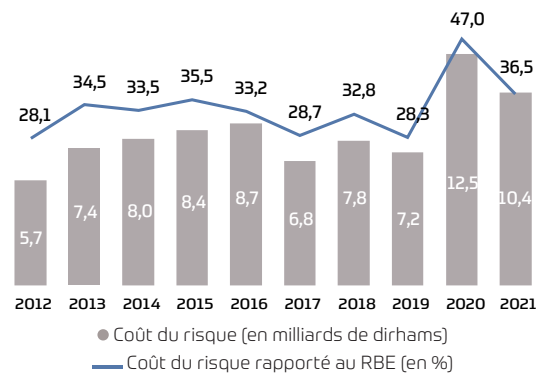
Après une hausse de 74,1% enregistrée en 2020 en lien avec les effets de la crise Covid-19, le coût du risque a baissé de 16,8% pour s'établir à 10,4 milliards de dirhams. Sur ce total, le coût du risque au titre des créances en souffrance a continué à augmenter de 3% à près de 9,3 milliards de dirhams et les autres dotations nettes de reprises ont reculé de 67%, les banques ayant constitué à titre préventif en 2020 des provisions à caractère général, en couverture des risques latents.

Rapporté au résultat brut d'exploitation, le coût du risque a représenté 36,5%, contre 47% une année auparavant. Par rapport à l'encours des crédits, il est revenu à 1% contre 1,3%.

Graphique n°50 :
Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)



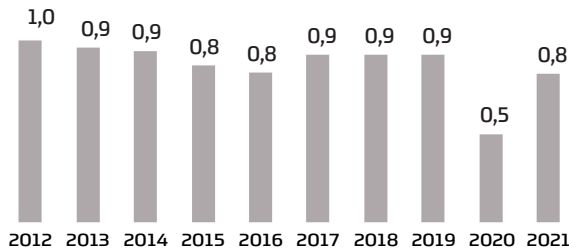
Graphique n°51 :
Coût du risque des banques rapporté au RBE



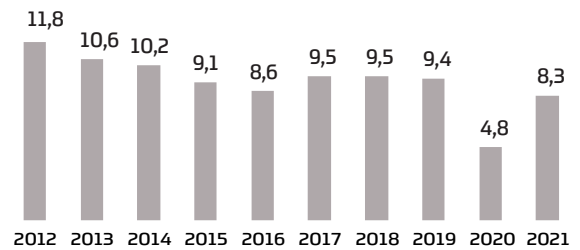
Compte tenu de ces évolutions, le résultat courant s'est redressé de 28,2% à 18,1 milliards de dirhams, après une baisse de 22,6% en 2020. Pour sa part, le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé à 1,1 milliard de dirhams après un solde de 3 milliards en 2020, année marquée par la constatation des charges liées à la contribution des banques au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19.

Au total, le résultat net des banques s'est établi à 12,1 milliards de dirhams, en hausse de 76,4%, après la contraction de 43,2% en 2020. La rentabilité des actifs (ROA) s'est appréciée de 0,3 point à 0,8% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a progressé de 3,5 points à 8,3%.

Graphique n°52 :
Evolution de la rentabilité des actifs
des banques (ROA) en %



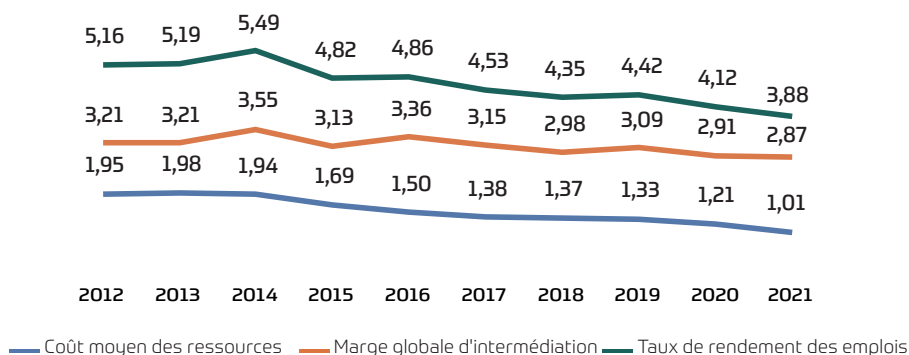
Graphique n°53 :
Evolution de la rentabilité des fonds propres
des banques (ROE) en %



4.4. La marge globale d'intermédiation s'est légèrement repliée

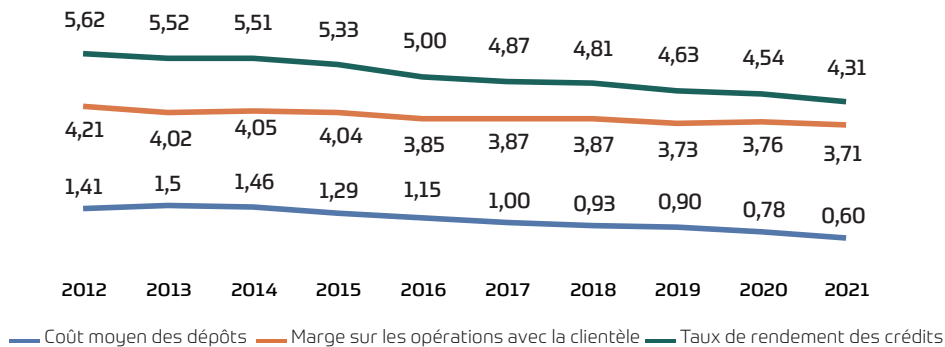
La marge globale d'intermédiation des banques a reculé de 4 points de base à 2,87%, induite par une baisse du taux de rendement moyen des emplois de 24 points de base à 3,88%, elle-même, tirée par le repli du taux de rendement des crédits et des titres. En parallèle, le coût moyen des ressources a baissé de 20 points de base à 1,01%, en relation avec l'amélioration du coût moyen des ressources collectées auprès de la clientèle et des titres de créance émis.

Graphique n°54 :
Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)



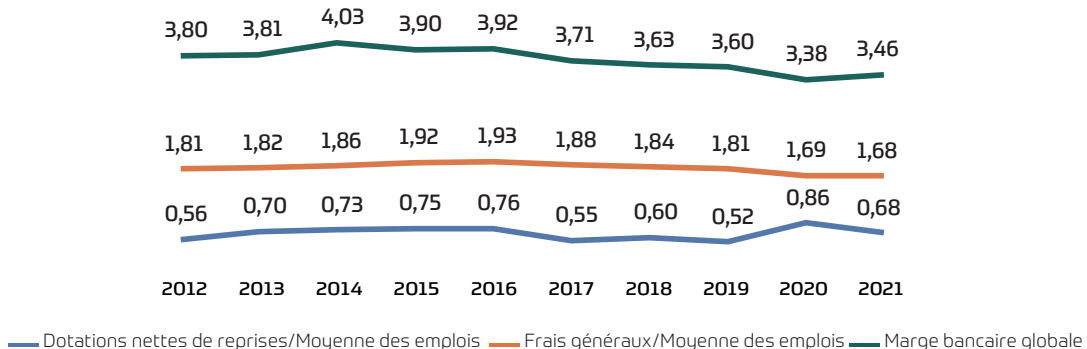
Prise séparément, la marge sur les opérations avec la clientèle a reculé de 5 points de base à 3,71% en 2021. Cette évolution recouvre une baisse du rendement moyen des crédits de 23 points de base à 4,31% induite par la baisse des taux d'intérêt en 2021 conjuguée à un allègement plus prononcé du coût moyen des dépôts de 18 points de base à 0,60%, induit par une part accrue des dépôts non rémunérés dans les ressources des banques et le contexte baissier des taux de rémunération de l'épargne.

Graphique n°55 :
Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, a augmenté de 8 points de base à 3,46%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,68% contre 1,69% en 2020 et par le coût du risque à concurrence de 0,68% contre 0,86%.

Graphique n°56 :
Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)



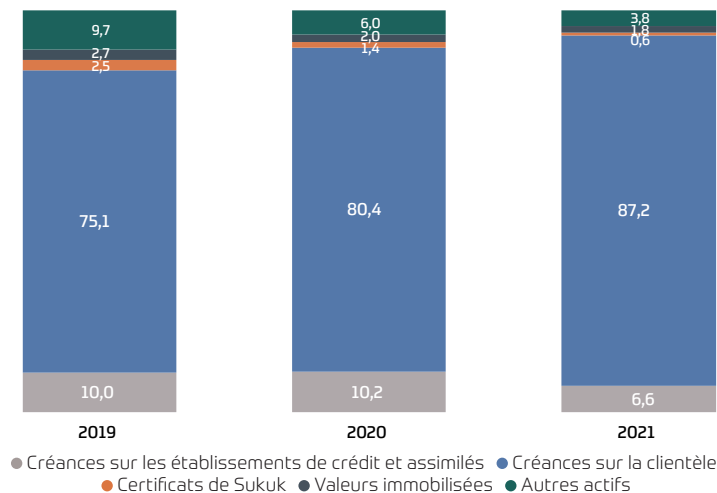
II. Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives

A fin 2021, les banques et fenêtres participatives cumulent un total-bilan de 22,1 milliards de dirhams, en hausse de 32% par rapport à l'année précédente, reflétant une croissance des financements Mourabaha⁹ en faveur de la clientèle.

1. Les emplois des banques participatives sont tirés par le financement de l'immobilier en faveur des particuliers

Les financements Mourabaha ont vu leur part dans les emplois des établissements bancaires participatifs se renforcer à 87,2% contre 80,4% en 2020.

Graphique n°57 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)

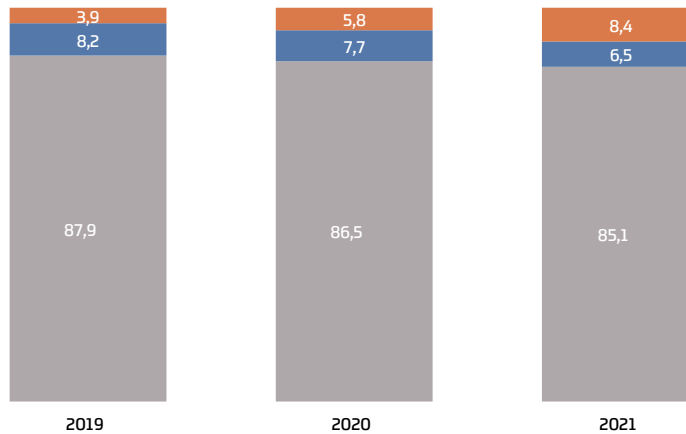


Les financements immobiliers ont enregistré une hausse de 40% à 16,3 milliards de dirhams et ceux destinés à l'équipement de 106% à 1,6 milliard. Pour leur part, les financements à la consommation et de trésorerie ont enregistré une hausse de 21% à 1,3 milliard de dirhams. Pris séparément, l'encours des financements Salam¹⁰ s'est établi à 20,6 millions de dirhams.

⁹ Contrat par lequel une banque participative vend à son client un bien meuble ou immeuble déterminé et propriété de cette banque à son coût d'acquisition augmenté d'une marge bénéficiaire, convenus d'avance. Le paiement par le client au titre de cette opération est effectué selon les modalités convenues entre les deux parties.

¹⁰ Contrat en vertu duquel l'une des deux parties, banque participative ou client, verse d'avance le prix intégral d'une marchandise dont les caractéristiques sont définies au contrat, à l'autre partie qui s'engage à livrer une quantité déterminée de ladite marchandise dans un délai convenu. Le produit de financement Salam a été lancé en 2020.

Graphique n°58 : Composition du portefeuille de financements participatifs (en %)



● Financements participatifs immobiliers ● Financements participatifs à la consommation ● Financements participatifs à l'équipement

Les parts des financements immobiliers et des financements à la consommation et de trésorerie ont enregistré des baisses respectives de 1,5 point à 85% et de 1,2 point à 6,5% au profit des financements destinés à l'équipement dont la part a augmenté de 2,6 points à 8,4%.

Le stock des biens acquis dans le cadre des opérations de Mourabaha¹¹ s'est établi à 171,5 millions de dirhams.

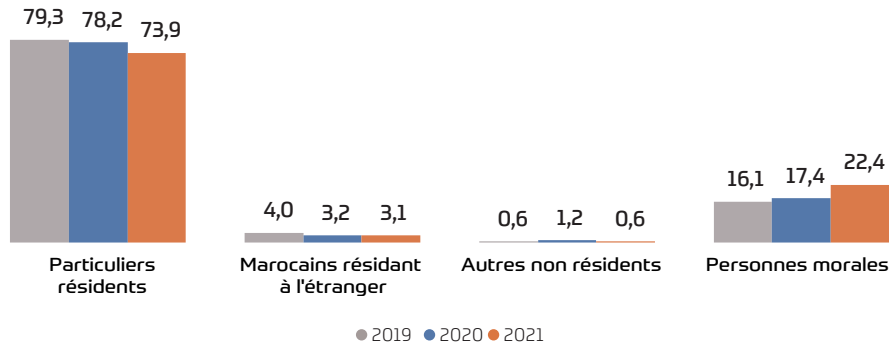
2. En complément des dépôts collectés auprès de la clientèle, les établissements bancaires participatifs se refinancent à travers des ressources provenant des maisons-mères

En 2021, le secteur bancaire participatif a collecté 5,2 milliards de dirhams de dépôts à vue, marquant une hausse annuelle de 38% après celle de 49% une année auparavant. Ils représentent 23,7% de ses ressources, contre 22,7% l'année précédente. Ces dépôts sont détenus par les particuliers résidents à hauteur de 73,9%, en baisse de 4,3 points par rapport à l'année précédente, au profit des personnes morales dont la part a progressé de 5 points à 22,4%. Quant aux MRE, leur part est restée quasiment stable à 3,1%.

¹¹ Il s'agit du stock de biens acquis par les établissements bancaires participatifs et destinés à être revendus dans le cadre de contrats de Mourabaha.

Graphique n°59 :

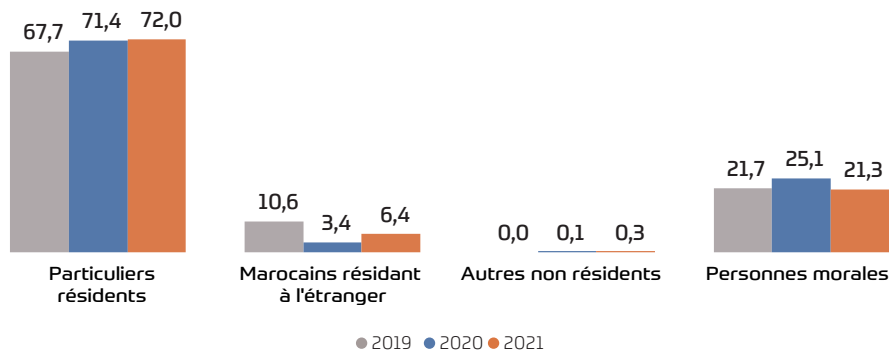
Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



Les dépôts d'investissement, dont la collecte a démarré en juin 2019, ont enregistré une hausse de 82% à 1,8 milliard de dirhams, augmentant leur part dans les ressources à 8,1%, contre 5,9% un an auparavant. Ces dépôts sont détenus à hauteur de 72% par les particuliers résidents, 21% par les personnes morales et près de 7% par les MRE.

Graphique n°60 :

Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)



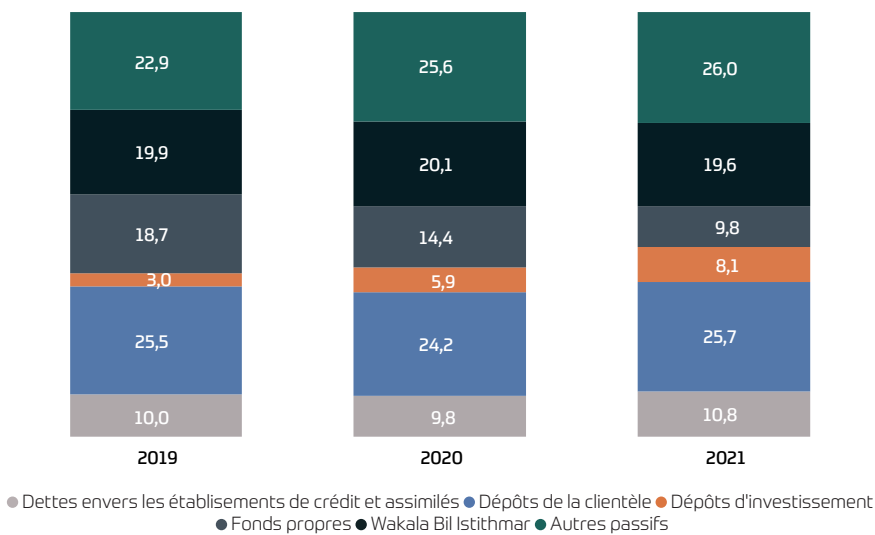
Outre les dépôts de la clientèle, les établissements participatifs se refinancent principalement par le biais de leurs fonds propres et de ressources collectées auprès de leurs maisons-mères sous la forme de contrats de Wakala bil Istithmar¹², de dépôts à vue intra-groupe pour les banques participatives et d'avances de liquidité exemptes d'intérêts pour les fenêtres participatives.

¹² Contrat par lequel un bailleur de fonds met à la disposition du « Wakil » (gestionnaire/mandataire) des fonds en vue de les investir dans une activité conforme à la Charia. Ce contrat ne peut donner lieu à la perception d'intérêts. Ni le capital investi, ni la rémunération de l'investisseur ne peuvent être garantis. Les profits réalisés sont reversés à l'investisseur après déduction de la rémunération du Wakil en contrepartie de sa gestion. En cas de pertes, celles-ci sont supportées par l'investisseur, sauf cas de fraude ou de négligence notamment.

Les banques participatives ont recouru au refinancement auprès de leurs maisons-mères par Wakala Bil Istithmar, dont l'encours a enregistré une hausse de 28% à 4,3 milliards de dirhams, représentant le quart de leurs ressources. Elles ont également recouru aux refinancements sous forme de dépôts à vue intra-groupe. Ces dépôts ont totalisé 422 millions de dirhams, représentant 2,4% du total de leurs ressources, contre 3,5% un an plus tôt.

De même, les avances reçues par les fenêtres participatives ont augmenté de 64% à plus de 1,9 milliard de dirhams, soit 40,2% de leurs ressources, en progression de 5,2 points par rapport à 2020.

Graphique n°61 :
Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)



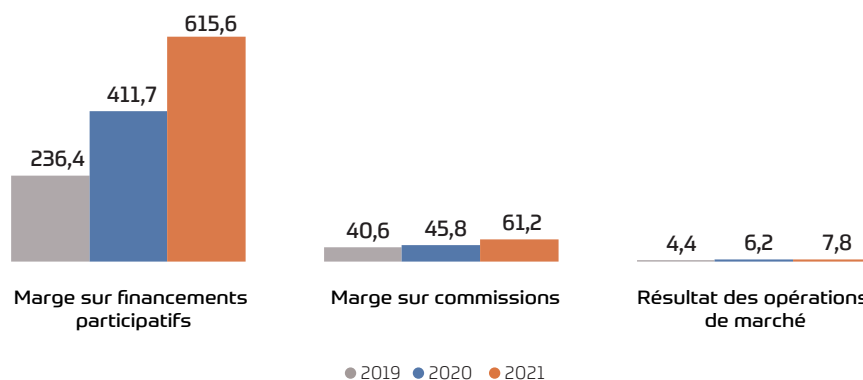
La part des marges constatées d'avance dans les autres passifs a progressé à près de 88% contre 80% en 2020, soit près de 24% du total-passif.

Les capitaux propres comptables ont baissé de 10% à 2,2 milliards de dirhams, reflétant l'effet compensé, d'une part des résultats déficitaires dégagés par cette industrie naissante et, d'autre part des augmentations de capital réalisées par les acteurs pour se conformer aux exigences réglementaires du capital minimum.

3. Le résultat net déficitaire des banques et fenêtres participatives s'atténue sous l'effet de la hausse du produit net bancaire et de la maîtrise des charges générales d'exploitation

Au titre de 2021, les banques et fenêtres participatives ont généré un produit net bancaire de 523 millions de dirhams, en hausse de 55% par rapport à l'année précédente. Retraité des rémunérations versées aux « Mouwakil¹³ » en vertu des contrats de Wakala bil Istithmar et aux titulaires de dépôts d'investissement, cet agrégat ressort à 683,7 millions de dirhams, en augmentation de 47%.

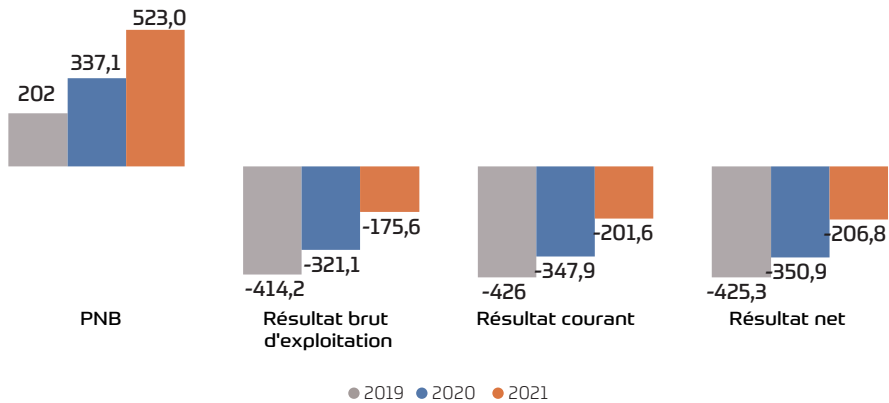
Graphique n°62 :
Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives
(en millions de dirhams)



Principale composante du PNB retraité, la marge réalisée sur l'activité de financement par Mourabaha a connu une progression de 50% à 615,6 millions de dirhams. Pour sa part, la marge sur commissions a augmenté de 34% à 61,2 millions de dirhams, soit 9% du PNB retraité. Représentant 1% du PNB retraité, le résultat des opérations de marché a augmenté de 26% à 7,8 millions de dirhams.

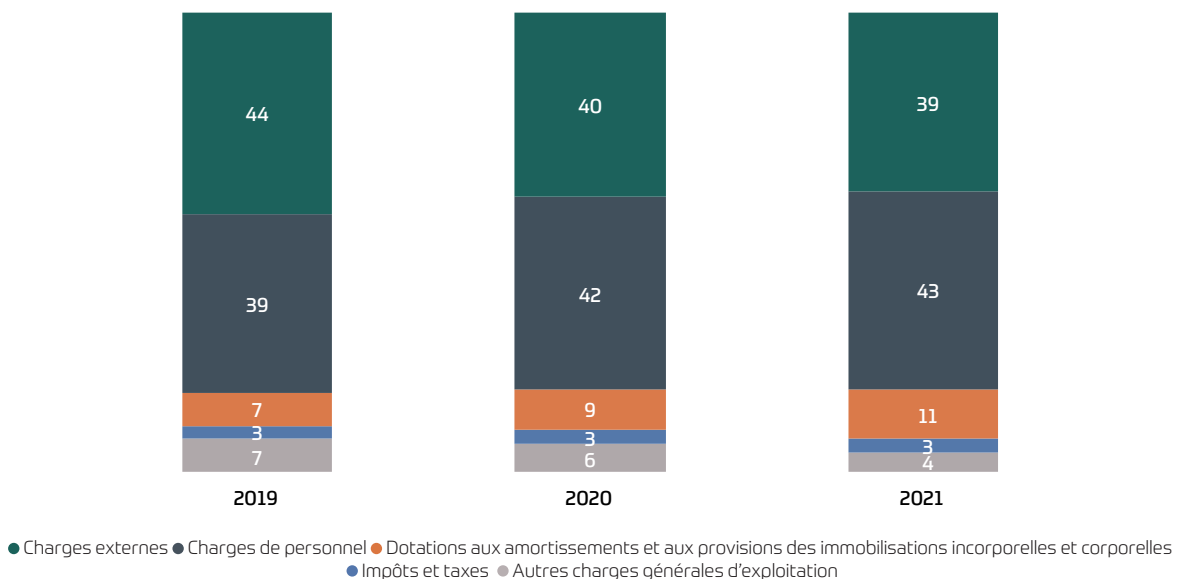
¹³ Mouwakil : Mandants (apporteurs de capital) dans le cadre des contrats de Wakala Bil Istithmar.

Graphique n°63 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives
(en millions de dirhams)



Le rythme de progression des charges générales d'exploitation a ralenti à 6% après 8% en 2020. Leur montant a totalisé 700,3 millions de dirhams, dont près de 43% sous forme de charges de personnel (+7%) et 39% de charges externes (+2%). En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation a connu une baisse significative à 134% en 2021, après 196% en 2020 et 303% en 2019.

Graphique n°64 :
Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)



Le résultat brut d'exploitation s'est chiffré à -175,6 millions de dirhams, en allégement de 45% par rapport à l'année précédente. Pour sa part, le coût du risque est passé de 26,8 millions à 23,9 millions de dirhams en 2021.

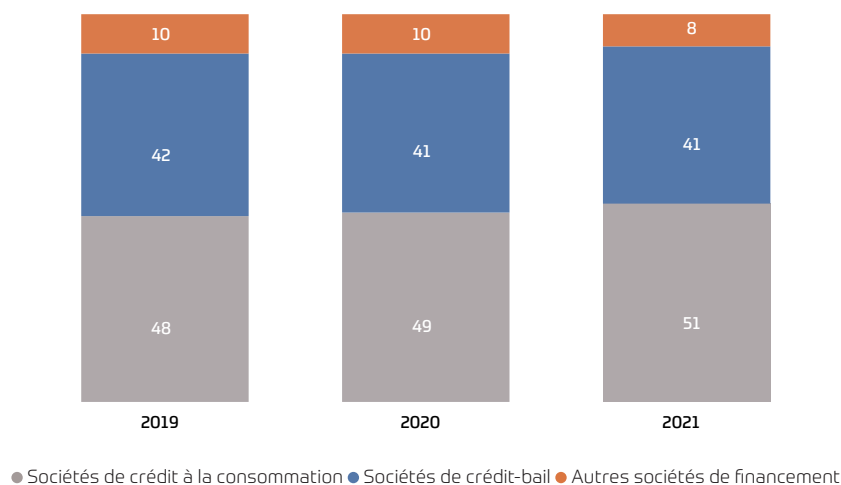
Compte tenu de ces évolutions, le résultat net du secteur, bien que négatif, s'est atténué de 41% à -206,8 millions de dirhams. De même, la marge bancaire globale s'est renforcée de 35 points de base à 2,36%, bien qu'elle reste intégralement absorbée par les charges générales d'exploitation.

III. Activité et rentabilité des sociétés de financement

1. L'activité des sociétés de financement a été marquée par une hausse soutenue de l'activité du crédit à la consommation et une légère progression de celle du crédit-bail

Dans un contexte marqué par la reprise progressive des activités économiques, les indicateurs d'activité des sociétés de financement se sont globalement améliorés. A fin 2021, leur total-actif a progressé de 2,1% à près de 123 milliards de dirhams, contre une baisse de 1,5% en 2020. Sur ce total, l'encours des crédits à la clientèle, représentant environ 91% des emplois, a augmenté de 3,5% après une baisse de 2,3% l'année passée.

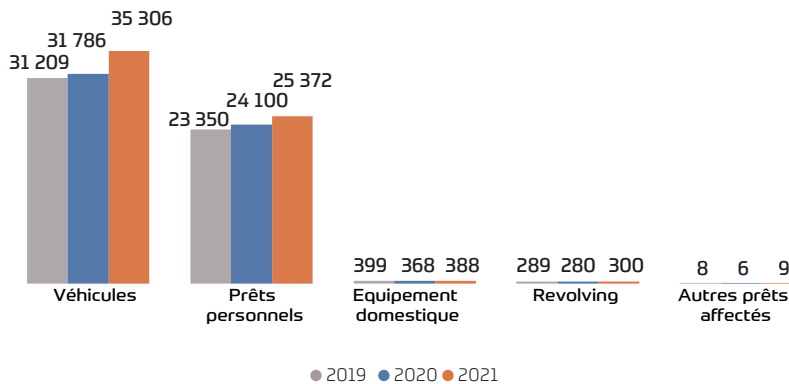
Graphique n°65 :
Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)



En termes de total-bilan, les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur part croître de deux points à 51%, au détriment de celle des autres sociétés de financement.

Le volume d'activité des sociétés de crédit à la consommation, appréhendé par le total-bilan, a enregistré un accroissement de 6,4% contre 0,7% à 62,8 milliards de dirhams. Représentant 91% de leurs emplois, les crédits ont vu leur encours brut s'établir, à fin 2021, à 63,2 milliards de dirhams, en hausse de 7,8% contre 2%, une année auparavant. Sur ce total, les crédits à la consommation ont enregistré une hausse de 6,4% à 42,2 milliards et les opérations de location avec option d'achat de 10,6% à 21,1 milliards de dirhams.

Graphique n°66 :
Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)

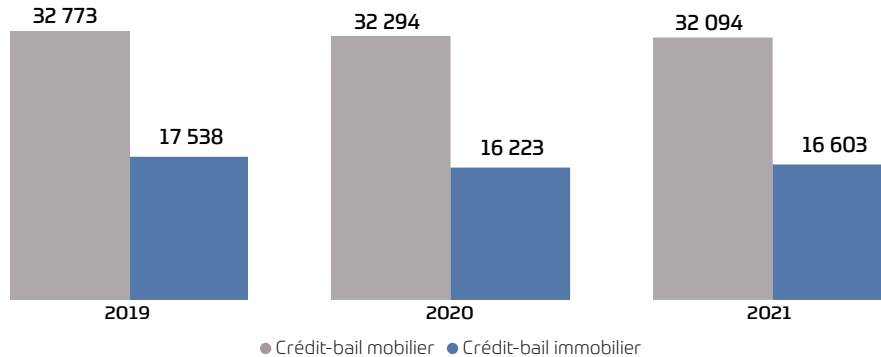


Les prêts personnels¹⁴, représentant 41% des prêts, se sont renforcés de 5,3% à plus de 25 milliards de dirhams contre 3,2%. Ceux octroyés pour achat de véhicules, avec une part de 58%, ont augmenté de 11,1% après 1,8% en 2020.

S'agissant des sociétés de crédit-bail, leur total-actif s'est établi à 50,2 milliards de dirhams, marquant une légère hausse de 0,6% contre une baisse de 4,1% en 2020. Cette même tendance a été également observée au niveau des crédits, dont l'encours brut s'est apprécié de 0,5% à 52,7 milliards de dirhams, contre une baisse de 2,9% en 2020.

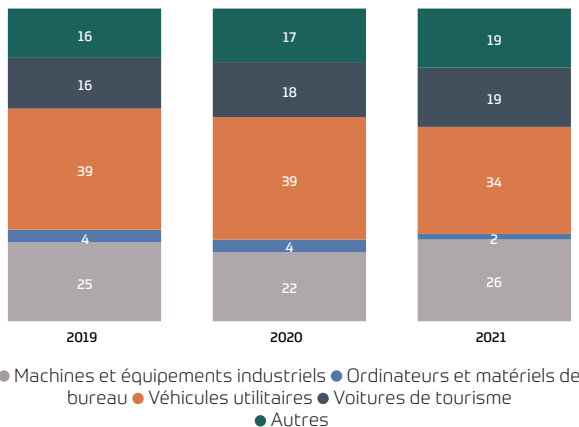
Sur ce total, l'encours des opérations de crédit-bail mobilier, représentant 66%, a régressé de 0,6% à 32,1 milliards et celui des opérations de crédit-bail immobilier a progressé de 2,3% à 16,6 milliards.

Graphique n°67 :
Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)

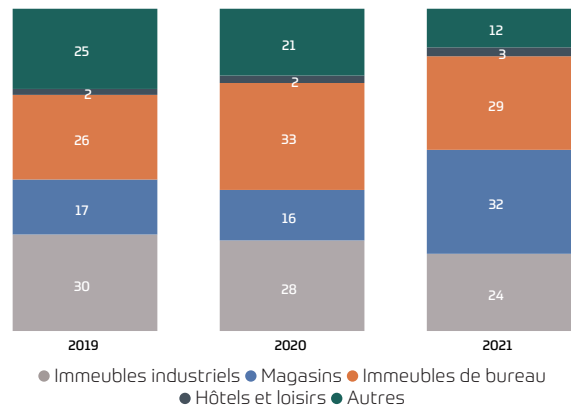


Avec la reprise des activités économiques, la production de crédit-bail s'est accrue en 2021 de 29% à 14,8 milliards¹⁵, dont 81% sous forme de crédit-bail mobilier. Cette hausse a concerné le financement des machines et équipements industriels (+52%), des bâtiments et travaux publics (+44%), des voitures de tourisme (+29%) et des véhicules utilitaires (+12%).

Graphique n°68 :
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)



Graphique n°69 :
Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)



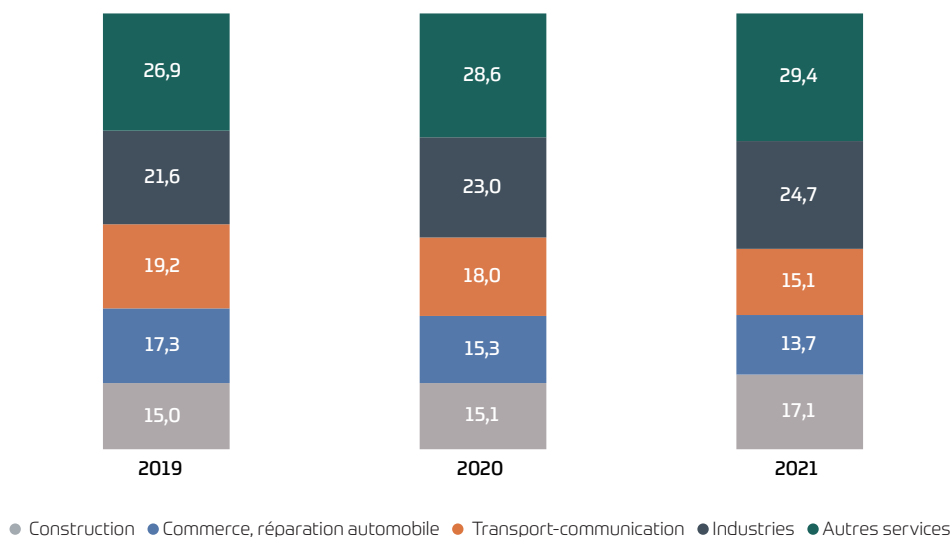
Avec une part de 25%, la production bénéficiant au secteur des industries a progressé de 38% à 3 milliards de dirhams reflétant notamment l'accroissement des flux des crédits destinés aux secteurs de l'industrie alimentaire (+105% à 1,3 milliard de dirhams), du secteur des industries extractives (+21% à 259 millions), des Industries textile, de l'habillement et du cuir (+17% à 117 millions de dirhams) et des autres industries (+18% à 724 millions).

¹⁵ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

Les secteurs de pêche et aquaculture, de construction et du commerce ont également observé un rebond de la production de crédit-bail respectivement de 47% à 61 millions, de 44% à 2 milliards et de 14% à 1,6 milliard. S'agissant de la production des crédits destinés aux autres services, elle s'est accrue de 45%.

Ces évolutions ont légèrement modifié la structure par secteur d'activité, avec une hausse de la part des industries de 1,8 point à 24,7% et de la construction de 2 points à 17,1% et une baisse de celle des secteurs du transport et communication de 2,9 points à 15,1% et du commerce de 1,6 point à 13,7%.

Graphique n°70 :
Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)



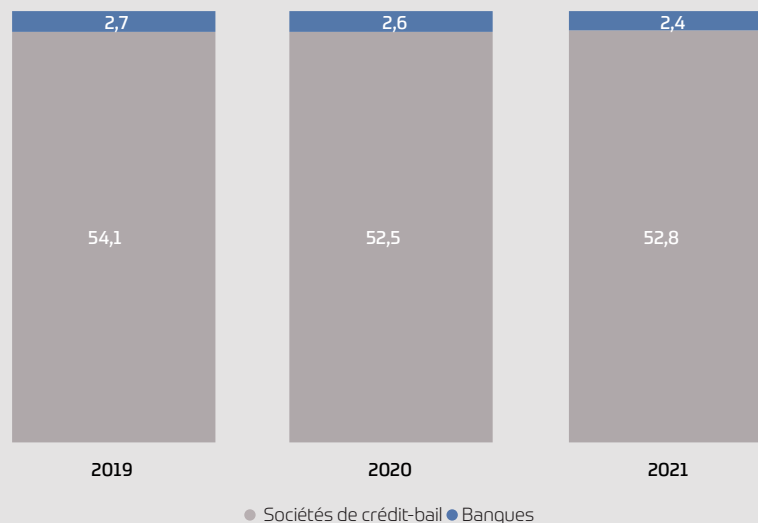
La production du crédit-bail immobilier s'est également accrue de 36% à 2,9 milliards et a concerné principalement les financements des magasins, des immeubles de bureaux et des immeubles industriels qui ont augmenté respectivement de 170%, 17% et 14%.

Encadré n°3 :**Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement spécialisées**

Les financements en crédit-bail sont octroyés en majorité par les sociétés de financement spécialisées dans cette activité. Les banques peuvent également octroyer ces financements notamment celles ne disposant pas de filiale spécialisée.

L'encours de leasing cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 55,2 milliards de dirhams. Il a enregistré, à fin 2021, une hausse de 0,2% après une baisse de 2,9% une année auparavant.

Encours du crédit-bail ventilé entre les banques et les sociétés de crédit-bail (en milliards de dirhams)

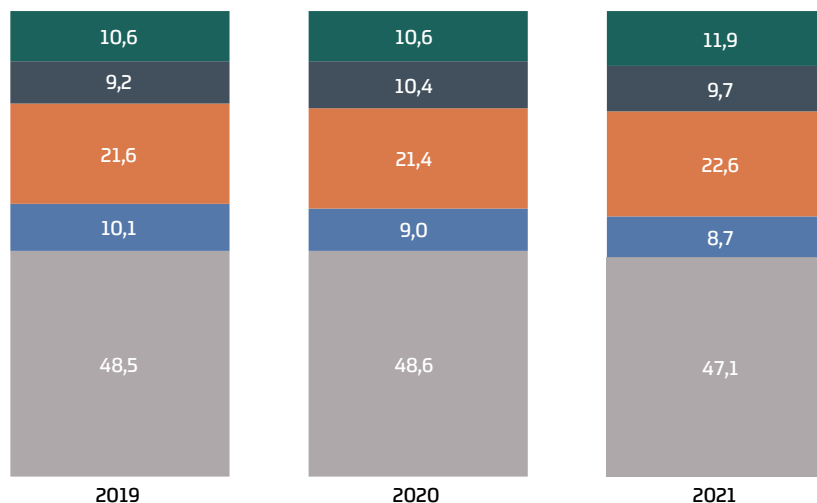


2. Les ressources des sociétés de financement se sont renforcées à travers un recours accru aux levées de fonds sur le marché de la dette privée

Les ressources des sociétés de financement, toutes catégories confondues, ont enregistré en 2021 une hausse de 7,9% à 27,9 milliards de leur dette émise sur le marché de la dette privée, via des bons des sociétés de financement, alors que leur endettement bancaire a reculé de 1,1% à 58 milliards de dirhams.

Ainsi, la structure de ces ressources a connu une baisse de la part de l'endettement bancaire à 47,1%, au profit notamment des titres de créance émis dont la part a augmenté à 22,6%.

Graphique n°71 :
Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)



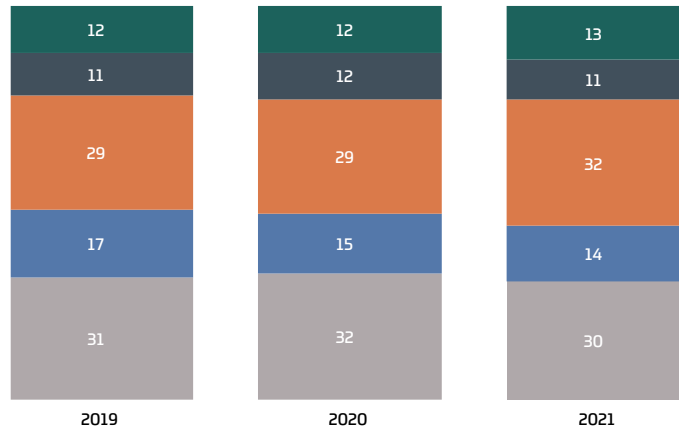
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

Les bons de sociétés de financement sont émis sur le marché obligataire à hauteur de 69% par les sociétés de crédit à la consommation et 31% par les sociétés de crédit-bail. Les OPCVM demeurent les principaux souscripteurs à ces titres à hauteur de 83%, suivis par les établissements de crédit et assimilés (12%), les compagnies d'assurances (3%) et les particuliers (2%).

Ces variations recouvrent néanmoins des situations différenciées entre les sociétés de crédit à la consommation d'une part et les sociétés de crédit-bail d'autre part.

Graphique n°72 :

Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)

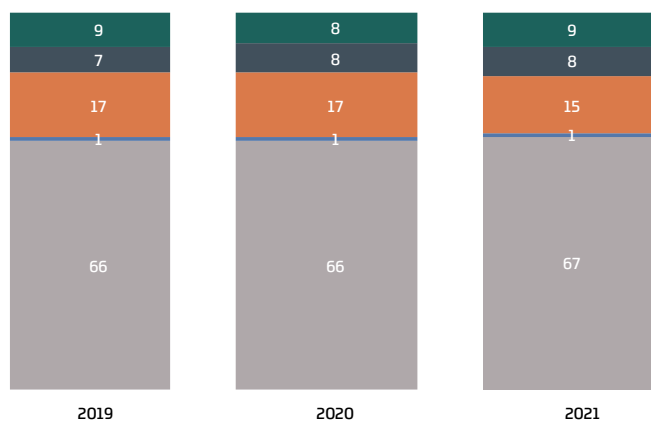


● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

L'endettement bancaire des sociétés de crédit à la consommation a stagné à 18,8 milliards de dirhams pour représenter 30% de leurs ressources. L'encours des titres de créance émis s'est accru de 17,2% à 19,9 milliards, portant leur part à 32%. Les dettes envers la clientèle, représentant 14% des ressources, ont progressé de 1,4% à 8,8 milliards. Les fonds propres ont baissé de 8,1% à 6,6 milliards de dirhams, après une hausse de 14,2% l'année dernière, suite à la distribution de dividendes à leurs banques-mères, leur part s'étant établie à 11% des ressources des sociétés de crédit à la consommation.

Graphique n°73 :

Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)



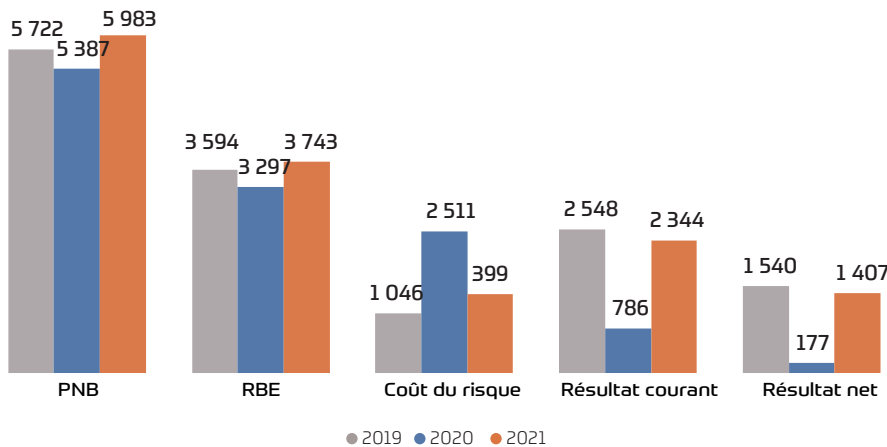
● Dettes envers les établissements de crédit et assimilés ● Dettes envers la clientèle ● Titres de créance émis ● Fonds propres ● Autres passifs

La dette bancaire des sociétés de crédit-bail a augmenté de 2,7% à 33,6 milliards de dirhams, représentant 67% de leurs ressources. L'encours de leurs titres de créance émis s'est replié de 12,3% à 7,6 milliards de dirhams, soit 15% des ressources. Les fonds propres sont restés relativement stables, soit 8% des ressources.

3. Le résultat des sociétés de financement s'est amélioré à la faveur de la reprise de l'activité et de la baisse du coût du risque

Au titre de 2021, le résultat net cumulé des sociétés de financement s'est redressé à 1,4 milliard de dirhams après 177 millions de dirhams enregistré en 2020, première année de la crise Covid-19. Cette évolution recouvre une amélioration du résultat des différents métiers des sociétés de financement, sous l'effet notamment de la reprise de la production de crédit et d'une atténuation du coût du risque.

Graphique n°74 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement
(en millions de dirhams)

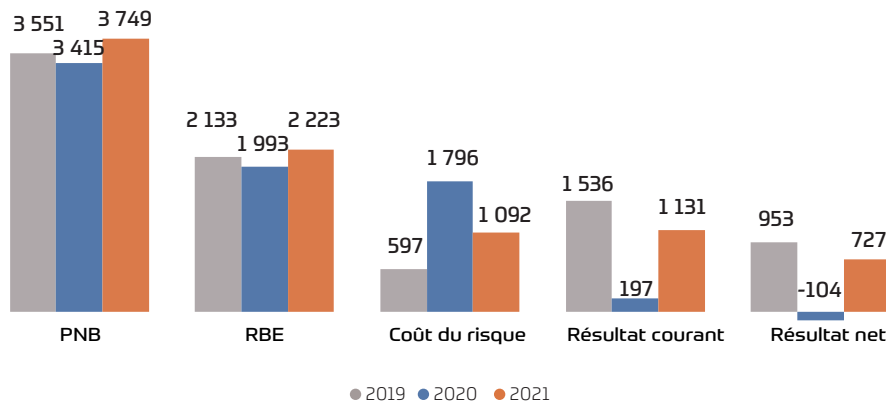


Les sociétés de financement ont dégagé globalement un PNB de près de 6 milliards de dirhams, en amélioration de 11% après une baisse de 6% l'année précédente. Cette évolution est imputable notamment à une hausse de la marge d'intérêt de 28% à 1,1 milliard, de la marge sur commissions de 13% à 1,2 milliard de dirhams et du résultat des opérations de crédit-bail de 6% à 3,4 milliards de dirhams.

Leurs charges générales d'exploitation ont progressé de près de 5% à 2,2 milliards de dirhams contre une baisse de 2% il y a un an, soit un coefficient moyen d'exploitation de 37,5%. Leur résultat brut d'exploitation s'est établi à 3,7 milliards, en progression de 14% après une baisse de 8% en 2020. Le coût du risque s'est atténué, passant d'une année à l'autre, de 2,5 milliards à 1,4 milliard, représentant 1,1% des crédits contre 2,1% une année auparavant.

Ainsi, le rendement moyen des actifs (ROA) de ces sociétés s'est amélioré d'un point à 1,1% et le rendement moyen des fonds propres (ROE) de 10,4 points à 11,7%.

Graphique n°75 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)



Par catégorie, les sociétés de crédit à la consommation ont dégagé un PNB de 3,7 milliards de dirhams, en hausse de 10%, après une baisse de 4% l'année précédente. Cette évolution a été soutenue par l'accroissement de la marge d'intérêt de 6% à 2,2 milliards de dirhams, de la marge sur commissions de 15% à 832 millions de dirhams et du résultat des opérations de crédit-bail de 22% à 503 millions de dirhams.

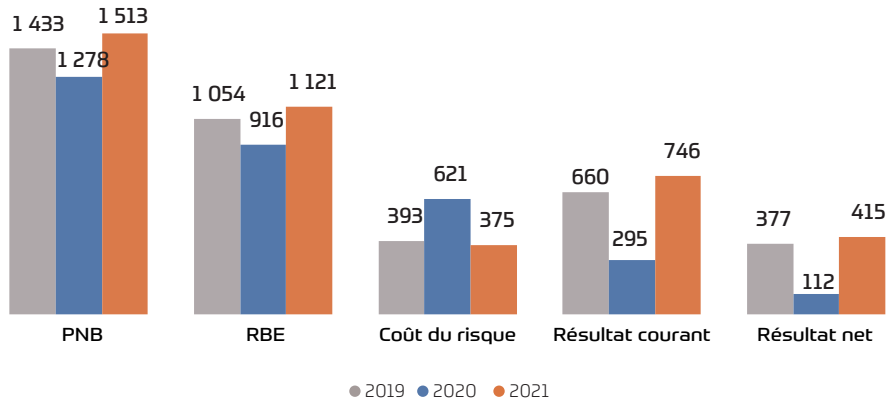
Les charges générales d'exploitation de ces sociétés ont légèrement augmenté à 1,6 milliard de dirhams, soit un coefficient moyen d'exploitation de 41,8%.

Le coût du risque s'est amélioré de 39% à 1,1 milliard de dirhams, après une forte dégradation de 201% l'année précédente sous l'effet notamment du provisionnement préventif recommandé par la Banque Centrale en couverture des risques futurs. Il a représenté ainsi 1,7% des crédits contre 3% l'année passée.

De ce fait, le résultat courant a enregistré un rebond, passant de 197 millions à 1,1 milliard de dirhams, après un repli de 87% l'année dernière.

De même, le résultat net s'est redressé à 727 millions de dirhams, après une perte de 104 millions l'année passée, soit un rendement moyen des actifs (ROA) de 1,2% et un rendement moyen des fonds propres (ROE) de 11,1%.

Graphique n°76 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail
(en millions de dirhams)



Les sociétés de crédit-bail ont vu leur PNB enregistrer une hausse de 18% à 1,5 milliard, après un repli de 11% en 2020, sous l'effet du redressement du résultat des opérations de crédit-bail de 4% à 2,9 milliards et de l'amélioration de la marge d'intérêt de 8% à -1,4 milliard de dirhams, sous l'effet du recul des charges d'intérêt induit par la baisse du recours à la dette privée.

Leurs charges générales d'exploitation se sont contractées de 6% à 355 millions de dirhams après une baisse de 4% en 2020, induisant un coefficient moyen d'exploitation en amélioration de 6 points à 23,5%. En conséquence, le résultat brut d'exploitation s'est accru de 22% à 1,1 milliard de dirhams, après une baisse de 13% une année plus tôt.

Le coût du risque enregistré par les sociétés de crédit-bail a diminué de 40% après une hausse de 58% en 2020, pour ressortir à 375 millions de dirhams, soit 0,7% des crédits contre 1,2% l'année précédente.

Le résultat courant s'est amélioré de 295 à 746 millions de dirhams et le résultat net global a renoué avec son niveau pré-crise pour s'établir à 415 millions de dirhams, dégagant un rendement moyen des actifs (ROA) de 0,8% et un rendement des fonds propres (ROE) de 10,8%.

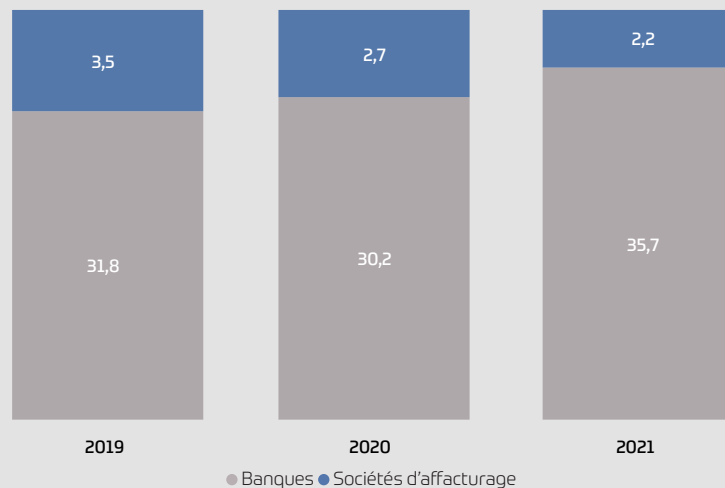
Pour les autres métiers, les sociétés d'affacturage ont vu leur résultat net progresser de 159% à 31 millions de dirhams et les sociétés de crédit immobilier de 2% à 114 millions de dirhams.

Encadré n°4 :**Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement spécialisées**

Le financement par affacturage est effectué par les sociétés de financement spécialisées ou directement par les banques.

L'encours des créances acquises par affacturage cumulé octroyé par les banques et les sociétés de financement s'est établi à 37,9 milliards de dirhams, dont 30,6 milliards accordés par les banques dans le cadre du financement des crédits de TVA, soit en hausse de 15%.

Encours des créances acquises par affacturage ventilé entre les banques et les sociétés spécialisées (en milliards de dirhams)

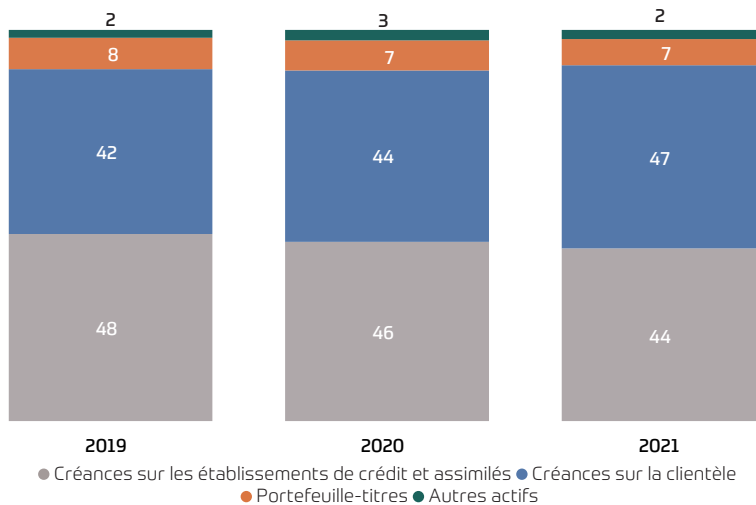


IV. Activité et rentabilité des banques offshore

Le volume d'activité des banques offshore, mesuré par le total-bilan, évalué en contrevaletur dirhams, a enregistré en 2021 une hausse de 11,5% à près de 42,5 milliards de dirhams. Cette progression reflète une augmentation des créances sur la clientèle de 19% à 20 milliards, des créances sur les établissements de crédit de 7,6% à 18,8 milliards et un repli du portefeuille-titres de 1,3% à 2,8 milliards de dirhams.

De ce fait, la part des créances sur la clientèle a augmenté à 47% au détriment de celle des créances sur les établissements de crédit qui ressort à 44%.

Graphique n°77 :
Structure des emplois des banques offshore (en %)



Représentant 0,3% des crédits, l'encours des créances en souffrance portées par les banques offshore a augmenté de 9% à 61,7 millions de dirhams.

Du côté des ressources, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés des banques offshore, constituant 68% du passif, se sont établies à 28,8 milliards, en hausse de 6,4% après une baisse de 15,3% enregistrée en 2020. Ces dettes sont levées à hauteur de 68% auprès d'établissements de crédit au Maroc et 32% auprès d'établissements de crédit étrangers.

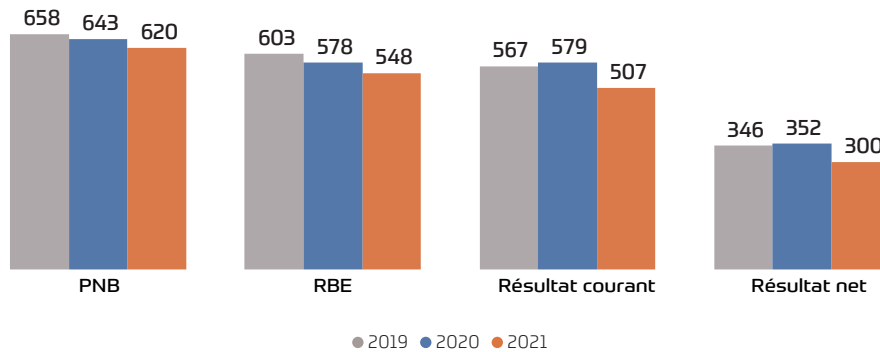
Les fonds propres comptables des banques offshore ont progressé de 2,9% à 718 millions de dirhams, niveau demeurant faible, les risques encourus par ces banques étant principalement couverts par les fonds propres des banques mères.

Les engagements de financement donnés par les banques offshore ont baissé de 83% à 256 millions de dirhams, sous l'effet d'une diminution des engagements donnés en faveur des établissements de crédit et assimilés de 7,1% à 163 millions de dirhams et des engagements donnés en faveur de la clientèle de 93% à 93 millions de dirhams.

Leurs engagements de garantie donnés ont, pour leur part, augmenté de 32,9% à 1,8 milliard de dirhams, contre une baisse de 15% à fin 2020, reflétant une augmentation de 76,6% pour les engagements de garantie donnés d'ordre d'établissements de crédit et assimilés à 1,1 milliard de dirhams et d'une baisse de 4,1% pour les engagements de garantie donnés d'ordre de la clientèle à 708 millions de dirhams. S'agissant des engagements de garantie reçus, ils ont enregistré une hausse de 9% à 14,3 milliards de dirhams.

Graphique n°78 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)



En 2021, le PNB enregistré par les banques offshore a accusé une nouvelle baisse de 3,6% à 620 millions de dirhams, après celles de 2,2% et 10,7% observées au cours des deux années précédentes. Cette évolution reflète une baisse de la marge d'intérêt de 4,3% à 573 millions de dirhams, une hausse de la marge sur commissions de 14,5% à 55 millions de dirhams et une amélioration du résultat des opérations de marché qui, tout en restant négatif, est passé d'un solde de 23 millions à 13 millions de dirhams.

Le résultat net dégagé par les banques offshore s'est inscrit dans la même tendance du PNB et a enregistré une baisse de 14,8% à 300 millions de dirhams, contre une augmentation en 2020 de 1,8%.

V. Activité et rentabilité des associations de micro-crédit

Le secteur du micro-crédit compte, à fin 2021, 11 associations suite au retrait d'agrément à une institution. Leur réseau s'est établi à 1.687 points de vente et le nombre de clients ressort à 837 mille clients, en hausse de 3,3%, dont 47% sont des femmes.

Les prêts accordés par ces associations ont totalisé un encours brut de 8,2 milliards de dirhams, en hausse de 1,8% après celle de 8,9% il y a un an, liée aux crédits additionnels octroyés dans le cadre de la crise Covid. Il en découle un encours moyen de crédits avoisinant 10.000 dirhams, contre 9.000 dirhams en 2020. Plus de 97% des crédits sont distribués par les 4 plus grandes associations. Les crédits sont essentiellement destinés à la micro-entreprise (78% contre 83% en 2020) suivi de l'habitat social (14,3% contre 12% en 2020). Les crédits en milieu urbain représentent 68% contre 70% l'an passé. La part des prêts individuels s'établit à 87%.

Dans le contexte de la crise Covid, les créances en souffrance portées par les associations de micro-crédit ont atteint un encours de 843 millions de dirhams, en hausse de 25,3%, soit un taux de risque de 10,3%, contre 8,3% une année plus tôt. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 48% contre 64% en 2020, en lien avec le traitement dérogatoire temporaire accordé par la Banque Centrale jusqu'à fin décembre 2022.

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés, constituées principalement des dépôts auprès des banques, ont reculé de 16,1% à 307 millions de dirhams, soit 3% du total-actif.

Du côté des ressources, l'endettement bancaire des associations de micro-crédit, représentant 69% de ces ressources, s'est accru de 6,3% à 5,3 milliards de dirhams, après une hausse de 1% une année auparavant. Cet endettement est constitué à hauteur de 78% de dettes auprès des banques locales. Les fonds propres des associations de micro-crédit se sont maintenus globalement à 2,4 milliards de dirhams, formant 27% du total-passif.

La conjoncture de crise a continué d'impacter la rentabilité du secteur du micro-crédit qui a clôturé l'exercice 2021 avec une nouvelle perte cumulée de 65 millions de dirhams, après celle de 246 millions de dirhams en 2020. Six associations de micro-crédit ont été déficitaires en 2021 contre 11 l'année précédente.

VI. Activité et rentabilité des établissements de paiement

Suite au retrait d'agrément à 2 établissements de paiement, le nombre de ces opérateurs a baissé à 18 à fin 2021, dont 2 n'ayant pas encore démarré leur activité. Leur total-bilan s'est établi à 3,4 milliards de dirhams, en hausse de 18% par rapport à l'année précédente. Leurs fonds propres¹⁶ se sont renforcés pour s'établir à 1,2 milliard de dirhams, contre 790 millions en 2020. Quant à leur endettement, il s'est accru de 19% à 551 millions de dirhams.

Sur les 16 établissements de paiement en activité, 13 offrent les produits et services de paiement et 2 sont dédiés exclusivement à l'offre du service de transfert de fonds.

Les établissements de paiement ont collecté 2,5 milliards de dirhams par versement au niveau des comptes de paiement, contre 599 millions de dirhams à fin 2020, dont 67% a fait l'objet d'un retrait cash ultérieur et 25% a servi à des paiements mobiles. Le solde des comptes de paiement s'est établi à 150,4 millions de dirhams, contre 74,8 millions à fin décembre 2020.

¹⁶ Hors résultat bénéficiaire.

En 2021, 76% des opérations réalisées sur ces comptes portent sur des versements et/ou retraits d'espèces. La part des opérations d'exécution de paiement via mobile a progressé à 11% des transactions effectuées contre 7% pour les opérations réalisées via d'autres moyens de paiement (Internet, carte, virement et prélèvement).

Au titre de 2021, le produit net bancaire réalisé par les établissements de paiement s'est accru de 15% pour atteindre 1,1 milliard de dirhams. Le coefficient d'exploitation a été réduit à 85,6% contre 91,7%, induisant une amélioration du résultat net cumulé du secteur à 132 millions de dirhams contre 56 millions en 2020.

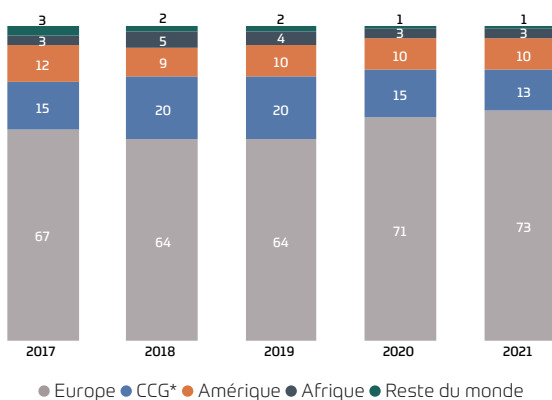
1. Activité de transfert de fonds

Le volume des transferts de fonds internationaux, transitant par les établissements de paiement, a enregistré une évolution de 24% à 48,4 milliards de dirhams, émanant principalement de l'Europe, dont la part s'est davantage renforcée à 73%, au détriment des pays du Golfe (13%). Les corridors Amérique et Afrique représentent des parts respectives de 10% et 3% à l'image de l'exercice précédent.

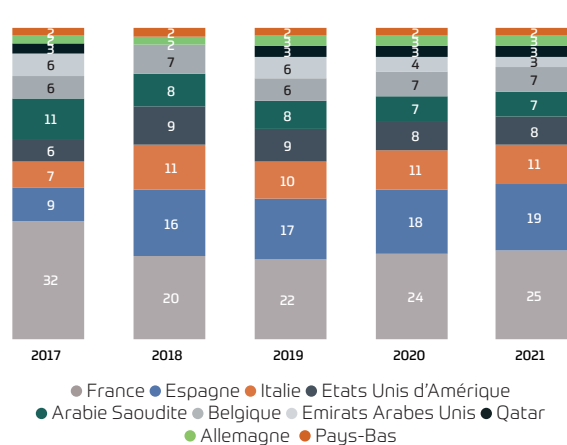
Les transferts internationaux reçus ont été acheminés en cash to cash à hauteur de 98%, opérés par les agents de paiement principaux à hauteur de 76% et à travers 3 MTOs (Money Transfer Operators) à hauteur de 84%.

Les 10 premiers pays émetteurs représentent 88% des transferts, avec toujours en tête la France (25%), suivie par l'Espagne (19%), l'Italie (11%), les Etats-Unis (8%), l'Arabie Saoudite et la Belgique avec des contributions égales à 7%.

Graphique n°79 :
Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)



Graphique n°80 :
Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)

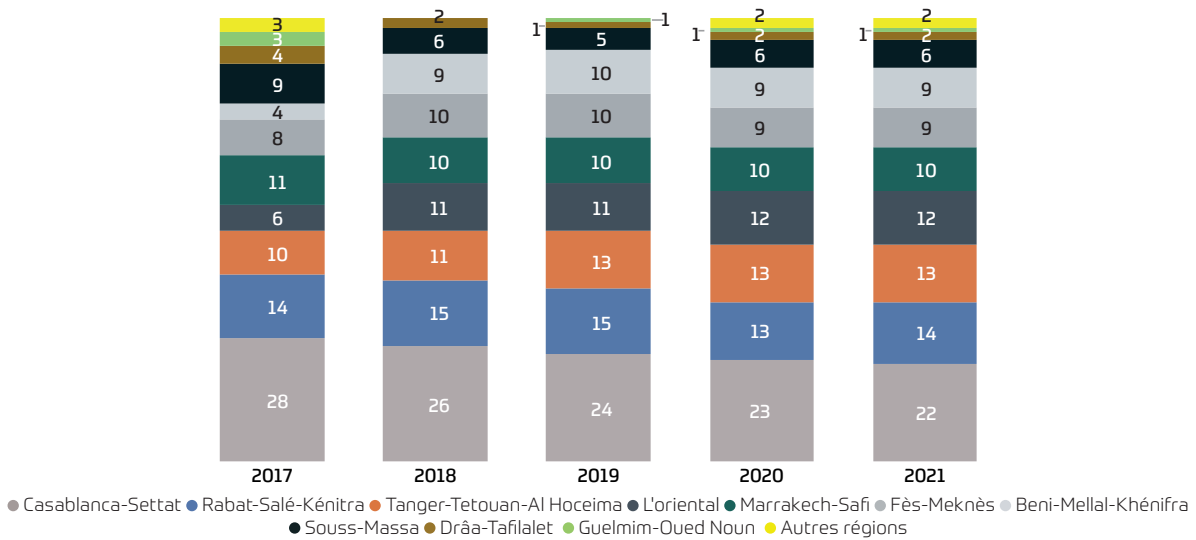


(*) CCG : Conseil de Coopération du Golfe

Les transferts demeurent destinés, pour plus de 61%, aux régions de Casablanca-Settat, l'Oriental, Rabat-Salé-Kénitra et Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

Graphique n°81 :

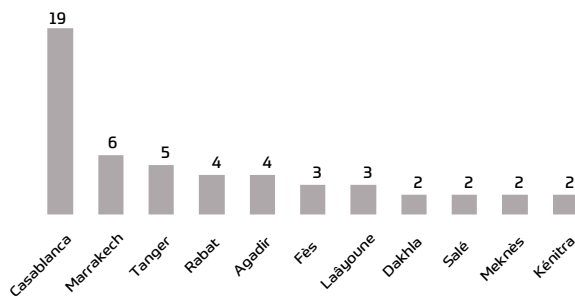
Evolution des parts des régions destinataires des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)



S'agissant des transferts nationaux réalisés par ces établissements, leur volume a totalisé près de 43,3 milliards de dirhams à fin 2021, soit une hausse de 9% par rapport à l'année précédente. Sur ce total, 19% sont émis à partir de Casablanca, contre 23% en 2020, et 14% sont reçus par cette même ville, à l'image de l'exercice précédent.

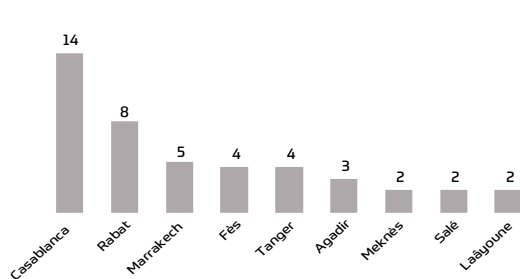
Graphique n°82 :

Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)



Graphique n°83 :

Part des villes réceptrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)

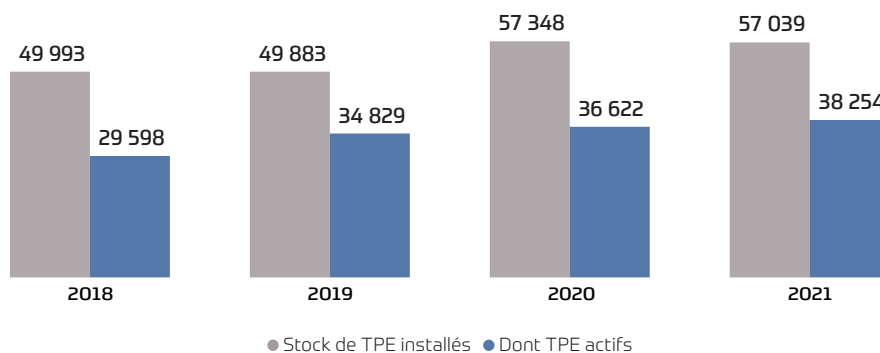


2. Activité d'acquisition via TPE (Terminal de Paiement Electronique)

Sur les 16 établissements de paiement en activité, deux acteurs offrent le service d'acquisition de Terminaux de Paiement Electronique (TPE)¹⁷. En 2021, le nombre de commerçants équipés de TPE s'est réduit à 46.364, contre 48.496 en 2020, induisant une baisse du parc de TPE installés par les établissements de paiement à 57.039, contre 57.348 une année auparavant. Cette situation s'explique par la cessation d'activité de commerçants impactés par la crise sanitaire covid-19, notamment dans le secteur du tourisme et de la restauration. Toutefois, le taux d'activité de ces TPE¹⁸ s'est amélioré à 67%, contre 64% l'exercice précédent.

En 2021, le volume des transactions réalisées via TPE s'est accru à 38,5 milliards de dirhams, contre 31,1 milliards de dirhams en 2020, sans revenir au niveau pré-crise de 41,1 milliards de dirhams enregistré en 2019.

Graphique n°84 :
Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiements



VII. Activité et rentabilité des groupes bancaires

L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers, établis en normes IFRS, par 11 groupes bancaires, représentant 97% de part de marché sur base sociale. Cette analyse permet d'intégrer l'activité et les résultats des banques réalisés par les sociétés qu'elles contrôlent au Maroc et à l'étranger.

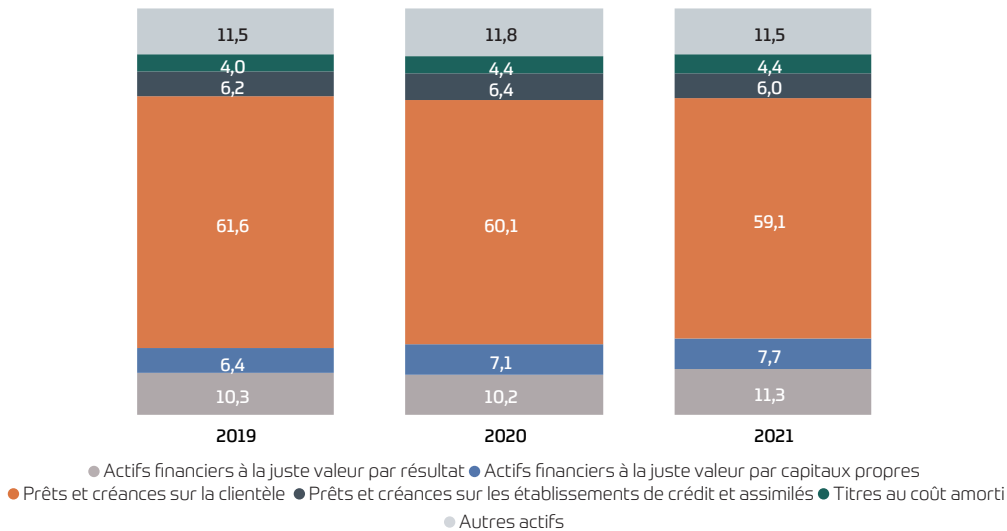
¹⁷ Les Etablissements de Paiement peuvent enrôler des commerçants (de proximité, grandes surfaces, grandes distributions, etc.), les équiper avec des Terminaux de Paiement Electronique (TPE) et des outils adéquats pour accepter les transactions de paiement instantané de biens et services (paiement de factures : taxe, transport, assurance santé, loisirs, etc.), en contrepartie d'une commission.

¹⁸ Ce taux correspond au nombre des TPE actifs (ayant enregistré au minimum une transaction au cours du dernier trimestre de l'année sous-revue) rapporté au stock des TPE détenus par les commerçants enrôlés par les établissements de paiement.

1. L'activité des groupes bancaires est en hausse

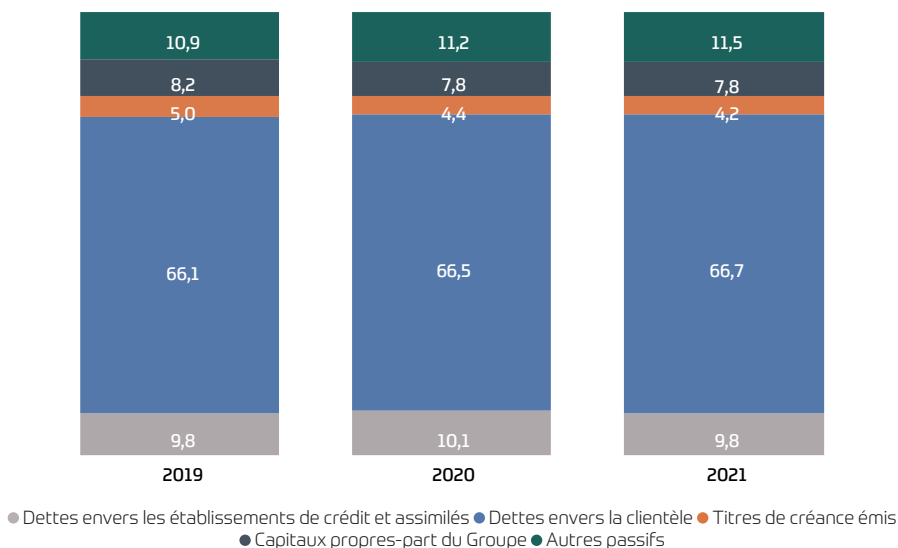
A fin 2021, le total-bilan des 11 groupes bancaires s'est établi à 1.985 milliards de dirhams, en hausse de 5,3% en glissement annuel, après 5,1% à fin 2020. Les emplois de ces groupes sont essentiellement composés des prêts et créances sur la clientèle (59%), suivis par les actifs financiers à la juste valeur par résultat (11%) et des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (8%).

Graphique n°85 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)



Les ressources sont composées des dépôts de la clientèle (67%), des dettes envers les établissements de crédit (10%) et des fonds propres (8%).

Graphique n°86 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)



1.1. La hausse des emplois des groupes bancaires reflète une progression des prêts et créances sur la clientèle et du portefeuille-titres

A fin 2021, les prêts et créances sur la clientèle ont enregistré une progression de 3,5%, après 2,6% l'année précédente. Le portefeuille-titres a décéléré à 4,6%, après 15,5% l'année précédente. Pour leur part, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés ont vu leur encours se contracter de 1,6%, contre une hausse de 8,3% en 2020.

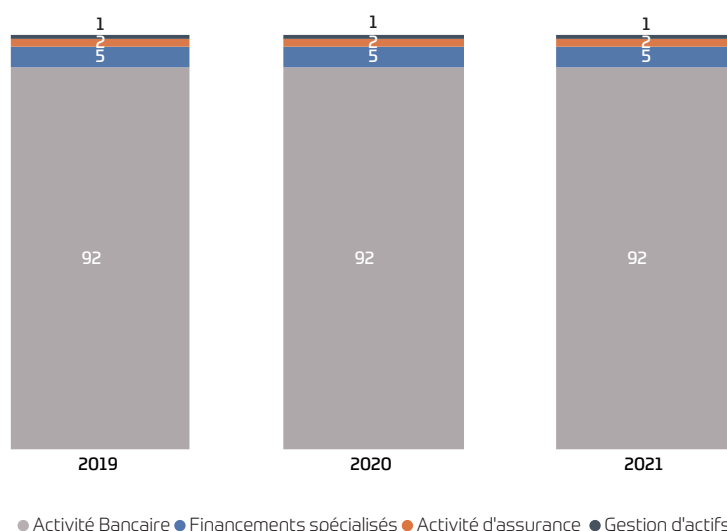
1.2. La hausse des ressources collectées a été portée par les dépôts de la clientèle

Les ressources collectées auprès de la clientèle ont augmenté de 5,7%, soit au même rythme que l'année précédente. Pour leur part, les dettes envers les établissements de crédit ont enregistré une décélération à 2,6% après 8,7%. Les passifs financiers à la juste valeur par résultat, constitués de valeurs données en pension et d'instruments dérivés, ont augmenté de 22,3%. Les capitaux propres se sont renforcés de 5% à 153,9 milliards de dirhams. Les titres de créance émis ont progressé de 0,8%, après une baisse de 7,1%.

1.3. La structure par métiers des activités des groupes bancaires est restée stable, dominée par l'activité bancaire

L'activité consolidée des groupes bancaires couvre les métiers relevant de l'activité bancaire au Maroc et celle réalisée à l'étranger à travers des filiales ou succursales, les métiers d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que les financements spécialisés. Elle reste dominée par l'activité bancaire qui contribue pour près de 92%, suivie des assurances (5%), des financements spécialisés (2%) et de la gestion d'actifs (1%).

Graphique n°87 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)



1.4. L'activité des groupes bancaires marocains à l'étranger est en progression

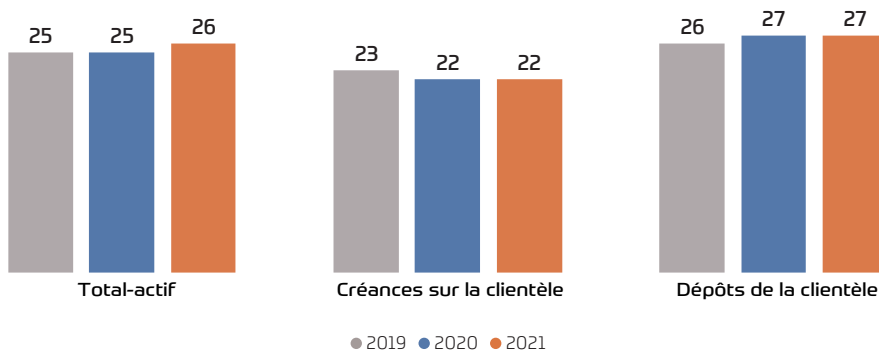
A fin 2021, le total-actif des filiales implantées à l'étranger des 3 groupes bancaires marocains transfrontaliers a enregistré une progression de 6% à 361,8 milliards de dirhams, contribuant en moyenne à hauteur de 26% à leur activité, soit un point de plus par rapport à 2020.

Au niveau des crédits, l'activité à l'international a progressé de 2,4% à 179,6 milliards de dirhams, faisant suite à une hausse de 0,9% une année plus tôt¹⁹. Sa part dans le portefeuille global d'activités s'est maintenue à 22%.

S'agissant des dépôts collectés par les filiales implantées à l'étranger, ils se sont chiffrés à 257,7 milliards, en hausse de 7,6%, contre 9,1% une année auparavant. Leur part s'est également stabilisée à 27% du total des dépôts des 3 groupes bancaires.

Graphique n°88 :

Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)

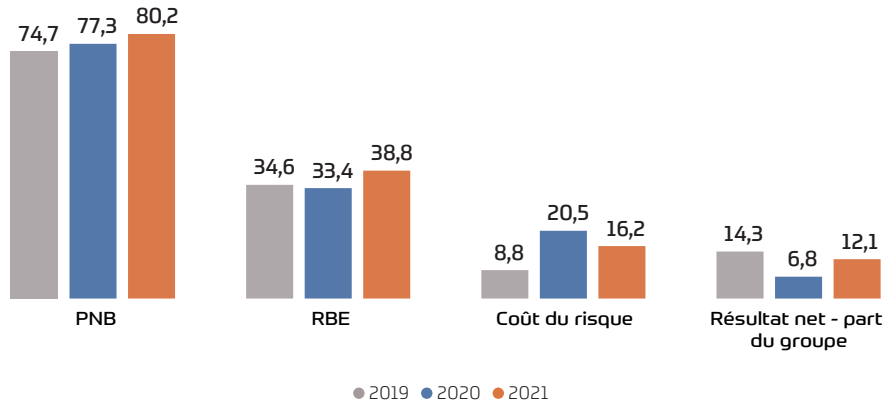


2. Le résultat net des groupes bancaires s'est redressé en relation avec la hausse de la marge d'intérêt et la baisse du coût du risque

Au titre de 2021, le résultat consolidé cumulé des 11 groupes bancaires a marqué un rebond, en lien avec la hausse du produit net bancaire et la baisse du coût du risque.

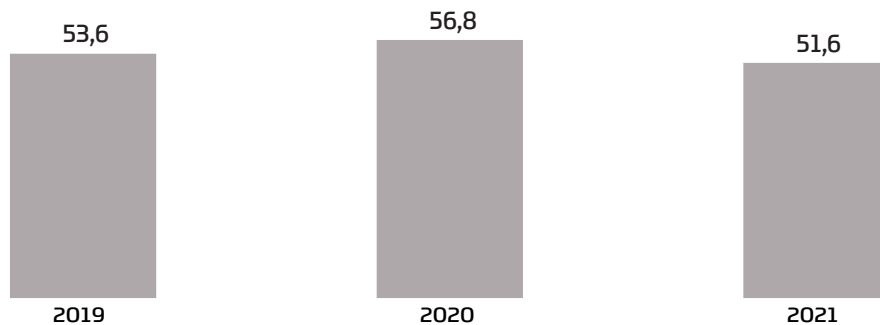
¹⁹ Chiffres de 2020 révisés

Graphique n°89 :
Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée
(en milliards de dirhams)



Le produit net bancaire s'est chiffré à 80,2 milliards de dirhams, en progression de 3,8%, après 3,5% l'année passée. Cette évolution reflète une hausse de la marge d'intérêt de 5,3%, après 5,1% l'année précédente et de la marge sur commissions de 6,8%, contre une baisse de 1,6%. En revanche, le résultat des opérations de marché s'est replié de 0,7%, après une hausse de 0,9% enregistrée l'année précédente.

Graphique n°90 :
Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)



Les charges générales d'exploitation ont reculé de 5,5% à près de 41 milliards de dirhams, après une hausse de 9,5% en 2020 liée aux contributions des banques au fonds spécial pour la gestion de la pandémie Covid-19. Il en résulte un coefficient moyen d'exploitation en amélioration de 5,2 points à 51,6% et un résultat brut d'exploitation (RBE) en hausse de 16,1% à 38,8 milliards de dirhams.

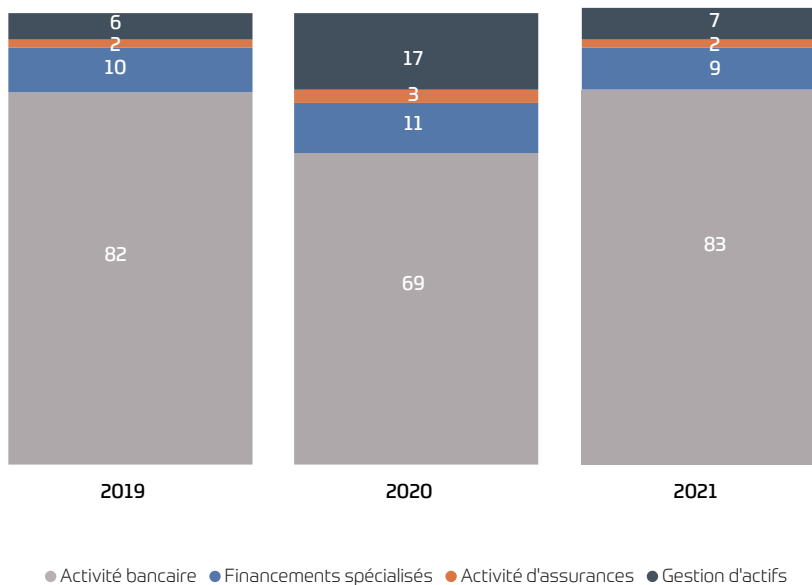
Pour sa part, le coût de risque a baissé de 21% à 16,2 milliards, absorbant 41,7% du RBE, contre 61,4% l'année écoulée. Rapporté aux crédits, le coût du risque a représenté 1,4% contre 1,8% en 2020.

Au total, les 11 groupes bancaires ont clôturé l'exercice 2021 avec un résultat net-part du groupe de 12,1 milliards, en hausse de 78,1%, après une baisse de 52,5% en 2020. Par conséquent, la rentabilité des actifs (ROA) et la rentabilité des fonds propres (ROE) se sont redressées respectivement de 0,2 point à 0,6% et de 3,2 points à 7,8%.

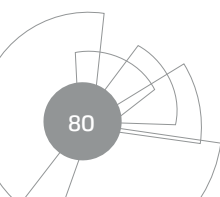
Par métier, la contribution de l'activité bancaire au résultat net-part du groupe, revenant à son niveau pré-crise, s'est renforcée de 14 points à 83%. Pour leur part, la contribution de la gestion d'actifs et des financements spécialisés a reculé respectivement de 10 et 2 points à 7% et 9%.

Graphique n°91 :

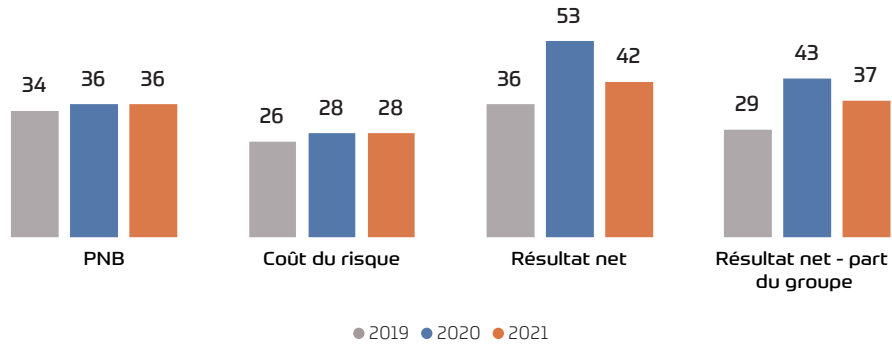
Contribution des différents métiers dans le Résultat Net - Part du Groupe des groupes bancaires (en %)



L'activité à l'international a généré un PNB en hausse de 3,5% à 21,1 milliards de dirhams. Sa contribution au PNB des 3 groupes bancaires concernés s'est maintenue à 36%.



Graphique n°92 :
Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)

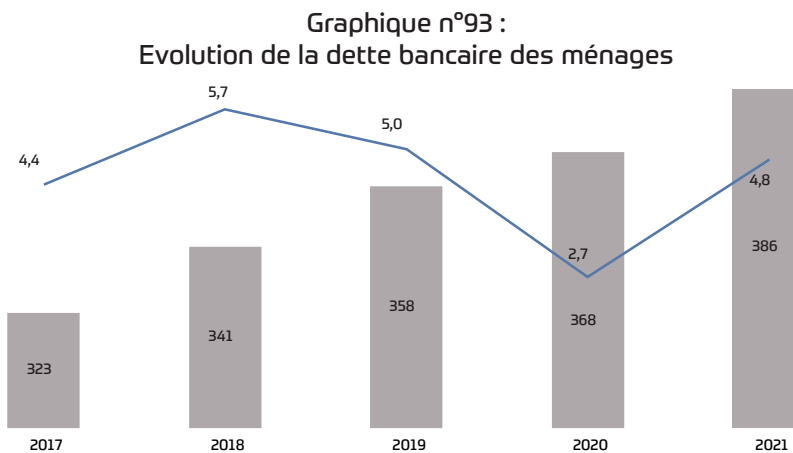


Le résultat net-part du groupe réalisé à l'international par les trois groupes bancaires s'est accru de 54,3% à 3,3 milliards de dirhams. Sa contribution au résultat net-part du groupe s'est repliée de 6 points à 37%, l'année dernière ayant été marquée par un repli plus important de la rentabilité des trois banques au Maroc.

CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES

I. Evolution de l'endettement bancaire des ménages

A fin 2021, la dette bancaire des ménages²⁰ a totalisé près de 386 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,8% contre 2,7% en 2020. Elle a représenté près de 36% des concours des établissements de crédit, soit au même niveau que l'année précédente. Son niveau par rapport au PIB a, pour sa part, connu une baisse de 2 points à 30% en lien avec le rebond du PIB.



● Dette bancaire des ménages (en milliards de dirhams) — Taux d'accroissement de la dette bancaire des ménages (en %)

Les banques détiennent près de 84% de cette dette, contre 16% pour les sociétés de financement, sans changement par rapport à l'année précédente. Sur ce total, la part du crédit à la consommation s'est maintenue à 35% et celle du crédit à l'habitat à 65%.

Les développements suivants portent sur le résultat de l'enquête effectuée par Bank Al-Maghrib sur l'évolution de l'endettement des ménages. La 17^{ème} enquête a été réalisée auprès de 11 banques et 11 sociétés de crédit à la consommation, cumulant des parts de marché de 100% en termes de prêts à l'habitat et de crédits à la consommation.

Cette enquête complète le suivi régulier, à périodicité mensuelle, de l'évolution des crédits à la consommation et à l'habitat, tout en enrichissant ce suivi par des éléments liés au profil des bénéficiaires de ces crédits selon des critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la localisation géographique.

²⁰ Y compris la dette contractée auprès des établissements participatifs sous forme de Mourabaha

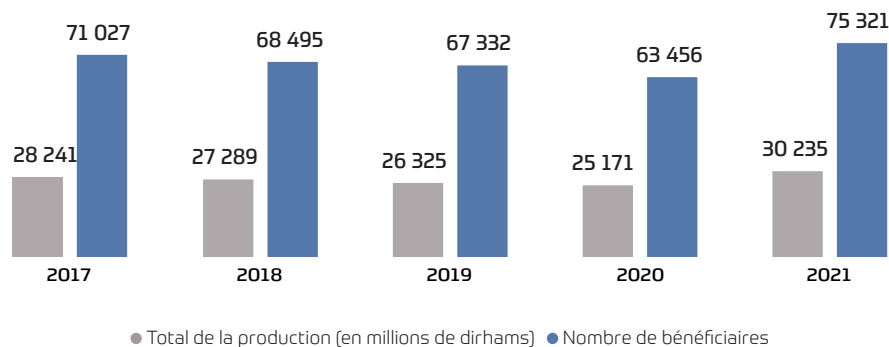
1. Endettement des ménages sous forme de crédits à l'habitat

1.1. Caractéristiques du crédit à l'habitat

Après une baisse de 4,4% enregistrée en 2020, la production de crédits à l'habitat s'est redressée de 20,1% à près de 30,2 milliards de dirhams, soutenue notamment par les mesures incitatives prises par le Gouvernement au cours du 1^{er} semestre 2021 consistant notamment en la réduction des droits d'enregistrement. Cette croissance reflète une hausse de 33% des prêts encouragés par l'Etat et de 17,9% pour les prêts libres.

En parallèle, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 18,7% à près de 75.321 clients, reflétant une hausse de 28,7% pour les prêts encouragés par l'Etat et de 14,8% pour les prêts libres. Le montant moyen de crédit s'est apprécié, pour sa part, de 5.000 dirhams par rapport à l'année précédente pour ressortir à 401.000 dirhams.

Graphique n°94 :
Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires



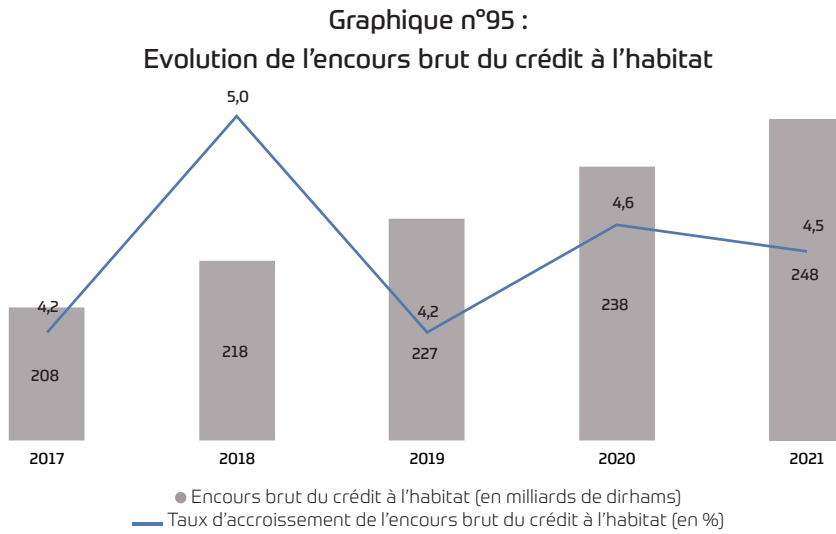
L'encours brut des financements destinés à l'habitat s'est établi à 248,4 milliards de dirhams²¹, en hausse de 4,5% après 4,6% une année auparavant. Sur ce total, l'encours des prêts libres, représentant une part de 83%, a augmenté de 3,5%, contre 6,1%. De leur côté, les prêts encouragés par l'Etat ont vu leur encours se redresser de 10% après une baisse de 2,3% en 2020. Ils se sont ainsi établis à 41,3 milliards de dirhams, dont 22,7 milliards au titre du FOGALEF²² et FOGALOGÉ²³, 17,4 milliards au titre du FOGARIM²⁴ et 1,1 milliard au titre de l'Habitat Bon Marché. Pour leurs parts, les financements Mourabaha immobilière se sont établis à 12,1 milliards, en hausse de 41,6% après 48,9% une année auparavant.

²¹ Y compris les financements participatifs immobiliers sous forme de Mourabaha.

²² Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation.

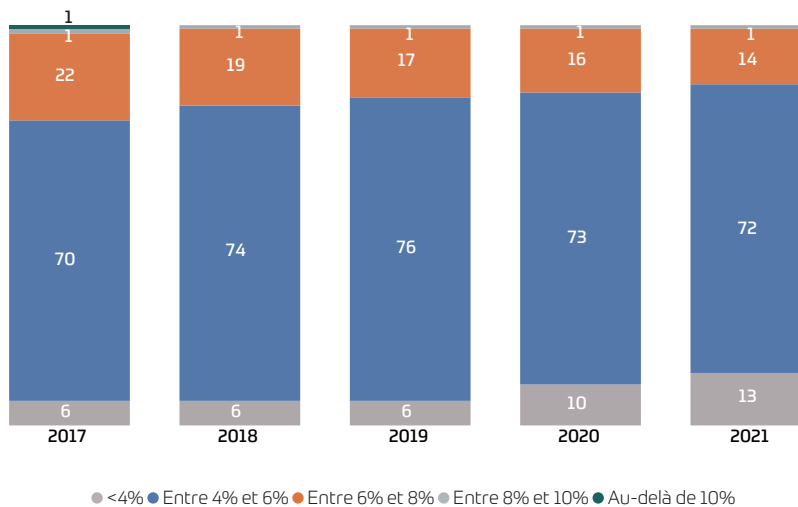
²³ Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public.

²⁴ Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes.



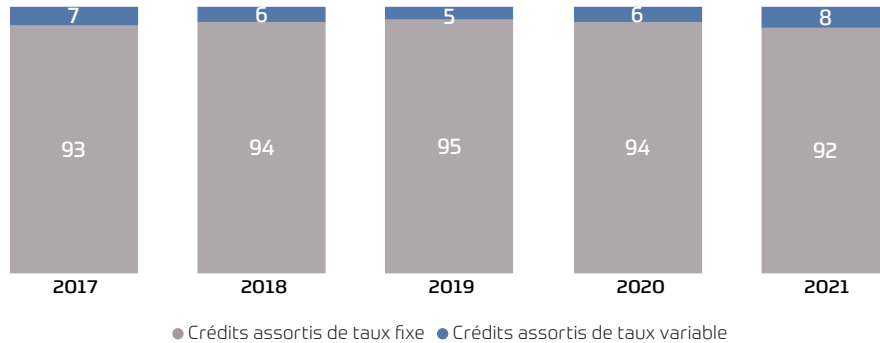
Le taux d'intérêt moyen appliqué par les banques aux crédits à l'habitat s'est établi à 4,24%, en baisse de 9 points de base par rapport à 2020. La part des crédits assortis d'un taux inférieur à 6% s'est renforcée de 2 points en 2021 à 85%.

Graphique n°96 :
Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)



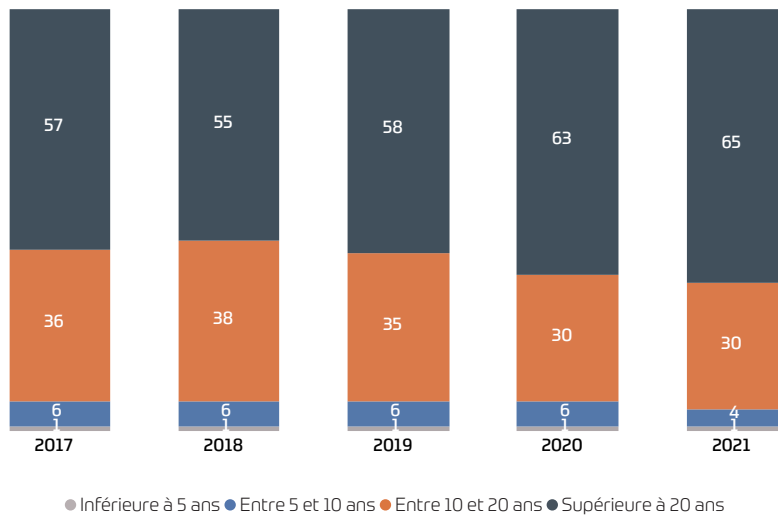
La part des crédits à l'habitat réalisée à taux fixe s'est réduite de 2 points à 92% en termes d'encours et de 3 points à 90% en termes de production.

Graphique n°97 :
Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)



La part des crédits à l'habitat accordés à une durée initiale de 20 ans et plus a augmenté de 2 points à 65%, au détriment de la part des crédits de maturité comprise entre 5 et 10 ans qui s'est contractée de 2 points à 4%. Il en résulte un allongement de la durée initiale moyenne à 21,2 ans, contre 20,7 ans une année auparavant.

Graphique n°98 :
Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)

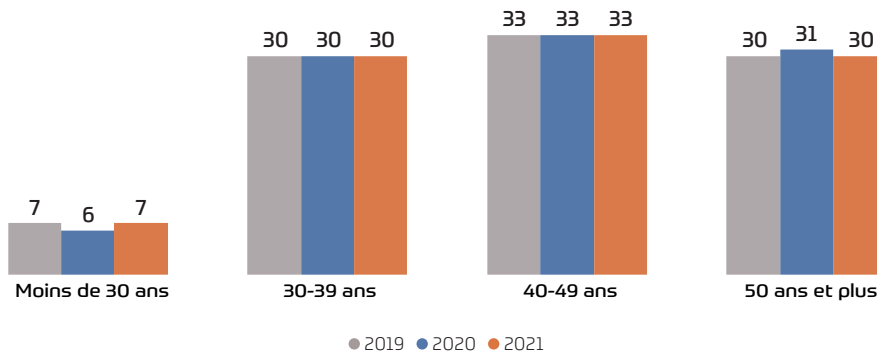


1.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à l'habitat

L'analyse du profil des bénéficiaires du crédit à l'habitat est réalisée selon les critères de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et du lieu de résidence.

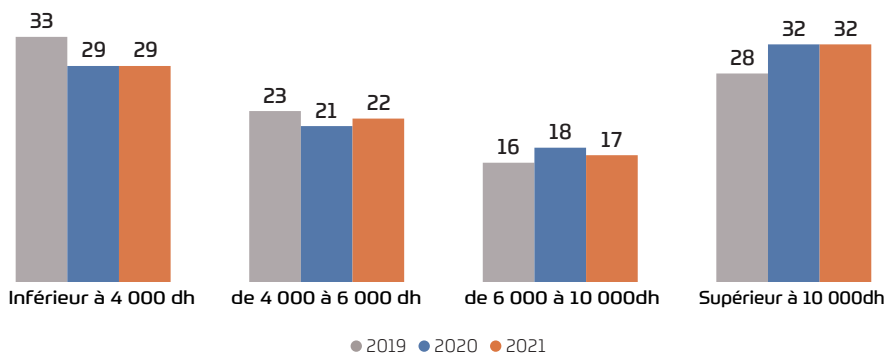
Selon le critère de l'âge, les personnes âgées de plus de 40 ans ont concentré près de 63% du nombre total des dossiers, contre 30% pour les personnes âgées entre 30 et 40 ans. Les personnes de moins de 30 ans représentent 7%.

Graphique n°99 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)



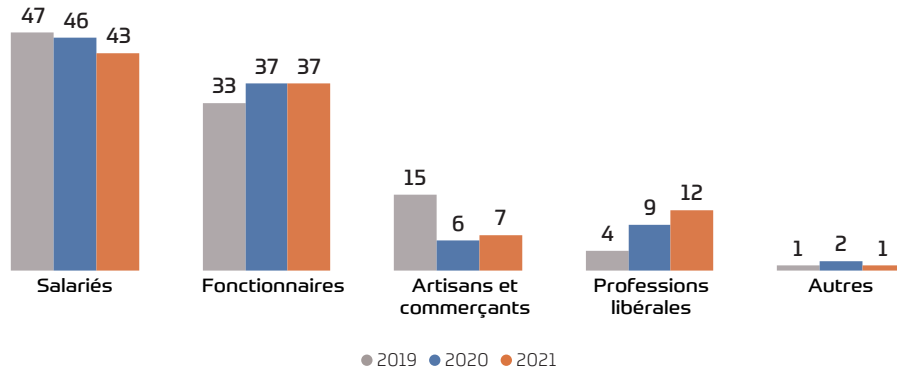
En termes de revenu, les personnes à revenu inférieur à 6.000 dirhams ont disposé de 51% du nombre de dossiers de crédit, soit une hausse d'un point au détriment des personnes ayant des revenus supérieurs à 6.000 dirhams, dont la part a baissé à 49%.

Graphique n°100 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)



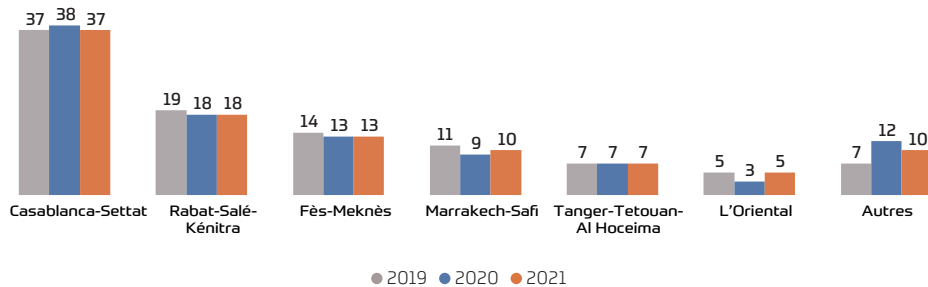
En fonction de la catégorie socio-professionnelle, les salariés et les fonctionnaires bénéficient respectivement de près de 43% et 37% des dossiers de crédit. Les artisans-commerçants et les professions libérales en représentent 7% et 12%.

Graphique n°101 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la répartition géographique, près de 37% des bénéficiaires des crédits à l'habitat sont situés dans la région de Casablanca-Settat, soit une baisse d'un point, suivie de la région de Rabat-Salé-Kénitra avec 18% des emprunteurs.

Graphique n°102 :
Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)



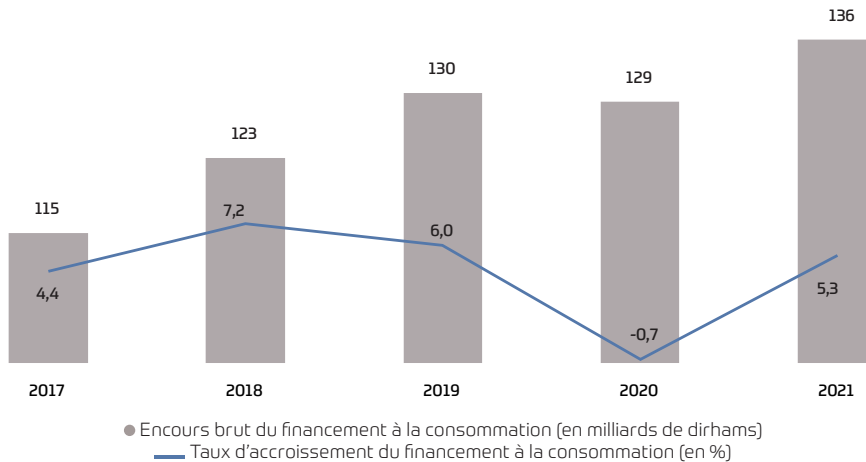
2. Endettement des ménages sous forme de crédits à la consommation

2.1. Caractéristiques des crédits à la consommation

L'encours brut des crédits à la consommation s'est établi à 136,3 milliards de dirhams, en hausse de 5,3%, après une baisse de 0,7% une année auparavant. Cette tendance est induite par une accélération des prêts octroyés par les sociétés de crédit à la consommation à 7,8% après 3,2% et une reprise de ceux accordés par les banques de 3,3%, après une baisse de 2,9%. L'encours de financement octroyé par les banques et fenêtres participatives, sous forme de Mourabaha destinés à l'acquisition de véhicules, a augmenté de 21,8% à 1,2 milliard de dirhams.

Graphique n°103 :

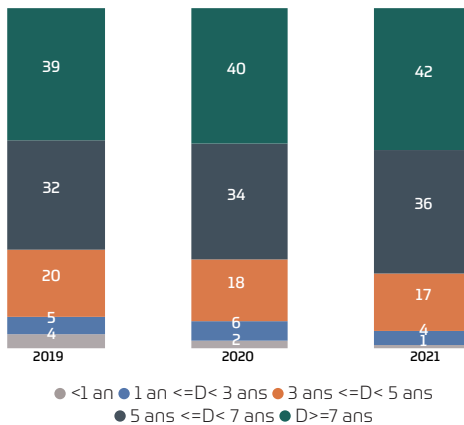
Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation (Banques et sociétés de financement)



Par maturité, les crédits à la consommation de maturité supérieure à 5 ans ont vu leur part augmenter de 4 points à 78%, au détriment des crédits de maturité inférieure à 3 ans dont la part a baissé à 5% contre 8%.

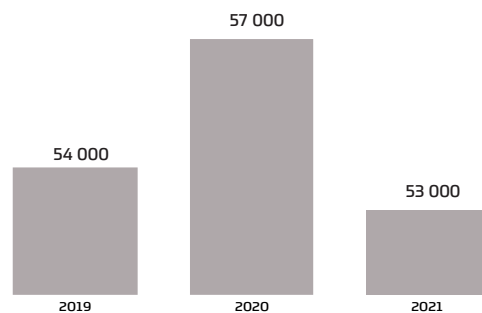
Graphique n°104 :

Evolution de l'encours du crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)



Graphique n°105 :

Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)



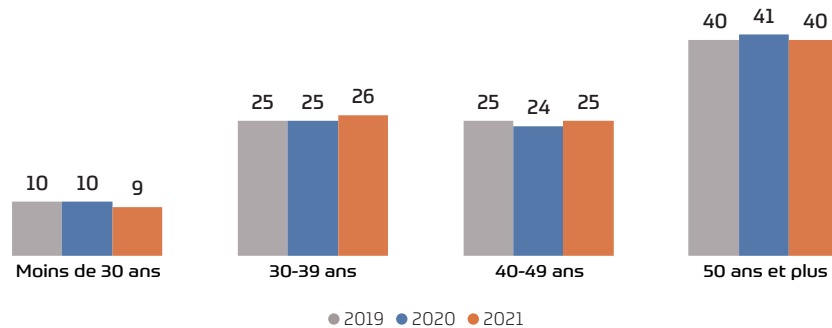
Le montant moyen des prêts à la consommation se chiffre à 53.000 dirhams, en baisse de 4.000 dirhams d'une année à l'autre.

2.2. Profil et caractéristiques des bénéficiaires du crédit à la consommation

Au même titre que le crédit à l'habitat, le suivi du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation est effectué sur la base de l'âge, du revenu, de la catégorie socio-professionnelle et de la résidence.

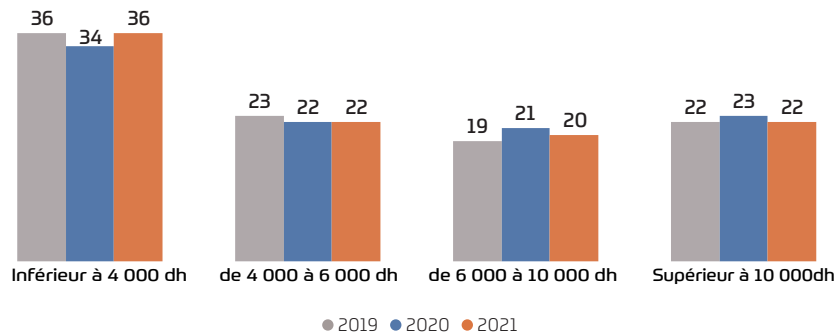
Selon l'âge, les bénéficiaires de plus de 50 ans ont vu leur part diminuer d'un point à 40%, en faveur des personnes âgées de 40 à 49 ans dont la part a augmenté à 25%.

Graphique n°106 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)



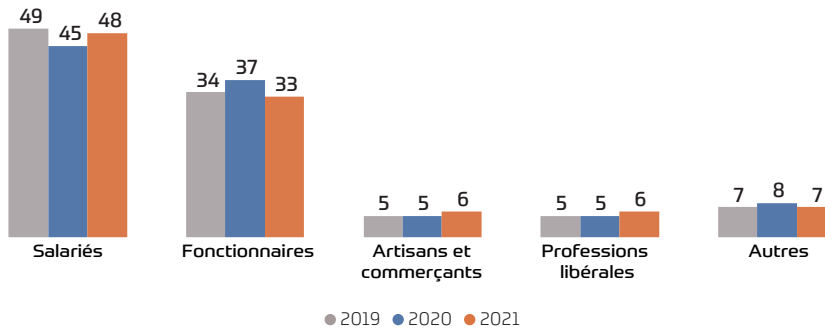
Selon le revenu, les personnes disposant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams représentent près de 36% des dossiers de crédit, contre 22% pour celles à revenu compris entre 4.000 et 6.000 dirhams et 42% pour les personnes ayant un revenu supérieur à 6.000 dirhams.

Graphique n°107 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)



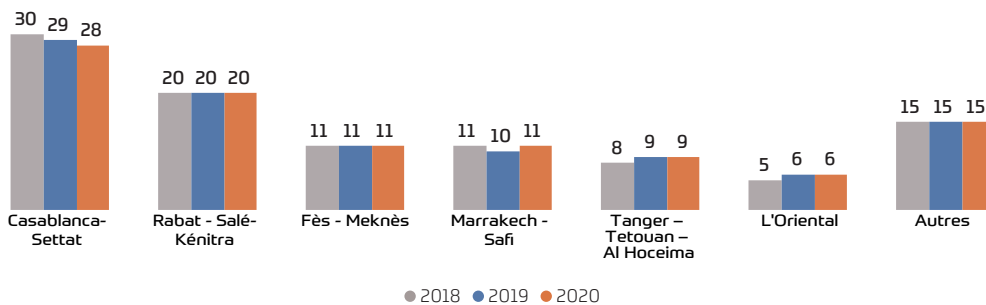
Par catégorie socio-professionnelle, les salariés ont disposé, en 2021, de 48% des dossiers de crédit à la consommation en hausse de 3 points par rapport à 2020. Les fonctionnaires ont vu leur part reculer de 4 points à 33%. Le complément est détenu par les retraités (7%), les artisans et commerçants (6%) et les professions libérales (6%).

Graphique n°108 :
Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)



Selon la localisation géographique, à l'instar des crédits à l'habitat, les bénéficiaires des crédits à la consommation demeurent concentrés notamment au niveau des agglomérations urbaines de Casablanca (28%) et Rabat (20%).

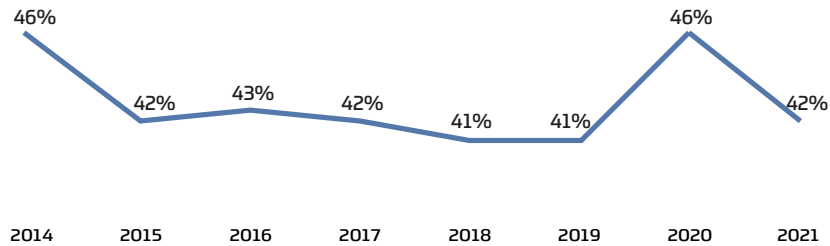
Graphique n°109 :
Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à la consommation (en %)



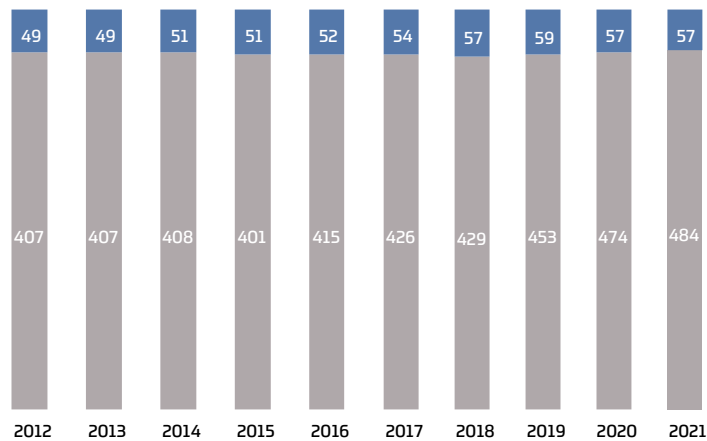
II. Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières

L'endettement bancaire des entreprises non financières s'est établi à près de 540,7 milliards de dirhams, en décélération de 1,9%, contre 3,6% en 2020, tirée par le financement de leurs besoins de trésorerie. Rapporté au PIB, il a représenté 42% contre 46% l'an précédent suite au redressement du PIB.

Graphique n°110 :
Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB



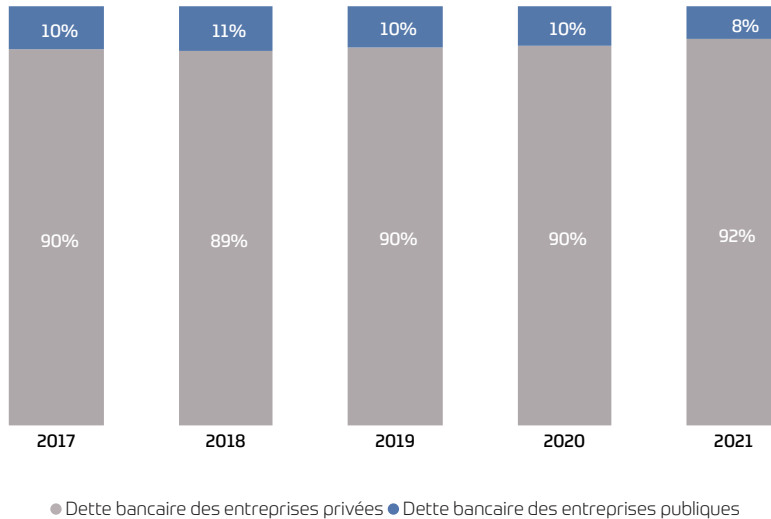
Graphique n°111 :
Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)



● Encours des crédits accordés par les banques ● Encours des crédits accordés par les sociétés de financement

Représentant 90% du total des financements aux entreprises, les crédits accordés par les banques ont enregistré une hausse de 2,1%, après 4,6% l'année précédente à la faveur des entreprises privées qui ont vu leur encours augmenter de 4,3% pour s'établir à 440 milliards, après une hausse de 5% en 2020. A l'inverse, ceux destinés aux entreprises publiques ont, de nouveau, baissé de 15,4% après 1,9%, pour se situer à 44,2 milliards.

Graphique n°112 :
Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public

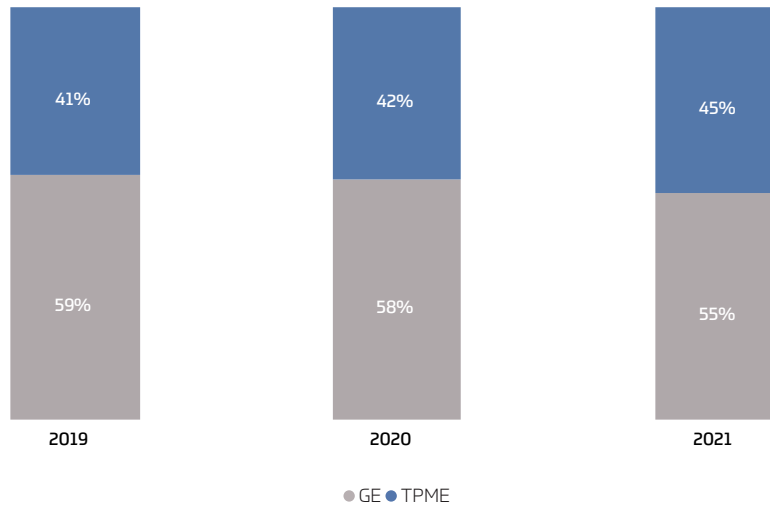


S'agissant des crédits accordés par les sociétés de financement aux entreprises, ils ont observé une nouvelle baisse de 0,2% à 56,7 milliards, après 3,7% une année auparavant en lien avec la baisse des créances acquises par affacturage (-12,2%) et des crédits immobiliers (-3,7%). Les sociétés de crédit-bail et les sociétés de cautionnement ont enregistré une hausse à hauteur de 0,5% et 6,7% respectivement.

Les données recueillies auprès des banques et des sociétés de financement indiquent que la part des crédits accordés à la TPME²⁵ a enregistré une hausse à 45% du total des crédits aux entreprises, induite par les mesures de soutien destinées à ce segment.

²⁵ TPME définie comme entreprise dont le CA est inférieur à 175 millions de dirhams.

Graphique n°113 :
Ventilation des crédits par segment d'entreprises*

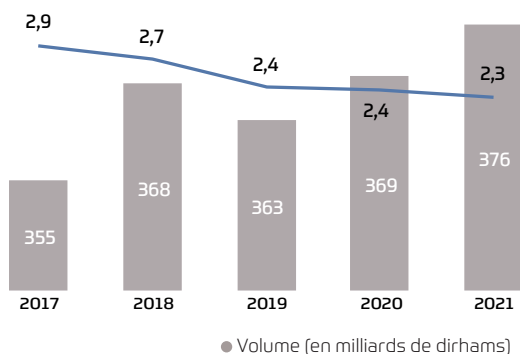


(*) chiffres de 2019 et 2020 mis à jour

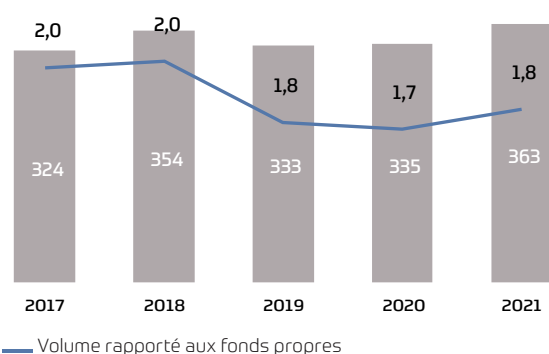
III. Evolution des grandes expositions des banques

A fin décembre 2021, les grandes expositions des banques²⁶ ont progressé de 1,9% à 376 milliards de dirhams, représentant 2,3 fois leurs fonds propres sur base sociale, contre 2,4 une année auparavant. Sur ce total, les engagements-bilan, s'établissant à près de 279 milliards de dirhams, sont en baisse de 0,4% par rapport à l'année dernière et les expositions hors bilan, notamment sous forme d'engagements de financement et de garantie cumulant 94 milliards de dirhams, ont, quant à eux, enregistré une hausse de 10,7% sur la même période.

Graphique n°114 :
Evolution des grandes expositions portées
par les banques - sur base sociale



Graphique n°115 :
Evolution des grandes expositions portées
par les banques - sur base consolidée



²⁶ Exposition sur un bénéficiaire ou groupe de bénéficiaires de crédit dont l'encours est supérieur ou égal à 5% des fonds propres d'une banque

En excluant leurs engagements sur leurs filiales, les grandes expositions des banques sont ramenées à 297 milliards de dirhams, représentant 1,8 fois leurs fonds propres sur base sociale.

Par secteur d'activité, les grandes expositions des banques portent à hauteur de 39% sur le secteur financier, dont 28% sur les banques et sociétés de financement et 11% sur les autres contreparties financières. Les autres expositions concernent notamment les opérateurs dans le secteur de l'industrie manufacturière (8%), de l'énergie (7%), des hydrocarbures (7%) et de l'industrie extractive (7%).

Sur base consolidée, les grandes expositions des groupes bancaires ont augmenté de 8% à 363 milliards de dirhams, représentant 1,8 fois des fonds propres bancaires, contre 1,7 fois en 2020.

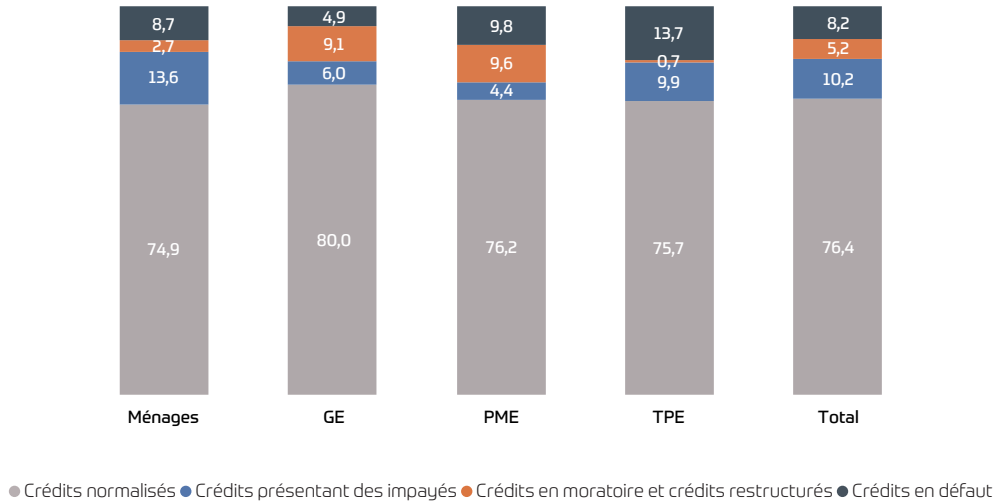
IV. Evolution du risque de crédit

1. Crédits ayant bénéficié d'un moratoire

A fin 2021, la situation des crédits ayant fait l'objet de moratoire dans le contexte de la crise Covid-19 fait ressortir que 76,4% des crédits ont été normalisés, 10,2% présentent des impayés²⁷, 8,2% ont fait l'objet d'un déclassement parmi les créances en souffrance, 5,2% ont fait l'objet d'une restructuration ou d'une prolongation du moratoire.

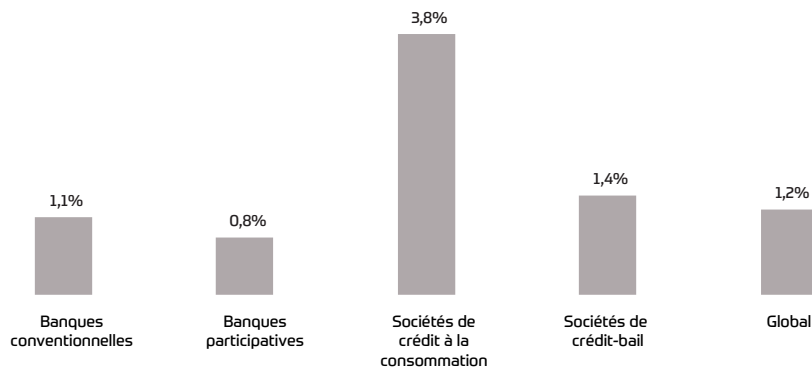
²⁷ Crédits présentant des impayés, ne présentant pas encore les critères du défaut

Graphique n°116 :
Situation des crédits ayant bénéficié de moratoire dans le contexte de la crise Covid-19 par segment (en encours concerné) à fin 2021 (en %)



Rapportés au portefeuille de crédits, les crédits ayant bénéficié de moratoire et présentant des impayés représentent 1,1% pour les banques conventionnelles, 0,8% pour les banques participatives, 3,8% pour les sociétés de crédit à la consommation et 1,4% pour les sociétés de leasing.

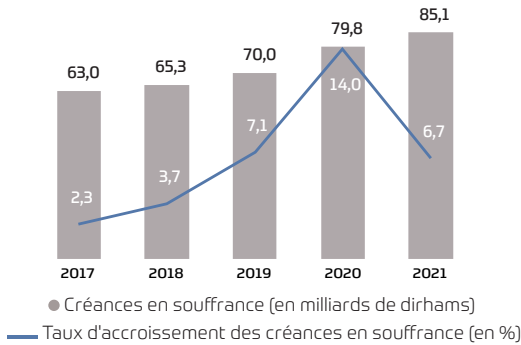
Graphique n°117 :
Part de l'encours présentant des impayés en % de l'encours de crédit par catégorie d'établissement de crédit à fin 2021



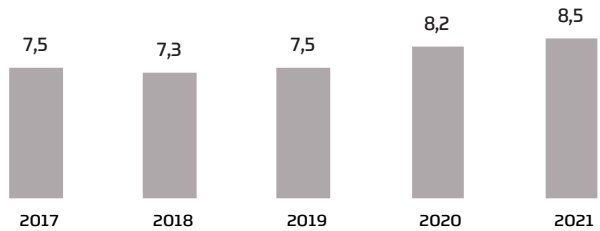
2. Evolution des créances en souffrance

En 2021, l'évolution des créances en souffrance a décéléré à 6,7%, contre 14% une année auparavant, pour s'établir à 85,1 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de sinistralité de 8,5%, marquant une hausse de 0,3 point après celle de 0,7 point enregistrée en 2020.

Graphique n°118 :
Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale

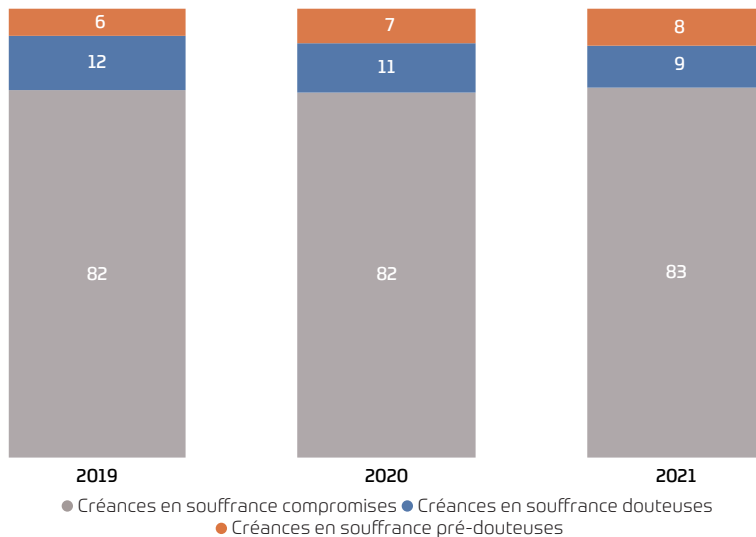


Graphique n°119 :
Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%)



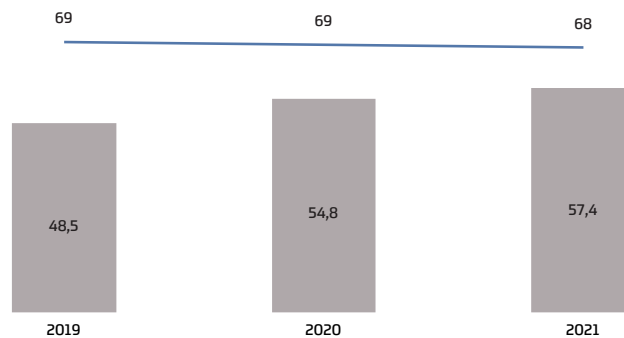
Par niveau de risque, l'encours des créances pré-douteuses a enregistré une hausse de 12,8% à 6,7 milliards, tandis que celui des créances douteuses a baissé de 12,5% à 7,6 milliards. Les créances compromises ont, quant à elles, vu leur encours progresser de 8,7% à 70,8 milliards. La part des créances douteuses a ainsi baissé de deux points à 9% et celles des créances pré-douteuses et compromises ont augmenté d'un point chacune à respectivement 8% et 83%.

Graphique n°120 :
Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)



Les provisions pour créances en souffrance ont enregistré une hausse de 4,9%, induisant un taux de provisionnement de 68% en baisse de 1,1 point sous l'effet notamment des radiations de créances totalement provisionnées et de nouveaux déclassements. Ce taux ressort à 75% pour la catégorie des créances compromises, 51% pour les créances douteuses et 9% pour les créances pré-douteuses.

Graphique n°121 :
Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale

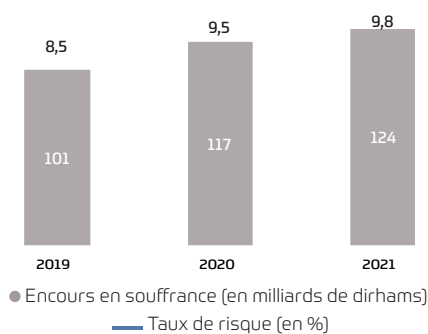


● Provisions pour créances en souffrance (en milliards de dirhams) — Taux de couverture (en %)

Les banques ont également constitué 13,5 milliards de dirhams de provisions à caractère général pour couvrir les créances sensibles²⁸. Ces provisions représentent 1,5% des crédits sains, soit au même niveau qu'une année auparavant.

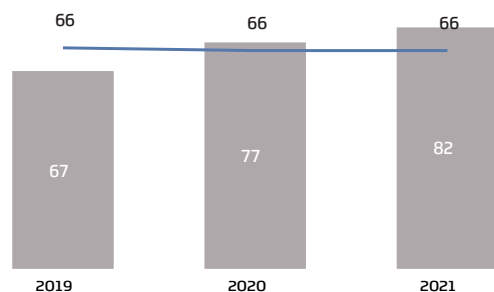
Sur base consolidée, les créances en souffrance sur la clientèle des 11 groupes bancaires totalisent 124,5 milliards de dirhams, soit une hausse de 6,3% par rapport à fin 2020. Le taux de risque a, de ce fait, augmenté de 0,3 point à 9,8%.

Graphique n°122 :
Evolution des créances en souffrance et du taux de risque - sur base consolidée



● Encours en souffrance (en milliards de dirhams)
— Taux de risque (en %)

Graphique n°123 :
Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée



● Provisions (en milliards de dirhams)
— Taux de couverture (en %)

²⁸ Sont considérées comme des créances sensibles, les créances détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance

Les provisions constituées par les 11 groupes bancaires en couverture des créances en souffrance ont progressé de 6,7%, après 14,6% une année auparavant pour s'établir à 82 milliards de dirhams. Il en résulte un taux de couverture stable à 66%.

A fin 2021, les créances sensibles répondant aux critères de la norme IFRS 9 ont été provisionnées à hauteur de 14,5% en moyenne, contre 0,8% pour les créances saines ne présentant pas d'indice de vulnérabilité.

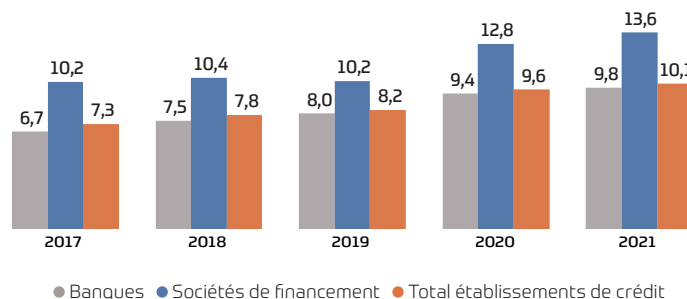
Les créances en souffrance portées par les filiales à l'étranger, notamment en Afrique subsaharienne, ont totalisé un encours de 19,4 milliards de dirhams, soit un taux de risque en légère baisse à 9,9%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est amélioré de 0,7 point à 80,1%.

2.1. Créances en souffrance détenues sur les ménages

Au cours de la 2^{ème} année de la crise Covid-19, et après avoir augmenté de 21% l'année précédente, l'encours des créances en souffrance portées par les banques et les sociétés de financement sur les ménages a vu son rythme de progression décélérer à 9,4% pour s'établir à 38,9 milliards de dirhams, induisant un taux de risque en hausse de 0,4 point à 10,1%. Cette évolution reflète une dégradation de ce taux de 0,5 point à 10,2% pour les ménages résidents et une amélioration de 1,4 point à 8,7% pour les ménages non-résidents. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 60%.

Graphique n°124 :

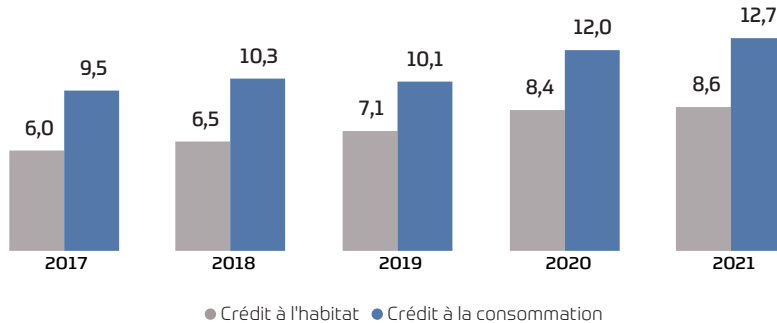
Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)



L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages s'est accru de 8% à 30,3 milliards, après une hausse de 19,4% une année auparavant, soit un taux de risque de 9,8%, contre 9,4% à fin 2020. Le taux de leur couverture par des provisions s'est établi à 57%, soit le même niveau qu'en 2020.

De même, le taux de progression des créances en souffrance portées par les sociétés de crédit à la consommation s'est accru de 14,8%, soit 8,6 milliards de dirhams, contre 28% l'année précédente, induisant un taux de risque en hausse de 0,8 point à 13,6%. Le taux de couverture de ces créances par les provisions s'est établi à 73%.

Graphique n°125 :
Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)



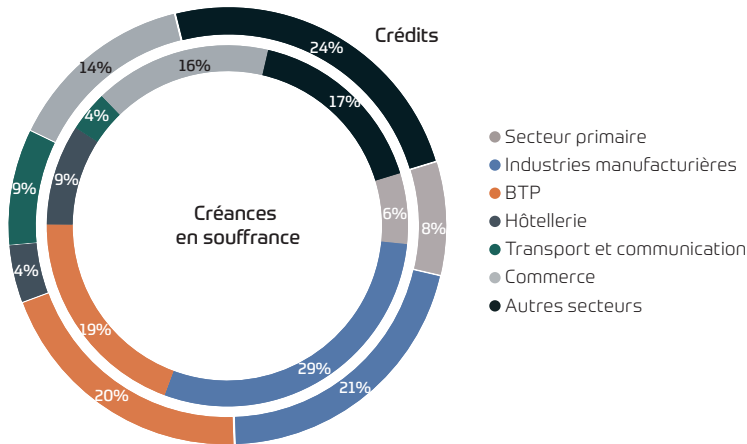
Le taux de risque ressort à 8,6% pour le crédit à l'habitat et 12,7% pour le crédit à la consommation, après 8,4% et 12% respectivement en 2020.

2.2. Créances en souffrance détenues sur les entreprises non financières

L'encours des créances en souffrance détenues par les banques et les sociétés de financement sur les entreprises non financières a augmenté de 6,6% à 61 milliards, soit un taux de risque de 11,3% après 10,8% à fin 2020. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 73%.

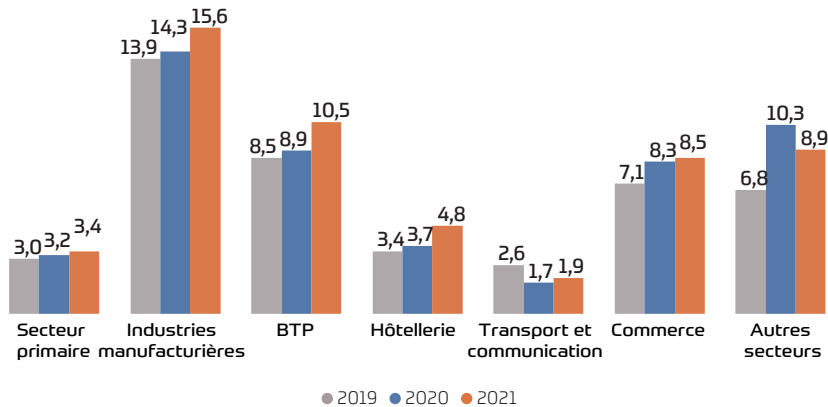
La répartition sectorielle montre que les créances en souffrance enregistrées sur le secteur primaire ont augmenté de 6,8% et ont représenté 8,6% des crédits bénéficiant à ce secteur. Celles détenues sur les entreprises opérant dans le secteur industriel ont augmenté de 9,1%, induisant un taux de risque de 15,7% relativement stable. S'agissant des créances en souffrance détenues sur le secteur du BTP, elles ont progressé de 17,3% après une hausse de 4,8% une année auparavant. Il en découle un taux de sinistralité du secteur en hausse de 1,8 points à 11,1%.

Graphique n°126 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)



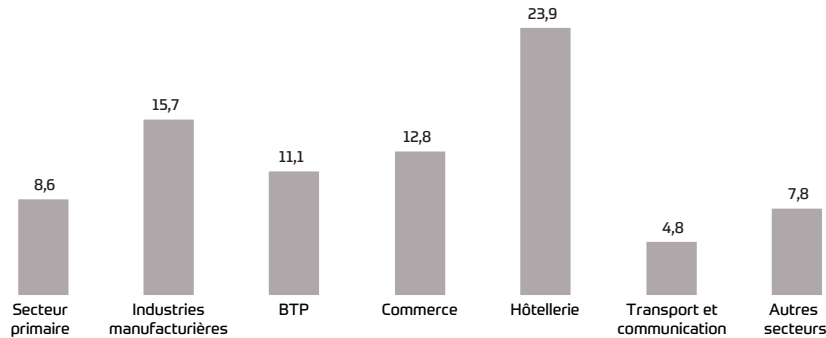
Après la hausse de 16,8% en 2020, le secteur du commerce a vu son encours de créances improductives décélérer à 2,4%, pour un taux de sinistralité en baisse à 12,8%, contre 13,4%.

Graphique n°127 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)



Graphique n°128 :

Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale à fin 2021 (en %)



En relation avec la persistance de l'impact de la crise sanitaire sur le secteur de l'hôtellerie, le rythme d'accroissement de l'encours des créances en souffrance sur ce secteur s'est accéléré à 30,1% après une hausse de 9,7% en 2020, pour un taux de sinistralité en hausse de 2,1 points à 23,9%.

Le secteur des transports et communication a vu ses créances en souffrance accuser une hausse de 12,6% après une contraction de 34,5%, qui avait été induite notamment par des opérations d'assainissement réalisées en 2020. Son taux de risque ressort à 4,8% contre 4,3% un an auparavant.

V. Evolution de la liquidité des banques

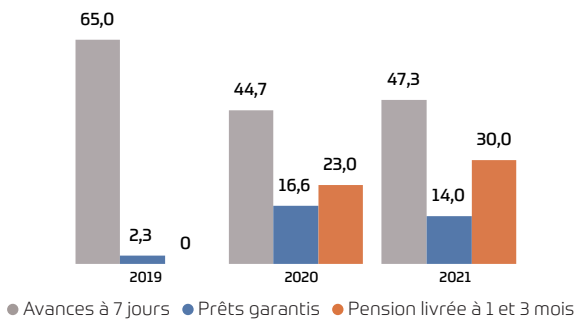
1. Banques conventionnelles

Dans le contexte de la 2^{ème} année de la crise Covid-19, la Banque a maintenu les mesures de politique monétaire qu'elle avait mises en place en 2020 ayant porté sur la baisse du taux directeur à 1,5%, l'élargissement du collatéral éligible aux opérations de refinancement auprès de la Banque Centrale et la libération intégrale de la réserve obligatoire.

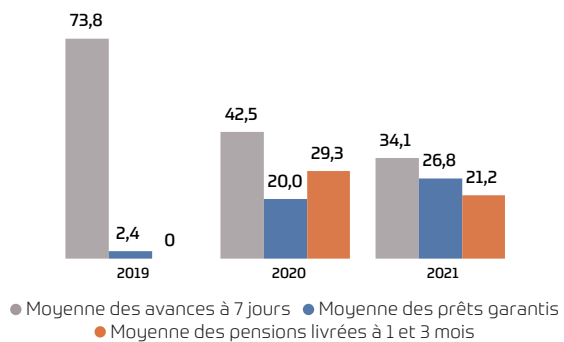
De même, la Banque a continué la mise en œuvre de son programme de refinancement dédié aux crédits à la TPME, renforcé son recours aux instruments de refinancement de plus longue durée et répondu à l'intégralité des demandes en liquidité du système bancaire.

Dans ce contexte, le besoin de liquidité du système bancaire s'est atténué en 2021, amenant Bank Al-Maghrib à réduire le volume de ses interventions à 82,8 milliards de dirhams en moyenne hebdomadaire après 96,3 milliards en 2020. Par instrument, la Banque a accordé des montants moyens de 21,2 milliards à travers les opérations de pension livrée à un et à trois mois, après 29,3 milliards en 2020 et de 26,8 milliards sous forme de prêts garantis à un an dans le cadre des programmes de soutien au financement de la TPME, des associations de micro-crédit et des banques participatives, contre 20 milliards. S'agissant des avances à 7 jours, Bank Al-Maghrib a servi l'intégralité des demandes exprimées par les banques, soit une moyenne hebdomadaire de 34,1 milliards après 42,5 milliards. Elle a également procédé à quatre opérations de swap de change pour un total de 6,7 milliards de dirhams.

Graphique n°129 : Encours des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument à fin décembre 2021 (en milliards de dirhams)



Graphique n°130 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrib par instrument en 2021 (en milliards de dirhams)



Sur le marché interbancaire, le taux d'intérêt moyen pondéré, cible opérationnelle de la politique monétaire, est demeuré aligné sur le taux directeur, se situant à 1,50% en moyenne. Pour ce qui est du volume des transactions, il est revenu en moyenne quotidienne de 4,8 milliards de dirhams en 2020 à 4,1 milliards en 2021.

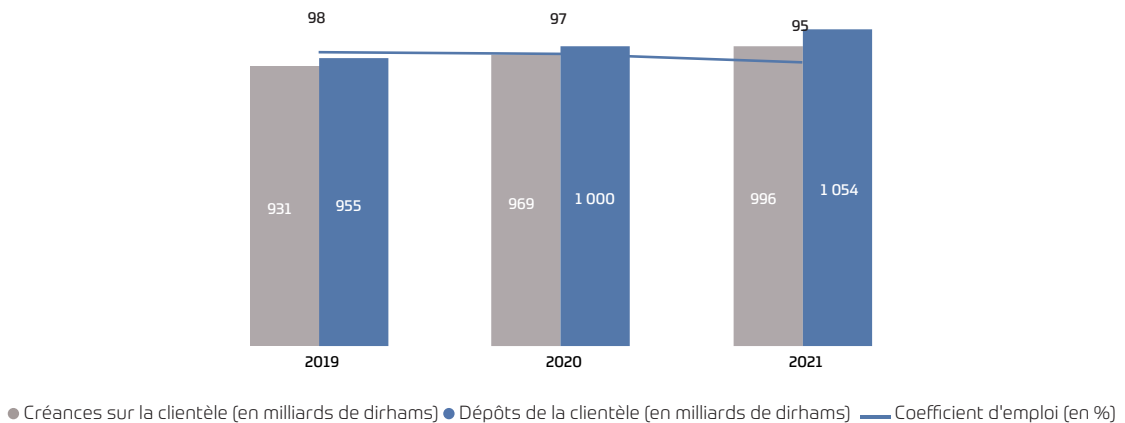
La situation nette des banques sur le marché des repos, hors opérations avec Bank Al-Maghrib, a dégagé une position nette prêteuse de 33,9 milliards de dirhams, contre 28,5 milliards en 2020, sous l'effet de la hausse des valeurs reçues en pension de 1,5 milliard et la baisse des valeurs données en pension de 3,9 milliards.

En complément aux ressources auprès de Bank Al-Maghrib et interbancaires, les titres de créance émis par les banques ont enregistré une baisse de 3% après celle de 7,9% l'année dernière. Les titres ayant une maturité supérieure à 2 ans ont représenté 64% du total contre 36% pour les titres de maturité inférieure à 2 ans, après 65% et 35% respectivement l'année précédente.

Les dettes subordonnées, d'une maturité plus longue, ont enregistré une hausse de 2,5%, après 9% en 2020, pour s'établir à 53,2 milliards de dirhams.

Les opérations avec la clientèle en termes de dépôts et de crédits ont généré un additionnel net de ressources en accroissement de 27,4 milliards de dirhams, la collecte des dépôts ayant progressé de 5,4%, soit un rythme supérieur à celui des crédits (+2,8%). De ce fait, le coefficient d'emploi²⁹ a baissé de 2 points à 95%.

Graphique n°131 :
Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles

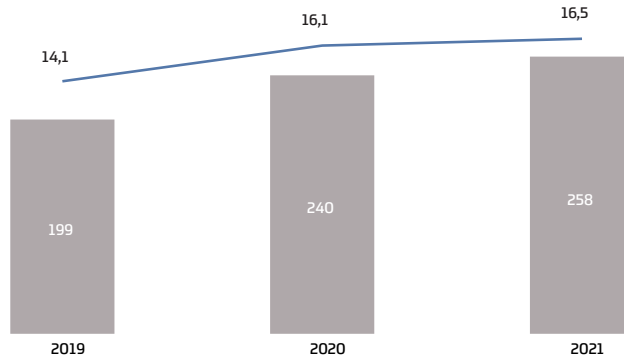


Par maturité, les emplois des banques sont constitués à hauteur de 46% d'emplois à court terme et 54% à moyen et long terme, après 45% et 55% respectivement en 2020. Leurs ressources sont composées à hauteur de 59% de ressources sans échéance, 19% de ressources à court terme et 22% de ressources à moyen et long terme, après 58%, 20% et 22% respectivement une année auparavant.

Les actifs liquides et réalisables des banques, constitués notamment des valeurs en caisse, des dépôts auprès de Bank Al-Maghrib, des opérations interbancaires, des Bons du Trésor et des certificats de dépôt, ont totalisé, à fin 2021, un encours de 257,6 milliards de dirhams, en hausse de 7,4%. La part de ces actifs dans le total des emplois s'est établi à 16,5% contre 16,1% une année auparavant.

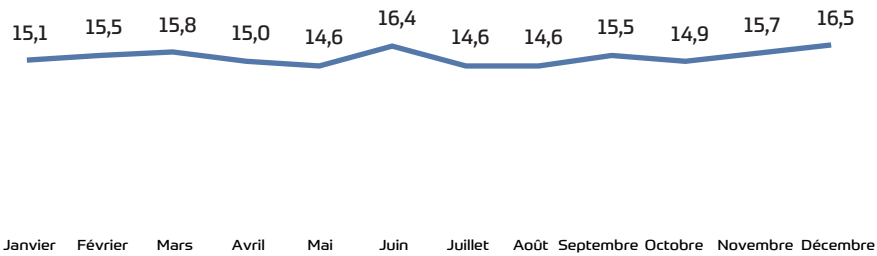
²⁹ Coefficient d'emploi correspond au rapport des crédits sur les dépôts

Graphique n°132 :
Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles



● Actifs liquides et réalisables (en milliards de dirhams) — Actifs liquides et réalisables / Total actif (en %)

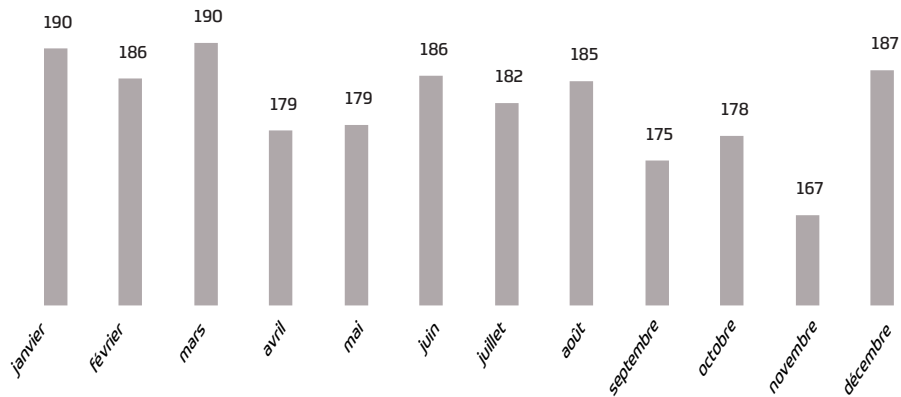
Graphique n°133 :
Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2021 (en %)



Le coefficient de liquidité à court terme (LCR)³⁰ observé par les banques conventionnelles s'est établi en moyenne à 187%, après 192% en 2020, largement au-dessus du minimum réglementaire de 100%.

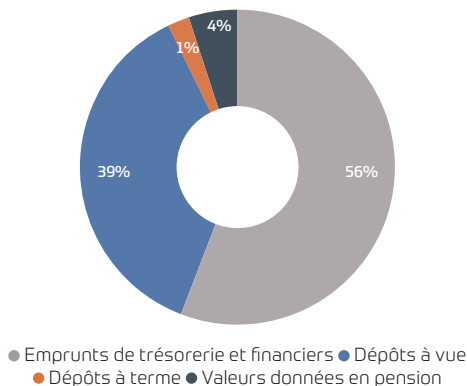
³⁰ Ce ratio mesure la quantité d'actifs liquides et de haute qualité à la disposition des banques pour couvrir, en cas de crise, des sorties de trésorerie sur une période d'un mois.

Graphique n°134 :
Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2021 (en %)

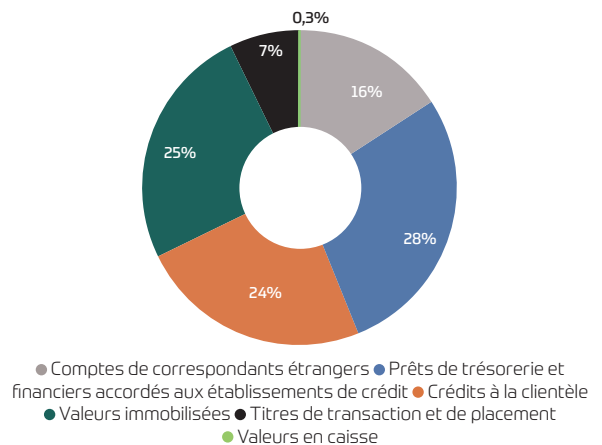


Le bilan en devises des banques fait ressortir des ressources, évaluées en contrevaaleur dirhams, de 73,4 milliards à fin 2021, composées essentiellement d'emprunts de trésorerie et financiers (56%) et de dépôts à vue (39%). Les emplois en devises totalisent en contrevaaleur dirhams, 131,3 milliards, sous forme de prêts de trésorerie et financiers accordés aux établissements de crédit (28%), des valeurs immobilisées (25%) et des financements en faveur des clients (24%).

Graphique n°135 :
Ressources des banques en devises



Graphique n°136 :
Emplois des banques en devises



2. Banques participatives

En 2021, le bilan des banques participatives fait ressortir des financements (hors marges constatées d'avance) de 14 milliards de dirhams financés par des dépôts collectés auprès de la clientèle de 7 milliards de dirhams, soit un écart de refinancement de 7 milliards de dirhams et un coefficient d'emploi de 201%.

L'écart entre financements et dépôts est refinancé par les banques participatives à travers des ressources collectées auprès de leurs maisons-mères sous la forme d'avances, de dépôts ou de Wakala Bil Istithmar.

Dans le cadre des mesures d'accompagnement des banques participatives prises par Bank Al-Maghrib, cette dernière a mis en place un programme de soutien permettant le refinancement des banques participatives à travers leur maison mère. Ce programme consiste à accorder une ligne de refinancement collatéralisée par les financements Wakala Bil Istithmar (WBI) octroyés par les banques conventionnelles à leurs filiales banques participatives.

VI. Evolution de la solvabilité des banques

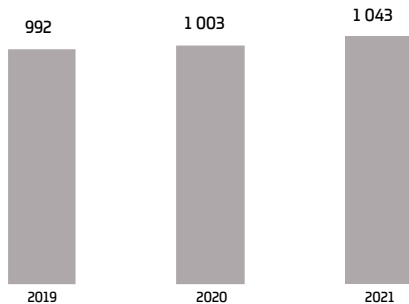
1. Évolution des risques nets pondérés

Au terme de l'année 2021, les risques nets pondérés des banques conventionnelles se sont établis à 1.043 milliards de dirhams, en hausse de près de 4% contre 1% à fin 2020. Les expositions sont constituées à hauteur de 82% des risques nets pondérés au titre du risque de crédit, 9% au titre du risque opérationnel et 9% au titre du risque de marché, soit la même structure qu'une année auparavant.

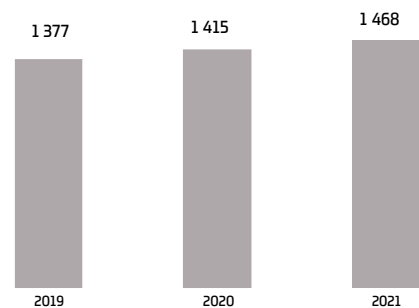
Pour leur part, les risques pondérés ajustés³¹ des banques participatives se sont établis à 5,7 milliards de dirhams à fin 2021.

³¹ Les ajustements portent sur la déduction des actifs pondérés relatifs aux risques de crédit et de marché financés par les dépôts d'investissement non restreint et Wakala Bil Istithmar

Graphique n°137 :
Evolution du total des risques nets pondérés
des banques conventionnelles
(en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°138 :
Evolution du total des risques nets pondérés
des groupes bancaires
(en milliards de dirhams) - sur base consolidée



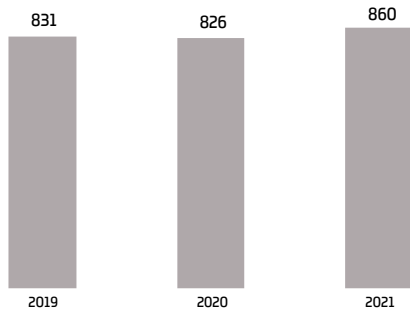
Sur base consolidée, les risques portés sur les bilans des groupes bancaires se sont établis à 1.468 milliards de dirhams répartis à hauteur de 84% au titre du risque de crédit, 10% au titre du risque opérationnel et 6% au titre du risque de marché, soit la même composition que l'année dernière.

1.1. Risque de crédit

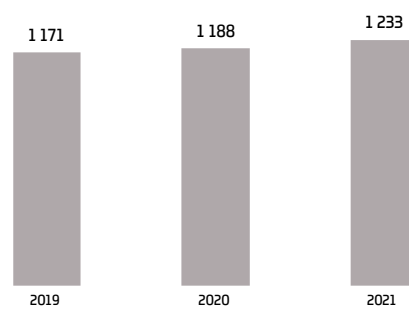
Les actifs nets pondérés au titre du risque de crédit, calculés selon les approches dites « standards », correspondent aux expositions pondérées - bilan et hors-bilan - calculées après l'application des techniques d'atténuation des risques. Ils se sont établis à 860 milliards de dirhams, en hausse de 4% après une baisse de 0,5% enregistrée en 2020. Ceux portés par les banques participatives cumulent 6,3 milliards de dirhams, en hausse de 34%.

Sur base consolidée, ces risques ont totalisé 1.233 milliards de dirhams, en hausse de 3,8%, contre 1,4% une année auparavant.

Graphique n°139 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°140 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

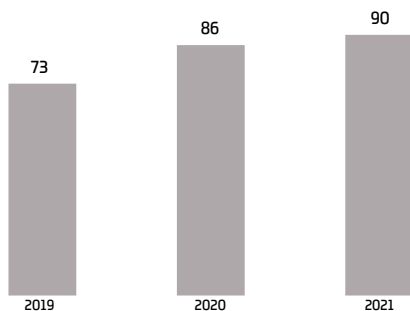


1.2. Risque de marché

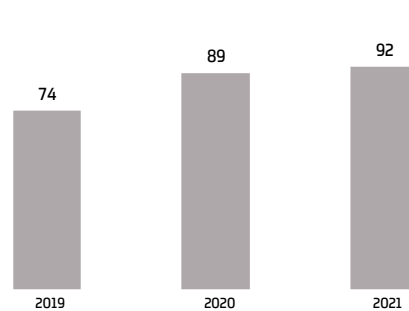
Les actifs nets pondérés au titre du risque de marché portés par les banques conventionnelles ont cumulé, à fin décembre 2021, près de 90 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4%, après 18% une année auparavant, en lien avec l'évolution du portefeuille-titres.

Sur base consolidée, ces expositions se sont chiffrées à 92 milliards de dirhams, en hausse de 2,6%.

Graphique n°141 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°142 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée

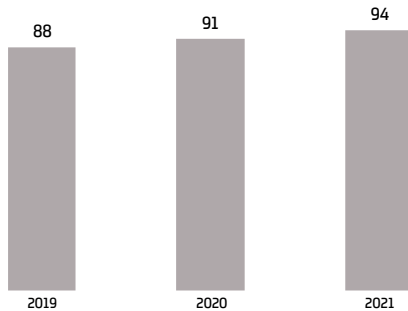


1.3. Risque opérationnel

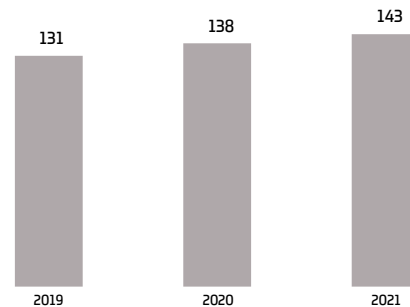
Les expositions au titre du risque opérationnel sont calculées par la quasi-totalité des banques selon l'approche dite indicateur de base. Elles se sont établies à 94 milliards, en hausse de 3,6%. Elles cumulent 0,5 milliard de dirhams pour les banques participatives.

Sur base consolidée, les risques portés par les groupes bancaires se sont établis à 143 milliards de dirhams, en hausse de 3,6%.

Graphique n°143 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale



Graphique n°144 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée



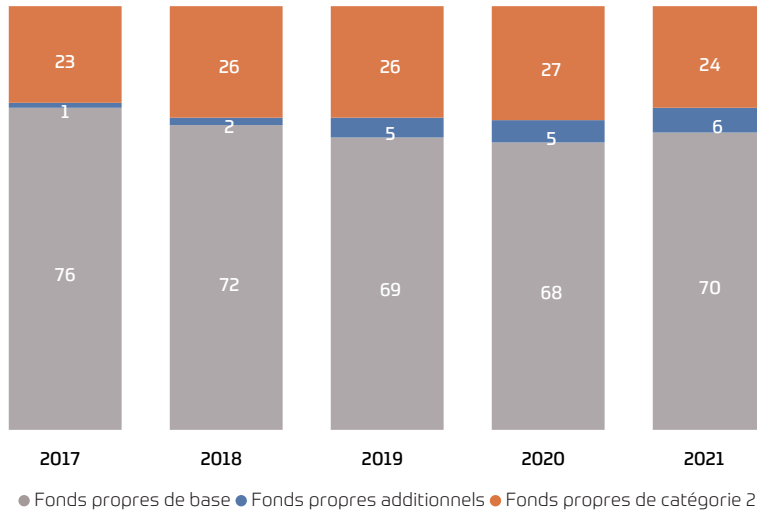
2. Evolution des fonds propres prudentiels des banques

A fin 2021, les fonds propres prudentiels des banques conventionnelles ont cumulé un total de 165,1 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,7% par rapport à décembre 2020. Ils sont répartis entre les fonds propres de catégorie 1 pour un montant de 125,2 milliards de dirhams³², soit 76%, dont près de 93% constituent des fonds propres de base, et les fonds propres de catégorie 2 pour un montant de 39,8 milliards de dirhams³³, soit 24%.

³² Constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels. La 1^{ère} catégorie comprend le capital social ou la dotation émise par l'établissement, les réserves, les résultats bénéficiaires et certains instruments de fonds propres de groupes mutualistes. La 2^{ème} est composée d'instruments perpétuels qui peuvent comporter une option de remboursement à l'initiative exclusive de l'emprunteur et exerçable sous certaines conditions.

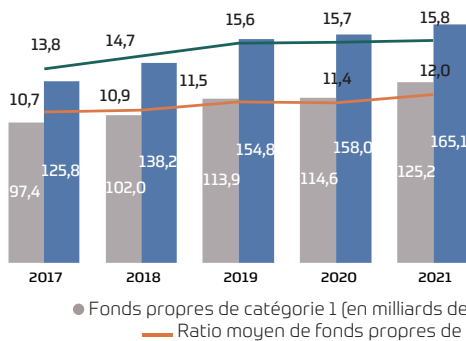
³³ Les fonds propres de catégorie 2 incluent des instruments de dettes d'une échéance initiale d'au moins 5 ans, l'écart de réévaluation, une quote-part des plus-values latentes sur les titres de placement, les subventions, les fonds spéciaux de garantie, les provisions pour risques généraux, les montants positifs résultant du traitement des pertes attendues et les réserves latentes positives des opérations de crédit-bail ou de location avec option d'achat.

Graphique n°145 :
Evolution de la structure des fonds propres prudeniels des banques conventionnelles -
Base sociale (en %)

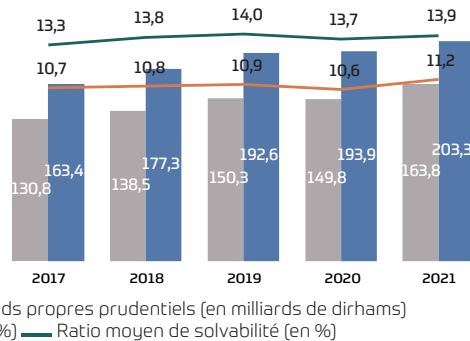


Le ratio de solvabilité moyen, qui rapporte le volume des fonds propres à la somme des actifs nets pondérés, s'est accru à 15,8%, pour un minimum réglementaire de 12%. Pour sa part, le ratio de fonds propres de catégorie 1 s'est établi à 12% pour un minimum réglementaire de 9%. Le ratio moyen des fonds propres de base « Core Tier 1 », dont le numérateur reprend uniquement les fonds propres servant à l'absorption des pertes en continuité d'exploitation, s'est établi à 11,1% pour un minimum de 8%.

Graphique n°146 :
Evolution des fonds propres et du ratio de
solvabilité des banques conventionnelles
- sur base sociale



Graphique n°147 : Evolution des fonds propres
et du ratio de solvabilité des groupes bancaires
- sur base consolidée



Les ratios de solvabilité et de fonds propres de catégorie 1 pour les banques participatives se sont établis à 21,3% et 21% respectivement.

Sur base consolidée, les fonds propres prudentiels des banques ont augmenté de 4,8% à près de 203 milliards de dirhams et les fonds propres de catégorie 1 de 9,4% à 163,8 milliards. Le ratio moyen de solvabilité et le ratio moyen de fonds propres de catégorie 1 se sont établis à 13,9 et 11,2%.

En complément du ratio de solvabilité, Bank Al-Maghrib a introduit en 2021 le ratio de levier, qui rapporte le volume des fonds propres de catégorie 1 des banques à la somme de leurs expositions bilan et hors-bilan.

Le ratio moyen dégagé s'est établi à 7,38% à fin 2021, pour un seuil minimum réglementaire de 3%.

VII. Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques

Le risque de taux d'intérêt se définit comme étant le risque, actuel ou futur, auquel la marge nette prévisionnelle et la valeur économique des fonds propres d'une banque sont exposées, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt qui influent sur les positions du portefeuille bancaire sensibles au taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire s'effectue généralement à travers la méthode dite des impasses de taux. Celle-ci consiste à procéder à un écoulement prévisionnel des postes du bilan et de l'hors-bilan à la date d'arrêté et sensibles aux variations des taux d'intérêt. Cet écoulement prévisionnel s'effectue selon différentes tranches de maturité temporelle à l'effet de déterminer une exposition nette des banques pour chacune de ces maturités.

En 2021, les conditions de taux d'intérêt ont été marquées par une baisse des taux sur le marché primaire des Bons du Trésor de 25 points de base en moyenne sur toutes les échéances. Dans ce contexte, une hausse des taux d'intérêt à court terme induirait une baisse de la marge nette d'intérêt pour les banques, dont les ressources à court terme sensibles au taux excèdent les emplois à court terme sensibles aux taux.

Les emplois et ressources sensibles aux taux d'intérêt à court terme sont d'une part, les emplois et ressources dont la rémunération est variable ou révisable et d'autre part, les emplois et ressources à taux fixe dont l'échéance intervient dans un horizon temporel d'un an.

A court terme, les banques mesurent la sensibilité de leur marge nette d'intérêt sous des scénarii de stress tests réglementaires simulant un choc parallèle des taux d'intérêt de 200 points de base.

Un scénario de choc de taux d'intérêt à la hausse d'une amplitude de + 200 points de base induirait, pour les banques exposées à un risque de hausse des taux d'intérêt, une baisse de la marge nette d'intérêt moyenne à court terme de 3,3% contre 4,15% en 2020.

Pour les banques exposées à un risque de baisse des taux d'intérêt, un choc d'une amplitude de -200 points de base aboutirait à une contraction de 1,87% de leur marge nette d'intérêt à court terme contre 1,85% en 2020.

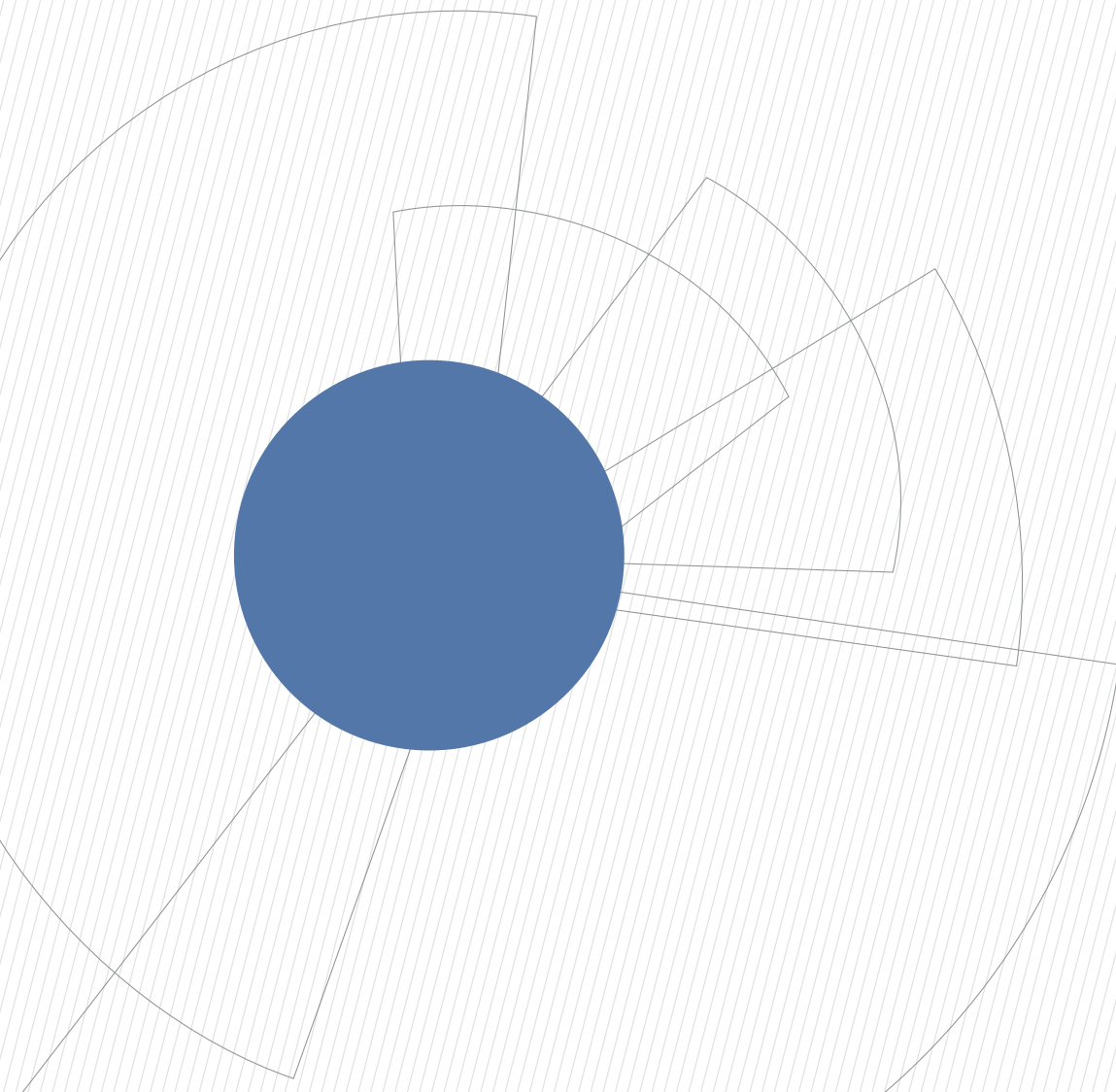
Les mouvements de taux d'intérêt de moyen et long terme induisent également un impact sur la valeur économique des emplois et ressources à moyen et long terme et par conséquent la valeur économique de leurs fonds propres.

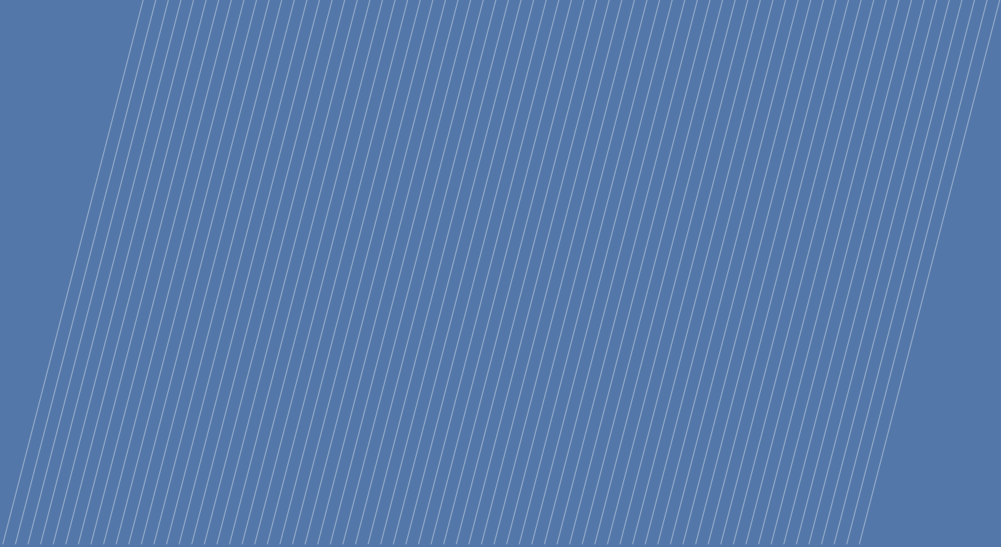
Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle circulaire de Bank Al-Maghrib relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire « IRRBB » en mars 2021, les banques mesurent la sensibilité de la valeur économique de leurs fonds propres sous six scénarii de stress tests réglementaires³⁴, dont les courbes de taux actuarielles et l'ampleur des chocs des taux d'intérêt sont différenciées par devise.

La variation de la valeur économique des fonds propres induite par un mouvement de taux d'intérêt ne doit pas dépasser un seuil maximum de 20% des fonds propres réglementaires à fin 2021.

La perte maximale sur la valeur économique des fonds propres moyenne du secteur est de -7,18% en juin 2021 et -6,62% à fin 2021, contre une limite réglementaire de 20%.

³⁴ Cf. Encadré n°8 prévu au niveau de la 2^{ème} partie





Evolution du cadre de supervision des établissements de crédit et organismes assimilés



Partie

CHAPITRE 1.

EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES

L'année 2021 a été marquée par une sortie graduelle de la crise pandémique et une relance progressive de l'activité économique. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a été amenée à ajuster les mesures de régulation qu'elle avait décidées l'année précédente pour faire face aux impacts de la crise. A ce titre, certaines mesures d'ordre prudentiel ont été prorogées et d'autres ont été levées.

La Banque Centrale a également adopté cette année des réformes prudentielles s'inscrivant dans la continuité des travaux de transposition des normes de Bâle III.

Elle a aussi renforcé le dispositif réglementaire visant à répondre aux domaines prioritaires d'intervention dégagés par la crise Covid notamment en lien avec le changement climatique, la digitalisation, l'inclusion financière et la protection de la clientèle.

I. Lois, réglementations et mesures de régulation adoptées en 2021

1. Ajustements apportés aux mesures de régulation prudentielles adoptées en réponse à la crise Covid

Bank Al-Maghrib a été amenée à ajuster les mesures temporaires qu'elle avait décidées en 2020 pour faire face aux impacts de la crise Covid-19. A ce titre, elle a levé les mesures relatives au ratio de liquidité et au provisionnement des créances :

- **Ratio de liquidité à court-terme (LCR) :** les banques avaient été autorisées, en cas de nécessité, à utiliser, au cours du 2^{ème} trimestre 2020, les coussins de liquidité constitués sous forme d'Actifs Liquides de Haute Qualité en deçà du ratio minimum du LCR fixé à 100%. Cette mesure a été levée à la fin du 2^{ème} trimestre 2020.
- **Provisionnement du risque de crédit :** les banques et les sociétés de financement avaient été autorisées à sursoir au provisionnement des crédits objet d'un moratoire. Cette mesure a été levée à fin 2020.
- **Traitement des dotations aux amortissements sur biens donnés en leasing par les établissements de crédit :** les établissements de crédit avaient été autorisés à procéder à la suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail ou en location simple pour les contrats objet de moratoires accordés à la clientèle. Cette mesure a été levée à fin 2020.

Elle a, en revanche, décidé de proroger les mesures concernant la solvabilité des banques et le provisionnement des micro-crédits portant sur ce qui suit :

- **Ratio de solvabilité** : les banques avaient été autorisées à bénéficier du relâchement du coussin de fonds propres de conservation à hauteur de 50 points de base. Cette mesure a été prorogée à fin juin 2022.
- **Distribution de dividendes** : après avoir demandé aux banques de suspendre la distribution des dividendes au titre de 2019, la Banque Centrale a requis d'adopter une approche prudente à ce sujet au titre de 2020 et de lui soumettre pour approbation préalable les propositions de distribution de dividendes selon des règles fixées par elle.
- **Provisionnement des créances relevant du secteur du Micro-crédit** : les associations de Micro-crédit avaient été autorisées à bénéficier de la mesure d'assouplissement des règles de classification et de provisionnement des micro-crédits. Cette mesure a été prorogée à fin 2022.

2. Amendements de la loi bancaire

Au cours de 2021, Bank Al-Maghrib a œuvré, avec le Ministère de l'Économie et des Finances à l'introduction d'amendements à la loi bancaire. Elle a, en parallèle, finalisé avec ce ministère le projet de réforme portant sur le dispositif du traitement des difficultés des établissements de crédit et de la résolution bancaire qui a été introduit dans le circuit d'adoption législatif.

2.1. Amendements de la loi bancaire adoptés en 2021

Ces amendements ont porté sur les 3 points suivants :

- L'introduction de la possibilité d'appliquer un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) différencié pour chaque type d'instrument de financement (crédit à l'équipement ou d'investissement, crédit consommation, crédit immobilier, micro-crédit, autres ...) et pour chaque catégorie d'établissements de crédit et organismes assimilés.
- L'introduction d'une disposition renforçant la confidentialité des échanges d'information avec les autorités étrangères qui prévoit que les informations qui proviennent de ces autorités ne peuvent être divulguées par Bank Al-Maghrib sans leur accord exprès et, le cas échéant, exclusivement aux fins pour lesquelles ces autorités ont marqué leur accord.
- L'ajout, au niveau de l'article 21, de la possibilité d'homologation, par arrêté du Ministre chargé des finances et publication au bulletin officiel, de la circulaire conjointe des autorités de supervision du secteur financier concernant les conglomérats financiers.

Encadré n° 5 :
Cadre réglementaire régissant le taux maximum des intérêts conventionnels

Le taux maximum des intérêts conventionnels a été déterminé depuis 2006 sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par les établissements de crédit sur les crédits à la consommation au cours de l'année précédente majoré de 200 points de base.

Ce taux maximum est depuis, corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année antérieure.

Le taux maximum des intérêts conventionnels est fixé pour les crédits octroyés par les établissements de crédit.

2.2. Projet de réforme relatif au dispositif de traitement des difficultés des établissements de crédit

En vue de renforcer le cadre de traitement des difficultés des établissements de crédit et de résolution bancaire en vigueur, Bank Al-Maghrib a entrepris conjointement avec le Ministère des Finances, un projet de réforme visant à doter les autorités d'un cadre convergent avec les standards internationaux et tenant compte des enseignements des précédentes crises bancaires qui sont survenues, notamment celle de 2007/2008.

Au niveau international, le Conseil de stabilité financière (CSF) a énoncé des attributs clés pour qu'un régime de traitement des difficultés des institutions financières soit considéré efficace.

Encadré n° 6 : Attributs clés d'un régime efficace de résolution bancaire applicable aux institutions financières édictés par le Conseil de Stabilité Financière

Un régime de résolution est considéré efficace s'il répond aux conditions suivantes :

- Assurer la continuité des services financiers essentiels, des systèmes de paiement, de compensation et de règlement ;*
- Répartir les pertes, en cas de défaillance d'un établissement, sur les actionnaires puis les créanciers selon leur rang de priorité ;*
- Protéger les ressources des déposants et des investisseurs ;*
- Limiter le recours au soutien financier public ;*
- Minimiser les coûts de la résolution ;*
- Assurer, à travers la mise en place d'un cadre juridique clair, la transparence et la prévisibilité nécessaires en ce qui concerne le processus de résolution ;*
- Prévoir au niveau du cadre juridique, la possibilité d'établir et entretenir une coopération nationale et transfrontière avec les différents intervenants dans le processus de résolution ;*
- Veiller à ce que les établissements non viables soient liquidés d'une manière ordonnée ;*
- Préserver l'égalité des conditions de concurrence entre les institutions financières.*

En considération de ce qui précède, le Conseil de Stabilité Financière a arrêté la liste des attributs essentiels à la mise en place d'un régime de résolution efficace et qui touchent aux douze dimensions suivantes :

- 1) Le champ d'application du régime de résolution ;*
- 2) L'Autorité de la résolution ;*
- 3) Les pouvoirs de résolution ;*
- 4) La suspension de l'exécution des contrats, constitution de garantie et ségrégation des actifs des clients ;*
- 5) Les mesures de sauvegarde ;*
- 6) Les sources de financement de la résolution ;*
- 7) Le cadre juridique de la coopération transfrontalière ;*

Encadré n° 6 : Suite

- 8) *Les groupes de gestion de crise ;*
- 9) *Les accords de coopération transfrontalière spécifique à une institution ;*
- 10) *L'évaluation de la résolvabilité ;*
- 11) *Les plans de redressement et de résolution ;*
- 12) *L'accès et le partage des informations.*

Le projet de réforme en cours vise à compléter le cadre de traitement des difficultés en place de sorte à doter Bank Al-Maghrib d'outils additionnels pour prendre les mesures appropriées face à la défaillance imminente ou à l'insolvabilité des établissements de crédit, de manière à éviter un risque de contagion et à préserver la stabilité du système financier.

3. Réglementation prudentielle

3.1. Cadre régissant les fonds propres et la solvabilité

3.1.1. Cadre de la solvabilité des banques conventionnelles

- **Amendement de la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, marché et opérationnels des établissements de crédit, selon l'approche standard**

Cette réforme, qui s'inscrit en convergence avec le dispositif du Comité de Bâle, a porté sur le traitement des expositions des établissements de crédit sur les PME, des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement et ventes à réméré, des parts en OPCI, des certificats de Sukuks et des opérations de titrisation synthétique.

- **Révision de la pondération des risques applicable aux expositions des établissements de crédit sur les PME** : La pondération du risque applicable aux expositions sur les PME a été révisée à 85% en conformité avec celle retenue par le comité de Bâle, dans son document « Bâle III : finalisation des réformes de l'après-crise » daté de décembre 2017.

- **Surpondération des actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement et vente à réméré :** Pour prémunir les banques contre le risque résultant de la détention d'un stock d'actifs immobiliers acquis par voie de dation en paiement et vente à réméré, Bank Al-Maghrib a introduit un système de pondérations de risque de crédit applicable à ce portefeuille d'actifs, dont le niveau s'accroît en fonction de la durée de détention de ces actifs. Après une durée de 2 années de détention, l'exposition de la banque sur un actif immobilier donne lieu à des exigences additionnelles en fonds propres. Ce dispositif couvre les expositions directes et indirectes des banques à travers leurs filiales. Le calendrier de mise en œuvre prévoit une entrée en vigueur immédiate pour les futures acquisitions d'actifs immobiliers et un étalement de l'impact de l'application des nouvelles règles sur le stock d'actifs immobiliers détenus par les banques au 31 décembre 2020, progressivement sur un horizon de 5 ans échéant à fin 2025.
- **Exigences en fonds propres au titre des expositions sur les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI) :** Suite à l'entrée en vigueur de la loi n°70-14 relative aux Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI), la Banque a fixé le traitement prudentiel applicable aux expositions des établissements de crédit sous forme de parts ou d'actions.
- **Exigences en fonds propres au titre des expositions sur certificats Sukuk :** A l'instar des banques participatives, les modalités de détermination des exigences en fonds propres en couverture de positions sur certificats de sukuk ont été précisées pour les banques conventionnelles selon les mêmes principes.
- **Traitement en solvabilité des opérations de titrisation synthétique :** Suite à l'adoption en août 2020 de l'arrêté ministériel fixant les modalités de réalisation d'opérations de garantie du risque de financement par un fonds de placements collectif en titrisation, la Banque a introduit des dispositions encadrant les exigences en fonds propres applicables aux établissements de crédit en couverture de ces opérations.
- **Amendement de la circulaire de Bank Al-Maghrib n°14/G/2013 relative aux fonds propres des établissements de crédit :**

Dans un contexte marqué par les investissements dans le digital et les innovations technologiques, la Banque a révisé, par circulaire n°2/W/2021, le traitement des actifs logiciels détenus par les banques. Au lieu d'une déduction des montants de ces actifs des fonds propres des établissements de crédit, le nouveau traitement prévoit que ces montants fassent l'objet d'une déduction pluriannuelle sous réserve de respecter les conditions portant sur la valeur de ces logiciels.

3.1.2. Cadre de la solvabilité des banques participatives

La Banque a amendé, en mars 2021, les circulaires relatives aux fonds propres et au ratio de solvabilité des banques participatives pour introduire le traitement prudentiel des financements octroyés par les banques à leur clientèle sous la forme de Wakala Bil Istithmar et de sukuks Wakala ainsi que le traitement prudentiel des refinancements levés par les banques sous forme de Wakala Bil Istithmar auprès d'autres institutions financières.

3.2. Cadre régissant le ratio de liquidité

La Banque a amendé la circulaire relative au ratio de liquidité à l'effet de couvrir les banques participatives. Ces dernières sont, à l'instar des banques conventionnelles, astreintes à détenir des actifs liquides pour faire face à des sorties de trésorerie dans des conditions de stress sur une période d'un mois. Le nouveau dispositif prévoit une mise en œuvre graduelle sur une période de 3 ans.

3.3. Introduction d'un ratio de levier

Dans le cadre de la poursuite de la transposition des dispositions de Bâle III et en complément aux exigences relatives à la solvabilité, la Banque a édicté une circulaire introduisant un ratio de levier minimum à observer par les banques. Ce ratio correspond au rapport entre les fonds propres de 1^{ère} catégorie des banques et le total de leurs expositions bilan et hors bilan. Il est fixé, sur base sociale et consolidée, à 3%, en convergence avec le niveau bâlois.

Encadré n° 7 :

Objectifs du ratio de levier

Le dispositif relatif au ratio de levier permet de limiter l'accumulation de l'effet de levier dans le secteur bancaire, contribuant ainsi à prévenir les processus d'inversion du levier en période de crise dont les effets déstabilisateurs peuvent être dommageables pour le système financier et l'économie.

En période de crise, le secteur bancaire peut être contraint par le marché de réduire son effet de levier d'une façon accentuant les pressions baissières sur les prix des actifs. Ce processus de désendettement amplifie les réactions en chaîne entre pertes, baisse des fonds propres des banques et contraction de l'offre de crédit.

Aussi, le ratio de levier vise à contraindre les banques à détenir davantage de fonds propres de bonne qualité proportionnels à l'ensemble de leurs engagements bilan et hors bilan de sorte à pallier, en période de crise, aux effets du processus de désendettement.

3.4. Cadre de mesure et de gestion du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire

Tenant compte du retour d'expérience depuis l'adoption en 2007 du cadre réglementaire de la gestion du risque de taux d'intérêt et de l'évolution des normes et pratiques en la matière, Bank Al-Maghrib a introduit une nouvelle circulaire définissant les modalités de mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire. Elle a également révisé la directive n°30/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque global de taux d'intérêt.

3.4.1. Circulaire relative à la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire

Une nouvelle circulaire a été adoptée à l'effet de définir la mesure du risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire auquel les marges et les fonds propres des banques sont exposés, en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt. Cette circulaire définit divers scénarii de chocs de taux d'intérêt à retenir par les banques pour évaluer leur résilience à ces chocs.

Encadré n° 8 :

Stress tests réglementaires de chocs sur les taux d'intérêt applicables par les banques

Afin d'évaluer leur exposition au risque de taux d'intérêt inhérent au portefeuille bancaire, les banques conduisent des stress tests réglementaires simulant différents chocs sur les taux d'intérêt. Elles déterminent l'impact de ces scénarii de chocs sur leur marge nette d'intérêt prévisionnelle et sur la valeur économique de leurs fonds propres.

Les stress tests réglementaires fixés par la circulaire de Bank Al-Maghrib adoptée en 2021 prévoient au total 8 scénarii, dont deux mesurent l'impact des chocs sur la marge nette d'intérêts et six mesurent l'impact des chocs sur la valeur économique des fonds propres.

Encadré n° 8 : Suite

Les scénarii réglementaires mesurant l'impact de chocs sur la marge nette d'intérêts supposent les hypothèses suivantes :

- *Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la hausse ;*
- *Déplacement parallèle de la courbe des taux d'intérêt à la baisse.*

Les stress tests mesurant l'impact sur la valeur économique des fonds propres prévoient 6 scénarii de chocs :

- *Choc parallèle des taux d'intérêt à la hausse ;*
- *Choc parallèle des taux d'intérêt à la baisse ;*
- *Choc des taux d'intérêt courts à la hausse ;*
- *Choc des taux d'intérêt courts à la baisse ;*
- *Aplatissement de la courbe des taux d'intérêt, combinant le choc de hausse des taux d'intérêt courts avec un choc de baisse des taux d'intérêt longs ;*
- *Pentification de la courbe des taux d'intérêt, combinant un choc de baisse des taux d'intérêt courts et un choc de hausse des taux d'intérêt longs.*

En vertu de la nouvelle circulaire, les banques doivent veiller à ce que les impacts des différents chocs de taux d'intérêt n'excèdent pas un seuil maximum de 15% de leurs fonds propres de catégorie1.

Tenant compte des résultats de l'étude d'impact menée avec les banques, l'entrée en vigueur du nouveau ratio maximum du risque de taux d'intérêt est prévue à compter du 1^{er} janvier 2023. Des dispositions transitoires ont été fixées pour une mise en œuvre graduelle en 2021 et 2022.

3.4.2. Amendement de la directive n°30/G/2007 relative au dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt

Cet amendement vise à améliorer les pratiques des banques notamment en termes de leur gouvernance de la gestion de ce risque à travers des exigences en matière :

- d'appétence au risque et la fixation de limites internes d'exposition ;
- de mesure des différentes sources de risque, y compris sur les expositions en devises ;
- de conduite de stress tests adaptés et pertinents ;
- de systèmes d'information à même de soutenir le dispositif de gestion de ce risque.

3.5. Cadre régissant le processus d'évaluation par les banques de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP)

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes (ICAAP) a pour objectif de contribuer au maintien de la continuité des activités des banques, en garantissant une capitalisation adéquate pour couvrir les risques, absorber les pertes et suivre une stratégie soutenable, même durant les périodes prolongées de tensions.

Tenant compte du retour d'expérience du déploiement de ce processus par les banques, Bank Al-Maghrib a édicté une nouvelle directive, amendant celle adoptée à ce sujet en 2007.

Les principaux apports de la directive concernent :

- la définition par les banques d'une taxonomie interne des risques auxquels elles sont exposées ;
- la validation des méthodologies de quantification de ces risques par une fonction indépendante au sein de la banque ;
- la mise en place d'un programme de stress tests tenant compte du profil de risque de la banque et de l'environnement économique et réglementaire ;
- la formalisation d'une allocation de fonds propres en couverture des risques significatifs ;
- la planification des fonds propres sur un horizon d'au moins trois ans pour les établissements d'importance systémique et de deux ans pour les autres établissements.

3.6. Cadre pour la gestion des opérations d'acquisition par les établissements de crédit d'actifs immobiliers par voie de datations en paiement et ventes à réméré

Bank Al-Maghrib a édicté en 2021 une directive qui définit les bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion des opérations d'acquisition, par les établissements de crédit, d'actifs immobiliers par voie de datations en paiement et ventes à réméré. Cette directive prévoit :

- des règles prudentes d'évaluation de ces biens lors de leur comptabilisation initiale à l'actif et ultérieurement. L'évaluation à l'acquisition doit tenir compte de la valeur de marché de ces actifs et de la valeur des créances objet de dation et faire l'objet de deux expertises indépendantes lorsque l'actif immobilier excède 20 millions de dirhams. A cela s'ajoute l'exigence d'une évaluation au moins annuelle - interne pour les actifs inférieurs au seuil précité et externe au-delà - afin de comptabiliser, le cas échéant, toute perte de valeur ultérieure.
- une identification de ces actifs et des informations y afférentes au niveau du système d'information et du système comptable des banques et un dispositif de gestion à mettre en place, reposant notamment sur des procédures et des plans de cession devant faire l'objet d'un pilotage par les instances de gouvernance.

3.7. Cadre régissant la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement

En 2021, Bank Al-Maghrib a édicté une nouvelle directive qui énonce les principes à mettre en œuvre par les établissements de crédit et organismes assimilés pour l'appréhension et la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement. Cette directive s'inscrit dans le cadre des mesures prises par Bank Al-Maghrib pour prendre en compte les nouveaux défis induits par le changement climatique et la décarbonisation des activités. Cette directive requiert notamment des banques de :

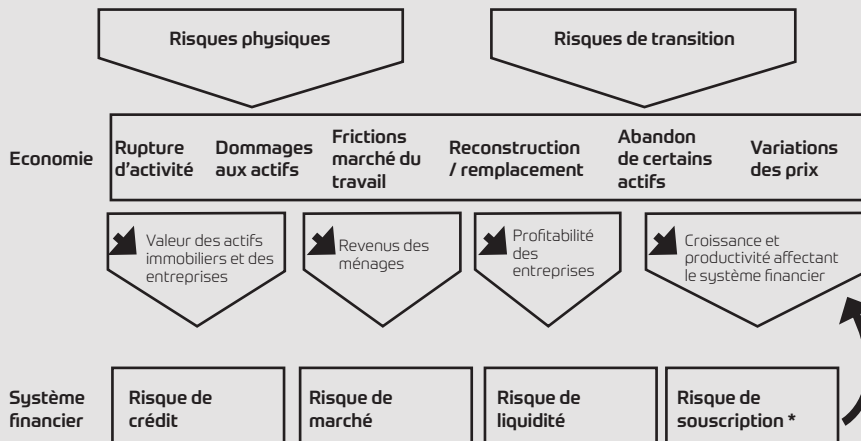
- sensibiliser les organes de gouvernance et le personnel sur les enjeux climatiques et environnementaux et les risques y associés ;
- accompagner le verdissement des activités de leur clientèle ;
- prendre en compte les risques climatiques et environnementaux dans leur stratégie de développement et dans le cadre de la conception de leurs produits financiers ;
- intégrer ces risques dans leur dispositif de gestion et mettre en place les outils analytiques de mesure de leurs expositions y compris à l'échelle des filiales africaines ;
- publier leurs pratiques en matière de gestion des risques climatiques et environnementaux.

Ces dispositions, qui vont s'appliquer sur base individuelle et consolidée, introduisent une approche progressive de mise en œuvre du dispositif de gestion des risques climatiques et environnementaux.

Encadré n° 9 : Risques financiers liés aux changements climatiques

Les aléas climatiques, qu'ils soient extrêmes tels que les catastrophes naturelles ou chroniques comme la hausse des températures, l'élévation de niveau de mer et la variabilité des précipitations, peuvent entraîner des perturbations des chaînes de valeur et des dommages aux biens et aux personnes. Ces impacts chroniques et/ou ponctuels peuvent affecter la productivité du travail, du capital et de l'agriculture menaçant la rentabilité des entreprises et les revenus des ménages, créant ainsi des risques de crédit, de marché et de liquidité pour les banques et les investisseurs.

Les risques de transition vers une économie sobre en carbone, en lien avec des politiques nationales pour le climat, des mutations technologiques ou réglementaires et/ou un changement de l'opinion publique, peuvent se traduire en risques financiers. Ces risques financiers se matérialisent notamment par la réévaluation brutale des actifs liés aux énergies fossiles, voire leur effondrement, et la dépréciation potentielle de la performance financière et de la solvabilité des entreprises, dont l'activité est incompatible avec une décarbonation de l'économie et le maintien de la température en deçà de 2°C, entraînant des pertes de marché pour les institutions financières qui y sont exposées.



* Le changement climatique peut augmenter le nombre de souscription aux contrats d'assurance en couverture des dégâts de catastrophes naturelles et par les industries polluantes.

Source : NGFS et FMI

4. Cadre régissant la finance participative

4.1. Labellisation des opérations de la finance participative

Au cours de 2021, le Conseil Supérieur des Ouléma a labellisé les contrats de financement « Mourabaha » portant sur le mobilier professionnel.

De son côté, Bank Al-Maghrib a poursuivi les travaux avec les acteurs bancaires pour parachever les documents contractuels à soumettre à la labellisation du Conseil Supérieur des Ouléma. A ce titre, les contrats relatifs à la « Moucharaka dégressive » pour le financement immobilier, « l'Istisna'a » pour le financement mobilier, la « Mourabaha » pour le financement des prestations de service et des cautions administratives et pour le financement de matières premières, ont été préparés et soumis à l'examen du Conseil Supérieur des Ouléma.

Des séances de travail ont eu lieu avec le Comité Charia de la Finance Participative pour répondre aux questions des experts et des Ouléma dans le cadre de l'instruction de ces demandes de labellisation.

4.2. Code des professionnels de la finance participative

Bank Al-Maghrib a entrepris, avec les acteurs du marché, l'élaboration d'un code des bonnes pratiques de la finance participative. Ce document énonce une série de principes fondamentaux à même de promouvoir un développement harmonieux de ce marché et les conditions d'une concurrence saine entre les acteurs.

4.3. Garantie des dépôts auprès des acteurs de la finance participative

En application des dispositions de la loi bancaire prévoyant la création d'un fonds de garantie des dépôts des banques participatives, Bank Al-Maghrib a édicté, après avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma, une nouvelle circulaire relative aux conditions et modalités de fonctionnement de ce fonds. Ce nouveau texte fixe :

- les dépôts et autres fonds remboursables éligibles à la garantie. Ces fonds incluent les dépôts à vue notamment les dépôts de garantie, les fonds déposés au titre de hamich al jiddiyya³⁵ et les fonds retenus par les banques pour constituer les réserves servant à couvrir les risques futurs d'investissement ;

³⁵ Un établissement bancaire participatif peut acquérir un bien à la demande d'un client en vue de le lui vendre ou de le lui louer respectivement dans le cadre d'une Mourabaha pour le donneur d'ordre ou l'jara. Dans ces deux cas, les contrats Mourabaha et /ou l'jara peuvent être précédés d'une promesse émanant du client et l'établissement peut demander le versement d'un montant en numéraire appelé « hamich al jiddiyya » pour garantir l'exécution de ladite promesse faite par le client. L'établissement conserve hamich al jiddiyya dans un compte dédié et ne peut en disposer.

- la définition des ressources du fonds collectif de garantie des dépôts des banques participatives qui sont constitués principalement des cotisations des établissements participatifs, des produits des opérations de placement de ces ressources et éventuellement des levées de fonds sous la forme d'émissions de sukuk ;
- le taux de cotisation annuelle au fonds par les banques participantes ;
- l'exigence de conformité des opérations de placement des ressources du fonds collectif de garantie des dépôts des banques participatives aux avis conformes du comité charia pour la finance participative et aux principes fondamentaux d'une gestion saine et prudente.

4.4. Directive régissant l'audit externe de conformité aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma

Bank Al-Maghrib a édicté une directive introduisant l'audit externe de conformité des établissements participatifs aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma. Ce texte a pour objet d'encadrer la mission d'audit charia externe et de fixer les modalités et les conditions à observer par les banques et fenêtres participatives dans le cadre de la réalisation de cette mission.

La directive requiert que l'auditeur externe mandaté dispose de l'expérience et des compétences professionnelles nécessaires et présente toutes les garanties d'intégrité, d'objectivité et d'indépendance à l'égard de l'établissement audité.

La directive susvisée a été soumise par Bank Al-Maghrib à l'examen du Conseil Supérieur des Ouléma.

5. Cadre relatif à la vigilance en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT) applicable aux groupes bancaires

La Banque a édicté en 2021 une nouvelle directive précisant aux groupes bancaires, notamment ceux ayant une présence transfrontalière, leurs obligations en matière de vigilance à l'échelle de tout le groupe.

Ce texte explicite les mesures spécifiques pour assurer une vigilance à l'échelle groupe et pour en assurer un pilotage intégré, parmi lesquelles :

- la désignation d'un responsable LBC/FT à l'échelle du groupe doté des attributions et moyens appropriés ;
- la définition d'une organisation efficace pour assurer la cohérence des dispositifs de LBC/FT au niveau du groupe ;
- des politiques et procédures qui formalisent les standards de vigilance à l'échelle du groupe ;
- la mise en place d'une évaluation homogène des risques au sein du groupe ;

- l'échange et le partage d'informations au sein du groupe dans le respect des législations et réglementations régissant le secret professionnel et la protection des données à caractère personnel.

II. Projets de textes réglementaires finalisés en 2021 et adoptés début 2022

Au plan prudentiel, la Banque a progressé sur la finalisation d'une directive encadrant la prévention des risques de corruption et le recours au cloud computing.

Sur le plan de la protection du consommateur, les travaux d'ordre réglementaire ont porté sur la clôture de compte, l'information des demandeurs de crédit et la promotion du genre.

La Banque a également amendé les textes régissant les établissements de paiement à l'effet de soutenir l'enrôlement des réseaux d'agents ainsi que du réseau des commerçants acceptant le paiement mobile.

Cette année a vu également le parachèvement des circulaires de Bank Al-Maghrib qui vont accompagner le lancement du nouvel instrument de financement collaboratif aussi dénommé « crowdfunding ».

1. Projet d'amendement des circulaires relatives aux établissements de paiement

Les amendements portent sur la suppression de l'exigence de la qualité de commerçant pour les agents de paiement et le déplafonnement des comptes de paiement ouverts au profit des commerçants acceptants.

Ces amendements visent à contribuer à faciliter pour les établissements de paiement leurs opérations d'enrôlement et partant d'élargir davantage le réseau des agents de paiement et des commerçants acceptants du paiement mobile.

2. Projet de directive régissant l'usage du cloud computing par les établissements de crédit et organismes assimilés

Dans le cadre de la digitalisation accrue des services et prestations fournis, les établissements de crédit sont amenés à recourir aux nouvelles technologies dites de Cloud Computing. Ces solutions permettent un gain en flexibilité et en coût de déploiement des services liés aux systèmes d'information. Le recours à ces services peut exposer les établissements de crédit à des risques spécifiques nécessitant une gestion rigoureuse dans le cadre d'une politique adaptée.

Encadré n° 10 : Définition du Cloud Computing

Le Cloud est un modèle technologique qui permet un accès, rapide et à la demande, à un ensemble modulable et variable de ressources informatiques partagées telles que les plateformes informatiques, les capacités de stockage, les applications ou les services.

Ces ressources informatiques partagées peuvent être mises à la disposition des clients et sont configurables par un minimum d'effort de gestion ou d'interaction de la part du fournisseur de services Cloud.

Le Cloud Computing est configuré selon plusieurs modèles de déploiement (public, privé, hybride, communautaire) pour répondre aux besoins des clients. Il est généralement offert sous plusieurs types de services :

- Infrastructure as a Service (IAAS) : consiste à fournir des ressources matérielles abstraites (serveurs, moyens de stockage, réseau) permettant d'installer à distance le système d'exploitation et les applications de son choix ;*
- Platform as a Service (PAAS) : fourniture de plateformes permettant le développement d'applications à partir d'interfaces de programmation (API) déployées et configurables à distance. Ce type de cloud concerne les environnements middleware, de développement et de test ;*
- Software as a Service (SAAS) : fourniture d'applications directement utilisables à distance.*

Dans ce cadre, et pour accompagner les établissements de crédit dans la mise en place de cette approche, Bank Al-Maghrib a finalisé un projet de directive qui fixe les règles minimales en matière d'externalisation vers le cloud par les établissements de crédit. Ce projet adopté en 2022 a fait l'objet d'un processus de concertation avec la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI) et la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

3. Projet de directive relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption

Dans le cadre de sa contribution à la dynamique nationale engagée dans le domaine de la lutte contre la corruption, Bank Al-Maghrib a finalisé un projet de directive relative à la prévention et la gestion par les établissements de crédit des risques de corruption. Ce projet de texte requiert des établissements de crédit et organismes assimilés d'assurer une gestion appropriée des risques qu'ils encourent de par l'exposition de leurs activités et de leur personnel au phénomène de corruption.

Il incite également les plus grands établissements à procéder à une certification de leur dispositif de gestion des risques de corruption selon les normes internationales reconnues en la matière.

4. Projet de directive sur la clôture de compte

Dans le cadre de la déclinaison opérationnelle des dispositions de l'article 503 de la loi n°15-95 formant Code de Commerce tel que complété et modifié, Bank Al-Maghrib a élaboré un projet de directive relatif aux modalités de clôture de compte. Ce texte adopté en 2022 a pour objet de fluidifier le processus de clôture des comptes à vue, qui continue de constituer une source significative de réclamations de la clientèle. Les principaux apports de ce projet portent sur :

- la systématisation de la délivrance, par l'établissement concerné, d'un accusé de réception au client demandant la clôture de compte ;
- la mise en place d'un délai maximum d'un mois pour répondre au client dans le cadre d'une demande de clôture de compte ;
- la délivrance d'une attestation de clôture au client dès que le compte est effectivement clôturé, ou la notification des motifs de non clôture ;
- la mise en place de contrôles permanent et périodique sur ce process à l'effet de détecter les dysfonctionnements éventuels et y remédier ;
- la mise à niveau des systèmes d'information des banques pour le suivi et la prise en charge des comptes éligibles à la clôture de compte.

Les banques disposent d'un délai de préparation de leurs systèmes d'information avant l'entrée en vigueur du texte courant 2022.

5. Projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit

La Banque a préparé en 2021 un projet de directive fixant les modalités d'information des demandeurs de crédit au cours du processus d'instruction de leur demande. Ce texte introduit des obligations incombant aux établissements de crédit en matière d'informations à fournir aux entreprises :

- Au moment de la demande de crédit, à savoir les types de crédit susceptibles de leur être adaptés et les mécanismes auxquels elles sont éligibles (produits de garantie, programmes d'appui public) ;
- Selon la suite donnée à leurs demandes de crédit, une copie du projet de contrat en cas d'accord pour l'octroi du crédit et les motifs de rejet en cas de refus.

Par ailleurs, l'établissement de crédit doit tenir un registre sur les demandes de crédit ayant fait l'objet d'un refus et mettre en place une organisation et des procédures adéquates pour fixer et suivre en interne les délais d'instruction des demandes de crédit adaptés à chaque typologie de financement.

Les banques disposent d'un délai de préparation avant l'entrée en vigueur du texte courant 2023.

6. Projet de recommandation relative à la prise en compte de l'aspect genre par les établissements de crédit

Pour impulser davantage les actions du secteur bancaire en faveur de la réduction des inégalités de genre en cohérence avec les objectifs du développement durable, Bank Al-Maghrib a préparé un projet de recommandation qui énonce les dispositions devant être observées par les établissements de crédit pour la promotion de l'égalité professionnelle des genres et l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de la conduite de leurs activités.

Ce texte adopté en 2022 est en ligne avec le principe de l'égalité des sexes, consacré parmi les 17 Objectifs de développement durables (ODD) à horizon 2030, tels que ratifiés par le Maroc en 2015.

Il requiert des établissements de crédit de promouvoir l'égalité professionnelle des genres parmi leurs collaborateurs et d'œuvrer pour le respect des droits des femmes et leur autonomisation dans le cadre de la conduite globale de leurs activités.

A ce sujet, les établissements assujettis sont notamment appelés à définir des orientations stratégiques en matière de prise en compte de l'aspect genre, à intégrer la dimension liée au genre dans leur stratégie de financement et d'investissement, et à concevoir des produits et services bancaires adaptés aux besoins spécifiques des femmes, notamment aux femmes entrepreneures en s'appuyant sur des mécanismes de refinancement dédiés tels que les « Gender Bonds ».

Enfin, la recommandation requiert des établissements de crédit la mise en place d'indicateurs pertinents de mesure et de suivi de l'égalité des genres, la publication de leurs réalisations en la matière ainsi que la transmission d'un reporting réglementaire à Bank Al-Maghrib sur ce sujet.

7. Textes d'application de la loi relative au financement collaboratif

En 2021, la Banque a contribué activement, aux côtés du Ministère de l'Economie et des Finances, de l'AMMC et du Secrétariat Général du Gouvernement, aux travaux de finalisation de la loi n°15.18 relative au financement collaboratif publiée, au Bulletin Officiel, en date du 8 mars 2021.

Encadré n° 11 :

Dispositif du financement collaboratif « Crowdfunding »

Le financement collaboratif, communément appelé « Crowdfunding » est un outil de collecte de fonds via une plateforme internet permettant de rassembler une communauté de contributeurs, autour d'un projet, pour en assurer le financement selon trois modalités : financement en actions, prêt ou don.

La mise en place au Maroc d'un cadre légal régissant les activités de financement collaboratif s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris pour le renforcement de l'inclusion financière des jeunes porteurs de projets, l'appui au développement économique et social et la canalisation de l'épargne collective vers de nouvelles opportunités.

Ce cadre devrait contribuer notamment à :

- *La mobilisation de nouvelles sources de financement au profit des très petites, petites et moyennes entreprises et des jeunes porteurs de projets innovants ;*
- *L'accompagnement de la société civile dans le financement de projets à fort impact social et de développement humain ;*
- *La libération du potentiel créatif et culturel des jeunes ;*
- *Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement de la place financière du pays.*

Au cours de la même année, Bank Al-Maghrib a finalisé les textes d'application de la loi susmentionnée et qui portent notamment sur le dossier-type d'agrément pour la création d'une société de financement collaboratif réalisant des opérations de catégorie « prêt » et/ou de catégorie « don », les conditions d'exercice des sociétés et des plateformes de financement collaboratifs, les obligations en matière d'information vis-à-vis des contributeurs au projet de financement collaboratif et les conditions et modalités de réalisation des opérations de catégorie prêt.

III. Contribution de la Banque aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier

1. Réforme de la loi relative à la microfinance

Bank Al-Maghrib a contribué, aux côtés du Ministère de l'Economie et des Finances, à la finalisation de la loi relative à la microfinance. Cette loi, qui a été adoptée en juillet 2021, devrait donner une nouvelle impulsion au secteur et lui permettre de jouer pleinement son rôle en tant que vecteur majeur de l'inclusion financière des populations ciblées.

Les principaux apports de ladite loi s'articulent autour des points suivants :

- l'élargissement du champ d'activité de microfinance pour y inclure, en sus des micro-crédits, la micro-assurance et la réception des fonds du public selon des seuils à définir par voie réglementaire ;
- l'introduction de la notion d'institution de microfinance qui couvre les associations de micro-crédit désormais qualifiées d'associations de microfinance et les établissements de crédit constitués sous forme de sociétés anonymes, habilités à recevoir des fonds du public ;
- la clarification du régime de liquidation des Institutions de Micro-Finances sous forme associative.

2. Renforcement du cadre légal et réglementaire en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

La Banque a activement contribué au chantier de réforme du cadre légal et réglementaire afférent à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), engagé à l'échelle nationale, à l'effet de le mettre en conformité avec les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI), tout en adressant les remarques formulées par le rapport d'évaluation mutuelle du Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN).

La réforme du cadre légal et réglementaire couvre :

- l'amendement de la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ;
- l'élaboration de ses textes d'application relatifs à l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF), à la Commission Nationale en charge de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ainsi que leur financement (CNASNU) et aux ressorts territoriaux des juridictions spécialisées en matière d'infraction de blanchiment de capitaux ;
- la mise en place du Registre National des Bénéficiaires Effectifs des personnes morales et constructions juridiques.

2.1. Loi n°12-18 modifiant et complétant la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux

Publiée au bulletin officiel en juin 2021, la loi n°12-18 a introduit des amendements portant sur les volets institutionnel, préventif et pénal.

Au niveau institutionnel, le texte a renforcé le dispositif national de mise en œuvre des sanctions financières ciblées prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU) relatives à la lutte contre le terrorisme, la prolifération des armes et à leur financement, à travers la création de la Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les résolutions du CSNU relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement (CNASNU).

Sur le volet préventif, les principaux apports de la réforme légale ont concerné le renforcement des mesures de vigilance applicables selon une approche basée sur les risques, l'institution d'un registre des bénéficiaires effectifs des personnes morales et constructions juridiques et le rehaussement du régime de sanctions pécuniaires et disciplinaires.

Au plan pénal, il a été procédé à un élargissement de la liste des infractions sous-jacentes et au renforcement des sanctions pécuniaires appliquées aux personnes reconnues coupables pour blanchiment de capitaux.

2.2. Décret relatif à l'Autorité Nationale du Renseignement Financier

Publié au bulletin officiel du 30 septembre 2021, ce décret abroge celui du 24 décembre 2008 relatif à la création de l'« Unité de Traitement du Renseignement Financier » et porte sur la création de l'Autorité Nationale du Renseignement Financier, tout en précisant ses compétences et ses règles de gouvernance.

Encadré n° 12 : Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF)

Les principales missions de l'ANRF se présentent comme suit :

- *Proposer au gouvernement les réformes législatives, réglementaires ou administratives nécessaires dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;*
- *Collaborer et participer à l'étude des mesures à mettre en œuvre pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;*
- *Constituer une base de données sur les opérations de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;*
- *Recevoir et analyser les déclarations de soupçons et les autres informations liées à une ou à plusieurs infractions relatives au blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;*
- *Transmettre les informations et les résultats de l'analyse effectuée à partir des déclarations de soupçons aux autorités judiciaires ou administratives compétentes ;*
- *Assurer la coordination nationale entre les départements gouvernementaux, les administrations et institutions publiques, et les autres personnes morales de droit public ou privé en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;*
- *Echanger avec les autorités étrangères ayant des compétences similaires.*

En matière de déclaration de soupçons, l'ANRF peut :

- *Former opposition à l'exécution de toute opération qui fait l'objet d'une déclaration de soupçon pour une durée n'excédant pas quatre jours ouvrables à partir de la date de réception de ladite déclaration, et, le cas échéant, demander au Premier Président de la Cour d'Appel de Rabat en cas de financement du terrorisme, et le Président du Tribunal de Première Instance de Rabat en cas de blanchiment de capitaux, de proroger, une seule fois, ce délai pour une durée qui ne peut excéder quinze jours, à compter de la date d'expiration dudit délai ;*
- *Se référer au Ministère Public près le tribunal de Première Instance compétent ou à la Cour d'Appel de Rabat, pour prendre les mesures appropriées prévues par la loi et ce, dès que les renseignements recueillis mettent en évidence des faits susceptibles de constituer une infraction de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme.*

Encadré n° 12 : Suite

Cette autorité est rattachée à la chefferie du gouvernement et gouverné par un président et un conseil d'administration composée des membre suivants :

- *Deux représentants de l'autorité gouvernementale chargée de l'Intérieur ;*
- *Deux représentants de l'autorité gouvernementale chargée de la Justice ;*
- *Deux représentants de l'autorité gouvernementale chargée des Finances ;*
- *Un représentant de l'autorité gouvernementale chargée des Affaires Etrangères ;*
- *Un représentant de l'autorité gouvernementale chargée de l'Administration de la Défense Nationale ;*
- *Deux représentants de la Présidence du Ministère Public ;*
- *Deux représentants de Bank Al-Maghrib ;*
- *Un représentant de la Direction Générale de la Sûreté Nationale ;*
- *Un représentant de la Direction Générale de la Surveillance du Territoire ;*
- *Un représentant de l'Etat-Major de la Gendarmerie Royale ;*
- *Un représentant de la Direction Générale des Etudes et de la Documentation ;*
- *Un représentant de l'Administration des Douanes et Impôts indirects ;*
- *Un représentant de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;*
- *Un représentant de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale ;*
- *Un représentant de l'Office des Changes.*

2.3. Décret relatif à la Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement

Publié au bulletin officiel du 3 août 2021, ce décret définit les missions de la Commission Nationale chargée de l'application des sanctions prévues par les Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement (CNASNU), sa composition ainsi que les modalités de son fonctionnement.

La Commission est composée des représentants de l'ensemble des départements ministériels, autorités de régulation financières et autorités d'application de la loi. Ses principales missions portent sur :

- le gel immédiat, et sans avertissement préalable, des biens des personnes physiques ou morales, entités, organisations, bandes ou groupes dont les noms figurent sur les listes des Résolutions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies relatives au terrorisme, à la prolifération des armes et à leur financement ;
- l'identification et proposition d'inscription des personnes physiques et morales et des entités remplissant les critères d'inscription sur les listes du Conseil de Sécurité des Nations-Unies ;
- l'identification³⁶ et l'inscription, sur une liste locale, des personnes et entités remplissant des critères déterminés ;
- l'application de sanctions pécuniaires³⁷ à l'encontre de toute personne physique ou morale qui enfreint les obligations prévues dans ce cadre.

2.4. Décret relatif à la mise en place du Registre National des Bénéficiaires Effectifs des personnes morales et constructions juridiques

Publié au Bulletin officiel du 3 septembre 2021, ce décret fixe les modalités de tenue du registre des bénéficiaires effectifs. A ce titre, il définit :

- les données et informations devant y figurer ;
- les obligations des personnes déclarantes ;
- les conditions d'accès à ces données ;
- les sanctions applicables en cas de non-respect des obligations déclaratives incombant aux sociétés et, le cas échéant, leurs dirigeants ainsi que les constructions juridiques et leurs administrateurs.

2.5. Décret relatif aux ressorts territoriaux des juridictions spécialisées en matière d'infraction de blanchiment de capitaux

Publié au Bulletin officiel du 31 août 2021, ce décret fixe les ressorts territoriaux des juridictions de Rabat, Casablanca, Fès et Marrakech qui sont compétentes pour les poursuites, l'instruction et le jugement des actes constituant des infractions de blanchiment de capitaux.

³⁶ Les critères d'éligibilité à l'inscription des personnes et entités sur la liste locale seront établis par la Commission une fois installée conformément à la résolution 1373 des Nations Unies.

³⁷ allant de 20.000 à 1.000.000 de dirhams.

3. Cadre sous-tendant la digitalisation des services financiers

3.1. Loi n°43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques

Publiée le 31 décembre 2020, la loi n° 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques a pour objet de fixer le régime applicable aux services de confiance pour les transactions électroniques, aux moyens et prestations de cryptologie et aux opérations effectuées par les prestataires de services de confiance.

Encadré n° 13 : Services de confiance

En vertu de l'article 3 de la loi 43-20, les services de confiance consistent en :

- *La création de signatures électroniques, de cachets électroniques, d'horodatage électronique ou des services d'envoi recommandé électronique ;*
- *La création des certificats relatifs aux signatures électroniques, aux cachets électroniques, à l'horodatage électronique ou à l'authentification des sites internet ;*
- *La validation de signatures électroniques ou de cachets électroniques ;*
- *La conservation de signatures électroniques, de cachets électroniques ou de certificats relatifs à ces services.*

Cette loi fixe également les prérogatives de l'Autorité nationale des services de confiance pour les transactions électroniques.

3.2. Encadrement des crypto-actifs

Face aux risques induits par le développement des crypto-actifs, Bank Al-Maghrib a entrepris en coordination avec les parties prenantes concernées, des réflexions pour la mise en place d'un cadre légal régissant ces actifs. A ce titre, un groupe de travail national a été constitué. Il réunit le Ministère de l'Economie et des Finances, l'Autorité Marocaine des Marché de Capitaux, l'Office des Changes et l'Autorité Nationale du Renseignement Financier.

L'objectif du projet de loi est de tirer profit des innovations associées aux crypto-actifs, tout en protégeant les usagers, investisseurs et autres acteurs des risques y afférents et en se conformant aux recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) y afférentes.

Encadré n° 14 :
Recommandation 15 du GAFI

Selon la Recommandation 15 relative aux nouvelles technologies et sa note interprétative, les pays et les institutions financières devraient identifier et évaluer les risques de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme pouvant résulter (a) du développement de nouveaux produits et de nouvelles pratiques commerciales, y compris de nouveaux mécanismes de distribution et (b) de l'utilisation de technologies nouvelles ou en développement en lien avec de nouveaux produits ou des produits préexistants.

Cette norme exige que les Prestataires de Services en Actifs Numériques (PSAN) :

- soient réglementés aux fins de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) ;*
- aient une autorisation d'exercer ou soient inscrits à un registre et soumis à des systèmes de surveillance et de contrôle efficaces.*

4. Elargissement de l'écosystème de la finance participative

En 2021, la Banque a poursuivi, en étroite collaboration avec les départements ministériels concernés et les autorités de régulation du secteur financier, ses travaux d'élaboration du corpus légal et réglementaire marocain relatif à la finance participative.

4.1. Cadre réglementaire régissant l'assurance participative « Takaful »

En 2021, les textes d'application du code des assurances relatifs à l'assurance « Takaful » ont été parachevés et ont reçu l'avis favorable du Conseil Supérieur des Ouléma à ce sujet. Des opérateurs « Takaful » ont été agréés.

Encadré n° 15 : **Définition de l'assurance Takaful**

L'assurance Takaful est une opération d'assurance, réalisée en conformité avec les avis du Conseil Supérieur des Ouléma, ayant pour objet la couverture des risques prévus au contrat d'assurance ou d'investissement Takaful par un fonds d'assurance Takaful géré, moyennant une rémunération de gestion, par une entreprise d'assurance agréée pour pratiquer les opérations d'assurances Takaful.

Les opérations d'assurances Takaful et l'activité de gestion du fonds d'assurance Takaful par une entreprise d'assurance et de réassurance ne peuvent, en aucun cas, donner lieu ni à la perception ni au versement d'intérêt.

L'assurance Takaful est régie par la loi n°17-99 portant code des assurances telle que modifiée et complétée ainsi que ses textes d'application. Cette loi définit les modalités de fonctionnement de ces opérations comme suit :

- *A l'initiative de l'Entreprise d'Assurance et de Réassurance (EAR) Takaful, dénommée « Opérateur Takaful », un fonds d'assurance Takaful est créé, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Les participants (souscripteurs et/ou assurés) sont les propriétaires dudit fonds.*
- *Les comptes servant pour couvrir les risques sont alimentés par les contributions des participants, qu'ils versent sur la base du principe de l'engagement de donation (الالتزام بالتبرع).*
- *L'opérateur Takaful est mandataire du fonds d'assurance Takaful, ayant pour mission sa gestion dans l'intérêt exclusif des participants et ce, en respect des clauses prévues dans son règlement de gestion.*
- *Dans l'exercice de ses activités, l'opérateur Takaful s'engage à réaliser toutes les transactions relatives au fonds ou à ses propres comptes, conformément aux avis conformes du Conseil Supérieur des Ouléma.*
- *En cas de réalisation de surplus (excédent technique ou financier) dans les opérations assurantielles, l'opérateur Takaful est dans l'obligation de restituer aux participants ce surplus conformément aux modalités prévues au règlement de gestion.*
- *En cas de déficit de couverture des engagements assurantiels, l'opérateur Takaful est dans l'obligation de combler ce déficit par des avances Takaful (prêt sans intérêts) conformément aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma. Ces avances seront remboursables par les excédents futurs.*

Le cadre réglementaire de l'assurance Takaful couvre les textes suivants :

- **Décret n°2-20-323 pris en application des dispositions des articles 10-5, 36-1, 248 et 248-1 de la loi n° 17-99 portant code des assurances :** Ce décret habilite le Ministre des finances à :
 - fixer les modes de rémunération de l'entreprise d'assurance et de réassurance Takaful au titre de la gestion des comptes des fonds d'assurance et de réassurance Takaful, ainsi que les critères de détermination de cette rémunération et son plafond ;
 - édicter les mesures d'application relatives aux contrats d'assurances Takaful, ainsi que les clauses dont l'insertion est interdite ou obligatoire ;
 - fixer des modalités de répartition des excédents techniques et financiers des comptes d'assurance Takaful entre les participants ;
 - fixer, par arrêté, les modalités de transfert à la Caisse de Dépôt et de Gestion des montants dus au titre des contrats d'investissement Takaful non réclamés par les participants ou les bénéficiaires desdits contrats ainsi que les modalités de leur récupération.
- **Arrêté du ministre de l'économie et des finances n°2402-21 pris en application de la loi n° 17-99 relative au Code des assurances en ce qui concerne l'assurance Takaful :** Cet arrêté fixe notamment :
 - les modes de rémunération de l'entreprise d'assurance et de réassurance Takaful au titre de la gestion des comptes des fonds d'assurance et de réassurance Takaful, ainsi que les critères de détermination et le plafond de cette rémunération ;
 - les mesures d'application relatives aux contrats d'assurances Takaful, ainsi que les clauses dont l'insertion est interdite ou obligatoire ;
 - les modalités de répartition des excédents techniques et financiers des comptes d'assurance Takaful entre les participants.
- **Circulaire de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) n°AS/02/2021 pris en application de certaines dispositions de la loi n°17-99 relative au Code des assurances en ce qui concerne l'assurance Takaful :** Cette circulaire fixe les dispositions spécifiques relatives à l'assurance Takaful portant notamment sur le contrat, les conditions d'exercice, les règles prudentielles pour les fonds Takaful et l'entreprise d'assurance et de réassurance Takaful ainsi que les règles de présentation de ces opérations.

- **Instruction de l’Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) relative à la présentation des opérations d’assurances Takaful :** Cette instruction définit les qualifications professionnelles à justifier et les documents à produire en appui à toute demande d’agrément, d’extension d’agrément ou d’autorisation pour la présentation des opérations d’assurances Takaful. Elle fixe également les exigences en matière d’aménagement des « locaux » et des signalétiques à respecter lorsque le requérant est agréé ou autorisé pour la présentation des opérations d’assurances non Takaful.

4.2. Elargissement du cadre régissant les instruments de marché de capitaux relevant de la finance participative

4.2.1. Certificats de Sukuk

En 2021, Bank Al-Maghrib a contribué, au sein d’un groupe de travail des autorités de réglementation du secteur financier, à la complétude des textes d’application de la loi sur la titrisation et aux projets d’arrêtés encadrant les instruments de marché des capitaux du type « certificats de Sukuk ».

Les projets d’arrêtés définissent les caractéristiques techniques des Sukuk d’investissement selon les trois variants Sukuk « Moudaraba », « Wakala » et « Moucharaka » ainsi que sur les Sukuk de financement selon les trois variants : Sukuk « Mourabaha », « Salam » et « Istisna’a ».

4.2.2. OPCVM participatifs

Dans le prolongement de l’élargissement de l’écosystème de la finance participative, Bank Al-Maghrib a initié aux côtés de l’Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et avec la participation des banques et fenêtres participatives, la réflexion sur l’adaptation du marché de la gestion d’actifs financiers à des instruments et des valeurs financières de la finance participative.

Dans ce cadre, un projet d’amendement de la loi sur les OPCVM a été initié, qui vise notamment à mettre en place et encadrer des OPCVM participatifs, dont les investissements devraient être conformes aux avis du Conseil Supérieur des Ouléma. Les critères et modalités de fonctionnement de ces OPCVM, notamment la nature et la composition des actifs, les types d’opérations et les établissements dépositaires et commercialisateurs éligibles seront fixés par circulaire de l’AMMC, après avis conforme du Conseil Supérieur des Ouléma.

4.3. Financement de terrains agricoles par le biais de la « Mourabaha »

En 2021 et avec l'impulsion de Bank Al-Maghrib, une loi modificatrice des opérations d'acquisition de terrains agricoles consacre l'élargissement du champ des acquéreurs des terrains précités, auparavant limité aux sociétés anonymes (SA), permettant de ce fait aux banques participatives d'en faire l'acquisition dans le cadre de financements « Mourabaha ».

5. Mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes

Bank Al-Maghrib a enclenché, avec les différentes parties prenantes publiques, les travaux visant la mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes. Ce chantier portant sur l'identification et la mise en place des conditions préalables pour la création de ce marché en vue de réduire le portefeuille des créances en souffrance porté par les banques à travers une cession auprès d'investisseurs intéressés. Ce faisant, ces cessions permettraient d'accroître les capacités des banques à financer l'économie.

L'étude menée à ce sujet a identifié un ensemble de pré-requis d'ordre légal, fiscal et opérationnel qu'il est nécessaire d'adresser.

Encadré n° 16 :

Prérequis pour la mise en place d'un marché secondaire des créances non performantes

Bank Al-Maghrib a entrepris, avec l'assistance de la Société de Financement Internationale (SFI) du groupe Banque mondiale, une étude et un programme d'actions pour la création d'un marché secondaire des créances en souffrance au Maroc.

Les prérequis d'ordre légal, fiscal et opérationnel identifiés nécessaires pour amorcer le démarrage de ce marché, portent sur ce qui suit :

- *Sur le plan légal, la suppression du consentement des débiteurs pour le transfert des créances litigieuses, la suppression de l'obligation de notification des débiteurs pour le transfert des créances non litigieuses.*
- *Les sujets fiscaux portent sur le régime à mettre en place pour accompagner le développement de ce nouveau marché et son attractivité pour l'écosystème des investisseurs et des cédants.*
- *Sur le plan opérationnel, l'adaptation des systèmes d'information des établissements de crédit pour permettre de disposer d'informations granulaires sur les portefeuilles éligibles à une cession.*

Un groupe de travail inter-institutions a été mis en place sous l'impulsion de Bank Al-Maghrib et sous l'égide du Secrétariat Général du Gouvernement, comprenant le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Conseil du Pouvoir Judiciaire et le Ministère de l'Investissement, de la Convergence et de l'Évaluation des Politiques Publiques. Ce comité a défini une feuille de route pour la réalisation des différentes réformes courant 2022.

CHAPITRE 2.

ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE

L'année 2021, 2^{ème} année de pandémie, a été marquée par des opérations de vaccination d'envergure contre la Covid-19, amenant les autorités à une levée progressive des restrictions sanitaires sur certains secteurs qui restaient encore à l'arrêt notamment le tourisme et la restauration.

Dans ce cadre, la Banque a continué à monitorer le déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire. Elle a, aussi, suivi de près les impacts de la conjoncture sur les activités et les fondamentaux des établissements bancaires.

Elle a, par ailleurs, repris la réalisation des missions de contrôle sur place selon un format adapté à l'évolution de la situation sanitaire. Les priorités de la supervision des risques ont porté cette année sur la qualité des crédits, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), la protection de la clientèle et la résilience opérationnelle des banques.

Parallèlement, la Banque a pris un ensemble d'initiatives visant à promouvoir une finance verte et digitale.

I. Suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire

Dans le cadre de la gestion de la crise Covid-19, de nouvelles mesures ont été prises au cours de l'année 2021 par le Comité de Veille Economique³⁸ pour limiter ses impacts sur les ménages et les entreprises et soutenir la relance économique. Les mesures impliquant le secteur bancaire ont couvert notamment :

- la prorogation de six mois de la durée d'octroi des crédits de trésorerie garantis par l'Etat en faveur des entreprises jusqu'à mars 2021 et l'introduction de mesures d'assouplissement pour les secteurs particulièrement touchés par la crise, à savoir le tourisme, le BTP et la promotion immobilière ;

³⁸ Le Comité de Veille Economique a été mis en place le 11 mars 2020 pour suivre les impacts de la crise pandémique aux plans social et économique et décider des réponses appropriées à y apporter. Il est présidé par le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et compte parmi ses membres les ministres en charge de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'Étranger, de l'Agriculture, de la Pêche Maritime du Développement Rural et des Eaux et Forêts, de la Santé, de l'Industrie, du Commerce, de l'Économie verte et numérique, du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport aérien et de l'Économie sociale, du Travail et de l'Insertion Professionnelle ainsi que le Gouverneur de la Banque Centrale, le Président de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc et le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc, le Président de la Fédération des Chambres marocaines de commerce, d'industrie et de services et celui de la Fédération des Chambres d'artisanat ainsi que des représentants d'autres départements ou/et organisations professionnelles pouvant être appelés, le cas échéant, à faire partie de cet organe.

- la prorogation de la durée du moratoire des crédits bancaires et de leasing en faveur des secteurs particulièrement touchés par la crise, notamment les secteurs du tourisme et de l'événementiel.

Bank Al-Maghrib a suivi la situation des crédits ayant bénéficié d'un moratoire dans le cadre de la Covid-19 et leur sort ainsi que les prêts de trésorerie garantis par l'Etat. Ce suivi a été effectué selon différents axes d'analyse notamment les agents économiques bénéficiaires, les secteurs d'activité dans lesquels ils opèrent, les segments d'entreprises par taille, les niveaux de décaissement, les transformations en crédits moyen terme et les impayés.

II. Activité de supervision prudentielle

1. Agréments et approbations

Après avis du Comité des Etablissements de Crédit, Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de l'année 2021, à :

- L'approbation préalable de l'ouverture, par une banque étrangère, d'un bureau de représentation au Maroc doté du statut Casablanca Finance City (CFC)³⁹ ;
- L'approbation préalable de l'ouverture par une banque de deux filiales de Microfinance au Togo et au Cameroun ;
- L'extension d'agrément d'une banque de marché aux activités de réception de fonds du public et l'octroi de crédits ;
- L'extension d'agrément d'un établissement de paiement aux activités de réception des transferts de fonds internationaux sur les comptes de paiement ;
- L'extension d'agrément d'une société de crédit à la consommation aux opérations de location avec option d'achat ;
- L'octroi d'agrément pour la création par une banque d'une filiale spécialisée en affacturage.

La Banque a, par ailleurs, instruit 24 dossiers relatifs à la désignation de commissaires aux comptes pour exercer au sein de 5 banques conventionnelles, 2 banques participatives, 8 sociétés de financement, 5 établissements de paiement, 3 associations de micro-crédit et une banque offshore.

³⁹ Le statut « Casablanca Finance City », permet de doter la place financière de Casablanca d'un cadre institutionnel propre à lui assurer l'attractivité sur les plans national, régional et international. Il est octroyé, sur proposition de Casablanca Finance City Authority (CFCA), par décision de l'autorité gouvernementale chargée des finances, aux entreprises éligibles audit statut.

Elle a également approuvé la nomination de 31 administrateurs et 18 dirigeants au sein de 29 établissements de crédit, répartis entre 10 banques conventionnelles, 3 banques participatives, 2 banques offshore, 3 établissements de paiement, une association de micro-crédit et 10 sociétés de financement, dont 5 spécialisées dans le crédit à la consommation, 2 dans le crédit-bail, 2 dans l'immobilier et une dans l'affacturage.

2. Contrôle et Surveillance des risques

Dans le cadre de sa surveillance des établissements assujettis, Bank Al-Maghrib adopte une approche reposant sur un contrôle permanent, sur la base de documents remis périodiquement par ces établissements et des missions ponctuelles de contrôle sur place. Le contrôle, exercé selon ces deux formes, s'appuie sur une approche basée sur les risques et axée sur les zones de vulnérabilité des établissements de crédit au moyen d'un système de notation des établissements de crédit. À l'issue de ces contrôles, des plans d'actions sont mis en œuvre par les établissements pour prendre en charge les recommandations de Bank Al-Maghrib.

Au titre de 2021, les efforts de la supervision se sont concentrés notamment sur la surveillance des effets de la crise sur les activités des établissements de crédit au Maroc et au niveau des implantations à l'étranger avec un focus sur les portefeuilles de crédit, la situation des fonds propres et de la liquidité, les cyber-risques et la préparation des banques à la gestion de crise.

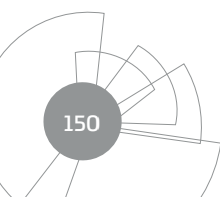
2.1. Surveillance des risques induits par la crise

Bank Al-Maghrib a assuré, notamment via des reporting ad-hoc, un suivi renforcé de la qualité du portefeuille de crédit. Des échanges réguliers avec les banques ont porté sur leurs expositions sur les secteurs les plus affectés par la crise, notamment le tourisme, le BTP et le transport, ainsi que sur les effets des tensions inflationnistes sur les performances des clients.

A ce titre, la Banque a appelé les établissements bancaires à assurer une couverture suffisante et prudente des risques à travers des provisions à caractère général pour les créances vulnérables et des provisions spécifiques pour les créances en défaut.

2.2. Suivi des fonds propres et de la solvabilité

La Banque a attaché une attention spécifique au suivi des fonds propres et de la solvabilité des banques. Outre le suivi des ratios dégagés présentement par les banques, elle les a appelées à effectuer des projections de ces ratios en 2022. Sur cette base, elle a examiné, au cas par cas, les projets de distribution de dividendes des banques au titre de l'exercice 2020 et formulé son avis sur ces projets ainsi que ses réserves ou conditions y afférentes.



2.3. Conduite d'études d'impact de la crise Covid-19 sur le secteur bancaire

En 2021, Bank Al-Maghrib a effectué avec les banques une 3^{ème} étude d'impact couvrant les années 2021 et 2022. Dans ce cadre, elle a fourni aux banques des projections macroéconomiques selon un scénario central et un scénario adverse.

Cette 3^{ème} étude, menée sur base sociale et consolidée, a confirmé une bonne résilience du secteur bancaire aux scénarii de chocs retenus.

Encadré n° 17 :

Etude d'impact de la crise Covid-19 sur le secteur bancaire

Sur la base de projections macroéconomiques fournies par Bank Al-Maghrib, les banques ont été appelées à effectuer une étude d'impact selon deux scénarii (central et adverse).

Ces projections ont couvert notamment la croissance, l'inflation, le taux de change, les transferts MRE, la dette intérieure et extérieure du Trésor...

Les impacts ont été mesurés en termes d'activité pour évaluer la progression des crédits et dépôts, de sinistralité, de rentabilité et de solvabilité.

Sur la base des résultats obtenus, les banques ont défini les mesures qui seraient activées pour répondre aux effets des scénarii considérés.

2.4. Suivi de la situation de la liquidité du secteur bancaire

Sur le plan de la liquidité, Bank Al-Maghrib a maintenu une surveillance du profil de chaque banque à travers l'examen notamment du ratio réglementaire de liquidité à court terme, les indicateurs de gap de liquidité, la qualité et la quantité du collatéral mobilisable dans une situation de stress test, l'évolution des dépôts et du refinancement auprès de Bank Al-Maghrib et du marché interbancaire, et les stratégies de couverture, le cas échéant, des besoins additionnels éventuels.

2.5. Examen des rapports des banques sur leur processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes dits « ICAAP »

Au cours de l'année 2021, la Banque a reçu et examiné les rapports annuels ICAAP communiqués par les banques et portant sur l'exercice 2020.

Encadré n° 18 : Dispositif ICAAP

La résilience du système bancaire requiert une capitalisation adéquate des banques pour faire face aux pertes potentielles engendrées par les différents risques encourus. La réglementation prudentielle fournit des estimations quantitatives pour les principaux risques encourus par un établissement de crédit à savoir le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. En revanche, pour d'autres risques, ce sont les banques qui sont appelées à en faire une estimation quantitative qui dépend de leur business model et de leurs profils d'activités. Ces risques peuvent porter sur le risque de concentration, le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire, le risque pays, le risque de réputation ou encore le risque stratégique.

Dans ce sens, le processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne, plus connu sous son acronyme anglais ICAAP (Internal capital adequacy assessment process), est un processus à travers lequel les banques mettent en place les approches nécessaires pour cartographier leurs risques, les mesurer, évaluer leur résilience à ces risques et, le cas échéant, calibrer leurs fonds propres pour les couvrir en période normale et en période de tensions.

L'examen des rapports ICAAP mené par Bank Al-Maghrib a pour objet d'apprécier leur déploiement, compte tenu des modèles d'activité des banques et des attentes prudentielles et d'évaluer les choix méthodologiques qu'elles ont adoptés au titre de la quantification des risques, la sélection des scénarii des stress tests internes menés pour apprécier les besoins en capital économique et la planification du capital.

2.6. Examen des Plans de redressement de crise interne des banques (PRCI)

Au cours de 2021, Bank Al-Maghrib a reçu les plans de redressement de crise interne de la part des banques notifiées à cet effet.

Encadré n° 19 :**Plan de redressement de crise interne PRCI**

Les établissements de crédit, dont la liste est arrêtée par Bank Al-Maghrib, sont tenus d'adresser annuellement un plan de redressement de crise interne qui doit retracer le dispositif de gestion que les banques ont mis en place pour être en mesure de rétablir leur viabilité financière en réaction à d'éventuels chocs extrêmes.

Dans ce rapport, les banques doivent en particulier expliciter la gouvernance prévue en cas de crise et les mesures de redressement qu'elles comptent mettre en œuvre, en limitant l'impact sur le système financier marocain et sans faire appel à l'intervention de l'Etat ou de Bank Al-Maghrib.

Bank Al-Maghrib examine les plans de redressement de crise interne établis par les banques dans le cadre d'un processus itératif. Des interactions ont lieu avec les banques pour échanger sur les observations relevées et partager avec elles les recommandations susceptibles de renforcer l'efficacité de leurs plans.

2.7. Surveillance des cyber-risques

Avec la crise sanitaire, la digitalisation accrue des services financiers a induit un accroissement de l'exposition du secteur bancaire au cyber-risque. Dans ce contexte, la Banque a assuré une veille sur les communiqués publiés par la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information sur les alertes aux cybermenaces et échangé avec les banques et plus particulièrement la communauté des Responsables de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), autour des cybermenaces les plus critiques et des actions préventives et correctives nécessaires.

La Banque a également suivi de près l'évolution des cybermenaces ciblant plus particulièrement les institutions financières au niveau international et échangé avec le secteur bancaire sur les plans de réponses afin de s'en prémunir.

La Banque réalise également la veille des publications, normes et recommandations des instances de réglementation et organisations internationales au sujet des cyber-risques, cybersécurité et résilience opérationnelle numérique.

Elle a tenu des rencontres ad hoc avec les banques pour discuter des pratiques en place pour la maîtrise des cyber-risques et des mesures recommandées par les organisations internationales en matière de renforcement de la sécurité des systèmes d'information.

Bank Al-Maghrib a également examiné les rapports des tests d'intrusion transmis annuellement par les établissements de crédit à travers lesquels ils retracent leurs programmes annuels de tests d'intrusion sur leurs systèmes d'information. Les résultats de cet examen ont été partagés avec les établissements de crédit dans le cadre de réunions dédiées.

Cette année, et suite à la promulgation de la loi n°05-20 relative à la cybersécurité et de son décret d'application, la Banque, de par son rôle de coordinateur sectoriel du secteur bancaire, a identifié les Infrastructures d'Importance Vitale relevant de ce secteur et procédé à leur désignation et la déclaration de leur liste auprès de la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information (DGSSI).

Encadré n° 20 : Infrastructure d'importance vitale

La loi n°05-20 relative à la cybersécurité définit les infrastructures d'importance vitale comme «les installations, les ouvrages et les systèmes qui sont indispensables au maintien des fonctions vitales de la société, de la santé, de la sûreté, de la sécurité et du bien-être économique ou social, et dont le dommage ou l'indisponibilité ou la destruction aurait un impact induisant la défaillance de ces fonctions.»

Elle définit également un secteur d'activités d'importance vitale comme «l'ensemble des activités exercées par les infrastructures d'importance vitale et concourant à un même objectif. Ces activités ont trait soit à la production et la distribution de biens ou de services indispensables à la satisfaction des besoins essentiels pour la vie des populations, ou à l'exercice des prérogatives de l'Etat ou au maintien de ses capacités de sécurité ou au fonctionnement de l'économie, dès lors que ces activités sont difficilement substituables ou remplaçables, ou qui peuvent présenter un danger grave pour la population.»

Le décret d'application de la loi susmentionnée a désigné le secteur bancaire comme étant un secteur d'activités d'importance vitale, dont Bank Al-Maghrib assure la coordination.

A ce titre, Bank Al-Maghrib a adopté une méthodologie de classification des banques basée sur un ensemble de critères et données quantifiables sur la base de laquelle les Infrastructures d'importance vitale du secteur bancaire ont été identifiées.

2.8. Surveillance des impacts de la crise sur les activités des banques à l'étranger

En 2021, Bank Al-Maghrib a assuré un suivi rapproché de la situation des pays de présence des banques marocaines aux plans sanitaire et économique et une surveillance de l'évolution de l'activité, la rentabilité et la solvabilité de leurs filiales qui y sont implantées à travers notamment un tableau de bord périodique et un scoring internes.

La banque a en parallèle intensifié ses échanges avec les superviseurs des pays d'accueil au sujet des implications de la crise pandémique sur les secteurs bancaires dans le continent.

Elle a aussi invité les groupes bancaires à effectuer des stress tests au titre de leurs expositions sur les pays confrontés à des chocs qu'ils soient d'ordre politique, économique ou sécuritaire et à constituer en conséquence des provisions suffisantes au titre du risque pays.

Pour la deuxième année consécutive, les collèges des superviseurs des trois groupes bancaires marocains implantés à l'étranger ont été organisés sous le format de visio-conférence. Ces réunions ont été dédiées à évaluer les impacts de la crise Covid-19 sur les groupes et leurs filiales ainsi que les perspectives post-crise.

L'année 2021 a connu la tenue de la réunion annuelle du Comité Afrique, réunissant le Wali de Bank Al-Maghrib et les présidents des trois groupes bancaires marocains panafricains. Les échanges ont porté sur le développement des activités de ces groupes sur le continent ainsi que les répercussions de la crise sanitaire.

III. Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites

1. Processus de suivi renforcé par le GAFIMOAN et le GAFI

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), l'année 2021 a été marquée par le placement du Maroc dans le processus de suivi renforcé par le Groupe d'Action Financière (GAFI) et la poursuite du processus engagé par le Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord (GAFIMOAN) en 2020.

1.1. Suivi renforcé par le GAFI

Le GAFI a publié, en date du 25 février 2021, sa déclaration publique au sujet de l'inscription du Maroc sur la liste des pays soumis à une surveillance renforcée regroupant les « pays présentant des lacunes stratégiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive », tout en signalant que le pays a pris un engagement politique de haut niveau pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC-FT.

Il est à souligner que le plan d'action du GAFI exclut Bank Al-Maghrib et le secteur bancaire des résultats de l'évaluation en lien avec les autorités de contrôle et de supervision ainsi que des mesures de vigilance applicables par les assujettis, ce qui dénote de la maturité du dispositif mis en place pour lutter contre les flux illicites.

Depuis la déclaration du GAFI, 3 rapports trimestriels de suivi renforcé, retraçant les avancées réalisées par le Maroc au titre du plan d'actions du GAFI visant le renforcement de l'effectivité du dispositif national de LBC-FT, ont été soumis aux évaluateurs du Joint Group⁴⁰ relevant de l'International Cooperation Review Group (ICRG)⁴¹, lui-même émanant du GAFI.

Des réunions en présentiel ont été tenues, en juin et septembre 2021, avec les membres du Joint Group et de l'ICRG pour échanger sur les actions mises en œuvre par le Maroc pour répondre audit plan d'actions. Lors de ces réunions, les membres de l'ICRG ont salué l'engagement de haut niveau du Maroc et les efforts fournis aussi bien au plan législatif qu'au plan du renforcement du dispositif national de LBC-FT et ont encouragé les autorités marocaines à continuer sur la même lancée pour sortir de la liste des pays soumis à une surveillance renforcée dans les délais impartis.

1.2. Suivi renforcé par le GAFIMOAN

Dans le cadre du processus de suivi renforcé du Maroc par le GAFIMOAN, la Banque a contribué à la préparation du 2^{ème} rapport relatif à la conformité technique⁴² du cadre légal et réglementaire national aux normes du GAFI, visant le relèvement de la notation de 11 recommandations notées « partiellement conformes » et de 3 recommandations notées non « conformes ».

⁴⁰ Le groupe régional, chargé du suivi des plans d'actions arrêtés par le GAFI pour les pays de la région MENA inscrits sur la liste des pays soumis à une surveillance renforcée.

⁴¹ L'instance du GAFI chargée du suivi des plans d'actions arrêtés par le GAFI pour les pays inscrits sur la liste des pays soumis à une surveillance renforcée.

⁴² La conformité du cadre légal et réglementaire national en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, aux 40 recommandations du GAFI.

A ce titre, lors de la réunion virtuelle plénière du GAFIMOAN tenue en novembre 2020, cette instance a entériné le relèvement à « Conforme » ou « Largement conforme » de la notation de la totalité des 13 recommandations présentées par le Maroc à cet effet.

2. Contribution de la banque au plan d'action GAFI du Maroc

La Banque a contribué activement aux travaux de la Commission interministérielle présidée par le Chef du Gouvernement chargée de suivre la mise à niveau du dispositif national de LBC/FT et la définition des modalités de mise en œuvre du plan d'action du GAFI.

Cette contribution a concerné la déclinaison au niveau national du plan d'action du GAFI adopté en février 2021, ainsi que l'adoption, en mars 2021, de plans d'action sectoriels pour chaque département ministériel ou institution concerné.

Au plan législatif et réglementaire, Bank Al-Maghrib a participé aux travaux d'élaboration de la loi n°12-18 modifiant et complétant la loi n°43-05 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux ainsi que ses textes d'application relatifs à l'Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF), à la Commission Nationale en charge de la mise en œuvre des sanctions financières ciblées contre le terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive ainsi que leur financement (CNASNU) et à la mise en place du Registre National des Bénéficiaires Effectifs des personnes morales et constructions juridiques.

Au plan opérationnel, les principales réalisations du plan d'action GAFI au titre de l'année 2021, ont porté sur :

- le renforcement des ressources financières et humaines de l'ANRF ;
- la préparation de la 2^{ème} édition du rapport d'Évaluation Nationale des Risques (ENR) de Blanchiment de Capitaux et Financement de Terrorisme (BC-FT). Dans ce cadre, la Banque a assuré, en tant que membre de la Commission Nationale chargée de la coordination des travaux de cette évaluation, le pilotage du groupe de travail portant sur les vulnérabilités à l'échelle du secteur financier et les risques liés à l'inclusion financière ;
- le renforcement de l'approche basée sur les risques en matière de LBC-FT adoptée par les autorités du secteur financier en vue de mieux cibler les zones de risques et vulnérabilités identifiées dans le cadre de l'Évaluation Nationale des Risques ;
- l'intensification des actions de formation et de sensibilisation en matière de LBC-FT au profit des assujettis couvrant notamment les sanctions financières ciblées, les indicateurs de soupçons et les risques liés aux crypto actifs ;

- l'automatisation de la gestion des échanges en matière de coopération internationale par les autorités judiciaires à travers :
 - la mise en place, en avril 2021, d'une plateforme d'échanges par la Présidence du Ministère Public (PMP) pour la gestion des échanges en matière de coopération internationale et leur priorisation ;
 - la mise en place, depuis août 2021, d'une plateforme d'échanges par le Ministère de la Justice pour la gestion des échanges en matière de coopération internationale et leur priorisation.

3. Renforcement de l'Intégrité financière du secteur bancaire

Outre la dimension réglementaire, au titre de laquelle Bank Al-Maghrib a édicté cette année une directive portant sur les obligations de vigilance en matière de LBC-FT à l'échelle du groupe, la Banque a mis en œuvre des actions résiduelles du plan d'actions du GAFI concernant le secteur bancaire et encadré de nouveaux risques identifiés dans le cadre de l'Evaluation Nationale des Risques.

Encadré n° 21 :

Cadre réglementaire de Bank Al-Maghrib en matière de LBC-FT

Les textes réglementaires édictés par Bank Al-Maghrib en matière de LBC-FT comprennent :

- *La circulaire n°5/W/2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés, telle que modifiée et complétée ;*
- *La directive n°3/W/2019 relative à la mise en place de l'approche basée sur les risques en matière d'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;*
- *La directive n°2/W/2019 relative à l'identification et la connaissance des relations d'affaires, clients occasionnels et bénéficiaires effectifs ;*
- *La directive n°6/W/2021 relative aux modalités d'application à l'échelle du groupe des obligations de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;*

Encadré n° 21 : Suite

- *La lettre circulaire n° 1/W/2020 fixant les modalités d'application des dispositions de l'article 20 de la circulaire n°5/W/2017 (ouverture de comptes à distance) ;*
- *Le guide à l'intention des associations de micro-crédit afin d'améliorer leur compréhension des exigences réglementaires en matière de LBC-FT et de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de ces exigences ;*
- *Le modèle de convention relative à la tierce introduction à l'intention des banques et compagnies d'assurance fixant leurs rôles et responsabilités en matière d'application des obligations de vigilance ;*
- *Le guide conjoint Bank Al-Maghrib/ Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) fixant les rôles et responsabilités des banques et compagnies d'assurance en matière d'application des obligations de vigilance dans le cadre de la tierce introduction dans le domaine de la bancassurance.*

Aussi, la Banque a intensifié les actions de formation et de sensibilisation en matière de LBC-FT au profit du personnel des fonctions « conformité » des établissements de crédit et organismes assimilés à travers l'organisation de plusieurs ateliers ayant porté sur :

- L'évaluation nationale des risques de BC-FT, les indicateurs de risques et typologies ;
- Les résolutions relatives aux sanctions Internationales ciblées, en particulier celles portant sur la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que les recommandations du GAFI y afférentes ;
- Les régimes de sanctions du Conseil de Sécurité des Nations-Unies ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des mesures de gel des avoirs en application des résolutions dudit Conseil et des recommandations du GAFI en la matière ;
- Les principales typologies et tendances des déclarations de soupçons reçues par l'ANRF ;
- Les risques et typologies de BC-FT liés à l'utilisation des crypto-actifs ;
- Les techniques et indicateurs de risques de LBC-FT liés à l'identification des opérations inhabituelles et suspectes.

Des ateliers de formation ont également été organisés par le GAFI, le GAFIMOAN et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) au profit des fonctions de la surveillance permanente et du contrôle sur place de la Direction de la supervision bancaire.

4. Contrôle de la conformité du dispositif LBC-FT

L'année 2021 a connu la conduite de plusieurs missions de contrôle sur place auprès des établissements de crédit et organismes assimilés, selon l'approche basée sur les risques adoptée par Bank Al-Maghrib.

Ces missions ont porté essentiellement sur l'évaluation de la conformité et de l'effectivité des dispositifs LBC-FT mis en place par ces établissements. Des contrôles ciblés ont également été menés pour couvrir des risques spécifiques, notamment les risques liés à la correspondance bancaire, les risques identifiés dans le cadre de l'évaluation nationale des risques ainsi que les produits bancaires jugés à risque élevé.

IV. Promotion d'une finance inclusive et verte

L'année 2021 a connu l'organisation de la COP26, occasion au cours de laquelle la communauté financière internationale s'est engagée à accélérer ses actions pour rendre les flux financiers compatibles avec l'ambition de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de la mise à jour de sa Contribution déterminée nationale « CDN » pour la COP26, le Maroc a rehaussé son objectif cible de contribution à l'Accord de Paris à horizon 2030 et a érigé les bases d'une stratégie à horizon 2050 pour la transition vers une économie à faible émission de carbone à horizon 2050.

Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a contribué aux travaux de la communauté internationale des banques centrales dans les domaines de la finance verte et de la gestion des risques climatiques.

Au niveau national, la Banque a pris un ensemble d'initiatives pour appréhender les risques financiers climatiques, tant à son niveau qu'au niveau des institutions financières et s'attache à favoriser la coordination sur ces sujets, avec les parties prenantes nationales et les autres autorités de supervision du secteur financier.

1. Contribution aux travaux de la communauté internationale des banques centrales

Bank Al-Maghrib est membre depuis 2018 du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS) et du réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). Dans ce cadre, elle a participé, en 2021, à divers groupes de travail en émanant et contribué à certains des rapports publiés au niveau international par ces deux organisations ainsi que par d'autres instances, notamment la Plateforme Internationale de la Finance Durable (IPSF) et le fonds mondial pour la nature World Wide Fund (WWF).

- **Participation de Bank Al-Maghrib au Réseau des Banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)**

Encadré n° 22 :

Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2021

Au titre de 2021, le réseau NGFS a publié 7 documents faisant état des avancées des Banques Centrales et des institutions financières en matière de gestion des risques climatiques et de promotion du financement vert :

- *Rapport d'évaluation de l'avancement de l'intégration des risques climatiques et environnementaux dans la supervision prudentielle ;*
- *Rapport d'étape sur l'avancement des exercices d'analyse des scénarii climatiques des Banques centrales ;*
- *Rapport sur les dynamiques du marché financier vert et durable ;*
- *Tableau de bord des indicateurs permettant de suivre l'évolution et les tendances du verdissement du système financier ;*
- *Rapport d'étape sur les lacunes des données à combler et les principaux éléments constitutifs d'une architecture d'information sur le climat ;*
- *Document d'information sur les risques de litiges liés au climat pour les Banques centrales ;*
- *Guide sur la communication des informations relatives au climat et à l'environnement par les banques centrales.*

La Banque a activement participé aux travaux du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), en particulier aux travaux portant sur l'étude de l'avancement des pratiques de supervision micro-prudentielle des risques liés au climat et à l'environnement et sur l'analyse des scénarii climatiques futurs potentiels. Elle a aussi pris part au travail de recherche lancé par ce réseau en 2021 sur les implications de la perte de la biodiversité sur la stabilité financière.

Encadré n° 23 :

Rapport du NGFS sur l'évaluation de l'avancement de l'intégration des risques liés au climat et à l'environnement dans la supervision prudentielle (2021)

Le document publié par le NGFS vise à évaluer les progrès réalisés par les superviseurs dans l'intégration des risques liés au climat et à l'environnement dans leur cadre de supervision existant et identifie les domaines d'action supplémentaires pour améliorer la supervision micro-prudentielle desdits risques par les banques centrales.

Ce document s'appuie sur une enquête menée auprès des membres du NGFS et fournit des orientations utiles pour les régulateurs engagés dans l'intégration des risques liés au climat et à l'environnement dans la supervision. Il formule cinq recommandations à l'attention des superviseurs dans les domaines suivants :

- *Identification des canaux de transmission des risques liés au climat, à l'économie et au secteur financier et des impacts desdits risques pour les établissements assujettis ;*
- *Mise en place d'une stratégie et d'une structure organisationnelle dédiée pour faire face à ces risques ;*
- *Identification des expositions des entités supervisées aux risques liés au climat et à l'environnement et évaluation des pertes potentielles ;*
- *Définition des exigences et des attentes des superviseurs en matière de gestion des risques liés au climat et à l'environnement ;*
- *Mise en place de mesure d'atténuation des risques liés au climat et à l'environnement.*

- **Participation de Bank Al-Maghrib aux travaux de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) sur la finance verte inclusive**

En 2021, Bank Al-Maghrib a assuré la présidence du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) portant sur la finance verte inclusive « IGF ». Ce groupe a pour vocation de promouvoir le déploiement des politiques des banques centrales en faveur de l'inclusion financière des populations rurales et des femmes en vue de renforcer leur résilience au changement climatique et de promouvoir le financement de leurs projets verts et durables par le secteur bancaire. Bank Al-Maghrib a assuré également le pilotage du travail de l'AFI portant sur l'étude des mécanismes de garantie des crédits verts accordés aux TPME.

Encadré n° 24 :

Publications 2021 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)

L'AFI a défini un référentiel de 4 piliers clés de la finance verte inclusive pour accélérer le développement des politiques y associées à savoir, (1) les politiques de promotion du financement vert et inclusive, (2) les politiques de « provision » permettant d'orienter les financements aux projets verts, (3) les politiques de protection contre les risques liés au climat et (4) les politiques de prévention pour anticiper et éviter les impacts financiers du changement, par les banques centrales et les régulateurs membres.

En 2021, le réseau AFI a publié 5 documents fournissant des orientations utiles et des exemples de bonnes pratiques, sur la base du référentiel précité et couvrant :

- Rapport sur l'intégration des politiques de financement vert dans le cadre des stratégies nationales d'inclusion financière ;*
- Rapport sur l'approche de collecte des données sur la finance verte inclusive ;*
- Rapport sur la contribution des banques centrales à la résilience aux catastrophes naturelles par l'inclusion financière ;*
- Rapport sur la promotion des initiatives et des politiques de la finance verte inclusive;*
- Rapport sur le rôle des banques centrales dans l'orientation des financements vers l'adaptation des populations vulnérables au changement climatique.*

2. Initiatives visant à appréhender les risques financiers climatiques au Maroc et la promotion de la finance verte

- **Entrée en vigueur de la Directive réglementaire de Bank Al-Maghrib sur la gestion des risques financiers liés au climat et à l'environnement**

En Mars 2021, Bank Al-Maghrib a édicté une Directive réglementaire fixant ses attentes vis-à-vis du secteur bancaire en matière de gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement.

En fixant un cadre normatif au secteur, cette Directive se veut un référentiel de principes à mettre en œuvre par les banques pour l'appréhension et la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement ainsi que la promotion du financement vert. Elle requiert des banques d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans leurs stratégies de développement et dispositifs existants et d'améliorer, progressivement, la gestion des risques y associés sur leurs portefeuilles d'activités, tout en assurant un renforcement de leurs capacités dans ce domaine.

Avec l'entrée en vigueur de cette Directive, Bank Al-Maghrib s'engage dans une démarche progressive d'intégration des facteurs et risques climatiques et environnementaux dans le cadre réglementaire et prudentiel et s'emploie à accompagner les banques dans le déploiement des exigences y afférentes.

- **Programme de travail sur la supervision et le pilotage des risques financiers liés au climat**

Avec l'assistance technique d'experts de la Banque Mondiale, Bank Al-Maghrib a engagé un programme de travail sur un horizon de deux ans visant l'appréciation des risques financiers liés au climat dans le secteur financier⁴³, l'intégration desdits risques dans les pratiques de supervision bancaire et la formation et le renforcement des capacités de Bank Al-Maghrib et des acteurs bancaires sur les bonnes pratiques de gestion des risques liés au climat.

A ce stade, la première étape du programme a porté sur une première collecte de données, des entretiens avec les parties prenantes et l'élaboration d'un rapport intermédiaire provisoire retraçant les premières conclusions. Des défis de taille auxquels est confronté ce projet concernent la disponibilité des données granulaires tant au niveau des institutions financières que d'autres fournisseurs de données au niveau national. Ces travaux devraient être améliorés et donner lieu à une première analyse de vulnérabilité du secteur bancaire marocain face au changement climatique.

⁴³ Ces risques sont définis dans l'encadré n°9 prévu dans le présent rapport.

A travers ce chantier, Bank Al-Maghrib s'emploie à accompagner le secteur dans l'identification et la mesure des risques climatiques et à promouvoir des bonnes pratiques dans ce domaine.

Dans le même objectif, Bank Al-Maghrib a inscrit le sujet de la finance verte et des risques financiers d'origine climatique à l'ordre du jour des réunions périodiques avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

3. Coordination au niveau national avec les autorités gouvernementales et de régulation dans le domaine de la transition verte et de la résilience au changement climatique

La Banque s'attache à promouvoir un dialogue avec les parties prenantes nationales et les autres autorités de supervision du système financier autour des incitatifs nécessaires à la transition verte et de la gestion et la régulation des risques climatiques.

En 2021, la Banque a contribué à la finalisation de la stratégie nationale de développement bas carbone à horizon 2050. Elle a également participé à la mission d'évaluation de l'intégration des enjeux du développement durable par le secteur financier marocain menée par l'Agence Française de Développement (AFD).

Le sujet de la finance verte et des risques climatiques a également été inscrit à l'ordre du jour des 2 réunions semestrielles du comité de coordination et de surveillance des risques systémiques regroupant outre Bank Al-Maghrib, la DTFE, l'AMMC et l'ACAPS.

V. Accompagnement de la digitalisation des services financiers

1. Examen des demandes de déploiement par les banques et les établissements de paiement de dispositifs d'ouverture de comptes à distance

En 2021, la Banque a continué à être saisie de demandes d'avis de non objection pour la mise en place d'un dispositif d'ouverture de compte à distance par les banques et les établissements de paiement.

Les dossiers remis par les établissements requérants en appui de leurs demandes ont été examinés au regard de la clientèle cible, du dispositif technique et fonctionnel, de l'analyse formalisée des risques liés au nouveau processus ainsi que les mesures prévues par les banques pour leur gestion.

Bank Al-Maghrib a exprimé son avis de non-objection à 11 demandes émanant de 9 banques conventionnelles, une banque participative et un établissement de paiement.

2. Monitoring des services financiers digitalisés

En 2021, Bank Al-Maghrib a amélioré l'harmonisation des indicateurs de la pénétration et de l'usage du digital au niveau des services bancaires.

L'objectif recherché est la mesure de l'offre des services digitalisés par les banques ainsi que leur déploiement au niveau de la clientèle. Trois dimensions ont été retenues à ce stade et portent sur :

- La disponibilité de l'offre digitale pour les principaux services bancaires ;
- La pénétration de l'offre digitale en nombre d'abonnés ;
- L'usage des services bancaires digitalisés.

3. Contribution aux projets nationaux sous-tendant le développement du digital et des innovations technologiques

3.1. Authentification des usagers des services financiers digitaux

Encadré n° 25 :

Système national d'identité numérique

Le système national d'identité numérique devrait permettre aux citoyens marocains et aux étrangers résidant au Maroc d'accéder à des services en ligne dans un environnement sécurisé et faciliter les échanges en ligne entre les citoyens et les administrations ou les fournisseurs de services privés notamment les acteurs bancaires. Il devrait assurer un accès simple, rapide, sécurisé et garant de la protection de leurs données personnelles présentes exclusivement sur la carte nationale d'identité électronique.

Ce système, basé sur la plateforme tiers de confiance de la DGSN intégrant les fonctionnalités de la nouvelle CNIE2 (Carte nationale d'identité électronique version 2), permettrait aux organismes publics et privés de vérifier les identités des personnes physiques souhaitant accéder à des services en ligne.

Encadré n° 25 : Suite

Cette pièce d'identité est dotée d'une puce renfermant les données figurant sur le recto et le verso de la carte, la photographie du titulaire ainsi que deux empreintes digitales sous un format crypté sécurisé. En outre, la CNIE2 dispose d'un code à barres imprimé sur le verso contenant des données imprimées relatives à son détenteur.

Le cadre légal régissant la CNIE2 offre un fondement juridique permettant à la DGSN d'autoriser des organismes publics et privés, d'exploiter ces informations par le biais de certains mécanismes techniques.

En 2021, plusieurs réunions et ateliers de travail ont été tenues par Bank Al-Maghrib, la DGSN, la CNDP et le secteur bancaire au sujet de l'utilisation du système national de tiers de confiance.

Des expérimentations portant sur l'usage du système d'identification et d'authentification mis en place par la DGSN dans le cadre de l'ouverture de compte à distance ont été menées par un échantillon de banques pilotes. D'autres expérimentations sont prévues pour d'autres usages.

A l'issue de ces expérimentations, il est prévu d'encadrer l'offre de services d'authentification à distance et son usage à travers une convention régissant les relations entre la DGSN et les établissements de crédit.

De plus, Bank Al-Maghrib a initié les travaux de préparation d'un projet de convention GPBM/DGSN encadrant les relations entre cette Direction, en tant que fournisseur du système de tiers de confiance national, et ce groupement.

3.2. Confiance numérique

Dans le cadre de la coordination entre Bank Al-Maghrib et la Direction Générale de la Sécurité des Systèmes d'Information pour le renforcement de la sécurité des systèmes d'information du secteur bancaire et suite à la publication de la loi 43-20 relative aux services de confiance pour les transactions électroniques, les deux institutions ont co-organisé courant 2021, des réunions de présentation et d'échanges au profit des banques sur ce texte structurant.

Ces réunions ont permis de traiter les questionnements des banques sur les règles applicables à chaque service de confiance ainsi que le régime d'agrément et de déclaration des prestataires de ces services et en particulier les niveaux de signatures électroniques applicables aux sûretés réelles et personnelles objet des actes sous seing privés établis par ces établissements.

3.3. Collaboration avec l'ANRT sur des sujets en relation avec les infrastructures télécoms

Bank Al-Maghrib et l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) ont initié des actions visant le renforcement de leurs relations et leur coopération pour un échange d'expérience et d'informations dans les domaines en lien avec les technologies de l'information et de la communication.

Ce cadre de collaboration couvre notamment les réflexions sur les voies et moyens permettant de tirer avantage des développements que connaissent les technologies de l'information et les infrastructures numériques pour favoriser la résilience du secteur bancaire et le développement des services financiers digitaux.

VI. Protection de la clientèle des établissements de crédit

Des relations, équilibrées et de qualité, entre les établissements de crédit et la clientèle constituent une priorité stratégique pour Bank Al Maghib.

Cette année, la Banque a pris un ensemble d'initiatives pour progresser sur des chantiers engagés ou entreprendre de nouveaux chantiers.

Ces actions entendent développer et faciliter la transparence et le droit à l'information à l'égard de la clientèle, stimuler la concurrence entre les acteurs bancaires, multiplier les actions de vulgarisation et de communication à l'égard du public sur l'usage des services bancaires et favoriser la prise en charge des clients à besoins spécifiques.

La banque a continué aussi à renforcer l'efficacité opérationnelle des voies de recours en cas de litige entre un client et son établissement de crédit.

1. Transparence, publicité et accès à l'information

1.1. Transparence et accès à l'information sur le coût

En contrepartie du principe de la liberté de la tarification, les établissements de crédit sont tenus de respecter les obligations afférentes à la transparence en matière de conditions applicables aux opérations bancaires.

Ainsi, un examen des bréviaires de tarification annuelle est effectué pour suivre les tarifications fixées par les acteurs du marché.

Cette année, Bank Al-Maghib a appelé les banques à faciliter l'accès à l'information à travers l'insertion des principaux tarifs et dates de valeur dans les supports digitaux à savoir le canal Web et l'application mobile.

Dans ce cadre, des missions de contrôle sur place sont menées auprès des banques et sociétés de financement pour la vérification de leur conformité aux exigences légales et réglementaires en la matière.

1.2. Veille sur les publicités des établissements de crédit

Bank Al-Maghib a assuré en 2021 une veille sur les publicités diffusées par les établissements de crédit sur leur site internet, les réseaux sociaux et les panneaux publicitaires pour

s'enquérir de la conformité de leurs pratiques avec les dispositions de l'article 76 de la loi 31-08 de protection de la clientèle. Cette veille exige que toute publicité doive :

- être loyale et informative ;
- prévoir les mentions obligatoires devant être intégrées au niveau des supports publicitaires ainsi que le format et le caractère ;
- préciser le Taux Effectif Global, à l'exclusion de tout autre taux, pour ce qui est des publicités portant sur le crédit à la consommation et le crédit immobilier.

La Banque a interpellé les établissements de crédit non conformes en vue de se conformer aux dispositions légales susvisées.

2. Stimulation de la concurrence bancaire

En 2021, Bank Al-Maghrib a poursuivi avec les acteurs bancaires le projet de mise en place d'un comparateur des tarifs bancaires et des dates de valeur. Un prestataire de services a été sélectionné pour la conception et la maintenance de l'outil.

Les principaux travaux réalisés dans le cadre de ce projet ont porté sur l'identification de la liste des opérations usuelles qui sera intégrée dans le comparateur, la préparation de la plateforme technique, les travaux de cadrage et de conception de l'application, le développement de ses différents modules ainsi que des travaux de recette unitaire.

Cette plateforme permettra aux usagers de services et opérations bancaires de disposer d'une information comparée sur les tarifs appliqués par les différentes banques de la place.

3. Communication au public et sensibilisation des usagers en lien avec les services et opérations bancaires

Dans le cadre de son rôle de protection des utilisateurs des services financiers, la Banque a renforcé ses actions de communication et de sensibilisation du public sur des sujets en lien avec les opérations et services bancaires. Elle a diffusé, en 2021, trois guides sur :

- le traitement des réclamations de la clientèle vis-à-vis des établissements de crédit et organismes assimilés ;
- la mobilité bancaire ;
- la délivrance par les établissements de crédit des mainlevées sur les garanties.



Ces guides sont disponibles au format digital sur les différents supports Web de la banque.

4. Code d'éthique de recouvrement

La Banque a œuvré pour la mise en place d'un code d'éthique de recouvrement des créances bancaires pré-judiciaires, en collaboration avec les établissements de crédit et la Société Financière Internationale. Ce code a pour objet d'instaurer les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et leurs mandataires envers la clientèle en termes notamment de transparence et droit à l'information, de comportement éthique à adopter envers les débiteurs, de moralité, loyauté et droits humains, et de respect des données à caractère personnel. Ce code a été adopté début 2022.

5. Amélioration de l'accès aux services financiers

Dans le cadre de la prise en compte des besoins de certaines catégories de la clientèle des établissements de crédit, Bank Al-Maghrib œuvre, en collaboration avec le GPBM, pour impulser des solutions et des pratiques adaptées. Cette année, les travaux ont porté sur le segment des femmes et des personnes en situation de handicap :

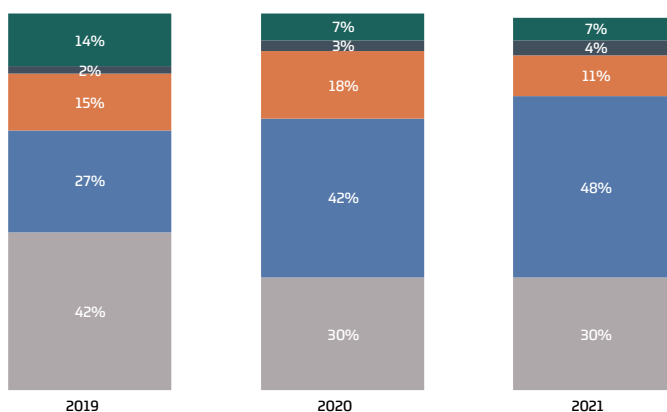
- **Segment des femmes :** un projet de recommandation de Bank Al-Maghrib a été élaboré pour la promotion de l'égalité professionnelle des genres et l'autonomisation économique des femmes dans le cadre de la conduite de leurs activités. Ce projet a été adopté durant le premier semestre de 2022 ;
- **Segment des personnes en situation de handicap :** un travail a été initié en vue :
 - D'échanger avec les acteurs du marché sur les mesures susceptibles d'améliorer l'accessibilité de cette catégorie de clientèle aux différents services bancaires offerts à travers les agences, les GAB, les sites internet ...
 - D'examiner le cadre juridique et réglementaire régissant les ouvertures et la gestion des comptes bancaires au profit des personnes présentant des handicaps sensoriels. Ce travail a prévu d'aboutir à la préparation d'une charte interbancaire pour la mise en place de mesures au profit de cette clientèle à besoin spécifique.

6. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit

En 2021, la Direction de la Supervision Bancaire a reçu 1.210 réclamations émanant de la clientèle, contre 826 en 2020 et 710 en 2019. Près de 57% des réclamations reçues entrant dans le champ de compétences du Centre Marocain de Médiation Bancaire (CMMB) lui ont été transférés pour traitement.

La typologie de ces réclamations se présente comme suit :

Graphique n°148 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib

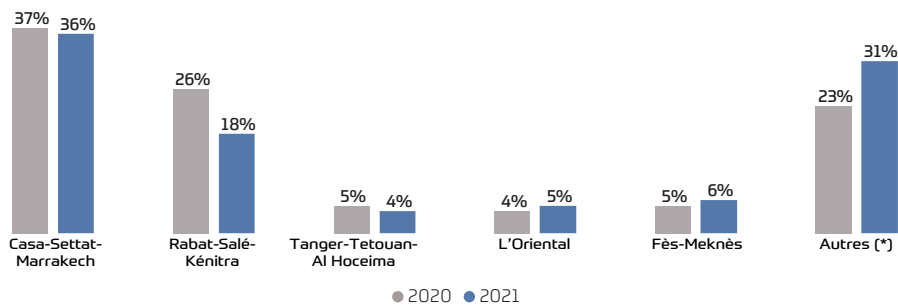


● Fonctionnement de compte ● Conditions de crédit ● Moyens de paiement ● Bancassurance ● Divers

En 2021, les doléances portant sur les conditions de crédit ont représenté près de 48% du total, reflétant les difficultés de paiement induites par la crise. Celles portant sur le fonctionnement de comptes ont représenté 30% et celles relatives aux moyens de paiement, notamment l'utilisation des chèques, ont représenté 11%. Près de 81% des réclamations reçues émanent des personnes physiques contre 84% en 2020.

Au plan de la répartition géographique des réclamations, la région de Casablanca demeure prépondérante, avec une part relativement stable à 36%⁴⁴, suivie de la région de Rabat, dont la part a sensiblement diminué à 18% en 2021 contre 26% l'année précédente.

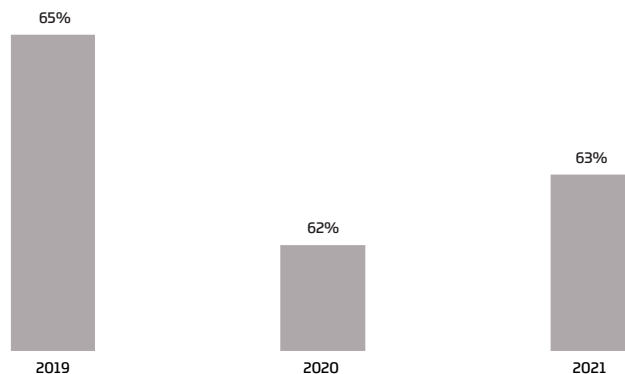
Graphique n°149 :
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2021



(*) y compris les réclamations ne spécifiant pas l'adresse des plaignants

En 2021, le taux des réclamations dénouées en faveur des plaignants s'est établi à 63%, contre 62% en 2020 et 65% en 2019.

Graphique n°150 :
Taux de dénouement en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)

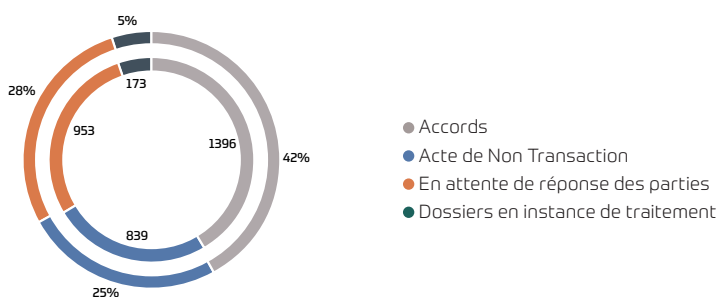


⁴⁴ 15% des réclamations ont été reçues en grande partie via l'adresse générique, sans indication d'adresse ou de ville.

7. Traitement des réclamations de la clientèle des établissements de crédit par le Centre Marocain de Médiation Bancaire

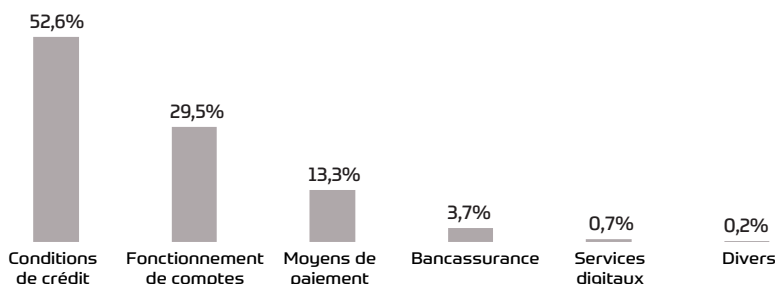
En 2021, le CMMB a reçu 3.361 dossiers complets⁴⁵, en accroissement de 35,8%. 1.396 dossiers ont été résolus avec succès, 839 dossiers n'ont pas abouti à un accord transactionnel de médiation⁴⁶, la procédure de médiation est pendante pour 953 et 173 dossiers sont en cours de traitement à la fin de l'année.

Graphique n°151 :
Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2021



Près de 53% des réclamations reçues par le CMMB concernent les conditions de crédit⁴⁷, suivies par ceux relatifs au fonctionnement de compte (29,5%) et aux moyens de paiement (13,3%⁴⁸).

Graphique n°152 :
Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2021



Les demandes de médiation bancaire sont principalement formulées par des clients personnes physiques (91%). Elles concernent des opérations avec les banques à hauteur de 83% et avec les sociétés de financement pour 16%.

⁴⁵ Dont 687 réclamations transférées par Bank Al-Maghrib

⁴⁶ Les dossiers n'ayant pas abouti à un accord transactionnel sont les dossiers pour lesquels les parties n'ont pas trouvé de solution à l'amiable à leur différend. Les dossiers non acceptés par les établissements de crédit sont ceux traités dans le cadre du dispositif de médiation conventionnelle.

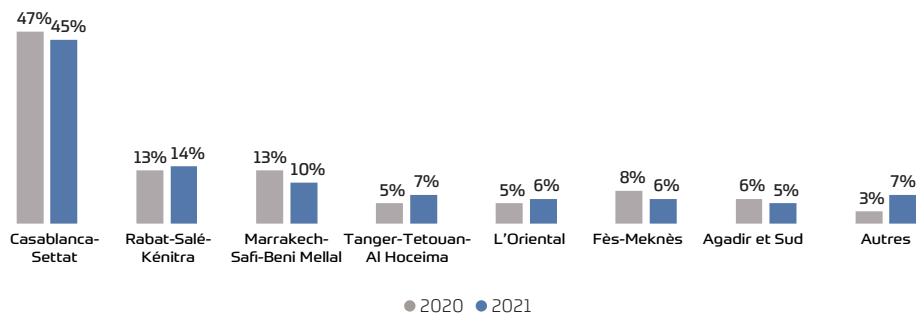
⁴⁷ En lien avec le contexte de la crise qui a exacerbé les difficultés de remboursement des crédits par les ménages et entreprises.

⁴⁸ En 2021, le CMMB a modifié ses typologies de réclamations pour les aligner sur celles de BAM.

Au niveau régional, près de 59% des demandeurs de médiation sont concentrés au niveau de l'axe Casablanca-Rabat contre 60% en 2020.

Pour améliorer le taux de captation des réclamations émanant des personnes morales, le CMMB œuvre au déploiement d'un plan de communication pour mieux se faire connaître et à la signature de conventions avec les associations professionnelles des entreprises notamment les Chambres de Commerce et d'Industrie.

Graphique n°153 :
Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB - Année 2021



VII. Suite des contrôles

A l'issue des contrôles et vérifications opérés, 7 sanctions disciplinaires ont été prononcées par Bank Al-Maghrib en 2021 à l'encontre de 4 banques, une association de micro-crédit, un établissement de paiement et un organisme assimilé. Une sanction pécuniaire a été prononcée à l'encontre d'une banque.

Ces sanctions ont porté sur des infractions ayant trait notamment à la situation des fonds propres, au dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et au faible niveau de mise en œuvre de recommandations de Bank Al-Maghrib.

VIII. Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire

En 2021, la concertation avec les associations professionnelles a continué selon une fréquence rapprochée pour faire le point sur les implications de la crise et les mesures d'accompagnement susceptibles d'être prises.

Les échanges de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ont porté sur les développements de la conjoncture internationale et nationale, la situation du secteur bancaire, les réformes réglementaires et les initiatives en cours, ayant trait notamment à l'inclusion financière, à la digitalisation des services financiers, à la finance durable et à la protection de la clientèle.

Les échanges avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) ont permis de faire le point sur les développements de l'activité et des risques et les sujets intéressant les sociétés de financement ayant porté sur les problématiques de distribution des crédits et de recours aux intermédiaires, d'offres publicitaires et de lutte contre la fraude.

Avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit, les interactions ont porté sur les mesures de soutien au secteur relevant de Bank Al-Maghrib et du Ministère de l'Economie et des Finances, les difficultés rencontrées et les réponses susceptibles d'être considérées. Les échanges ont également couvert la consultation dans le cadre de la réforme de la loi sur la micro-finance adoptée en 2021.

Avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Paiement, Bank Al-Maghrib a entretenu des échanges à l'effet d'examiner notamment les mesures susceptibles d'accélérer l'enrôlement des agents détaillants et des commerçants acceptant le paiement mobile.

IX. Coopération internationale

1. Contribution aux groupes des superviseurs régionaux

Bank Al-Maghrib a assuré, pour la deuxième année consécutive, la présidence du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones. La réunion annuelle de ce groupe, tenue le 14 décembre 2021, a été consacrée à la thématique du cyber-risque.

La banque a également participé aux réunions semestrielles du Comité des superviseurs arabes ainsi que des groupes de travail adossés au Fonds Monétaire Arabe (FMA). Ces réunions ont abordé plusieurs questions d'ordre réglementaire ou de supervision en lien avec la crise Covid-19 et ont donné lieu à la constitution de groupes de travail qui se sont penchés sur les sujets liés à l'implémentation du processus d'évaluation « Supervisory Review and Evaluation Process - SREP » et à la régulation des risques climatiques.

Dans le cadre de la promotion de la coopération africaine, Bank Al-Maghrib, en tant que membre de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA), a participé à la réunion du Conseil des Gouverneurs qui s'est tenue virtuellement en août 2021 et a contribué aux travaux émanant de cette association notamment dans le cadre de l'élaboration d'un Protocole d'Accord Multilatéral (PAM) portant sur le partage d'informations entre banques centrales. Elle est également membre des groupes de travail adossés à la communauté des superviseurs des banques africaines.

2. Contribution à des réseaux internationaux de Banques centrales

Dans le domaine de la finance verte, la Banque s'est attelée à renforcer sa contribution aux travaux des banques centrales à l'international dans le cadre de sa participation au réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS), au réseau bancaire et financier durable (SBFN) ainsi qu'au réseau de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI).

Dans ce cadre, elle a activement contribué aux travaux du NGFS portant particulièrement sur les pratiques de supervision micro-prudentielle des risques liés au climat et à l'environnement et l'étude de l'impact financier de la perte de biodiversité.

En tant que membre du SBFN issu de la société financière internationale (SFI), Bank Al-Maghrib participe, aux côtés de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux (AMMC), à l'évaluation annuelle du progrès de la finance durable dans les pays émergents en alimentant le cadre de mesure dudit réseau sur la base de l'expérience pratique du Maroc.

Bank Al-Maghrib assure par ailleurs la présidence du groupe de travail de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI) portant sur la finance verte inclusive « IGF ». A ce titre, elle participe au débat des banques centrales issues des pays émergents et en développement autour de la promotion de la résilience climatique des populations mal desservies et exclues. Dans ce cadre, elle a coorganisé avec ce groupement, en juin 2021, une formation virtuelle sur la finance verte inclusive au profit des banques centrales et régulateurs membres.

En matière de protection du consommateur, la Banque est membre du groupe de travail « consumer protection » relevant de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI), organisme avec lequel elle collabore sur de nombreuses thématiques notamment la gestion des plaintes par les Banques Centrales, la protection des consommateurs des services financiers digitaux et la transparence de l'information.

3. Partage d'expériences dans des évènements et manifestations régionaux et internationaux

Bank Al-Maghrib a participé, au cours de l'année 2021, à un ensemble d'événements à l'échelle régionale et internationale, qui se sont tenus, pour la plupart, par visioconférence, au vu des restrictions sanitaires liées à la pandémie Covid-19. Ces événements ont porté essentiellement sur les thématiques de la finance verte, du digital, de la gestion des risques et du suivi des impacts de la crise Covid-19.

Dans le domaine de la finance verte, Bank Al-Maghrib a participé notamment à :

- La conférence conjointe du FMI et du Centre régional d'assistance technique du Moyen-Orient (METAC) sur l'évaluation des risques climatiques et la supervision prudentielle ;
- La conférence de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) et la Banque Centrale Européenne (BCE) sur la supervision des risques liés au climat ;
- La conférence conjointe de la Société Financière Internationale (SFI) et du forum des PDG africains sur le verdissement des projets d'infrastructures en Afrique ;
- La conférence de la Banque de France et la Fondation pour les Etudes et Recherches sur le Développement International (FERDI) sur le changement climatique et ses répercussions sur les pays africains.

En matière de digitalisation des services financiers, Bank Al-Maghrib a participé à plusieurs rencontres virtuelles, notamment :

- Le 1^{er} sommet de l'innovation de la Banque des Règlements Internationaux (BRI) sous le thème « Comment les banques centrales peuvent-elles innover à l'ère du numérique » ;
- Le séminaire régional du FMI portant sur la supervision des cyber-risques et la résilience opérationnelle.

Dans le domaine de la supervision et la gestion des risques, Bank Al-Maghrib a pris part à plusieurs manifestations, dont :

- La conférence virtuelle du Centre d'Economie et de Finance du Moyen-Orient (CEF) relevant du FMI organisée sur la supervision basée sur les risques ;
- La table ronde de la Banque Centrale d'Ukraine, organisée sur le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle ;
- L'atelier de travail régional de la Banque Centrale du Ghana et de la Banque d'Angleterre, sur la gouvernance et la supervision micro-prudentielle.

Bank Al-Maghrib a également partagé son expérience, en septembre 2021, au webinaire organisé par l'Union Bancaire Francophone en coopération avec l'Union des Banques Arabes (UBA), le GPBM et la Fédération Bancaire Française sur le Rôle des banques dans le soutien et la relance économique et sociale post Covid-19.

Dans le domaine de la finance participative, la banque a pris part à l'Assemblée Générale de l'audit des institutions financières islamiques de l'Organisation de Comptabilité et d'Audit pour les Institutions Financières Islamiques (AAOIFI) et a participé à la 19^{ème} Conférence annuelle des comités Charia relevant de cette institution. La Banque a également pris part à la 38^{ème} et 39^{ème} réunions du Conseil des services financiers islamiques (IFSB), tenues respectivement en juin et décembre 2021.

4. Partage d'expérience bilatérale avec des autorités homologues

Bank Al-Maghrib a reçu, en octobre, une visite d'étude de la part d'une délégation de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) dans le domaine de la finance participative. Les thématiques abordées lors de cette visite ont concerné notamment le cadre institutionnel et réglementaire de la finance participative au Maroc ainsi que le cadre prudentiel et de supervision des banques et fenêtres participatives.

X. Moyens humains et techniques de la supervision bancaire

A fin décembre 2021, l'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi à 96 agents contre 100 en 2020. Près des deux tiers sont en charge des activités de contrôle des établissements de crédit et organismes assimilés, 24% en charge de la réglementation et des études et 10% est affecté aux activités de support.

54% de cet effectif est féminin, 70% est d'un âge inférieur à 45 ans et 64% d'une ancienneté de plus de 5 ans. Les agents de la Direction de la Supervision Bancaire sont à 88% titulaires d'un diplôme supérieur ou égal à Bac+5.

Au cours de l'année 2021, les efforts de renforcement de capacités sont restés soutenus tout en s'adaptant aux conditions imposées par la crise sanitaire, avec 83% des superviseurs ayant bénéficié d'au moins une formation.

Encadré n° 26 :

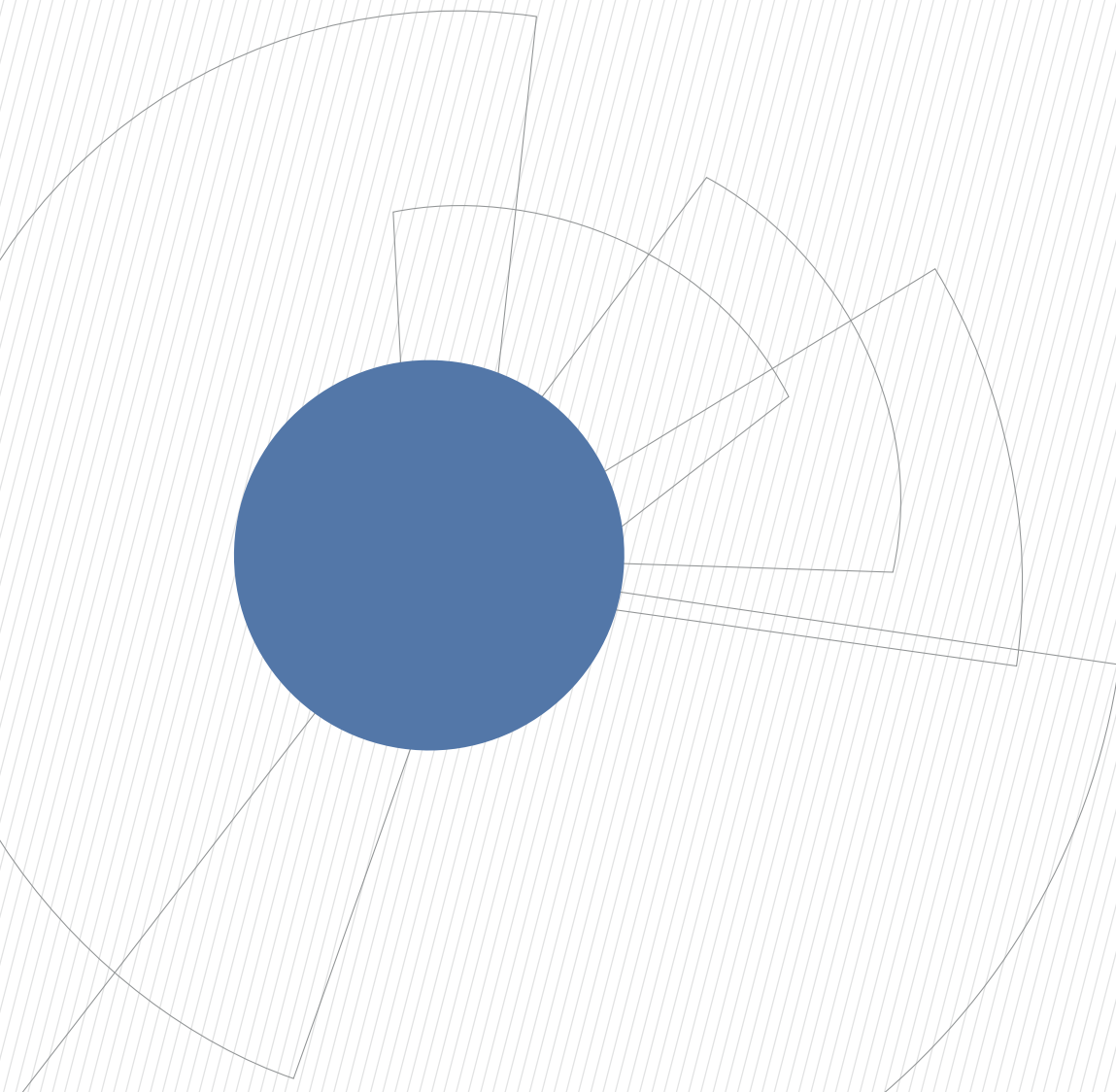
Formations des superviseurs bancaires assurées en 2021

Le plan de formation a couvert, cette année, 88 actions dans les domaines suivants :

- *Supervision basée sur les risques dans le contexte de la crise Covid-19 ;*
- *Supervision du risque de crédit ;*
- *Les cyber-risques et résilience opérationnelle ;*
- *L'intégrité financière ;*
- *Implications de la crise Covid-19 pour la résilience du secteur bancaire et la préparation aux résolutions bancaires ;*
- *La protection des données à caractère personnel ;*
- *Finance participative : Assurance Islamique Takaful ;*
- *Monnaies digitales de Banque Centrale, Stablecoins et Crypto-monnaies.*

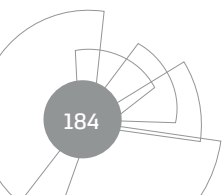
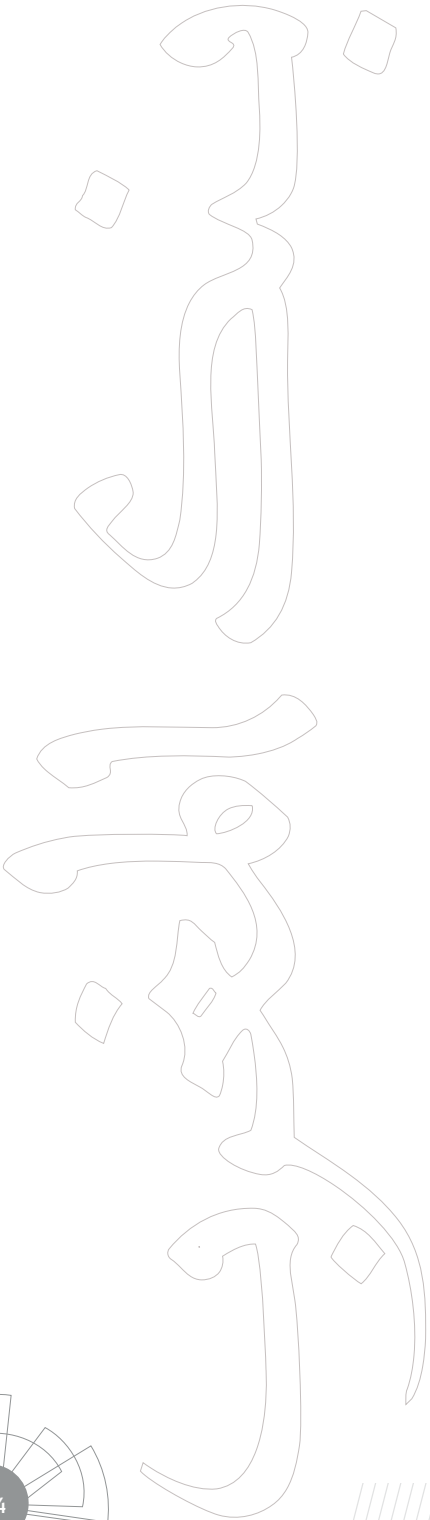
Dans la continuité de ses actions visant l'amélioration de ses outils de supervision, la Direction de la Supervision Bancaire a poursuivi le projet de refonte de son système d'information. Il s'agit en particulier d'assurer une meilleure couverture fonctionnelle, une capacité accrue de communication avec les partenaires nationaux et étrangers et une réponse aux besoins de pilotage des activités.

Après une phase de diagnostic, menée avec l'assistance d'un prestataire externe et qui a préconisé l'option d'une solution intégrée de supervision bancaire, les équipes de la Banque ont procédé à la rédaction des termes de référence pour le choix de cette solution et au lancement des appels d'offre pour sélectionner un prestataire.

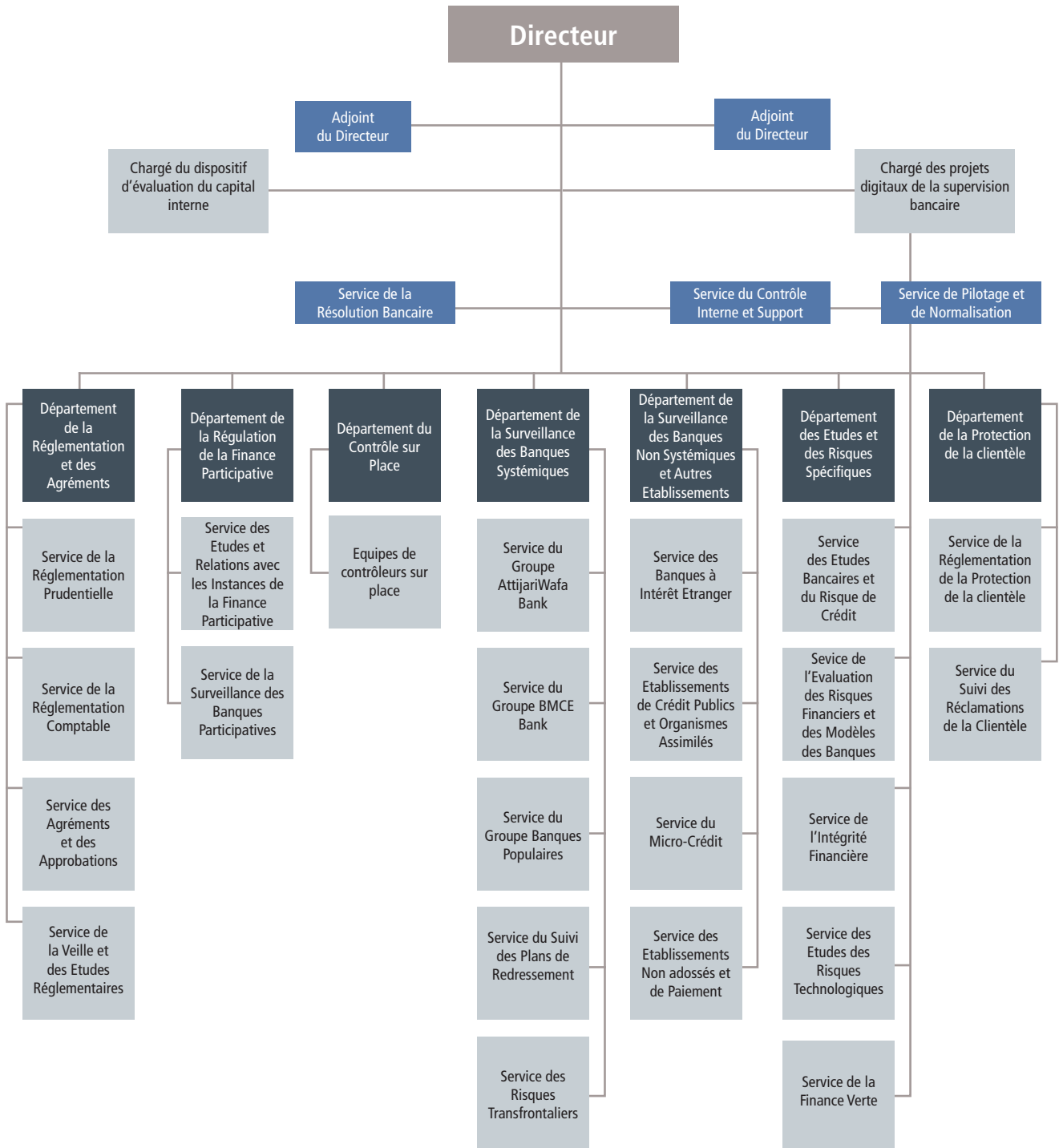




Annexes



Annexe 1. Organigramme de la Direction Supervision Bancaire



Annexe 2. Liste des établissements de crédit et organismes assimilés

• Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Boulevard Ghandi et Boulevard Brahim Roudani-Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V- Casablanca
ATTIJARIWABA BANK	2, Boulevard Moulay Youssef- Casablanca
BANCO SABADELL	Twin Center, Tour Ouest, 12 ^{ème} étage - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « BCP »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni – Casablanca
BANK OF AFRICA « BOA »	140, Avenue Hassan II - 20 000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « BMCI »	26, Place des Nations Unies -Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II, B.P 246 – 80 000 – Agadir
BANQUE POPULAIRE DE FES-MEKNES	Avenue des FAR, B.P 276 – Ville Nouvelle - 30 000 - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	27, avenue de la Mecque, 70 000 - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkarim Khattabi, Route de Casablanca, B.P 480 – 40 001 - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	Route principale Nador, Taouima- 62 000 - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUJDA	34, Boulevard Derfoufi, B.P 440 - 60 000 – Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT-KENITRA	3, Avenue Trables, B.P 6 – 11 100 - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V, B.P 313 – 90 000 - Tanger
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA «Caixa Bank, S.A»	179, Boulevard d'Anfa - Casablanca
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Tour Mamounia. - Rabat
CFG GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail -Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Immeuble 1, Ensemble immobilier Zénith Millenium, Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT AGRICOLE DU MAROC « CAM »	Place des alaouites – B.P 49 – 10 000 Rabat
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « CIH »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	Espace Oudaya, Angle Avenue Ben Barka et Avenue Annakhil – Hay Ryad - Rabat
BCP SECURITIES SERVICES	27, Boulevard Moulay Youssef, 20 060 - Casablanca
SOCIETE GENERALE MAROCAINE DE BANQUES « SGMA »	55, Boulevard Abdelmoumen- Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « UMB »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca

• Banques et fenêtres participatives

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL AKHDAR BANK	Angle Avenue d'Alger et Rue d'Oran, Hassan - Rabat
ARREDA	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
BANK AL YOUJR	162, Rue Molière, Angle Boulevard d'Anfa - Casablanca
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA	157, Avenue Hassan II - Casablanca
BANK ASSAFA	19 Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AL-AMANE	55, Boulevard Abdelmoumen- Casablanca
NAJMAH	26, Place des Nations Unies -Casablanca
UMNIA BANK	397 Route Al Jamia (Ex Route d'El Jadida) - Casablanca
SANAD TAMWIL	CCG Centre d'affaires, Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

● Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AXA CREDIT	120-122, Avenue Moulay Hassan II - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni -Casablanca
EQDOM SA	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid – Aïn Sebaa - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf-Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	57, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adaouia, Résidence Kays Agdal - Rabat
SOCIETE NORDAFRAICINE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
VIVALIS SALAF	369, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	72, Angle rue Ram Allah et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

● Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	112, Angle boulevard Abdelmoumen et rue Rembrandt - Casablanca

● Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef – Résidence Adriana 1 ^{er} étage – CP. 20060 Casablanca
CAM FACTORING	63, Place des Alaouites, B.P. 49 - Rabat

• Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI- LEASING	Lotissement La Colline II, Lot N°3, Route de Nouaceur – Sidi Maarouf - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC-LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING ET FACTORING	48-58 boulevard Mohammed Zerktouni – Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT -BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef-Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20100 Casablanca
CAM LEASING	1, Place Bandoeng - Casablanca

• Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

• Autres sociétés de financement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, rue Sanaa, Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil-Rabat

• Banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK (ATTIJARI I.B B.O.S)	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP (BMCI B.O.S)	Zone franche de Tanger, Route de Rabat - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK	Lot 45D Zone Franche d'exportation, Route de Rabat – Tanger
CREDIT DU MAROC OFFSHORE – BANQUE OFFSHORE (B.I.T B.O.S)	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
SOCIETE GENERALE OFFSHORE	58, Avenue Mohamed V - Tanger
SUCCURSALE OFFSHORE DE LA BMCE (SUCCURSALE O.S BMCE) (BMCE TANGER OFFSHORE)	Zone Franche d'exportation, Boukhalef route de Rabat - Tanger

● Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ASSOCIATION AL AMANA POUR LA PROMOTION DES MICROENTREPRISES	40, Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, 10 130 - Rabat
ASSOCIATION AL KARAMA DE MICRO-CREDIT	38 Avenue Abdelmoumen, Immeuble Al Amal, appt n°23, 4 ^{ème} étage, Hassan - Rabat
ASSOCIATION DE MICRO-FINANCE OUED-SROU « AMOS »	2, Rue Oued Sbou, Quartier Ettakadoum - El Kbab - Khénifra
ASSOCIATION ISMAILIA DE MICRO-CREDIT	115, Boulevard Lahboul - Meknès
ATTADAMOUNE MICROFINANCE	1, Rue Abi Dar El Ghoufari, 1 ^{er} étage, Quartier Prince Héritier- Fès
BRJ MICROFINANCE	82, rue Soumaya, Angle Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
FONDATION AL BARAKA	Immeuble Saraya Angle Boulevard Riad et Avenue Alarz - Hay Riad - Rabat
FONDATION ARDI MICRO-CREDIT	Avenue Hassan II , Hay Ibn Sina, Rue Iran-Témara Centre
MICROFINANCE FONDATION BANQUE POPULAIRE POUR LE MICRO-CREDIT « FBPMC »	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio - Casablanca
FONDATION MICRO-CREDIT DU NORD	6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N° 34 - Tanger
INSTITUTION MAROCAINE D'APPUI A LA MICRO-ENTREPRISE « INMAA »	Angle Rue Maâmora et Rue Elizabeth II, Immeuble A, 2 ^{ème} etage, Appt n°2 - Kénitra

● Etablissements de paiement offrant des produits et services de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BARID CASH	Angle Boulevard Hassan II et Boulevard de Paris - Casablanca
CASH PLUS SA	1, Angle Boulevard Abdelmoumen, Rue des Pléiades - Quartier des Hôpitaux, 3 ^{ème} étage - Casablanca
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	8, Angle Avenue Moulay Rachid et rue Bab Al Mansour - Casablanca
DAMANE CASH	18, Angle Boulevard Lalla Yacout et Rue Mohammed Belloul (ex Pegoud) - Casablanca
DIGIFI	Lotissement Attawfik, Rue 1 et 3 Californie, Sidi Maârouf - Casablanca
FAST PAYMENT SA	3, Rue Berne, Angle Zerktouni -- Casablanca
LANA CASH	187 Avenue Hassan II - Casablanca
MAROC TRAITEMENT DE TRANSACTIONS "M2T"	Espace Perla, La Colline, lot n°22, Sidi maarouf - Casablanca
MAYMOUNA SERVICES FINANCIERS	Immeuble Saraya, Angle Boulevard Riad et Avenue Al arz Hay Riad - Rabat
MT CASH	Avenue Annakhil, Hay Riad - Rabat
NAPS SA	16, Rue Abdelhak Ben Mahyou, Palmier – Casablanca
ORANGE MONEY MAROC	Lotissement la colline, Immeuble les 4 temps, 6 ^{ème} étage, Sidi Maârouf, Casablanca
SOGEPAIEMENT	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi – Casablanca
WANA MONEY	Lotissement La Colline 2, Sidi Maarouf - Casablanca
AL FILAHI CASH	Place des Alaouites B.P 49, 10 000 - Rabat

• Autres établissements de paiement spécialisés, exclusivement, en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse du siège social
MEA FINANCES SERVICES	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui, 6 ^{ème} étage - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg – Casablanca

• Autres établissements de crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay el Hassan - Rabat
SOCIETE NATIONALE DE GARANTIE ET DU FINANCEMENT DE L'ENTREPRISE	Boulevard Ar Ryad, Hay Ryad - Rabat

Annexe 3. Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2017	2018	2019	2020	2021
Banques	19	19	19	19	19
Banques à capital majoritairement étranger (*)	7	7	7	7	7
Banques à capital majoritairement public	5	5	5	5	5
Banques participatives	5	5	5	5	5
Sociétés de financement	32	28	27	27	28
Sociétés de crédit à la consommation	14	12	12	12	12
Sociétés de crédit-bail	6	7	7	7	7
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	1	1	1
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	3
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	0	0	0	0
Autres sociétés	3	3	3	3	3
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	13	12	12	11
Etablissements de paiement	9	13	19	20	18
Autres établissements (**)	2	2	2	2	2
Total	86	86	90	91	89

(*) dont 3 dotées d'une fenêtre participative

(**) dont 1 doté d'une fenêtre de garantie participative

Annexe 4. Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	185 255	193 918	206 162	6,3
Créances sur la clientèle	840 682	873 628	897 103	2,7
Portefeuille-titres	308 225	335 136	373 245	11,4
Dont Bons du Trésor	161 103	179 774	201 230	11,9
Valeurs immobilisées	40 606	39 852	30 175	-24,3
Autres actifs	39 866	48 845	58 176	25,0
Total-actif	1 414 634	1 491 379	1 564 859	4,9

Rubriques nettes d'amortissements et provisions

Annexe 5. Évolution des ressources des banques (activité Maroc)

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	138 016	159 364	172 645	8,3
Dépôts de la clientèle	954 541	1 002 547	1 055 767	5,3
Dettes obligataires	122 470	120 818	120 073	-0,6
- Titres de créance émis	74 857	68 919	66 864	-3,0
- Dettes subordonnées	47 612	51 899	53 209	2,5
Fonds propres	134 082	142 885	149 129	4,4
Résultat net	12 041	6 836	12 059	76,4
Autres passifs	53 484	59 828	55 186	-6,4
Total-passif	1 414 634	1 491 379	1 564 859	4,9

Annexe 6. Évolution du portefeuille-titres des banques

Montant brut en millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Titres de transaction	173 575	177 867	202 406	13,8
Titres de placement	46 973	61 651	70 744	14,7
Titres d'investissement	34 493	39 905	40 665	1,9
Titres de participation et emplois assimilés	55 301	57 825	62 890	8,8
Total du portefeuille-titres	310 341	337 248	376 704	11,7

Annexe 7. Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 217	1 713	1 461	-15
Créances sur la clientèle	9 130	13 496	19 290	43
Certificats de Sukuk	309	235	129	-45
Valeurs immobilisées	325	337	400	19
Autres actifs	1 169	1 007	849	-16
Dont biens acquis dans le cadre de financements participatifs	413	408	171	-58
Total-actif	12 151	16 787	22 129	32

Annexe 8. Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 212	1 651	2 388	45
Dépôts de la clientèle	3 096	4 069	5 688	40
Dont dépôts à vue de la clientèle	2 557	3 807	5 242	38
Dépôts d'investissement reçus	363	989	1 798	82
Fonds propres	2 267	2 411	2 170	-10
Résultat net	-425	-351	-207	41
Wakala Bil Istithmar	2 420	3 380	4 330	28
Autres passifs	3 218	4 639	5 962	29
Dont marges constatées d'avance	2 582	3 731	5 226	40
Total-passif	12 151	16 787	22 129	32

Annexe 9. Évolution des emplois des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 586	5 764	4 801	-16,7
Créances sur la clientèle	110 540	108 043	111 874	3,5
Portefeuille-titres	1 312	1 394	1 108	-20,5
Valeurs immobilisées	1 332	1 355	1 284	-5,2
Autres actifs	4 744	4 126	4 141	0,4
Total-actif	122 514	120 682	123 207	2,1

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 10. Évolution des ressources des sociétés de financement

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit	59 419	58 689	58 030	-1,1
Dettes envers la clientèle	12 338	10 825	10 749	-0,7
Titres de créances émis	26 405	25 831	27 876	7,9
Fonds propres	11 243	12 533	11 934	-4,8
Résultat net	1 540	177	1 407	693,2
Autres passifs	11 569	12 627	13 210	4,6
Total-passif	122 514	120 682	123 207	2,1

Annexe 11. Évolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en %)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	712	1 114	1 249	12,1
Créances sur la clientèle	53 202	53 376	57 147	7,1
Dont Opérations de location avec option d'achat	18 973	18 666	20 642	10,6
Portefeuille-titres	431	673	566	-16,0
Valeurs immobilisées	905	905	924	2,1
Autres actifs	3 309	2 920	2 880	-1,4
Total-actif	58 560	58 989	62 766	6,4

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 12. Évolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 163	18 823	18 836	0,1
Dettes envers la clientèle	9 780	8 641	8 761	1,4
Titres de créance émis	16 835	17 014	19 934	17,2
Fonds propres	6 256	7 143	6 567	-8,1
Résultat net	952	-103	727	802,2
Autres passifs	6 572	7 472	7 942	6,3
Total-passif	58 560	58 989	62 766	6,4

Annexe 13. Évolution des emplois des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en %)
Immobilisations en crédit-bail	50 311	48 517	48 697	0,4
Autres créances sur la clientèle	272	239	256	7,1
Portefeuille-titres	19	19	19	0,0
Autres actifs	1 453	1 121	1 216	8,5
Total-actif	52 054	49 897	50 188	0,6

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 14. Évolution des ressources des sociétés de crédit-bail

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	34 518	32 700	33 591	2,7
Dettes envers la clientèle	673	675	627	-7,2
Titres de créance émis	9 078	8 653	7 587	-12,3
Fonds propres	3 564	3 857	3 833	-0,6
Résultat net	377	112	415	268,5
Autres passifs	3 844	3 900	4 136	6,1
Total-passif	52 054	49 897	50 188	0,6

Annexe 15. Evolution des emplois des banques offshore

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en %)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	20 244	17 431	18 764	7,6
Créances sur la clientèle	17 887	16 848	20 063	19,1
Portefeuille-titres	3 345	2 841	2 805	-1,3
Autres actifs	813	1037	906	-12,6
Total-actif	42 289	38 156	42 538	11,5

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 16. Evolution des ressources des banques offshore

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	31 916	27 030	28 762	6,4
Dépôts de la clientèle	8 765	9 324	11 951	28,2
Fonds propres	597	698	718	2,9
Autres passifs	1 011	1 104	1 107	0,3
Total passif	42 289	38 156	42 538	11,5

Annexe 17. Evolution des emplois des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	376	366	307	-16,12
Créances sur la clientèle	7 245	7 640	7 808	2,20
Valeurs immobilisées	237	221	212	-4,07
Autres actifs	241	265	719	171,32
Total-actif	8 099	8 492	9 046	7

Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

Annexe 18. Evolution des ressources des associations de micro-crédit

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4 334	5 022	5 339	6,3
Fonds propres et assimilés	2 675	2 397	2 361	-1,5
Autres passifs	1 090	1 073	1 346	25,4
Total-passif	8 099	8 492	9 046	7

Annexe 19. Evolution des emplois des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	184 662	192 032	224 045	16,7
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	115 234	134 367	152 903	13,8
Prêts et créances sur la clientèle	1 104 341	1 133 188	1 172 755	3,5
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	111 898	121 152	119 238	-1,6
Titres au coût amorti	71 747	82 871	86 669	4,6
Autres actifs	205 052	220 731	229 510	4,0
Total	1 792 935	1 884 341	1 985 120	5,3

Annexe 20. Evolution des ressources des banques – sur base consolidée

En millions de dirhams

	2019	2020	2021	Variation 2020/2021 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	875	1 674	2 047	22,3
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	174 836	190 013	194 926	2,6
Dettes envers la clientèle	1 185 803	1 252 860	1 324 316	5,7
Titres de créance émis	88 955	82 663	83 344	0,8
Capitaux propres-part du Groupe	146 599	146 600	153 888	5,0
Dont Résultat net	14 292	6 783	12 078	78,1
Autres passifs	195 867	210 531	226 599	7,6
Total-passif	1 792 935	1 884 341	1 985 120	5,3

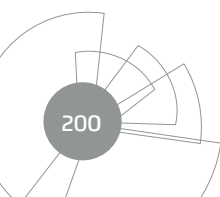
Annexe 21. Bilan cumulé des banques – Activité Maroc Au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	43 911 245	49 020 666
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	168 061 489	172 582 998
. A vue	36 672 289	32 196 004
. A terme	131 389 200	140 386 994
Créances sur la clientèle	843 225 513	861 139 024
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	261 719 745	278 242 895
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	208 835 760	202 818 771
. Crédits et financements participatifs immobiliers	273 652 219	276 646 830
. Autres crédits et financements participatifs	99 017 789	103 430 528
Créances acquises par affacturage	30 402 312	35 963 519
Titres de transaction et de placement	240 061 918	273 714 235
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	145 558 557	167 191 693
. Autres titres de créance	18 078 669	17 629 976
. Certificats de Sukuks	189 439	127 711
. Titres de propriété	76 235 253	88 764 855
Autres actifs	28 727 370	40 194 894
Titres d'investissement	39 893 547	40 656 235
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	34 215 501	34 037 820
. Autres titres de créance	5 678 046	6 618 415
. Certificats de Sukuks	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	55 180 772	58 874 114
Participation dans les entreprises liées	48 307 777	50 608 785
Autres titres de participation et emplois assimilés	6 872 995	8 265 329
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Créances subordonnées	815 949	789 801
Dépôts d'investissement placés	1 245 154	1 747 281
Immobilisations données en crédit-bail et en location	2 600 344	2 446 356
Immobilisations données en Ijara	1 186	1 096
Immobilisations incorporelles	6 835 613	7 457 162
Immobilisations corporelles	30 416 131	20 271 758
Total-actif	1 491 378 543	1 564 859 139

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2020	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	17	20
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	159 363 985	172 645 071
. A vue	22 006 216	21 567 554
. A terme	137 357 769	151 077 517
Dépôts de la clientèle	1 002 547 139	1 055 766 864
. Comptes à vue créditeurs	659 887 504	709 515 768
. Comptes d'épargne	169 116 194	173 735 218
. Dépôts à terme	144 012 122	141 793 741
. Autres comptes créditeurs	29 531 319	30 722 137
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	4 780	3 819
Titres de créance émis	68 918 724	66 864 273
. Titres de créance négociables	57 999 460	57 051 127
. Emprunts obligataires	10 686 231	9 672 669
. Autres titres de créance émis	233 033	140 477
Autres passifs	36 871 236	32 701 581
Provisions pour risques et charges	19 374 064	20 299 549
Provisions réglementées	2 546 902	1 967 590
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	4 175 329	4 175 330
Dettes subordonnées	51 899 288	53 208 766
Dépôts d'investissement reçus	130 540	213 018
Ecarts de réévaluation	420	421
Réserves et primes liées au capital	99 887 369	106 564 716
Capital	28 157 331	28 661 260
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48 000	-48 000
Report à nouveau (+/-)	11 141 427	10 196 842
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-428 405	-421 156
Résultat net de l'exercice (+/-)	6 836 397	12 059 175
Total-passif	1 491 378 543	1 564 859 139



En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	311 572 214	354 942 245
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	2 000 964	3 490 372
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	150 593 119	164 918 893
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	45 419 370	59 592 870
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	106 071 489	114 846 647
Titres achetés à réméré	3 782 070	3 555 501
Autres titres à livrer	3 705 202	8 537 962
ENGAGEMENTS RECUS	116 391 975	152 089 783
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 998 200	8 050 155
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	80 694 740	99 441 670
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	31 049 840	43 681 324
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	1 649 195	782 683
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	133 951

Annexe 22. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	48 288 892	48 342 397
- Intérêts et charges assimilées	14 753 659	12 811 377
Marge d'intérêt	33 535 233	35 531 020
+ Produits sur financements participatifs	55 034	82 915
- Charges sur financements participatifs	0	0
Marge sur financements participatifs	55 034	82 915
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	554 161	659 161
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	656 483	769 894
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	-102 322	-110 733
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	563	68
- Charges sur immobilisations données en Ijara	104	90
Résultat des opérations d'Ijara	459	-22
+ Commissions perçues	8 168 200	8 896 231
- Commissions servies	830 593	1 004 467
Marge sur commissions	7 337 607	7 891 764
± Résultat des opérations sur titres de transaction	5 404 975	4 314 967
± Résultat des opérations sur titres de placement	330 426	353 197
± Résultat des opérations de change	2 811 266	3 493 448
± Résultat des opérations sur produits dérivés	-130 859	126 227
Résultat des opérations de marché	8 415 808	8 287 839
± Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	3 121 636	4 092 418
- Diverses autres charges bancaires	2 898 484	3 102 664
± PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-2 575	-3 670
PRODUIT NET BANCAIRE	49 462 396	52 668 867
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-105 661	189 998
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	2 286 075	1 578 176
- Autres charges d'exploitation non bancaire	252 230	342 989
- Charges générales d'exploitation	24 732 536	25 567 490
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	26 658 044	28 526 562
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-8 979 491	-9 251 711
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-3 548 712	-1 167 087
RESULTAT COURANT	14 129 841	18 107 764
RESULTAT NON COURANT	-2 993 569	-1 131 873
- Impôts sur les résultats	4 299 877	4 916 716
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	6 836 395	12 059 175

Annexe 23. Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives Au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 488 527	1 507 039
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	394 674	233 793
. A vue	381 480	203 288
. A terme	13 194	30 505
Créances sur la clientèle	13 495 661	19 289 584
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 039 786	1 257 256
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	783 304	1 614 740
. Crédits et financements participatifs immobiliers	11 645 878	16 327 443
. Autres crédits et financements participatifs	26 693	90 145
Créances acquises par affacturage	0	0
Titres de transaction et de placement	204 411	108 140
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	204 411	108 140
. Titres de propriété	0	0
Autres actifs	836 269	567 781
Titres d'investissement	30 925	20 887
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
. Certificats de Sukuks	30 925	20 887
Titres de participation et emplois assimilés	404	1 385
Participation dans les entreprises liées	0	0
Autres titres de participation et emplois assimilés	404	1 385
Titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
Créances subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement placés	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0
Immobilisations données en Ijara	0	0
Immobilisations incorporelles	128 043	167 154
Immobilisations corporelles	208 510	232 900
Total-actif	16 787 424	22 128 665

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2020	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 651 308	2 387 871
. A vue	466 299	449 570
. A terme	1 185 009	1 938 301
Dépôts de la clientèle	4 068 597	5 687 725
. Comptes à vue créditeurs	3 806 902	5 242 032
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	261 695	445 694
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	101 892	111 347
Titres de créance émis	0	0
. Titres de créance négociables	0	0
. Emprunts obligataires	0	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	4 500 150	5 810 162
Provisions pour risques et charges	30 483	40 543
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	0	0
Dépôts d'investissement reçus	4 368 741	6 127 589
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	0	0
Capital	3 655 000	3 765 000
Actionnaires. Capital non versé (-)	-200 000	-200 000
Report à nouveau (+/-)	-1 044 323	-1 394 791
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	387	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	-350 859	-206 782
Total-passif	16 787 424	22 128 666

En milliers de dirhams

HORS BILAN	31/12/2020	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	790 723	1 060 776
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	787 291	1 046 396
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	0	0
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3 432	14 380
Titres achetés à réméré	0	0
Autres titres à livrer	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	451 514	1 854 618
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	420 000	1 755 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	31 514	96 812
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	0	2 806
Titres vendus à réméré	0	0
Autres titres à recevoir	0	0
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	0	0

Annexe 24. Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques et fenêtres participatives Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	0	0
- Intérêts et charges assimilées	0	89
MARGE D'INTERET	0	-89
(+) Produits sur financements participatifs	411 869	619 717
(-) Charges sur financements participatifs	189	4 107
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	411 680	615 611
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	0	0
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	0	0
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	0	0
Résultat des opérations d'Ijara (1)	0	0
+ Commissions perçues	47 719	67 761
- Commissions servies	1 929	6 522
Marge sur commissions	45 791	61 240
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	1 254
± Résultat des opérations de change	6 161	6 499
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	6 161	7 754
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	0	0
+ Divers autres produits bancaires	7 705	7 710
- Diverses autres charges bancaires	7 122	8 521
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-127 146	-160 714
PRODUIT NET BANCAIRE	337 069	522 987
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	1 190	2 080
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	420
- Charges générales d'exploitation	659 399	700 262
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-321 141	-175 613
± Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-9 982	-11 332
± Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-16 781	-12 550
RESULTAT COURANT	-347 904	-201 596
RESULTAT NON COURANT	-151	-138
- Impôts sur les résultats	2 804	6 057
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-350 859	-206 783

Annexe 25. Bilan cumulé des sociétés de financement Au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	83 321	81 990
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5 764 207	4 800 521
. A vue	2 240 306	1 610 683
. A terme	3 523 901	3 189 838
Créances sur la clientèle	37 639 282	39 752 908
. Crédits de trésorerie et à la consommation	32 266 450	33 423 484
. Crédits à l'équipement	1 930 381	2 423 483
. Crédits immobiliers	1 257 112	1 103 972
. Autres crédits	2 185 339	2 801 969
Créances acquises par affacturage	3 220 150	2 781 639
Titres de transaction et de placement	1 136 978	818 731
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	500 166	500 048
. Titres de propriété	636 812	318 683
Autres actifs	4 042 581	4 058 668
Titres d'investissement	219 750	243 894
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	202 253	200 083
. Autres titres de créance	17 497	43 811
Titres de participation et emplois assimilés	37 054	45 576
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	67 183 866	69 339 400
Immobilisations incorporelles	725 658	761 612
Immobilisations corporelles	628 967	522 475
Total-actif	120 681 814	123 207 414

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2020	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	76 087
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	58 689 192	58 030 043
. A vue	4 479 754	5 262 309
. A terme	54 209 438	52 767 734
Dépôts de la clientèle	10 824 941	10 749 289
. Comptes à vue créditeurs	751 088	787 162
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	306 018	296 885
. Autres comptes créditeurs	9 767 835	9 665 242
Titres de créance émis	25 831 071	27 876 477
. Titres de créance négociables	23 691 812	26 675 750
. Emprunts obligataires	2 111 156	1 172 624
. Autres titres de créance émis	28 103	28 103
Autres passifs	9 646 590	10 383 663
Provisions pour risques et charges	1 420 784	1 334 292
Provisions réglementées	20 213	22 188
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	59 045	59 046
Dettes subordonnées	1 479 925	1 325 065
Ecart de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	5 431 351	5 086 252
Capital	3 866 510	3 936 510
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	-26 826
Report à nouveau (+/-)	3 234 767	2 937 863
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	10 130
Résultat net de l'exercice (+/-)	177 425	1 407 335
Total-passif	120 681 814	123 207 414

Annexe 26. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de financement Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	3 764 481	3 900 365
- Intérêts et charges assimilées	2 877 683	2 764 110
Marge d'intérêt	886 798	1 136 255
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	21 179 436	22 960 355
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	17 987 402	19 561 718
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	3 192 034	3 398 637
+ Commissions perçues	1 221 987	1 424 978
- Commissions servies	155 082	214 266
Marge sur commissions	1 066 905	1 210 712
± Résultat des opérations sur titres de transaction	12 350	5 555
± Résultat des opérations sur titres de placement	16 123	10 003
± Résultat des opérations de change	1 143	3 248
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	29 616	18 806
+ Divers autres produits bancaires	226 829	236 161
- Diverses autres charges bancaires	15 157	17 834
PRODUIT NET BANCAIRE	5 387 025	5 982 737
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1 003	13
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	44 029	56 888
- Autres charges d'exploitation non bancaire	3 527	51 768
- Charges générales d'exploitation	2 129 815	2 244 968
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 296 709	3 742 902
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 758 768	-1 344 647
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-752 067	-54 380
RESULTAT COURANT	785 874	2 343 875
RESULTAT NON COURANT	-55 810	-116 174
- Impôts sur les résultats	552 637	820 371
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	177 427	1 407 330

Annexe 27. Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation Au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	66 504	74 806
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 113 999	1 248 773
. A vue	1 005 779	876 057
. A terme	108 220	372 716
Créances sur la clientèle	34 560 263	36 485 120
. Crédits de trésorerie et à la consommation	31 231 495	32 313 886
. Crédits à l'équipement	1 403 117	1 933 659
. Crédits immobiliers	13 834	13 083
. Autres crédits	1 911 817	2 224 492
Créances acquises par affacturage	148 875	20 043
Titres de transaction et de placement	643 327	500 712
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	499 955	499 837
. Titres de propriété	143 372	875
Autres actifs	2 853 733	2 805 222
Titres d'investissement	12 500	38 801
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	12 500	38 801
Titres de participation et emplois assimilés	18 004	26 525
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	18 666 414	20 642 139
Immobilisations incorporelles	536 515	572 044
Immobilisations corporelles	368 560	351 780
Total-actif	58 988 694	62 765 965

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2020	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	76 087
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 822 912	18 835 919
. A vue	1 372 346	848 374
. A terme	17 450 566	17 987 545
Dépôts de la clientèle	8 640 938	8 760 551
. Comptes à vue créditeurs	0	0
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	0	0
. Autres comptes créditeurs	8 640 938	8 760 551
Titres de créance émis	17 014 093	19 933 585
. Titres de créance négociables	15 886 203	19 933 585
. Emprunts obligataires	1 127 890	0
. Autres titres de créance émis	0	0
Autres passifs	5 588 747	6 239 492
Provisions pour risques et charges	669 450	657 353
Provisions réglementées	20 213	22 188
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	1 193 259	946 863
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	3 887 646	3 533 415
Capital	1 873 387	1 873 387
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	0
Report à nouveau (+/-)	1 381 598	1 160 020
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	-103 549	727 105
Total-passif	58 988 694	62 765 965

Annexe 28. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	3 343 999	3 492 490
- Intérêts et charges assimilées	1 228 242	1 250 250
Marge d'intérêt	2 115 757	2 242 240
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 959 112	6 592 819
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 547 639	6 089 447
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	411 473	503 372
+ Commissions perçues	820 226	994 849
- Commissions servies	98 228	162 506
Marge sur commissions	721 998	832 343
± Résultat des opérations sur titres de transaction	4 475	-2 908
± Résultat des opérations sur titres de placement	0	0
± Résultat des opérations de change	-300	1 497
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	4 175	-1 411
+ Divers autres produits bancaires	166 787	178 832
- Diverses autres charges bancaires	4 700	6 017
PRODUIT NET BANCAIRE	3 415 490	3 749 359
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	25 912	42 704
- Autres charges d'exploitation non bancaire	0	48
- Charges générales d'exploitation	1 448 682	1 568 728
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 992 720	2 223 287
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-1 273 059	-1 102 460
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-522 800	10 122
RESULTAT COURANT	196 861	1 130 949
RESULTAT NON COURANT	-36 167	2 791
- Impôts sur les résultats	264 243	406 640
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-103 549	727 100

Annexe 29. Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail Au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	440	462
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 144	2 221
. A vue	1 840	1 918
. A terme	304	303
Créances sur la clientèle	90 675	57 766
. Crédits de trésorerie et à la consommation	25 512	24 495
. Crédits à l'équipement	0	0
. Crédits immobiliers	8 198	6 971
. Autres crédits	56 965	26 300
Créances acquises par affacturage	148 046	197 905
Titres de transaction et de placement	211	211
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	211	211
. Titres de propriété	0	0
Autres actifs	783 775	962 077
Titres d'investissement	0	0
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	0	0
. Autres titres de créance	0	0
Titres de participation et emplois assimilés	18 797	18 797
Créances subordonnées	0	0
Immobilisations données en crédit-bail et en location	48 517 452	48 697 261
Immobilisations incorporelles	170 236	172 341
Immobilisations corporelles	164 904	79 195
Total-actif	49 896 680	50 188 236

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2020	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 699 543	33 591 418
. A vue	2 046 072	2 959 821
. A terme	30 653 471	30 631 597
Dépôts de la clientèle	675 167	626 678
. Comptes à vue créditeurs	111 218	128 319
. Comptes d'épargne	0	0
. Dépôts à terme	306 018	296 885
. Autres comptes créditeurs	257 931	201 474
Titres de créance émis	8 653 099	7 587 075
. Titres de créance négociables	7 805 609	6 742 165
. Emprunts obligataires	819 387	816 807
. Autres titres de créance émis	28 103	28 103
Autres passifs	3 238 385	3 433 368
Provisions pour risques et charges	463 016	502 475
Provisions réglementées	0	0
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Dettes subordonnées	198 117	199 672
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves et primes liées au capital	1 440 003	1 440 492
Capital	1 010 095	1 010 095
Actionnaires. Capital non versé (-)	0	-26 826
Report à nouveau (+/-)	1 406 775	1 409 258
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	0	0
Résultat net de l'exercice (+/-)	112 480	414 531
Total-passif	49 896 680	50 188 236

Annexe 30. Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	12 931	13 209
- Intérêts et charges assimilées	1 520 263	1 402 366
Marge d'intérêt	-1 507 332	-1 389 157
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	15 220 324	16 367 536
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	12 439 763	13 472 271
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 780 561	2 895 265
+ Commissions perçues	8 344	7 387
- Commissions servies	6 485	5 264
Marge sur commissions	1 859	2 123
± Résultat des opérations sur titres de transaction	0	0
± Résultat des opérations sur titres de placement	28	218
± Résultat des opérations de change	1 408	2 587
± Résultat des opérations sur produits dérivés	0	0
Résultat des opérations de marché	1 436	2 805
+ Divers autres produits bancaires	3 030	2 801
- Diverses autres charges bancaires	1 203	1 059
PRODUIT NET BANCAIRE	1 278 351	1 512 778
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	0	0
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	17 277	13 145
- Autres charges d'exploitation non bancaire	1 934	49 818
- Charges générales d'exploitation	377 420	354 810
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	916 274	1 121 295
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-407 178	-324 018
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-214 075	-51 457
RESULTAT COURANT	295 021	745 820
RESULTAT NON COURANT	-11 549	-32 019
- Impôts sur les résultats	170 992	299 270
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	112 480	414 531

Annexe 31. Bilan consolidé des 11 groupes bancaires Au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

ACTIF	31/12/2020	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	81 559 224	86 701 746
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	192 031 630	224 045 218
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	173 793 656	200 418 684
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	18 237 974	23 626 534
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	134 366 505	152 903 275
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	83 185 619	95 178 391
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	13 043 526	14 036 067
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (Assurance)	38 137 360	43 688 817
Titres au cout amorti	82 871 370	86 669 365
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	121 152 223	119 238 442
Prêts et créances sur la clientèle	1 133 188 243	1 172 755 486
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Actifs d'impôt exigible	5 251 582	5 068 770
Actifs d'impôt différé	13 615 354	14 191 813
Comptes de régularisation et autres actifs	34 748 961	39 694 366
Actifs non courants destinés à être cédés	78 636	70 214
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 954 346	1 571 149
Immeubles de placement	17 965 874	19 011 090
Immobilisations corporelles	42 751 018	39 741 758
Immobilisations incorporelles	8 295 087	8 967 444
Ecarts d'acquisition	14 511 215	14 489 449
Total-actif	1 884 341 268	1 985 119 587

En milliers de dirhams

PASSIF	31/12/2020	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 214 332	10 924
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 673 521	2 047 225
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 673 521	2 047 225
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	190 013 356	194 926 054
Dettes envers la clientèle	1 252 860 351	1 324 315 747
Titres de créance émis	82 662 644	83 343 856
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	5 968 259	7 936 451
Passifs d'impôt différé	7 435 720	7 080 696
Comptes de régularisation et autres passifs	59 969 283	62 599 455
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	40 548 980	46 421 506
Provisions	13 353 308	14 626 919
Subventions et fonds assimilés	4 421 628	4 373 345
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	53 478 130	54 064 358
Capitaux propres	170 741 756	183 373 050
Capitaux propres part du groupe	146 600 463	153 887 598
Capital et réserves liées	93 221 092	96 183 319
Réserves consolidées	44 280 361	44 154 985
Gains ou pertes latents ou différés	2 316 490	1 471 301
Résultat de l'exercice	6 782 520	12 077 993
Intérêts minoritaires	24 141 293	29 485 452
Total-passif	1 884 341 268	1 985 119 587

Annexe 32. Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021

En milliers de dirhams

	31/12/2020	31/12/2021
+ Intérêts et produits assimilés	75 448 580	76 131 653
- Intérêts et charges assimilées	23 403 367	21 321 548
MARGE D'INTERET	52 045 213	54 810 105
+ Commissions (Produits)	16 861 771	18 236 312
- Commissions (Charges)	2 299 851	2 688 081
MARGE SUR COMMISSIONS	14 561 920	15 548 231
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	7 910 979	7 682 175
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la Juste valeur par capitaux propres	1 400 160	1 568 259
+/- Gains/pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	2 857	1 324
+ Produits des autres activités	12 809 555	14 560 041
- Charges des autres activités	11 448 071	13 934 134
PRODUIT NET BANCAIRE	77 282 613	80 236 001
- Charges générales d'exploitation	38 388 490	36 062 570
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	5 481 829	5 379 083
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	33 412 294	38 794 350
- Coût du risque	-20 502 701	-16 192 062
RESULTAT D'EXPLOITATION	12 909 593	22 602 286
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	93 150	125 634
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	-37 530	282 078
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
RESULTAT AVANT IMPOT	12 965 213	23 009 998
- Impôts sur les résultats	4 887 769	8 082 660
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	8 077 444	14 892 373
Intérêts minoritaires	1 294 925	2 814 379
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	6 782 519	12 077 994

Annexe 33. Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale

	2019	2020	2021
Adéquation des fonds propres			
Ratio de solvabilité	15,6	15,7	15,8
Fonds propres de base/Total des risques pondérés (CET1)	10,8	10,7	11,1
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	18,5	18,0	18,6
Qualité des actifs			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	7,5	8,2	8,5
Répartition sectorielle des crédits			
Prêts au secteur primaire	6,3	6,3	5,6
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	10,3	9,9	9,5
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	13,6	13,1	14,0
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	8,5	8,3	8,4
Prêts au secteur du commerce	6,5	6,4	6,7
Prêts au secteur du tourisme	1,5	1,8	2,0
Ménages	31,6	30,9	31,1
Prêts aux autres secteurs	21,7	23,3	22,7
Résultat et rentabilité			
Rendement moyen des actifs (ROA)	0,9	0,5	0,8
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	9,4	4,8	8,2
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	67,5	68,2	69,3
Charges générales d'exploitation/PNB	50,2	50	48,5
Liquidité			
Actifs liquides/total des actifs	14,1	16,1	16,5
Actifs liquides/passifs à court terme	17,9	20,0	20,1
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	-1,6	5,8	-2,3

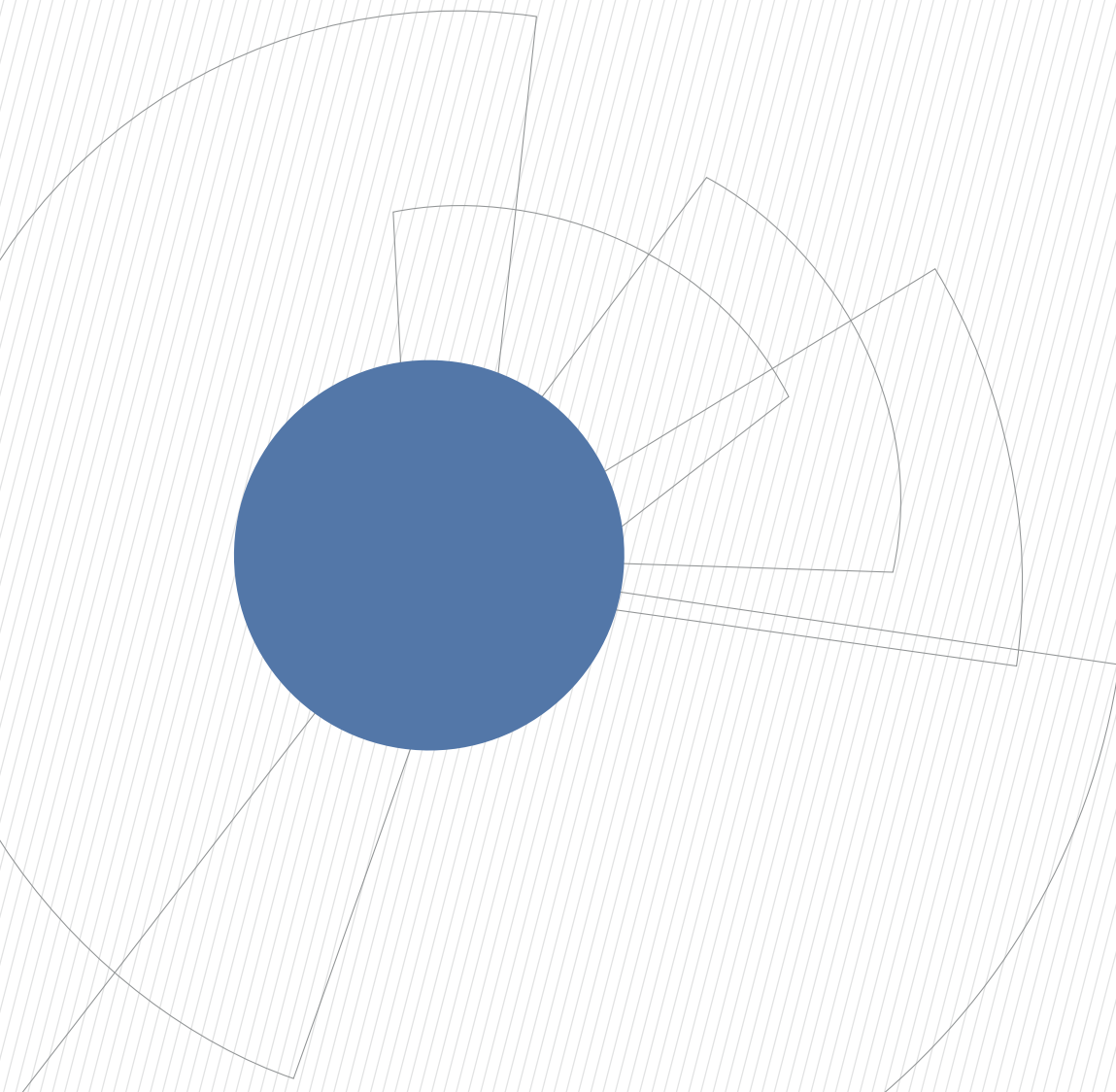
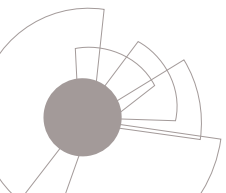




Table des matières

تاريخ
الجزيرة



MOT DU WALI	3
FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021	6
CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE	8
PARTIE 1 : STRUCTURE, ACTIVITÉ, RENTABILITÉ ET RISQUES DU SECTEUR BANCAIRE	
CHAPITRE 1. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	15
1 - Structure et actionnariat du système bancaire	15
2 - Evolution du réseau bancaire	16
3 - Evolution du nombre de comptes bancaires	21
4 - Evolution du nombre de cartes bancaires	22
5 - Evolution du nombre de comptes de paiement	22
6 - Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés	23
7 - Evolution de la concentration bancaire	25
CHAPITRE 2. ACTIVITE ET RENTABILITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	30
1 - Activité et rentabilité des banques sur base sociale	30
2 - Activité et rentabilité des banques et fenêtres participatives	53
3 - Activité et rentabilité des sociétés de financement	59
4 - Activité et rentabilité des banques offshore	69
5 - Activité et rentabilité des associations de micro-crédit	71
6 - Activité et rentabilité des établissements de paiement	72
7 - Activité et rentabilité des groupes bancaires	75
CHAPITRE 3. RISQUES BANCAIRES	82
1 - Evolution de l'endettement bancaire des ménages	82
2 - Évolution de l'endettement bancaire des entreprises non financières	90
3 - Evolution des grandes expositions des banques	93
4 - Evolution du risque de crédit	94
5 - Evolution de la liquidité des banques	101
6 - Evolution de la solvabilité des banques	106
7 - Analyse du profil de risque de taux d'intérêt des banques	111
PARTIE 2 : EVOLUTION DU CADRE DE SUPERVISION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS	
CHAPITRE 1 : EVOLUTION DU CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ORGANISMES ASSIMILES	117
1 - Lois, réglementations et mesures de régulation adoptées en 2021	117

2 - Projets de textes réglementaires finalisés en 2021 et adoptés début 2022	132
3 - Contribution de la Banque aux réformes législatives et réglementaires en lien avec le système financier	136
CHAPITRE 2 : ACTIVITE DE SUPERVISION BANCAIRE	148
1 - Suivi du déploiement des mesures de soutien public impliquant le secteur bancaire	148
2 - Activité de supervision prudentielle	149
3 - Promotion de l'intégrité du système financier contre les flux illicites	155
4 - Promotion d'une finance inclusive et verte	160
5 - Accompagnement de la digitalisation des services financiers	165
6 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	169
7 - Suite des contrôles	175
8 - Concertation avec les associations professionnelles du secteur bancaire	175
9 - Coopération internationale	176
10 - Moyens humains et techniques de la supervision bancaire	178
ANNEXES :	183
Annexe 1 : Organigramme de la Direction Supervision Bancaire	185
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit et organismes assimilés	186
Annexe 3 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	190
Annexe 4 : Évolution des emplois des banques (activité Maroc)	191
Annexe 5 : Évolution des ressources des banques (activité Maroc)	191
Annexe 6 : Évolution du portefeuille-titres des banques	192
Annexe 7 : Evolution des emplois des banques et fenêtres participatives	192
Annexe 8 : Evolution des ressources des banques et fenêtres participatives	193
Annexe 9 : Evolution des emplois des sociétés de financement	193
Annexe 10 : Evolution des ressources des sociétés de financement	194
Annexe 11 : Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation	194
Annexe 12 : Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation	195
Annexe 13 : Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail	195
Annexe 14 : Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail	195
Annexe 15 : Evolution des emplois des banques offshore	196
Annexe 16 : Evolution des ressources des banques offshore	196
Annexe 17 : Evolution des emplois des associations de micro-crédit	196
Annexe 18 : Evolution des ressources des associations de micro-crédit	197
Annexe 19 : Evolution des emplois des banques – sur base consolidée	197

Annexe 20 : Evolution des ressources des banques – sur base consolidée	198
Annexe 21 : Bilan cumulé des banques – Activité Maroc	199
Annexe 22 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques – Activité Maroc	202
Annexe 23 : Bilan cumulé des banques et fenêtres participatives	203
Annexe 24 : Etat des Soldes de gestion cumulé des banques et fenêtres participatives	206
Annexe 25 : Bilan cumulé des sociétés de financement	207
Annexe 26 : Etat des Soldes de gestion des sociétés de financement	209
Annexe 27 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	210
Annexe 28 : Etat des Soldes de Gestion des sociétés de crédit à la consommation	212
Annexe 29 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	213
Annexe 30 : Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	215
Annexe 31 : Bilan consolidé des 11 groupes bancaires	216
Annexe 32 : Compte de résultat consolidé des 11 groupes bancaires	218
Annexe 33 : Indicateurs Fondamentaux de solidité financière – base sociale	219

LISTE DES ENCADRES :

Encadré n°01 : Point sur les mesures de soutien au crédit bancaire dans le contexte de la crise sanitaire	33
Encadré n°02 : Point sur le programme de financement de l'entrepreneuriat « Intelaka »	34
Encadré n°03 : Crédit-bail octroyé par les banques et les sociétés de financement	63
Encadré n°04 : Créances acquises par affacturage octroyées par les banques et les sociétés de financement	69
Encadré n°05 : Cadre réglementaire régissant le taux maximum des intérêts conventionnels	119
Encadré n°06 : Attributs clés d'un régime efficace de résolution bancaire applicable aux institutions financières édictés par le Conseil de Stabilité Financière	120
Encadré n°07 : Objectifs du ratio de levier	123
Encadré n°08 : Stress tests réglementaires de chocs sur les taux d'intérêt applicables par les banques	125
Encadré n°09 : Risques financiers liés aux changements climatiques	128
Encadré n°10 : Définition du Cloud Computing	132
Encadré n°11 : Dispositif du financement collaboratif « Crowdfunding »	135
Encadré n°12 : Autorité Nationale du Renseignement Financier (ANRF)	138
Encadré n°13 : Services de confiance	141
Encadré n°14 : Recommandation 15 du GAFI	142
Encadré n°15 : Définition de l'assurance Takaful	143
Encadré n°16 : Prérequis pour la mise en place d'un marché secondaire des créances non	

performantes	146
Encadré n°17 : Etude d'impact de la crise Covid-19 sur le secteur bancaire	151
Encadré n°18 : Dispositif ICAAP	152
Encadré n°19 : Plan de redressement de crise interne PRCI	153
Encadré n°20 : Infrastructure d'importance vitale	154
Encadré n°21 : Cadre réglementaire de Bank Al-Maghrib en matière de LBC-FT	158
Encadré n°22 : Publications du réseau des banques centrales et des superviseurs pour le verdissement du système financier « NGFS » en 2021	161
Encadré n°23 : Rapport du NGFS sur l'évaluation de l'avancement de l'intégration des risques liés au climat et à l'environnement dans la supervision prudentielle (2021)	162
Encadré n°24 : Publications 2021 de l'AFI sur la finance verte inclusive (IGF)	163
Encadré n°25 : Système national d'identité numérique	166
Encadré n°26 : Formations des superviseurs bancaires assurées en 2021	180

LISTE DES GRAPHIQUES :

Graphique n°1 : Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés	15
Graphique n°2 : Evolution du réseau d'agences bancaires	16
Graphique n°3 : Nombre additionnel d'agences bancaires	16
Graphique n°4 : Evolution des guichets automatiques bancaires	17
Graphique n°5 : Nombre additionnel de guichets automatiques bancaires	17
Graphique n°6 : Part de chaque région dans le total du réseau bancaire, des dépôts et des crédits (en %)	18
Graphique n°7 : Evolution du réseau bancaire participatif par région (en %)	19
Graphique n°8 : Evolution du réseau des établissements de paiement	19
Graphique n°9 : Répartition du réseau des établissements de paiement par région en 2021	20
Graphique n°10 : Evolution du réseau des associations de micro-crédit	20
Graphique n°11 : Evolution du nombre de comptes bancaires (en %)	21
Graphique n°12 : Evolution du taux de détention de comptes bancaires (nombre de particuliers ayant au moins un compte bancaire/Population adulte >15 ans)	21
Graphique n°13 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)	22
Graphique n°14 : Part des comptes de paiement ouverts(*), par catégorie, par année	23
Graphique n°15 : Répartition de l'effectif des Etablissements de crédit et organismes assimilés par genre - 2021 (en %)	24
Graphique n°16 : Evolution de l'effectif des banques conventionnelles au Maroc	24
Graphique n°17 : Evolution de l'effectif des sociétés de financement	25
Graphique n°18 : Concentration du total-actif des banques (en %)	26

Graphique n°19 : Concentration des dépôts des banques (en %)	26
Graphique n°20 : Concentration des crédits octroyés par les banques (en %)	27
Graphique n°21 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2021 (en %)	27
Graphique n°22 : Concentration en fonction du statut de l'actionnariat des banques - 2020 (en %)	27
Graphique n°23 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)	28
Graphique n°24 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en %)	28
Graphique n°25 : Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée	29
Graphique n°26 : Structure de l'actif des banques (en %)	30
Graphique n°27 : Créances des banques sur les établissements de crédit et assimilés (en milliards de dirhams)	31
Graphique n°28 : Evolution du crédit octroyé par les banques (en %)	35
Graphique n°29 : Crédits des banques au secteur privé	35
Graphique n°30 : Crédits des banques au secteur public	35
Graphique n°31 : Répartition sectorielle des crédits par décaissement octroyés par les banques (en %)	36
Graphique n°32 : Structure des crédits par décaissement octroyés par les banques en fonction de leur terme (en %)	37
Graphique n°33 : Ventilation du portefeuille de participations des banques par type de contrepartie (en %)	38
Graphique n°34 : Evolution du portefeuille-titres des banques en fonction de leur nature juridique (en milliards de dirhams)	38
Graphique n°35 : Structure du passif des banques (en %)	39
Graphique n°36 : Ventilation des dettes des banques envers les établissements de crédit par catégorie de contreparties (en %)	40
Graphique n°37 : Evolution de la part des différentes catégories de dépôts auprès des banques (en %)	41
Graphique n°38 : Structure des dépôts auprès des banques par catégorie d'agents économiques (en %)	42
Graphique n°39 : Encours des dettes obligataires des banques (en milliards de dirhams)	43
Graphique n°40 : Encours des certificats de dépôt ventilé par catégorie de souscripteurs (en %)	43
Graphique n°41 : Evolution des fonds propres comptables des banques	44
Graphique n°42 : Evolution des engagements donnés des banques (en milliards de dirhams)	44
Graphique n°43 : Evolution des engagements donnés des banques à la clientèle (en milliards de dirhams)	45
Graphique n°44 : Evolution des engagements donnés par les banques aux établissements de crédit (en milliards de dirhams)	45

Graphique n°45 : Evolution des engagements reçus des banques (en milliards de dirhams)	46
Graphique n°46 : Evolution des engagements sur opérations de change et produits dérivés (en milliards de dirhams)	46
Graphique n°47 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques (en milliards de dirhams)	47
Graphique n°48 : Structure du produit net bancaire (en %)	48
Graphique n°49 : Evolution du résultat brut d'exploitation et du coefficient moyen d'exploitation des banques	50
Graphique n°50 : Coût du risque des banques rapporté aux crédits (en %)	50
Graphique n°51 : Coût du risque des banques rapporté au RBE	50
Graphique n°52 : Evolution de la rentabilité des actifs des banques (ROA) en %	51
Graphique n°53 : Evolution de la rentabilité des fonds propres des banques (ROE) en %	51
Graphique n°54 : Evolution de la marge globale d'intermédiation des banques (en %)	51
Graphique n°55 : Evolution de la marge des banques sur les opérations avec la clientèle (en %)	52
Graphique n°56 : Evolution de la marge bancaire globale, des frais généraux et du coût du risque (en %)	52
Graphique n°57 : Structure de l'actif des banques et fenêtres participatives (en %)	53
Graphique n°58 : Composition du portefeuille de financements participatifs (en %)	54
Graphique n°59 : Evolution de la répartition des dépôts à vue des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	55
Graphique n°60 : Evolution de la répartition des dépôts d'investissement des banques et fenêtres participatives par catégorie d'agent économique (en %)	55
Graphique n°61 : Structure du passif des banques et fenêtres participatives (en %)	56
Graphique n°62 : Structure du produit net bancaire retraité des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	57
Graphique n°63 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques et fenêtres participatives (en millions de dirhams)	58
Graphique n°64 : Structure des charges générales d'exploitation des banques et fenêtres participatives (en %)	58
Graphique n°65 : Part des différentes catégories de sociétés de financement dans le total-actif du secteur (en %)	59
Graphique n°66 : Evolution de l'encours des crédits à la consommation octroyés par les sociétés spécialisées par type de crédit (en millions de dirhams)	60
Graphique n°67 : Evolution de l'encours des financements par crédit-bail mobilier et immobilier octroyés par les sociétés spécialisées (en millions de dirhams)	61
Graphique n°68 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'équipement (en %)	61

Graphique n°69 : Répartition de la production du crédit-bail immobilier octroyé par les sociétés spécialisées par type d'immobilisation financée (en %)	61
Graphique n°70 : Répartition de la production du crédit-bail mobilier octroyé par les sociétés spécialisées par secteur d'activité (en %)	62
Graphique n°71 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de financement (en %)	64
Graphique n°72 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit à la consommation (en %)	65
Graphique n°73 : Evolution de la structure des ressources des sociétés de crédit-bail (en %)	65
Graphique n°74 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement (en millions de dirhams)	66
Graphique n°75 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit à la consommation (en millions de dirhams)	67
Graphique n°76 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des sociétés de crédit-bail (en millions de dirhams)	68
Graphique n°77 : Structure des emplois des banques offshore (en %)	70
Graphique n°78 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques offshore (en millions de dirhams)	71
Graphique n°79 : Répartition des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement par origine (en %)	73
Graphique n°80 : Répartition des transferts internationaux reçus via les établissements de paiement par pays de provenance (en %)	73
Graphique n°81 : Evolution des parts des régions destinatrices des transferts de fonds internationaux reçus via les établissements de paiement (en %)	74
Graphique n°82 : Part des villes émettrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	74
Graphique n°83 : Part des villes réceptrices des transferts de fonds nationaux opérés par les établissements de paiement (en %)	74
Graphique n°84 : Evolution du parc TPE installé par les établissements de paiement	75
Graphique n°85 : Structure des emplois des banques - sur base consolidée (en %)	76
Graphique n°86 : Structure des ressources des banques - sur base consolidée (en %)	76
Graphique n°87 : Répartition du total-actif des groupes bancaires par métier (en %)	77
Graphique n°88 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques du bilan des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	78
Graphique n°89 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion des banques sur base consolidée (en milliards de dirhams)	79
Graphique n°90 : Coefficient moyen d'exploitation des banques - base consolidée (en %)	79
Graphique n°91 : Contribution des différents métiers dans le Résultat Net -	

Part du Groupe des groupes bancaires (en %)	80
Graphique n°92 : Contribution des filiales à l'étranger aux principales rubriques de résultat des 3 groupes bancaires transfrontaliers (en %)	81
Graphique n°93 : Evolution de la dette bancaire des ménages	82
Graphique n°94 : Evolution de la production du crédit à l'habitat et du nombre de bénéficiaires	83
Graphique n°95 : Evolution de l'encours brut du crédit à l'habitat	84
Graphique n°96 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la fourchette de taux appliqués (en %)	84
Graphique n°97 : Ventilation de l'encours du crédit à l'habitat entre taux fixe et taux variable (en %)	85
Graphique n°98 : Evolution de l'encours du crédit à l'habitat selon la durée initiale (en %)	85
Graphique n°99 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon l'âge (en %)	86
Graphique n°100 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon le revenu (en %)	86
Graphique n°101 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à l'habitat selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	87
Graphique n°102 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à l'habitat (en %)	87
Graphique n°103 : Evolution de l'encours brut du crédit à la consommation (Banques et sociétés de financement)	88
Graphique n°104 : Evolution de l'encours du crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon la durée initiale (en %)	88
Graphique n°105 : Evolution du montant moyen des dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement (en dirhams)	88
Graphique n°106 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon l'âge (en %)	89
Graphique n°107 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation des banques et des sociétés de financement selon le revenu (en %)	89
Graphique n°108 : Répartition du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socio-professionnelle (en %)	90
Graphique n°109 : Répartition géographique du nombre de dossiers de crédit à la consommation (en %)	90
Graphique n° 110 : Rapport entre l'endettement bancaire des entreprises non financières et le PIB	91
Graphique n°111 : Encours des crédits par décaissement accordés aux entreprises non financières (en milliards de dirhams)	91
Graphique n°112 : Ventilation de la dette des entreprises non financières entre le secteur privé et public	92
Graphique n°113 : Ventilation des crédits par segment d'entreprises	93
Graphique n°114 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur	

base sociale	93
Graphique n°115 : Evolution des grandes expositions de crédits portées par les banques - sur base consolidée	93
Graphique n°116 : Situation des crédits ayant bénéficié de moratoire dans le contexte Covid-19 par segment (en encours concerné) à fin 2021	95
Graphique n°117 : Part de l'encours des crédits ayant bénéficié de moratoire et présentant des impayés en % de l'encours des crédits à fin 2021	95
Graphique n°118 : Evolution des créances en souffrance des banques - sur base sociale	96
Graphique n°119 : Evolution du taux des créances en souffrance - Sur base sociale (en%)	96
Graphique n°120 : Evolution de la structure des créances en souffrance des banques par catégorie - Base sociale (en %)	96
Graphique n°121 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base sociale	97
Graphique n°122 : Evolution des créances en souffrance et du taux de risque sur base consolidée	97
Graphique n°123 : Taux de couverture des créances en souffrance détenues par les banques - sur base consolidée	97
Graphique n°124 : Evolution du taux des créances en souffrance portées sur les ménages - base sociale (en %)	98
Graphique n°125 : Evolution du taux des créances en souffrance des banques et des sociétés de crédit à la consommation sur les ménages par catégorie de crédit - base sociale (en %)	99
Graphique n°126 : Répartition sectorielle des crédits et des créances en souffrance des banques sur les entreprises non financières - base sociale (en %)	100
Graphique n°127 : Evolution des créances en souffrance des banques sur les entreprises par secteur d'activité - base sociale (en milliards de dirhams)	100
Graphique n°128 : Taux des créances en souffrance enregistré par les banques sur les entreprises non financières par secteur d'activité - base sociale (en %) fin 2021	101
Graphique n°129 : Encours des avances à 7 jours et des prêts garantis de Bank Al-Maghrif à fin décembre 2021 (en milliards de dirhams)	102
Graphique n°130 : Encours moyen des interventions de Bank Al-Maghrif par instrument en 2021 (en milliards de dirhams)	102
Graphique n°131 : Evolution des dépôts, des crédits et du coefficient d'emploi des banques conventionnelles	103
Graphique n°132 : Evolution des actifs liquides et réalisables des banques conventionnelles	104
Graphique n°133 : Evolution mensuelle des actifs liquides et réalisables par rapport au total-actif en 2021 (en %)	104
Graphique n°134 : Evolution mensuelle du coefficient de liquidité à court terme (LCR) en 2021 (en %)	105

Graphique n°135 : Ressources des banques en devises	105
Graphique n°136 : Emplois des banques en devises	105
Graphique n°137 : Evolution du total des risques nets pondérés des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	107
Graphique n°138 : Evolution du total des risques nets pondérés des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	107
Graphique n°139 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	108
Graphique n°140 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de crédit des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	108
Graphique n°141 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	108
Graphique n°142 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque de marché des groupes bancaires (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	108
Graphique n°143 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel des banques conventionnelles (en milliards de dirhams) - sur base sociale	109
Graphique n°144 : Evolution des expositions pondérées au titre du risque opérationnel (en milliards de dirhams) - sur base consolidée	109
Graphique n°145 : Evolution de la structure des fonds propres prudentiels - Base sociale (en %)	110
Graphique n°146 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base sociale	110
Graphique n°147 : Evolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques - sur base consolidée	110
Graphique n°148 : Répartition par catégorie des réclamations des clients des établissements de crédit reçues par Bank Al-Maghrib	172
Graphique n°149 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de Bank Al-Maghrib - Année 2021	173
Graphique n°150 : Taux de dénouement, en faveur des plaignants, des réclamations instruites par Bank Al-Maghrib (en %)	173
Graphique n°151 : Répartition des dossiers reçus par le CMMB à fin 2021	174
Graphique n°152 : Typologie des dossiers soumis à la médiation bancaire - 2021	174
Graphique n°153 : Répartition régionale des réclamations de la clientèle des établissements de crédit déposées auprès de CMMB - Année 2021	175

Dépôt légal : 2022PE0085
ISSN : 2509-0615



 www.bkam.ma

 BankAlMaghrib

 Bank Al-Maghrib

 Bank Al-Maghrib